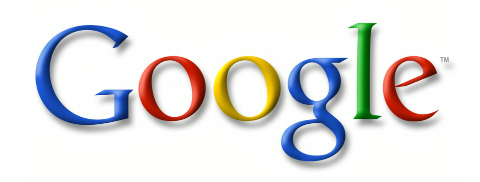
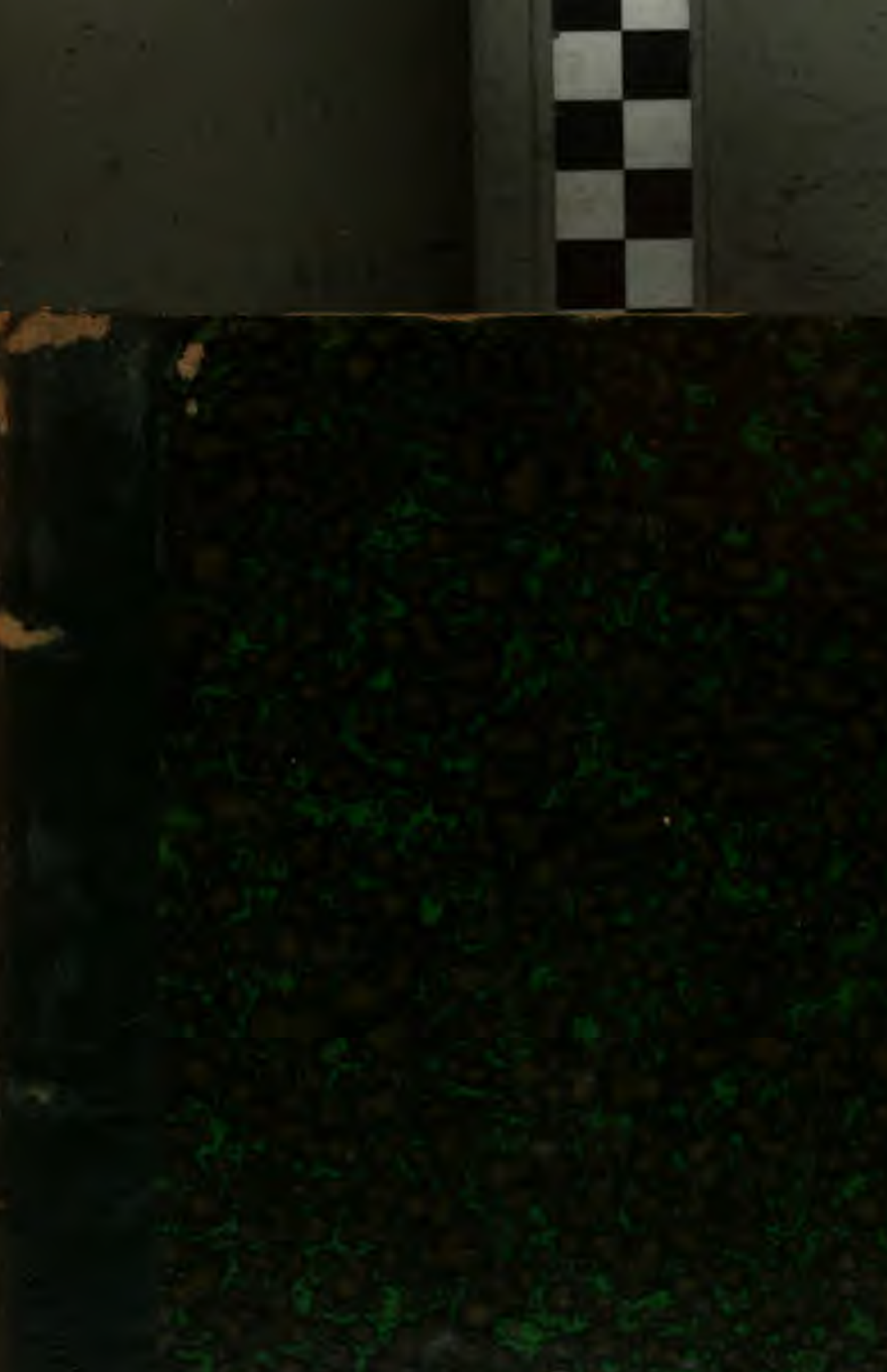
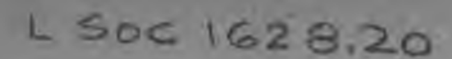
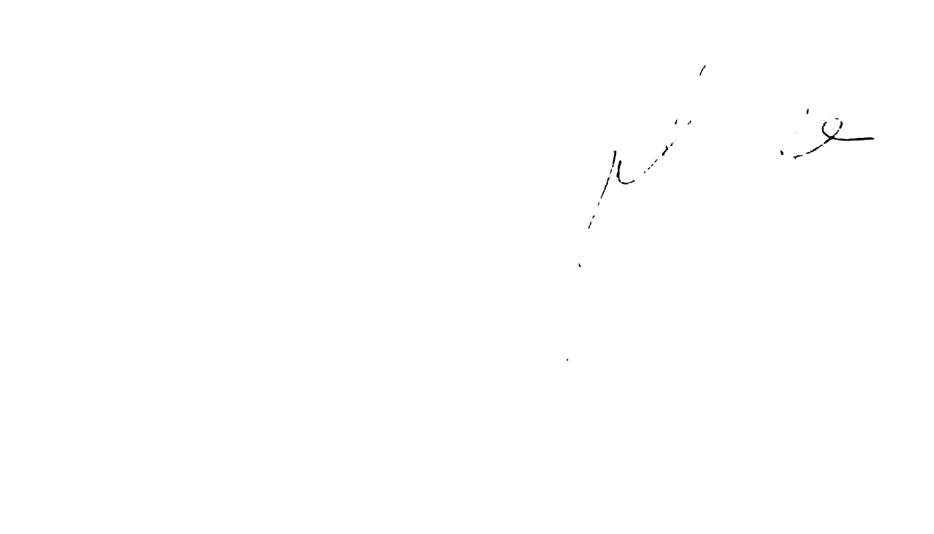








MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE

POUR

L'ENCOURAGEMENT DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 13 Février 1883)

1904

QUARANTIÈME VOLUME



DUNKERQUE

IMPRIMERIE DUNKERQUOISE, RUE DE SOUBISE, 34.

1904

La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Recueils la responsabilité des opinions qu'ils émettent ; elle ne leur donne ni approbation ni improbation.

FÊTES

A l'occasion du Mariage de l'Empereur

ET

Voyage de Napoléon Ier et de Marie-Louise

A DUNKERQUE (1810)

Par M. P. NANCEY, Sous-Préfet, Membre Honoraire

CHAPITRE Ier

Causes du voyage

Le récit qui va suivre rappelle de bien près celui du voyage du premier Consul en l'an XI.

La pièce se joue dans le même décor. Le sujet en est identique, les acteurs sont en grande partie les mêmes, car en sept ans ils n'ont que peu changé : nous retrouverons, en dehors de Bonaparte devenu l'Empereur Napoléon, M. Kenny autrefois premier adjoint maintenant maire de Dunkerque, le général Vandamme fait comte de l'Empire, l'évêque de Cambrai Mgr Belmas annobli également, et tant d'autres qui n'ont

que quelques titres mais en même temps quelques rides de plus.

L'enthousiasme de la population est au moins aussi grand qu'en 1803 : les ovations s'adresseront cette fois non plus à Joséphine mais à celle qui, après le divorce, l'a remplacée dans le cœur du chef de l'Etat et sur le trône de France.

Qu'on nous pardonne donc l'inévitable similitude des deux travaux : ceci n'est pas un roman mais le compte-rendu sans prétention d'un fait historique, d'après des documents authentiques auxquels nous nous ferions scrupule d'apporter le moindre changement.

Le premier voyage de Bonaparte à Dunkerque avait eu pour but l'étude des fronts de mer et des travaux de défense des côtes : celui de l'an XI qu'il fit avec Joséphine était motivé par le désir d'examiner le port et de se rendre compte de ses ressources pour la construction et l'armement de la flottille destinée à la descente en Angleterre ; quand il vint pour la troisième fois en août 1804, ce fut encore dans la même préoccupation, lors de l'organisation du camp de Boulogne.

En 1810 l'empereur obéit à des raisons plus personnelles. Son mariage était tout récent et pour ne pas quitter sa jeune femme il avait renoncé à prendre le commandement de l'expédition de Portugal. Ce genre de guerre lui allait peu d'ailleurs, ne pouvant utiliser ses merveilleuses qualités de décision rapide et d'infatigable énergie dans une suite de sièges peu impor-

tants et de petits combats sans résultats appréciables. Dans son ardeur impatiente il redoutait par-dessus tout de voir cette campagne s'éterniser ; il préféra charger Masséna de le remplacer.

Le printemps était magnifique cette année ; il imagina alors de faire un voyage en Belgique pour montrer sa jeune femme aux populations, et en même temps pour agir par sa présence sur les belges qu'il importait de rattacher à l'empire français en les flattant. Il voulait aussi revoir les grands travaux d'Anvers, inspecter la flotte de l'Escaut, observer de plus près l'attitude de son frère Louis et « se rapprocher plutôt que s'éloigner de la négociation avec l'Angleterre » [1].

On organisa ce voyage de manière qu'il occupât la fin d'avril et tout le mois de mai. L'empereur se proposait de visiter Anvers, Flessinghe, la Zélande, le Brabant, puis de revenir par Lille en Picardie et enfin en Normandie. Dunkerque, on le voit, n'était pas compris dans l'itinéraire ; on le modifia à Bruxelles, afin de visiter Gand, Bruges et Ostende,... La ville de Dunkerque, par sa situation sur la mer du Nord, par son port d'une importance déjà exceptionnelle attira encore une fois Bonaparte. Il y avait fait commencer de nombreux travaux dont les progrès l'intéressaient et dont il voulait surveiller la prompte exécution ; enfin cette population Dunkerquoise lui plaisait, non seulement par son patriotisme éprouvé qu'entretenait le souvenir de Jean-Bart, mais aussi par la reconnaissance qu'elle

[1] Le Consulat et l'Empire (Thiers).

lui avait déjà manifestée pour les services rendus et les faveurs accordées. D'Ostende il décida brusquement le retour par Dunkerque.

De grands changements avaient déjà eu lieu depuis 1803 : la sous-préfecture et le siège du tribunal civil y étaient transférés, la ville s'était agrandie, la population avait beaucoup augmenté, de grands travaux avaient été entrepris pour la navigation dans les canaux et pour l'assaînissement ; on avait construit 600 mètres d'estacade, on restaurait les quais du port, on améliorait le canal de Furnes, on approfondissait la Cunette, enfin on faisait à grands frais le sas octogonal, dit des Quatre-Ecluses.

Par un décret du 23 Janvier 1806 la ville avait obtenu du gouvernement l'autorisation de combler la rivière la Panne, véritable cloaque à ciel ouvert, où, malgré toutes les défenses, les habitants s'obstinaient à déverser leurs vidanges [1]. Ce cours d'eau si dangereux traversait la ville de part en part, du canal de Furnes jusqu'au port et menaçait de donner à Dunkerque la réputation peu enviable de Bergues « dont l'air fétide et malsain engendrait toutes les maladies. »

Ces travaux entrepris sous les auspices de Bonaparte l'avaient rendu de plus en plus populaire : les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, d'Eckmuhl et de Wagram avaient achevé d'en faire un demi-dieu pour les Dunkerquois.

[1] Vol. XXXV des Mémoires de la *Société Dunkerquoise* (Dr DURIAU)

CHAPITRE II

Les Fêtes du Mariage de Napoléon Ier à Dunkerque

Le mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise avait été fêté à Dunkerque avec plus d'éclat que dans toute autre ville de France. Ce ne fut pas un entrain de commande, un enthousiasme officiel qui fit pavoiser toutes les maisons et illuminer toutes les rues en Avril 1810 : avant même que le général Préfet du Nord et le Maire eussent pris leurs arrêtés des 12 et 18 Avril pour faire célébrer dignement les fêtes du mariage de « leurs Majestés Impériales et Royales », chacun avait déjà fait ses préparatifs. La municipalité avait d'ailleurs certainement compté sur les initiatives particulières, car son programme était des plus mesquins. Qu'on en juge par la lecture de l'arrêté suivant :

1° Le 21 à huit heures du soir, il y aura sonnerie de toutes les cloches pendant une demi-heure ;

2° Le 22 à six heures, midi et huit heures, nouvelles sonneries pendant le même temps ;

3° Le 22 à onze heures du matin, aura lieu la cérémonie du mariage de dix militaires dotés par la commune, en présence de tous les fonctionnaires civils et militaires ;

4° Après le mariage civil, les nouveaux époux se rendront avec les autorités publiques à la paroisse St-Eloi pour la cérémonie religieuse ;

5° Il sera dressé un mât de cocagne sur la place Impériale. Ce mât sera garni de seize prix[1]. Le jeu de mât de cocagne s'ouvrira à deux heures ;

6° Des danses auront lieu près du mât de cocagne ;

7° Un corps de musique exécutera pendant les jeux « *des airs analogues à la fête...* » (???)

Sonneries de cloches, mât de cocagne, cérémonie à la mairie et à l'église, c'est tout ce qu'organise la Municipalité ! et cependant les rues sont toutes pavoisées, ornées de guirlandes et de chapeaux de roses qui forment des dômes multicolores sous lesquels passe une foule joyeuse. Le soir, pas une maison qui ne soit illuminée ; chacun s'ingénie à faire mieux que son voisin ; c'est une lutte de lampions et partout des inscriptions lumineuses qui prouvent que tous les citoyens ont à cœur de montrer leur attachement à Napoléon et à sa nouvelle épouse.

L'Empereur en décrétant que le jour de son mariage on célébrerait en France celui de six mille militaires

[1] Les prix étaient les suivants : 1° une cuiller à ragout d'argent ; 2° une idem ; 3° un service d'argent ; 4° un idem ; 5° une montre d'argent ; 6° une bourse de quatre écus de six francs ; 7° six cuillers à café d'argent ; 8° une paire de boucles de souliers en argent ; 9° une pipe d'argent ; 10° un gobelet d'argent ; 11° une baguette d'or ; 12° un bonnet de velours garni d'astrakan ; 13° une paire de boucles d'argent pour jarretières ; 14° un mouchoir de soie ; 15° un idem de batiste ; 16° un idem de poche.

retraités pourvus d'une dot de six cents francs, avait agi avec beaucoup d'habileté. Toute l'armée lui était profondément reconnaissante de songer, au milieu de son bonheur, à assurer celui de ses compagnons d'armes.

En réalité cette générosité était purement apparente : si ces « braves » étaient dotés, ce n'était nullement sur les fonds de la cassette impériale. Les communes de France devraient se partager la dépense ; chaque ville, selon son importance était obligée de fournir un certain nombre de dots, à six cents francs l'une, et Dunkerque en avait dix à donner, soit : six mille francs. C'était beaucoup pour la caisse municipale presque vidée par tous les travaux qu'on avait imposés à la ville, aussi fallait-il économiser sur autre chose. M. Kenny le comprit et laissa à ses concitoyens le soin d'orner, pavoiser, illuminer les rues, se contentant de faire jouer autour du mât de cocagne de la place Impériale « *des airs analogues à la fête* ».

Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que l'Empereur usait de ce système économique pour faire ses libéralités : tous les ans le Conseil municipal recevait un arrêté du Préfet lui enjoignant de procéder au choix d'une *fille sage* de la commune, qui devait être mariée, comme *rosière*, à un homme ayant fait la guerre, le jour de l'anniversaire du couronnement de S. M. et de voter la dépense de la dot de six cents francs, du trousseau, ainsi que la somme nécessaire pour subvenir aux frais de la fête.

C'était,on le voit, la rosière obligatoire. Mais en 1807,

malgré la publicité donnée à l'arrêté préfectoral, on ne put trouver aucune fille dans les conditions voulues, et dans sa réunion du 20 novembre le Conseil dut officiellement constater la complète inutilité des recherches.

Lorsque la délibération arriva à Lille, le Préfet du Nord se fâcha, pensant sans aucun doute qu'il y avait eu mauvaise volonté de la part du Maire par raison d'économie et il fit écrire par M. Dumoustier, conseiller de préfecture « qu'il ne pouvait admettre ce qui avait « été allégué et.... ordonnait de continuer les recher- « ches ».

Cette lettre fut lue dans la séance du 28 Novembre : nous détachons le passage suivant du procès-verbal[1] :

« Le Conseil municipal, vivement affecté de ce que « Mr le conseiller de préfecture Dumoustier semble l'ac- « cuser d'insouciance dans l'exécution des mesures qui « lui sont commandées au nom du Gouvernement, et « surtout lorsqu'il s'agit de donner à S. M. l'Empereur « des preuves d'un dévouement que tous les habitants « de cette ville ont manifesté dans des circonstances « bien plus importantes, et que S. M. a daigné appré- « cier, observe que c'est parce que les membres du « Conseil et M. le Maire voulaient que le choix des « deux époux qui seraient dotés par la commune fut « digne de l'auguste cérémonie dont ils doivent faire « le principal ornement, qu'ils ont mis dans leurs re- « cherches le plus grand zèle, et que si le succès n'a

[1] Registre des délibérations du Conseil municipal de Dunkerque, volume III

« pas répondu à leur attente, on ne doit pas l'imputer « *légèrement* à un manque de dévouement ou à une « intention de désobéissance aux ordres de l'autorité « supérieure.

« Revu l'arrêté de la Préfecture et sa délibération du « 20 de ce mois,

« Considérant que malgré toutes les difficultés qu'il « a éprouvées, il n'a pas moins continué ses recherches « et que depuis il a appris qu'une D[lle] Pruvel était dans « l'intention de s'unir à un citoyen en activité de ser- « vice dans les canoniers garde-côtes, etc., etc.

« Déclare présenter le S[r] Dejardin et la D[lle] Pruvel « pour être unis en mariage le jour de la fête anniver- « saire du couronnement de l'Empereur ».

En se montrant un peu indulgent pour les qualités de la rosière, on était donc enfin parvenu à en présenter une en 1807 ; mais chaque année on se heurtait à des difficultés analogues, et l'expérience avait démontré que, coûte que coûte, le Conseil municipal devait en trouver à Dunkerque.

Craignant sans doute que l'incident de la rosière n'ait laissé dans l'esprit du général Préfet un doute sur ses sentiments de dévouement au régime impérial, M. Kenny proposa à son Conseil municipal de voter une somme de vingt mille francs pour l'érection d'une statue pédestre de l'Empereur sur la place Napoléon.

Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme et adoptée par acclamation (séance du 6 Mai 1808). Mais le 20 Août, le Préfet écrivit à la Municipalité que, par

l'intermédiaire du Ministre de l'Intérieur, il était informé du refus de l'Empereur : S. M. avait en effet à plusieurs reprises déjà fait connaître qu'elle n'acceptait pas les hommages de ce genre, tout en tenant grand compte de l'attachement respectueux qu'on lui témoignait.

Le but était atteint. Qu'allait-on faire maintenant de la somme de vingt mille francs votée ? La délibération du Conseil en date du 23 Août 1808 nous l'apprend :

« Considérant que l'intention de Sa Majesté de ne pas « accepter l'hommage de statues, laisse disponible la « somme de vingt mille francs votée pour l'érection « d'un monument à sa gloire, et que le seul moyen de « l'employer *d'une manière digne du héros à qui elle « était consacrée est de l'employer à un objet de « grande utilité publique.*

« Arrête que ladite somme sera affectée à compléter « celle nécessaire pour l'établissement d'une TUERIE[1] ».

Nous n'avons pu savoir comment les choses s'étaient passées en 1808.

Le 2 Octobre 1809 le Préfet prit son arrêté annuel : « obligeant la Municipalité à procéder au choix d'une « *fille sage* de la commune, etc. » Le Conseil se réunit le 7 en session extraordinaire *pour délibérer sur cette question embarrassante* : « Considérant que pour par- « venir à découvrir les personnes qui désireraient pro- « fiter de la faveur accordée par S. M. Impériale (!) il

[1] Registre des délibérations du Conseil municipal de Dunkerque.

« est non seulement indispensable de donner de la « publicité à l'arrêté de M. le Préfet, mais encore de « nommer une Commission dans le sein du Conseil « pour faire les *recherches convenables* et pour prendre « sur la conduite de celles qui se présenteraient les « renseignements nécessaires pour fixer son choix.

« Arrête :

« Indépendamment de la dot de 600 francs le trous- « seau de la rosière est fixé à 200 francs.

« Le maire est chargé de faire imprimer, publier et « afficher l'arrêté relatif à la dotation et de faire une « invitation aux personnes désireuses de profiter de la « faveur qu'il offre.

« MM. Vercoustre, Woutyn et Boubert, membres du « Conseil, se réuniront en Commission pour faire toutes « les « recherches convenables » et prendre les rensei- « gnements propres à éclairer la religion du Conseil. »

Hélas ! le 20 octobre, dans sa nouvelle réunion, le Conseil dut constater que, malgré la publication et l'affichage de l'arrêté, malgré l'invitation pressante du maire, malgré les « recherches convenables » des membres de la Commission, on n'avait pu trouver à Dunkerque qu'une seule fille à inscrire pour concourir à la faveur promise : c'était la demoiselle Marie-Jeanne Charlemain, âgée de 30 ans, couturière, rue de l'Arsenal nº 15. Elle avait pour fiancé un nommé Nicolas Dubois, âgé de 37 ans, canonnier garde-côtes, qui avait été déclaré incapable de continuer son service militaire pour cause d'infirmités : depuis déjà longtemps il « fréquen-

tait » en vue du mariage M[lle] Charlemain ; mais son père, qui avait sans doute des raisons inconnues de la Commission du Conseil Municipal, s'était absolument refusé à donner son consentement ; c'est même grâce à cette circonstance que la Municipalité de Dunkerque put trouver une candidate à la couronne de rosière de 1809 !

L'espoir de toucher une dot de 600 francs et un trousseau de 200 francs, enleva les derniers scrupules de notre amoureux qui se décida à faire les sommations respectueuses à son père et à remplir les formalités prescrites par le Code Civil.

La Municipalité le dirigea de façon à ce que tout fut en règle pour le jour de l'anniversaire du couronnement de l'Empereur.

Cette fois M. Dumoustier n'avait rien à dire !

On comprend que, dans ces conditions, la Municipalité, en recevant l'arrêté du Préfet du Nord en date du 31 mars, visant le décret impérial du 25, qui ordonnait à la ville de Dunkerque de faire procéder à dix mariages, *à ses frais,* le 22 avril, manifesta une certaine appréhension ; elle se demanda comment elle allait s'y prendre pour composer les dix futurs ménages. Il est vrai qu'il ne s'agissait plus là de *rosières*, et, qu'à la rigueur, on pouvait n'exiger des fiancées qu'une conduite relativement honnête et une réputation passant généralement pour bonne. Cela simplifierait beaucoup les choses ; la difficulté la plus sérieuse était le manque de temps.

Le Conseil se réunit le 4 avril : on décida de prendre

les mesures qui, les années précédentes, avaient été adoptées « pour le choix d'une fille sage ». Des affiches furent posées dans la soirée même, donnant jusqu'au 7 pour les inscriptions au secrétariat de la Mairie. MM. Faulconnier, Delsaux et Woutyn furent nommés membres de la Commission d'examen des demandes.

Ainsi les militaires retraités n'avaient que *trois jours* à peine pour se décider à renoncer au célibat, et il leur fallait encore dans le même laps de temps trouver une fiancée qui leur plût et acceptât de son côté de partager leur existence !

La chose était pour le moins originale : de nos jours cette situation aurait certainement excité la verve des auteurs dramatiques ; mais en 1810 cela ne paraissait pas autrement extraordinaire. Tout se passait militairement et pour ainsi dire au commandement : « L'Empereur disait : « Prenez femme ! » comme il aurait dit : « En avant ! marche ! » et le 22 avril, nos dix « braves » accompagnés de leurs dix fiancées se présentaient à la Mairie pour prononcer le *oui* solennel, en présence de tout ce que Dunkerque renfermait d'autorités civiles et militaires.

Quand le Conseil se réunit le vendredi au soir pour l'examen des demandes, il constata tout d'abord avec une grande stupéfaction, qu'il y avait eu un certain nombre d'inscriptions. Malheureusemnt toutes étaient loin de répondre absolument aux desiderata de l'Administration (les hommes devaient être militaires retraités ayant fait au moins une campagne et les filles d'une honnêteté reconnue).

Il ne fallait pas se montrer encore trop exigeant sous peine de s'attirer encore les reproches de la Préfecture ; on s'arrangea pour parfaire tant bien que mal la liste des dix futurs ménages obligatoires.

« Lecture faite des noms inscrits, le Conseil Muni-
« cipal, considérant que si tous les anciens militaires
« inscrits ne réunissaient pas toutes les conditions
« requises, il en était parmi eux qui, par la nature des
« services rendus et leur moralité, avaient des droits à
« l'acte de bienfaisance de S. M. Impériale et Royale [1] »
et on décida qu'on s'arrêterait à ceux qui avaient le mieux mérité les faveurs du Gouvernement.

Par galanterie, sans doute, on ne parla pas des jeunes filles....

Les dix candidats suivants furent acceptés :

Andrieux, 35 ans, 27 ans de services, 13 campagnes, préposé aux douanes. Future : Augustine-Henriette Latouche, âgée de 30 ans.

Thérat André, 29 ans, 21 ans de services, 8 campagnes, préposé des douanes. Future : Marie-Charlotte Obein, âgée de 26 ans.

Mayeur Pierre, ancien tambour, 38 ans, 7 campagnes. Future : Thérèse Salon (d'Ostende), âgée de 36 ans.

Pil Henri, 40 ans, 14 ans de campagnes. Future : Marie-Anne Debeir, âgée de 42 ans.

Lalande Pierre, 38 ans, ancien artilleur de la marine, Future : Marie-Thérèse Bouttet, âgée de 31 ans.

[1] Registre des délibérations du Conseil Municipal de Dunkerque.

Duverdin Louis, canonnier garde-côtes, 12 ans de services dans les hussards. Future : Rosalie Verbal, âgée de 26 ans.

Fontaine Jacques, 28 ans, matelot de la garde impériale, ayant servi pendant 8 ans et fait la campagne de Prusse. Future : Marie Berquin, âgée de 28 ans.

Seys Jean, 29 ans, canonnier garde-côtes depuis 5 ans, ayant fait la campagne de l'Escaut. Future : Marie Briez, âgée de 20 ans.

Gondemas Simon, 27 ans, canonnier garde-côtes, ayant servi au 26e régiment d'infanterie légère, 2 campagnes. Future : Thérèse Delbaeter, âgée de 24 ans.

Ros François, 34 ans, ayant servi dans la colonne mobile. Future : Isabelle Felliaert, âgée de 29 ans.

Ces mariages avaient été décidés si rapidement que l'on peut supposer que certains fiancés avaient pris l'avance sur les intentions du Chef de l'Etat. Peu importait ; la question principale était de produire un effet moral sur l'armée et les populations ; les 600 francs de dot facilitèrent peut-être en outre quelques réparations inespérées ; que pouvait-on souhaiter de mieux ?

Dans chaque justice de paix de l'arrondissement un mariage de militaire retraité eut lieu également, toujours bien entendu aux mêmes conditions, c'est-à-dire aux frais de la commune chef-lieu.

Nous voici arrivés à la date solennelle du 22 avril : toutes les cloches ont sonné dans la soirée de la veille, elles sonnent de nouveau à six heures du matin et réveillent gaiement les Dunkerquois.

A 10 heures 1/2, les fonctionnaires « civils, judiciaires et militaires » se rendent à la mairie où ils sont reçus par M. Kenny dans la grande salle : là attendent, déjà rangés comme pour une revue, les retraités et leurs fiancées, tous pleins de reconnaissance pour la générosité de l'Empereur. La ville a payé la dot, le trousseau des mariés, leur belle toilette, y compris la fleur d'oranger, elle fournit même les témoins. Ce sont MM. Deschodt, sous-préfet, Olivier, président du tribunal civil, Lacoste, commandant d'armes de la marine, représentant M. Fourcroy, commissaire-chef, M. Dosmaroux, major du 55e régiment, représentant M. le général O'méara.

La cérémonie terminée, tout le monde se rend en cortège avec les nouveaux époux à l'église Saint-Jean, pour la célébration du mariage religieux, une musique marche en tête et la haie est formée par la garde nationale et les troupes de la garnison. C'est le curé de Saint-Eloi qui officie « avec la pompe la plus imposante[1] ».

Après le mariage religieux les nouveaux époux sont reconduits jusqu'à la salle où un banquet leur est préparé et les fonctionnaires rentrent chez eux ; rendez-vous général est pris pour deux heures sur la place Impériale où est dressé le mât de cocagne officiel, véritable clou de la fête : les 16 prix vont être chaudement disputés, car 73 concurrents se présentent ; le maire les passe en revue et donne le signal de l'ouverture des jeux.

[1] Registre des arrêtés des Maires et Adjoints de la ville de Dunkerque.

Au bout de quatre heures de lutte et d'efforts, les derniers prix sont gagnés aux applaudissements de la foule et des fonctionnaires, qui durent rester jusqu'à 7 heures du soir.... Ils trouvèrent certainement le temps un peu long, bien que, « pendant le concours la mu- « sique eût exécuté divers morceaux *analogues à la* « *fête* et que l'allégresse publique fût générale. Les « autorités se sont ensuite séparées et le peuple s'est « rendu aux bals ouverts à l'occasion de la solennité. « Ces divertissements ont duré toute la nuit et le « meilleur ordre et la plus franche gaieté y ont régné [1] ».

Combien cette « allégresse » eût été encore plus grande, si la population dunkerquoise avait pu se douter que, moins d'un mois après, elle aurait l'honneur de recevoir la visite de l'Empereur et de l'Impératrice dont elle venait de fêter le mariage!

Dunkerque se glorifiait d'avoir été la première ville à proclamer l'empire en août 1804 ; dix ans après, elle vouait au mépris et à l'exécration de la postérité « l'usurpateur » pour lequel elle avait organisé tant de fêtes et préparé tant d'ovations. Plus tard elle se vanta d'avoir arboré la première le drapeau blanc, et en 1830 elle sera également prompte à flétrir des noms de parjure et de liberticide le gouvernement qu'elle avait appelé avec enthousiasme quinze ans auparavant.

Ces palinodies politiques ne sont pas spéciales à Dunkerque. Que de villes ont agi comme elle ! Ce spectacle jette néanmoins dans l'âme une indicible

[1] Registre des arrêtés des Maires et Adjoints de Dunkerque.

tristesse, dit M. Victor Derode, il étonne et humilie l'esprit humain. Quelle leçon pour ceux qui placent l'absolu dans la politique, pour ceux qui comptent pour quelque chose les démonstrations dites officielles, pour ceux qui s'imaginent enchaîner l'avenir avec des systèmes ou des formules, pour ceux qui comptent sur un lendemain !

C'est que dans toute monarchie les espérances reposent sur un seul homme ou sur une seule famille ; que le souverain ou ses héritiers sont, comme tous, exposés aux défaillances morales, aux maladies physiques, aux erreurs irréparables : tel commence sagement un règne et le finit dans la folie, tel se laisse griser par des succès inespérés et conduit finalement son peuple à la ruine. Pourquoi s'étonner alors qu'après s'être attaché à celui qui semblait devoir faire le bonheur du pays, on l'exècre ensuite, en s'apercevant que le « sauveur » n'était qu'un « dupeur » cause de misère pour les sujets et d'amoindrissement pour la Patrie ?

Ces désillusions n'existent pas quand on lutte, non pour une dynastie toujours essentiellement précaire, mais pour un principe immuable ; alors les hommes qui sont au pouvoir, ne sont pas « le pouvoir » lui-même, ils peuvent disparaître, céder la place à d'autres, sans qu'il y ait rien de changé que la main qui signe, et sans que la forme du Gouvernement, indépendante des personnes, en soit aucunement atteinte.

CHAPITRE III

L'annonce du voyage de l'Empereur. Les premiers préparatifs

Le 3 Mai 1810, le Sous-Préfet de Dunkerque prévint le Maire que l'Empereur et l'Impératrice accompagnés d'une suite nombreuse « de personnes de haute distinction » arriveraient vers le 9. Cette grande nouvelle, tout-à-fait inattendue, fut aussitôt communiquée aux habitants par une proclamation conçue en ces termes :

Le Maire de la ville de Dunkerque à ses concitoyens,

Dunkerquois,

« Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice arrive-
« ront dans cette ville du 8 au 9 de ce mois ; cette
« grande nouvelle excitera sans doute votre allégresse,
« et, dans cette circonstance si importante, vous ferez
« éclater votre amour pour vos augustes Souverains :
« que chacun de vous orne sa maison de verdure, de
« fleurs et de pavillons, et prépare une illumination
« proportionnée à ses facultés ; c'est surtout aux habi-
« tants des rues Royale, place Napoléon, rue Impé-
« riale, place Impériale, rue de l'Eglise, du Moulin et
« de la Sous-Préfecture, passage présumé de l'entrée
« et de la sortie de leurs Majestés, que je recommande
« de décorer leurs demeures ; je les seconderai autant

« qu'il me sera possible ; redoublez d'efforts pour que la « réception de leurs Majestés soit digne de celle que « vous avez faite au Premier Consul, et méritez par « votre dévouement la protection d'un Monarque qui « règle les destins du Monde et à qui vous devrez des « jours plus prospères ».

A la publication de cet avis, la joie fut générale et les habitants prirent immédiatement leurs dispositions pour l'ornement de leurs maisons.

Le Maire de son côté s'occupa de l'aménagement de l'hôtel de la Sous-Préfecture et de la construction de trois arcs de triomphe, l'un au pont-tournant, l'autre en avant de la barrière de l'Estran et le troisième à l'entrée de la rue Royale ; comme on manquait de verdure, on écrivit le même jour à Bergues, au commandant d'armes, qui s'empressa de répondre à M. Kenny :

Bergues, 4 Mai 1810.

Monsieur le Maire,

« J'ai accédé volontiers à la demande que vous m'avez « fait l'honneur de me faire, en accordant à l'homme « porteur de votre lettre la faculté de cueillir du lierre « dans les ouvrages de cette place autant qu'il en pré- « voïerait en avoir besoin, sans calculer même celui « que cette ville pourrait éprouver, si L.L. M.M. traver- « saient cette place, comme plusieurs versions semblent « le faire espérer ».

Le Colonel commandant d'armes de Bergues ne pouvait mettre plus d'empressement à satisfaire le

Maire de Dunkerque : il est vrai qu'il avait aussi, lui-même, quelque chose à demander.,.. un service en vaut un autre !

Voici la fin de sa lettre, vrai chef-d'œuvre de style :

« Néanmoins, comme vous préparez, Monsieur le « Maire, un bal que vous espérez que L.L. M.M. hono- « reront de leur présence, bal où les personnes de « votre choix ne seront admises que sur des cartes, « ne puis-je point espérer d'en obtenir six pour ma « famille ? J'ose me flatter qne vous me les accorderez.

« Votre très humble et très dévoué serviteur,

« Ches Mourgeon ».

Le Conseil municipal avait été immédiatement assemblé, et M. Kenny lui avait donné connaissance des dispositions qu'il avait déjà prises : elles étaient les suivantes :

« Le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal, en costume, attendront L.L. M.M. à cinq cents pas en avant des barrières, escortés par un fort détachement et par la musique de la garde nationale. Les clefs de la ville seront présentées par le Maire à S. M.

« Les rues où elle devra passer seront sablées jusqu'à son logement et jusqu'à la porte par où elle sortira de la ville.

« On invitera la garde d'honneur à cheval à se réorganiser de suite et, ne fût-elle qu'au nombre de quinze ou vingt, il conviendrait qu'elle se présentât ou fût présentée à S. M. par le Préfet ou le Sous-Préfet, en lui

demandant qu'elle daigne agréer son service près de sa personne.

« On invitera les canonniers sédentaires de Dunkerque à se réunir sur-le-champ ; à se mettre en bonne tenue et à faire le service de l'artillerie pour le passage de leurs Majestés.

« On tâchera d'engager douze à vingt-quatre demoiselles de quinze à vingt ans, des plus notables familles de la ville, pour présenter à S. M. l'Impératrice des corbeilles de fleurs et des corbeilles contenant des produits de l'industrie de la ville. Il est désirable que les demoiselles soient vêtues uniformément de blanc.

« Les reverbères seront replacés et éclairés toute la nuit.

« L'illumination sera générale. Tous les citoyens seront fortement invités à illuminer leurs maisons ; il sera fait dans les endroits les plus convenables un ou deux arcs de triomphe pour l'entrée et la sortie de L. L. M. M.

« Dans les places des divers quartiers il sera fait des feux de joye, placé des orchestres et organisé des danses.

« On disposera un local propre à donner un bal dans le cas où L. L. M. M. daigneraient l'accepter[1] ».

[1] Archives de la Mairie de Dunkerque.

CHAPITRE IV

Les logements — Reconstitution de la garde d'Elite

L'ancien hôtel de l'Intendance de Flandre, devenu Sous-Préfecture, était tout désigné pour servir de demeure à l'Empereur et à l'Impératrice, mais le grand nombre de personnages importants qui accompagnaient leurs Majestés rendait la répartition des logements bien plus difficile à faire qu'en l'an XI.

Le Commissaire en chef de la marine, M. Fourcroy s'était empressé d'offrir son hôtel pour le Roi et la Reine de Westphalie ; cela ne faisait pas du tout l'affaire du maire, M. Kenny, qui n'aurait pas été fâché, lui aussi, de recevoir le frère de l'Empereur. Il chercha quelque prétexte plus ou moins plausible et finit par avoir gain de cause, si l'on en juge par la lettre suivante qu'il reçut du Commissaire en chef :

4 Mai 1810.

« Je ne puis que me rendre aux observations que « vous m'adressez par votre lettre de ce jour au sujet « de la proposition que j'avais cru devoir vous faire de « loger à la Préfecture maritime leurs Majestés le Roi « et la Reine de Westphalie et les personnes de leur « suite : *Je sens que S.M. la Reine, surtout, sera « plus commodément dans la maison de Madame votre « mère...*

« J'accepte donc l'offre que vous me faites de destiner « ce logement à S. A. le grand duc de Wurtzbourg, et « je le fais disposer autant bien qu'il m'est possible « pour y recevoir ce prince souverain.

« FOURCROY ».

Le Commissaire-Chef avait eu une grande déconvenue, et il en gardait rancune à M. Kenny ; autant il eut été heureux de loger sous son toit un roi et une reine, autant il tenait peu à recevoir le grand-duc de Wurtzbourg, qui était cependant l'oncle de l'impératrice ; aussi, quand le Maire s'adressa à lui pour avoir le matériel nécessaire à la construction des tentes et arcs de triomphe, laissa-t-il percer toute sa mauvaise humeur :

« 5 Mai.

« Je donne immédiatement des ordres pour qu'il soit « délivré des magasins de la Marine tout ce qu'il sera « possible pour la construction de votre tente, mais je « crains bien que vous n'y trouverez pas ce qui « vous sera nécessaire, surtout en pavillons dont « il ne me reste que la quantité indispensable pour « les besoins de la Marine dans les circonstances pré- « sentes.

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que « d'après les ordres qui viennent de m'être adressés par « M. le Préfet maritime du premier arrondissement, je « suis obligé de tenir en réserve l'hôtel de la Préfecture « et de renoncer à l'honneur d'y recevoir S. A. I. le « grand-duc de Wurtzbourg. Veuillez bien, Monsieur,

« d'après cet avis, désigner un autre logement pour ce
« prince souverain.

« FOURCROY ».

M. le Commissaire chef aurait peut-être été assez embarrassé de montrer les « ordres » du Préfet maritime arrivés si à propos; dans ces conditions il fallait s'en rapporter à ses dires et refaire un grande partie le travail des logements : le Roi et la Reine de Westphalie furent attribués à Mme Vve Kenny, S. M. la Reine de Naples à M. Guizelain, S. A. le prince de Neufchatel et le Ministre de l'Intérieur à M. Kenny, la duchesse de Montebello à M. Florent Degravier, le comte de Lucey à Mme Vve Maerten (rue de l'Arsenal), la comtesse Duchatelet à M. Benjamin Morel, la comtesse de Bouillé à M. Boubert, la comtesse Talhouet à M. Louis Delbaere, la comtesse Poro à M. Kolb, S. E. le grand maréchal du palais à Mme Vve Darras, le maréchal duc d'Istrie à M. Vanhée, le duc de Rovigo à M. Vœstyne, le duc de Bassano à M. Emmery, le prince et la princesse Aldobrandini à Mme Vve Louis Debaecque, le comte de Canisy à M. Debaecque père, le comte d'Hericy à M. Carlier, le comte de Lauriston à M. O'Méara, le comte de Beauharnais à M. Thoris, le chambellan comte de Béarn à M. Vasseur, le comte Ghilini à M. Figoli, le comte de Bondy à M. Allart, le baron d'Oudenarde, écuyer, à M. Archedéacon, M. de Canouville à M. Louis Debaecque fils, M. de Moutaron à M. Armand Debaecque, MM. d'Epinay et Talhouet à Mme Vve Pruvost, M. Yvan, chirurgien de l'Empereur à M. Martin, rue des Récollets, etc., etc.

Les habitants de Dunkerque devaient loger encore les dames et les officiers de la suite de la Reine de Naples, du Roi et de la Reine de Westphalie, les officiers des bureaux de l'Empereur, le service de bouche de L. L. M. M. etc.[1].

Pendant que cette organisation s'achevait, M. Kenny, se souvenant du plaisir que son prédécesseur, M. Emmery, avait fait à la jeunesse Dunkerquoise en créant une garde d'Elite, lors du voyage de Bonaparte en l'an XI, n'hésita pas à agir de même.

Cette mesure ne pouvait qu'augmenter sa popularité. Bien entendu le recrutement fut aussi facile que la première fois, peut-être même plus, car, vu le nombre des adhérents et le peu de chevaux convenables disponibles, il fallut cette fois diviser les volontaires en deux parts : un arrêté du Maire exigea qu'il n'y eut pas seulement des « cavaliers » mais aussi des « gardes à pied ». Ces derniers nommèrent commandant M. Sacré, officier de la Légion d'honneur, et M. Vandevelde, lieutenant ; quant aux heureux gardes à cheval ils choisirent pour chef M. Tavernier, inspecteur de l'enregistrement probablement mieux désigné par ses goûts pour l'équitation que par ses fonctions, et pour lieutenant M. Hennequin.

Les tailleurs civils et militaires se mirent immédiatement à la besogne pour la confection des uniformes, mais il fut impossible de trouver à Dunkerque chez les

[1] En 1810 on n'eut pas besoin d'avoir recours aux cuisiniers de St-Omer.

marchands d'armes des sabres et des ceinturons. Une Garde d'Honneur sans sabres n'était plus une Garde d'Honneur, aussi mit-on tout en œuvre pour s'en procurer. Les Volontaires allèrent en désespoir de cause exposer leur détresse au général Friedérick, en le suppliant d'intervenir auprès du général Castex.

Pendant les quelques jours qui précédèrent la réponse, la garde ne vivait plus. Les brillants uniformes avaient été essayés, retouchés, livrés, des exercices d'ensemble avaient eu lieu tous les jours, en un mot tout était prêt... Les sabres seuls manquaient. Ce fut le 7 Mai seulement qu'on fut rassuré par une lettre de l'adjudant, commandant-chef de l'état-major, ainsi conçue :

« Monsieur le Maire,

« M. le général Friedérick[1] a appris avec plaisir que « M. le général Castex avait accédé à la demande qui « lui avait été faite relativement aux sabres et ceintu-« rons nécessaires à la Garde d'Honneur et *que ces objets « étaient enfin arrivés*.

« M. le général et moi devant revenir ici avec et « même avant leurs Majestés, il vous prie de vouloir « bien lui faire retenir son logement à l'Hôtel du « Nord ».

Quand la Garde d'Honneur eut son équipement au complet, sabres et ceinturons compris, elle ne fut pas

[1] Le général Friedérick avait pris le commandement militaire de Dunkerque le 4 Mai et avait amené trois calèches et trente chevaux pour le service de la maison impériale.

encore tout-à-fait satisfaite : elle n'avait pas de drapeau ! Depuis la proclamation de l'Empire et la distribution des aigles, le drapeau était devenu on ne peut plus à la mode : un corps quelconque, composé d'hommes en uniformes ne pouvait se dispenser d'en avoir un. On s'adressa à la Municipalité qui fut forcée de s'exécuter. Mais on ne reçoit pas un drapeau aussi simplement qu'un sabre ou un ceinturon et M. Kenny le comprit si bien, que le 12, il réunit la Garde d'Honneur au Champ de Mars pour faire la remise solennelle avec, bien entendu, revue, musique et discours.

Compagnies de Pompiers, Sociétés de musique, de gymnastique, de tir, d'anciens militaires, etc., etc., ne sont-elles pas de nos jours comme la Garde d'Honneur de 1810 ? Peut-on d'ailleurs les en blâmer ? N'est-ce pas un sentiment très honorable d'aimer à se réunir sous les plis de l'étendard national ? On s'y sent plus français, plus disposé au travail, mieux préparé pour tous les dévouements.

Le Préfet du Nord, général Pommerey, sachant qu'il devait, après les réceptions de Dunkerque, précéder l'Empereur à Lille, et, craignant au dernier moment de ne pas trouver de chevaux et de voitures, avait pris dès le 2 Mai ses précautions en écrivant au maire M. Kenny:

« Ne pouvant espérer de trouver des chevaux à la « poste de votre ville le 9 ou le 10 de ce mois, époque « à laquelle leurs Majestés doivent partir de Dunkerque « pour se rendre à Lille, et devant absolument précéder « S. M. pour me trouver à son arrivée, je vous prie de

« donner des ordres pour que je puisse avoir à ma « disposition à la mairie *quatre chevaux de trait en-* « *harnachés et un bidet* à toute heure dans la soirée « du 9 ou nuit du 9 au 10, avec deux postillons en état « de conduire ma voiture. Je paierai les chevaux et les « guides. S'il survient des changements dans le jour du « passage de S. M. et que j'en sois informé, j'aurai « soin de vous en prévenir ».

Le 8 Mai M. Kenny fut avisé par le général O'Méara, commandant d'armes que le 24[me] régiment de chasseurs à cheval, fort de cinq cent cinquante hommes avec autant de chevaux arriverait le même jour à Dunkerque ; il fallait pourvoir au logement de cette troupe ainsi qu'a celui de détachements de grenadiers, chasseurs et lanciers polonais de la garde, dont la venue était également annoncée. Toutes les écuries furent bien vite occupées par cette cavalerie et la Municipalité se trouva fort embarrassée au reçu de la lettre suivante :

Boulengier, Inspecteur général des Postes,
chargé du service
de sa majesté l'Empereur et Roi.

« Monsieur le Maire,

« Vous avez désigné les écuries pour contenir deux « cents chevaux de poste, composant le relai de leurs « majestés. J'apprends à l'instant *que la cavalerie veut* « *s'en emparer ;* je réclame donc votre autorité, en vous « prévenant que si ces écuries ne sont pas conservées

« aux chevaux de poste harassés de fatigue, le service « de leurs majestés manquera. »

Il n'est pas toujours agréable d'être au pouvoir ; M. Kenny comprit quelle responsabilité lui incomberait si l'Empereur ne pouvait poursuivre son voyage faute de chevaux de poste ; d'un autre côté, il avait à lutter avec l'autorité militaire habituée à se trouver partout chez elle et à prendre ce qui lui convenait, malgré les protestations des municipalités. Il parvint cependant, grâce au général comte Vandamme, commandant la 16e division militaire (qui venait heureusement d'arriver à Dunkerque) à faire rendre par la cavalerie les écuries destinées aux chevaux de relai.

Il n'était que temps, car le soir même, M. de Canouville, maréchal-des-logis du palais, et M. le comte d'Arberg, chambellan, firent leur entrée dans la ville, annonçant que leurs majestés y seraient dès le lendemain, 21 mai.

Le maire fit aussitôt connaître la nouvelle à ses concitoyens par la proclamation suivante :

« Dunkerquois,

« Je viens d'être informé que leurs Majestés Impé-« riales et royales, nos augustes souverains, devaient « arriver à Bruges hier. Tous les renseignements que « j'ai reçus me portent à croire que nous ne tarderons « pas à jouir du bonheur après lequel nous aspirons « tous. Le moment d'orner nos demeures est arrivé : « que chacun rivalise de zèle pour fêter une aussi grande

« époque ; je sais que je n'ai besoin, dans cette impor-
« tante circonstance, que de donner le signal à votre
« allégresse et à votre enthousiasme. »

Le 21 au matin le sémaphore annonça le départ de l'Empereur d'Ostende et le général Vandamme fit dire au maire qu'il arriverait par le chemin du canal de Furnes.

La population toute entière se porta sur cette route.

CHAPITRE V

L'arrivée de l'Empereur. — Les réceptions

A dix heures du matin le Préfet et le Sous-Préfet avec la garde d'honneur et la gendarmerie partirent de la Ville pour recevoir et complimenter les souverains à la limite de l'arrondissement. Pendant ce temps, le maire, les adjoints et le conseil municipal escortés d'un détachement de la garde nationale et précédés d'un corps de musique se rendirent dans une tente spacieuse et élégamment ornée, établie à côté de l'arc de triomphe du pont-tournant.

Le général comte Vandamme, commandant la division à la tête du 24e régiment de chasseurs à cheval et des détachements de grenadiers, chasseurs et lanciers polonais de la garde, était allé au-devant de l'Empereur ; la garnison faisait la haie depuis la porte des Canaux jusqu'à la rue du Jeu-de-Paume.

Tout le monde attendait impatiemment les courriers qui se succédaient rapidement, apportant des renseignements sur la marche du cortège. Les yeux étaient fixés sur cette route droite et plate et chaque petit nuage de poussière soulevé par un cavalier ou par un coup de vent, provoquait l'attention générale et faisait mettre chacun en place : on reconnaissait bientôt que ce n'était

qu'une fausse alerte et quelques minutes après la même scène se produisait.

Cela dura ainsi jusqu'à une heure et demie. Cette fois plus de doute possible ; les courriers déclarent que leurs Majestés sont proches, d'ailleurs leurs calèches se distinguent déjà dans le lointain, chacun se précipite à son poste, les signaux convenus sont donnés, les salves d'artillerie et les sonneries de cloches à toute volée annoncent que le moment solennel est arrivé.

La voiture de l'Empereur s'arrête ; les Dunkerquois et les étrangers massés tout autour de la tente, font retentir l'air des cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur ! » et « Vive l'Impératrice ! » C'est un brouhaha épouvantable au milieu duquel le maire parvient difficilement à placer son discours en présentant les clefs de la Ville : l'Empereur n'avait pas besoin d'ailleurs d'en entendre un seul mot, il connaissait par cœur les phrases plus ou moins banales qu'on lui récitait partout à son entrée dans les villes.

En voici le texte :

« Sire,

« Les transports d'allégresse que votre présence fait « naître sont inexprimables.

« Les Dunkerquois seront comptés parmi les plus « heureux Français, puisqu'ils ont l'avantage de possé- « der votre Majesté aux plus illustres époques de ce « siècle de gloire ; tous jouissent du bonheur de leur « monarque chéri : ce bonheur, madame, qui est votre

« ouvrage, vous assure l'éternelle reconnaissance de « vos peuples[1] ; mais déjà les vertus qui vous ont placée « si haut dans la pensée du plus grand des héros, vous « font aimer pour vous-même.

« Sire, daignez recevoir les clefs d'une ville qui, « plusieurs fois ont été confiées à la fidélité de ses habi- « tants et, récemment encore, lorsque, malgré la pré- « sence de nombreuses flottes ennemies qui menaçaient « ce rivage, l'élite de nos concitoyens est allé combattre « sur l'Escaut, pour défendre les frontières de votre « empire.

« Agréez, Sire, l'hommage du profond respect, de « l'amour et du dévouement des Dunkerquois ».

La réponse du « Héros » du « Monarque Chéri » fut assez banale, mais,... très admirée : les paroles d'un souverain ont ce privilège qu'en passant par sa bouche impériale ou royale elles semblent pour ceux qui les entendent d'une éloquence à laquelle un simple citoyen ne saurait atteindre : « Monsieur le Maire, je vous « rends ces clefs ; elles ne peuvent être mieux placées « qu'entre les mains de l'autorité municipale ! »

C'est en deux mots exactement ce que Bonaparte avait répondu en dix lignes à M. Emmery en l'an XI.

A ce moment un groupe de poissardes, costumées

[1] En l'an XI M. Emmery avait dit à Joséphine : « Epouse du héros « que nous chérissons, vous avez des droits à notre reconnaissance. « Vous en avez, madame, par les qualités qui vous distinguent, vous « acquittez pour la France entière une dette bien sacrée en concourant « à la félicité du grand homme dont la présence adoucit nos maux et « fixe nos espérances ».

suivant l'ancien usage, s'approcha de la voiture et l'une d'elle présenta à l'Impératrice une adresse de félicitation et un poisson d'argent renfermé dans un filet d'or. Cet hommage des femmes de pêcheurs est de tradition lors des visites de souverains ; il semble indiquer aux illustres visiteurs que la population maritime de la ville met à leurs pieds tout ce qu'elle a de plus précieux : la dîme de ce qu'elle ravit à la mer, au péril de sa vie.

Cet usage qui remonte aux temps les plus reculés s'est perpétué à Dunkerque, et, de nos jours encore la présentation des « Bazennes » est une cérémonie à la fois classique et touchante qui attire l'attention de tous. Cette petite scène a toujours eu le plus grand succès parceque, pour les étrangers, elle mêle quelque imprévu et ajoute un trait de mœurs locales à la banalité des cérémonies officielles.

Dans leur langage familier les marchandes de poissons, qu'aucun protocole ne saurait influencer, laissent souvent de côté le compliment appris par cœur et expriment tout-à-coup leurs sentiments avec une entière liberté ; elles trouvent alors des mots d'une franchise et d'une naïveté inattendues qui frappent bien plus les hôtes illustres auxquels ils s'adressent que les discours les mieux préparés [1].

[1] On raconte que lors du voyage de Napoléon III à Dunkerque, le 26 Septembre 1867, l'Impératrice Eugénie demanda à la « bazenne » qui portait le poisson d'argent, si elle en pêchait souvent de semblables ? La poissarde répondit : « Toutes les fois que vous venez, *mon empereuse !* »

L'Impératrice, agréablement surprise, accueillit l'hommage des poissardes et les remercia gracieusement.

Le Maire monta ensuite à cheval, (c'était la tradition de l'époque) et se plaça à la portière de droite de la voiture impériale. Le cortège s'achemina vers la ville précédé des cavaliers de la Garde d'Honneur. Les lanciers polonais, les chasseurs et grenadiers de la garde suivaient ; venaient ensuite les calèches dans lesquelles se trouvaient le Roi et la Reine de Westphalie, le prince de Neufchatel et les autres grands dignitaires. Le 24[me] régiment de chasseurs fermait la marche. Le général-commandant présenta les armes avec son état-major à la barrière des canaux ; en face de la porte de la Sous-Préfecture, la Garde d'Honneur à pied et un piquet de cavalerie attendaient les souverains. L'Empereur et l'Impératrice firent leur entrée en ville par la porte des Canaux, passèrent sous une belle porte triomphale dressée à l'extrémité de la rue Royale et gagnèrent la rue du Jeu-de-Paume par la place Napoléon, la rue et la place Impériale et les rues de l'Eglise et du Moulin[1].

Tout le parcours était sablé pour empêcher les chevaux de glisser sur les pavés ; les maisons étaient décorées ; des couronnes et guirlandes de fleurs, des pavillons de toutes les nuances, des draperies et des verdures donnaient aux rues l'aspect de berceaux multi-

[1] Aujourd'hui place la République, rue Alexandre III, place Jean-Bart rue de l'Eglise, et rue Emmery. Cette dernière, avant d'être dénommée rue du Moulin était désignée sous le nom de la rue de Sparte ou plus généralement rue des Canons.

colores. Les principaux édifices portaient des inscriptions allégoriques.

Aussitôt arrivé à la Sous-Préfecture, l'Empereur donna, comme en 1803[1], l'ordre de fermer hermétiquement et de clore par des volets toutes les fenêtres des maisons qui dominaient la cour de l'hôtel, puis remonta en calèche avec l'Impératrice, pour aller visiter les établissements maritimes,

Les souverains s'embarquèrent dans un canot très bien orné et gagnèrent la nouvelle estacade de six cents mètres. Un autre canot portait les grands dignitaires. Tous descendirent à terre sur l'estran et de là se diri-

[1] « Pendant le séjour à Dunkerque de mes grands parents, M. et Mme Ramsden, ils habitaient une partie de la maison que l'on appelle actuellement la Sous-Préfecture et lorsque Bonaparte, en 1803, alors premier Consul a annoncé son intention de faire visite à Dunkerque, on lui a préparé une maison qui se trouvait dans la cour même de la Sous-Préfecture, celle qui est en face de la porte-cochère. Mon père m'a raconté que le Préfet, ami intime de mon grand'père l'avait prié de prêter son mobilier de salon et de chambre à coucher pour meubler l'appartement du premier Consul. Aussitôt y installé, Bonaparte donna l'ordre de boucher ou fermer avec des contre-vents toutes les fenêtres des autres maisons donnant sur la cour, mais ayant appris que mon grand'père était citoyen américain, il lui a permis de faire voiler seulement les fenêtres de sa maison avec les rideaux. Ma grand'mère, cela va sans dire, les a arrangés d'une telle façon qu'elle et son mari ont pu voir tout ce qui se passait dans la cour où Bonaparte se promenait souvent en causant avec ses officiers. Pendant toute la nuit une musique militaire jouait tout doucement. Très souvent ma grand'mère m'a parlé de cette visite de Bonaparte et de Joséphine, car celle-ci est venue rejoindre le premier Consul, accompagnée de quelques-unes de ses dames d'honneur. Le jour de son arrivée Bonaparte est allé à sa rencontre, l'a reçue avec affection, l'embrassant sur les deux joues. Elle portait une robe de satin jaune et avait sur la tête une toque ou turban ». (Extrait d'une lettre de Mme Ve BENNETT-GLADSTONE.)

gèrent en voiture vers les travaux de la Cunette et des nouvelles Ecluses, travaux que l'Empereur avait fait entreprendre à son premier voyage et auxquels il s'intéressait beaucoup.

Les ingénieurs tenaient d'ailleurs extrêmement à cette visite : c'était l'ouverture de la campagne et tous les fonds avaient été épuisés dans la précédente.

Voici d'après le rapport de M. Delattre, entrepreneur du canal, la situation exacte au 1er mars 1810 :

Les deux ponts sur la Cunette, celui de Nieuport et celui de la rue Royale, étaient complètement terminés.

La communication du canal des Moëres avec celui de Furnes et de ce dernier avec la partie de Mardycq et de l'écluse de Bergues était entièrement libre.

Le bassin, ses quatre écluses et ses portes jouaient parfaitement.

Le canal de la Cunette déblayé sur toute sa longueur et sa largeur et aux trois quarts sur sa profondeur.

Le batardeau à la mer, le plus hardi et le plus difficile qu'on ait peut-être fait en France, était fini aux quatre cinquièmes.

L'emplacement de l'écluse, creusé de vingt-et-un pieds sur vingt-quatre.

Ou point où en étaient les travaux, il fallait sur-le-champ trouver de l'argent, sous peine de voir compromettre ce qui avait déjà été fait. On disait que l'Empereur avait promis cent cinquante mille francs, mais cette somme était bien insuffisante ; d'après M. Bocquillon,

ingénieur, on devait dépenser pendant l'année qui commençait trois cent soixante-dix mille francs sans compter l'indemnité due anx propriétaires des terrains occupés par la Cunette, et dont le montant s'élevait à cent quatre mille francs. En retirant les cent cinquante mille francs promis et vingt-cinq mille francs qu'on avait à recouvrer sur les fonds de l'imposition locale (pour les années où elle avait été établie), il restait environ trois cent mille francs à obtenir du Gouvernement.

Dans ce but M. Beaumier, chef de la division de la navigation générale intérieure avait écrit à M. le comte Herwyn[1] le 22 mai 1810 : « J'ai remis à M. le Directeur « général un rapport dans lequel j'appelle son attention « sur l'insuffisance absolue des cent cinquante mille fr. « affectés aux travaux de la Cunette pour la campagne

[1] Le comte Pierre-Antoine Herwyn de Névele, né à Hondschoote le 18 Septembre 1753, était le beau-frère de M Schadet, premier Sous-Préfet de Dunkerque. Il appartenait à une famille qui depuis deux siècles occupait les premières places de la magistrature de la Flandre maritime. Ses ascendants ont été successivement échevins, conseillers-pensionnaires et bourgmaitres de la Ville et de la Chatellerie de Bergues. Il était depuis dix ans conseiller-pensionnaire d'Hondschoote lorsqu'en 1789, il fut nommé par le baillage de Bailleul aux Etats-Généraux devenus Assemblée Constituante. Cette Assemblée en fit le Ier secrétaire du Comité d'Agriculture et du Commerce que présidait le marquis de Bonnay. En 1791 il fut nommé membre du Conseil général et commandant de la garde nationale d'Hondschoote ; en Mai 1793, membre du Conseil des Anciens, le 4 nivôse, membre du Sénat. Il eut une grande influence sous le Consulat et l'Empire, mais dans les journées du 1er et 2 août 1814, reniant ses attaches napoléoniennes il prit une large part aux évènements, se lança dans la politique royaliste exaltée, ce dont Louis XVIII le récompensa en le nommant pair de France,

« de 1810, et sur la nécessité de demander à Sa Majesté
« un supplément de trois cent mille francs ».

Napoléon savait donc parfaitement ce qu'on allait solliciter de sa générosité, mais il n'ignorait pas non plus l'importance pour Dunkerque de ces travaux et de leur prompt achèvement.

Dans la notice de l'ingénieur, l'objet en est résumé très clairement : 1° procurer un écoulement direct au canal des Moëres et un écoulement supplémentaire aux canaux de Furnes et de Bergues, c'est-à-dire à toutes les eaux qui se déchargent dans l'arrière-port de Dunkerque ;

2° Joindre le canal de Furnes avec celui de Bergues pour le bien de la navigation intérieure ;

3° Fournir une chasse dans le chenal de Dunkerque et les moyens d'établir dans la suite d'autres chasses plus puissantes, de manière à prévenir l'encombrement de ce chenal et du port.

L'Empereur resta près d'une heure sur les travaux à les examiner et à les discuter : d'après M. Barbot, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à Dunkerque, il se serait montré satisfait, mais d'autre part on raconta que, bien loin de là, il aurait trouvé le sas octogonal beaucoup trop restreint et par conséquent absolument manqué ; on ajouta même qu'il se serait tourné du côté du groupe des ingénieurs en disant : « quel est l'imbécile qui est l'auteur de ça ? ».... L'incident a-t-il eu lieu dans ces conditions, nous ne pouvons l'affirmer, mais il est certain que l'on a toujours déploré l'insuffi-

sante grandeur du sas octogonal qui ne permet la navigation dans le canal de Furnes qu'à des bélandres ou péniches de dimensions restreintes.

Vers six heures du soir, Napoléon et Marie-Louise rentrèrent au palais (c'est ainsi que pour la circonstance on nommait pompeusement l'hôtel de la Sous-Préfecture) et la réception des autorités publiques commença immédiatement dans l'ordre prescrit par le décret sur les préséances[1].

Le Maire accompagné de ses Adjoints et du Conseil municipal prononça le discours suivant :

« Sire,

« Les habitants de Dunkerque, honorés plusieurs fois « de la présence auguste de Votre Majesté Impériale, « n'osaient aspirer au bonheur dont ils jouissent en ce « moment : Le Nord de ce vaste empire n'enviera plus « au Midi les douceurs d'un climat fortuné ; c'est le « Nord qui a supporté depuis dix-huit ans les efforts « des plus puissants ennemis de la France, c'est au « Nord que V. M. a accordé l'indicible honneur de se « défendre lui-même et qui a répondu dignement à cet » appel ; c'est le Nord, enfin, qui pourra s'enorgueillir « de l'avantage de contempler d'abord l'alliance illustre « qui vient de lier le bonheur personnel de V. M. au « repos et à la stabilité de l'Empire créé par votre génie.

[1] Ce décret en date de messidor an XII est encore en vigueur aujourd'hui malgré toutes les modifications qui auraient dû y être apportées, par des créations des postes nouveaux : bien des difficultés et des conflits auraient pu être évités.

« Nous voyons avec transport, Sire, le premier des « guerriers, le meilleur des princes, s'associer une « souveraine, qui, par ses vertus, ses grâces et sa « bonté, ne s'occupera sur le trône impérial, qu'à ré-« pandre des bienfaits sur vos peuples.

« Déjà à son aspect toutes les espérances renaissent, « tous les cœurs éprouvent un charme inconnu que « ma faible voix ne peut exprimer : que serait-ce donc « si les vœux de tous les français étaient exaucés en « voyant se perpétuer la race du plus grand des « Césars ?

« Daignez accepter, Sire, les vins d'honneur que j'ai « l'avantage de vous offrir au nom de vos fidèles « Dunkerquois ».

La Chambre de Commerce ayant ensuite été admise à l'audience de l'Empereur, M. Kenny en sa qualité de Président, reprit la parole en ces termes :

« Sire,

« Les membres de la Chambre de Commerce de cet « arrondissement viennent déposer aux pieds de Votre « Majesté Impériale et Royale le tribut de leur respect, « de leur amour et de leur reconnaissance.

« Votre Majesté par une alliance qui comble les vœux « de tous les français, a consolidé la paix du Conti-« nent : La paix maritime sera désormais l'objet de « vos méditations. C'est en vain que le Gouvernement « anglais voudrait prolonger nos maux ; l'Angleterre, « comme toutes les contrées de l'Europe, doit recon-

« naître l'irrésistible ascendant de votre génie ; placés « en face de cette nation ennemie, les Dunkerquois se« conderont les vues de Votre Majesté avec un dévoue« ment sans bornes : Tout leur présage que leur Cité, « si célèbre par les exploits de ses marins et ses mal« heurs politiques, va reprendre sa splendeur et sa « renommée. Elle possède l'avantage d'être le centre « de la seule rade qui existe dans la Manche, et où « aboutissent avec son port ceux de Gravelines, de « Mardyck et de Nieuport.

« Ce bienfait de la nature, que l'art ne peut rem« placer, doit le rendre célèbre par la guerre ou par la « paix ; cette dernière seule cependant peut cicatriser « ses plaies. Nos fortunes envahies, nos citoyens dans « les fers, notre industrie paralysée, sont les fruits de « cette guerre impie dont Votre Majesté s'occupe à « adoucir les rigueurs.

« Déjà vos décrets commerciaux ont procuré à notre « agriculture des débouchés devenus nécessaires, ali« menté nos fabriques de matières premières ; ils ont « utilisé des propriétés maritimes qui allaient s'anéantir « par leur inactivité ; nos ouvriers, nos marins ont « retrouvé des moyens d'existence ; mais l'avide An« gleterre veut arrêter ce commencement de prospérité, « et cette navigation languit ou va cesser par les obs« tacles qu'elle y oppose.

« Quelque soit notre sort, Sire, vous trouverez tou« jours le commerce de Dunkerque dévoué à l'intérêt « national, ne cherchant à réparer ses pertes que par « des moyens honorables et avoués par le Gouverne-

« ment, et en attendant qu'il puisse librement employer
« son industrie, il consacre le reste de ses capitaux à
« se venger par la course sur le commerce de l'ennemi.

« Agréez, Sire, l'hommage du respectueux attache-
« ment des commerçants de cet arrondissement ».

Après avoir écouté attentivement la lecture du discours officiel du Maire, l'Empereur engagea avec les membres de la Chambre de Commerce une conversation sur les intérêts du commerce maritime. On lui fit connaître les difficultés résultant de la formation des cargaisons pour l'étranger, moitié en grains, moitié en vins, avouant franchement que les chargeurs étaient forcés par l'inadmission des vins de France en Angleterre de les jeter à la mer en sortant du port.

Napoléon fut surpris d'apprendre que nos vins n'étaient pas admis dans les entrepôts qu'on lui avait affirmé exister en Angleterre ; les membres de la Chambre lui offrirent alors de lui faire voir les licences délivrés par le gouvernement anglais qui ne permettaient d'importer que les graines et les farines. Il voyait avec peine et même avec indignation que ce gouvernement refusait l'importation des vins, tandis que le nôtre permettait l'entrée en France d'une quantité d'articles de production anglaise ; il ajouta qu'il voulait une balance entre les importations et les exportations, car si les premières excédaient les dernières, c'était rendre bientôt la France tributaire du roi Georges !

L'Empereur émit un doute sur la qualité des vins que l'on jetait à la mer et demanda si ce n'était pas

simplement de l'eau rougie ? on lui répondit que les administrations des douanes, des droits réunis et des octrois lui garantiraient que c'était bien des vins, à la vérité les plus petits et les moins chers qu'il soit possible de se procurer, afin de diminuer le sacrifice...

« Mais s'écria l'Empereur, ce sacrifice ne peut pas être « bien grand, puisque vous en êtes dédommagés par les « avantages que procure le commerce des blés ! »

M. Emmery, membre du Conseil général du commerce de France, répondit alors « que les blés étaient tombés « dans les marchés de Londres de soixante-dix à qua- « tre-vingts schelings le quarter, qu'en déduisant le « fret et les autres frais accessoires, il ne restait qu'en- « viron dix pour cent de bénéfice, le quarter équivalant « à trois hectolitres ».

Napoléon demanda alors si le commerce suivait exactement ses instructions en ne munissant de licences que les bâtiments de propriété française, commandés par des capitaines français ? « Il voulait bien favoriser ses sujets pour qu'ils jouissent de ces bénéfices et non les étrangers ». On lui assura que l'on avait en tous points suivi ses volontés, et que, quoique nos navires pour plus de sécurité fissent usage à la mer et à l'étranger de papiers simulés, il n'en était pas moins vrai que les actes existants aux douanes et aux administrations maritimes ne devaient laisser aucun doute qu'ils fussent des propriétés françaises.

L'Empereur parut satisfait de ces explications et conseilla aux négociants qui se livraient à ce genre

d'affaires d'agir avec beaucoup de prudence, parce qu'il se pourrait que sa politique l'obligeât de prendre des mesures nuisibles aux intérêts particuliers.

La Chambre demanda ensuite à l'Empereur qu'il voulût bien admettre en ce port les smaggleurs anglais, les plus grands ennemis de leur gouvernement, qui n'apportaient que du numéraire en échange d'eau-de-vie, batiste, dentelles, blondes, soieries, etc. On affirmait qu'il y avait eu des années tellement avantageuses à l'état, que les produits de ce commerce s'élevaient à près de vingt millions de francs. Les détails dans lesquels la Chambre entra pour lui faire connaître les débouchés de nos produits et de notre industrie, versés en Angleterre au détriment de son fisc, parurent vivement l'intéresser car il demanda au Ministre de l'Intérieur quels avaient été les motifs qui avaient éloigné du port de Dunkerque ces fraudeurs ; le Ministre répondit qu'il n'en connaissait point d'autres que ceux de mesures de police générale. L'Empereur voulut alors savoir si le nombre des fraudeurs séjournant ensemble dans le port pour faire leurs cargaisons pouvait s'élever à douze ou quinze mille hommes ? — « Ces bateaux, lui répondit-on, entrent à la marée, pour en ressortir à la marée suivante ; il est rare de voir ensemble plus de cent cinquante à deux cents smaggleurs ».

Cette conversation fit espérer à la Chambre quelques avantages pour le commerce et surtout l'admission des fraudeurs anglais dans le port de Dunkerque [1].

[1] Archives de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

L'Empereur s'entretint avec chacune des autorités qui lui étaient présentées, leur parlant des affaires qui avaient rapport à leurs services respectifs. La réception finit à sept heures pour le dîner où le Maire avait été invité.

Pendant le repas Napoléon causa avec lui de tout ce qui pouvait intéresser la ville et contribuer à sa prospérité. Il y avait à table le roi de Westphalie, le prince de Neufchatel, le prince de Wagram, la duchesse de Montebello, le duc de Bassano ministre-secrétaire d'Etat, le comte Montalivet ministre de l'Intérieur, le Préfet du Nord et le Sous-Préfet de Dunkerque ; M. Kenny était placé entre le roi de Westphalie et la duchesse de Montebello. Le dîner dura une heure.

A dix heures l'Empereur et l'Impératrice se rendirent à la salle de spectacle pour assister au bal donné en leur honneur. Ils furent reçus à la porte par le Maire, une députation du Conseil municipal et dix dames désignées à cet effet, qui les conduisirent au trône orné de riches draperies que l'administration avait fait préparer. Dans le fond de la salle, vis-à-vis la loge impériale était un temple de l'hymen richement décoré.

Un groupe de vingt jeunes filles choisies parmi les plus notables de la ville s'approcha de l'Impératrice ; deux d'entre elles, Mlles de Colwet et de Guizelin récitèrent un compliment, puis la première déposa aux pieds de Marie-Louise une corbeille de fleurs et la seconde offrit une frégate parfaitement conditionnée ; ces présents furent reçus avec de gracieux remerciements par l'Impératrice qui fit remettre à Mlles de Colwet-

Deschodt aînée et Deschodt cadette (filles du Sous-Préfet) une petite montre à collier en or comme témoignage de sa satisfaction.

Les acclamations éclatèrent dans toute la salle, la musique joua et les souverains s'installèrent dans la loge impériale sur laquelle tous les yeux se dirigèrent avec curiosité et admiration.

Comme Joséphine, Marie-Louise étale dans les réceptions le luxe des toilettes et des bijoux : elle n'a pas été gâtée dans sa jeunesse. A Vienne, fille de l'Empereur d'Autriche, élevée plus sévèrement qu'une petite bourgeoise, surveillée jour et nuit par des gouvernantes austères, elle n'a jamais eu l'occasion de se parer.

Personne n'était plus pauvre en bijoux que cette princesse; des bracelets en cheveux, une parure en petites perles, une autre en pastilles vertes, c'était tout ce qu'elle possédait [1]. Mais la voilà depuis un mois Impératrice des Français, son mari lui offre pour quatre cent onze mille francs de fanfreluches, trois cent mille francs par an pour son entretien. On la comble de riches dentelles, de schalls précieux, de tout ce que l'industrie produit de plus somptueux et de plus artistique, Napoléon lui donne son portrait entouré de treize diamants qui valent six cent mille francs, un collier de neuf cent mille francs, des diadèmes, des boucles d'oreilles, des bracelets pour plus de deux millions, sans compter les bijoux de la Couronne qui sont à sa disposition et que les Dunkerquoises revoient sur ses épaules

[1] Frédéric Masson (Napoléon et les femmes).

après les avoir vus sur celles de Joséphine sept ans auparavant.

N'y a-t-il pas là de quoi griser une jeune femme de dix-huit ans ? Et dans ce voyage qui est son premier, et tout au début de son mariage, coquette de nature, comme toutes les viennoises, quel plaisir plus grand peut-elle avoir que d'éblouir tous ceux et toutes celles qui l'entourent ?

L'Empereur d'ailleurs y tient et l'y obligerait s'il en était besoin ; à quarante ans, il veut se montrer mari tendre et attentionné et lui, qui avait été l'époux d'une femme presque sur le retour, se passionne pour cette blonde autrichienne qui ne connaît encore rien de l'existence et, fille d'Empereur, ne soupçonne même pas ce que peut être la vie des cours.

Il est fier de se montrer à ses côtés, non en maître, mais en esclave, et il se ressouvient avec une intime joie, auprès d'une descendante des Bourbon et des Habsbourg-Lorrain du temps où petit officier de fortune il ne pouvait payer sa note d'hôtel et se faisait refuser en mariage par des femmes même plus âgées que lui [1].

Marie-Louise est grande mais sans grâce, elle n'a ni la souplesse ni le charme de Joséphine ; ce qui plait en elle c'est la fraicheur de la jeunesse, la blancheur de

[1] Il s'éprenait à vingt-cinq ans de femmes de trente à trente-cinq, de quarante ans même, expertes en l'art de se faire aimer bien plus qu'en l'art d'aimer, et n'ayant que sa main à offrir, il l'offrit à Mme de Permon dit-on, à Mme de la Bouchardie, plus tard à Mme de Lesparda en attendant que vendemiaire survienne et qu'il se fasse prendre au mot par Mme de Beauharnais. (Napoléon et les femmes, Frédéric Masson).

son teint, sa chevelure d'un blond cendré, ses yeux bleus et cette gaucherie d'allemande qui n'est pas sans charme lorsqu'elle a pour excuse l'inexpérience de la jeune fille qui ignore tout et ne devine encore rien.

En se retrouvant dans cette salle de spectacle comment l'Empereur ne se fut-il pas reporté par la pensée à cette représentation où sept ans auparavant il avait assisté avec Joséphine. Que de changements depuis ! Son premier amour était bien passé, une simple amitié l'avait remplacé. L'Impératrice répudiée était en ce mois de mai 1810 à Aix-les-Bains, bien que ce ne fut pas encore la saison ; mais elle n'avait pas voulu rester au château de Navarre, séjour doré mais monotone qu'on avait essayé de lui imposer.

Pendant que Marie-Louise remplissait à Dunkerque son rôle d'Impératrice, Joséphine essayait de se distraire : elle s'était installée à Aix dans une petite maison avec les personnes de sa suite, Mmes de Rémusat et d'Audenarde, MM. de Turpin et de Pourtalès ; chaque jour elle faisait une excursion, tantôt au Revard ou à Mouxy, tantôt aux gorges du Fier ou à l'abbaye de Hautecombe[1] et ce fut précisément le jour où Marie-Louise et Napoléon assistaient à la fête offerte par la ville de Dunkerque, que surprise par une tempête sur le Bourget, elle faillit être engloutie dans les flots du lac.

[1] L'Empereur n'apprit cet incident qu'à son retour à St-Cloud et écrivit aussitôt à Joséphine : « J'ai reçu ta lettre, j'ai vu avec peine « le danger que tu as couru. Pour une habitante d'une île de l'Océan, « mourir dans un lac, c'eut été une fatalité. »

La réunion était de six cents personnes, dont trois cents dames en brillantes parures : beaucoup, dans le nombre, avaient vu Joséphine et leur curiosité était avivée encore par le désir de faire des comparaisons entre la première femme de l'Empereur et la seconde ; on ne pouvait échanger même tout bas ses impressions mais que de réflexions muettes ; que de regards et d'observations ! Madame Bonaparte était gracieuse, toujours souriante, sans prétention dans ses élégantes toilettes, blanches, simples de façon, et peut-être trop jeunes pour son âge ; Marie-Louise, qui n'a que dix-huit ans, porte d'imposants costumes de cour, elle est fille et femme d'Empereur et apparaît plutôt hautaine, presque hiératique, au milieu de son imposant cortège.

L'Impératrice n'est pas seule d'ailleurs à attirer l'attention du public et à fixer l'admiration soit par la beauté, soit par la richesse de la toilette : auprès d'elle se trouvent la reine de Westphalie, la reine de Naples, la duchesse de Montebello, les comtesses du Chatel, Bouillé et Poro, dames du palais, et surtout la belle princesse Aldobrandini-Borghese qui, en 1811, sera sur le point d'entraîner de nouveau l'Empereur dans la voie des infidélités conjugales.

Les hommes aussi, avec leurs uniformes chamarrés, leur renommée de courage ou leur noblesse, excitent l'unanime curiosité : on remarque surtout le roi de Westphalie, les princes de Neufchatel et de Wagram, les comtes de Lauriston, d'Arberg et de Ghilini et tant d'autres qui complètent dans la loge impériale un ensemble merveilleux.

C'est toute la cour des Tuileries transportée à Dunkerque, dans la salle des spectacles ornée le mieux possible, mais qui, malgré tous ses efforts, ne peut être qu'un cadre trop modeste pour ce tableau, le plus brillant qui se puisse rêver et dont l'histoire de la ville n'a jamais donné depuis, et ne donnera peut-être jamais le pendant !

Sur un signe de l'empereur, le chambel'an de service s'approche, reçoit un ordre et le transmet immédiatement au Maire placé auprès du trône : celui-ci fait alors exécuter une cantate par un nombreux orchestre. Aussitôt après, le bal commence : lorsque la première contre-danse est achevé, les souverains se lèvent et se retirent après avoir gracieusement salué l'assemblée ; pendant qu'ils sont reconduits à leur voiture avec les mêmes cérémonies qu'à l'arrivée, les cris mille fois répétés : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » se font entendre et dominent la musique.... A la porte du théâtre, Napoléon qui conduit Marie-Louise par la main s'arrête, se retourne vers M. Kenny et prononce quelques mots qui paraissent avoir tout particulièrement frappé les Dunkerquois et la municipalité, puisqu'on les cite dans tous les comptes-rendus et que le maire les fait transcrire sur les registres de la mairie : « *Je* « *vous remercie, Monsieur le Maire, vous nous avez donné une très belle fête !!!* »

On dansa toute la nuit dans les divers bals que la Municipalité avait fait installer, mais le plus brillant fut celui de la place Impériale ; l'orchestre était sur une estrade, et, entre les danses, on faisait distri-

buer « des boissons et des pains fourrés de viande ».

Cette innovation eut naturellement le plus grand succès, malheureusement le bruit s'en étant de suite répandu, les danseurs des autres bals accourent se joindre à ceux de la place Impériale, si bien que les provisions, quoique abondantes, furent trop rapidement épuisées. Lorsqu'il ne resta plus là rien à boire et à manger, chacun retourna à la fête de son quartier et s'y amusa jusqu'au matin.

CHAPITRE V

Le Départ — Les Cadeaux

Le 22 Mai, à neuf heures du matin, le Maire se rendit au lever de l'Empereur qui, voulant lui témoigner sa satisfaction pour la réception qui lui avait été faite à Dunkerque, lui fit remettre une tabatière en or avec son chiffre en brillants.

Le moment du départ était arrivé : à onze heures les voitures se rangèrent dans la rue du Jeu-de-Paume et à onze heures et demie les souverains et leur suite partirent pour Lille : le cortège se mit en route dans l'ordre suivi pour l'arrivée ; le Maire, ses Adjoints et le Conseil municipal s'étaient rendus à l'avance à cinq cents pas en dehors de la barrière du Pont-Rouge pour saluer une dernière fois l'Empereur et l'Impératrice.

Depuis la sortie de la Sous-Préfecture jusqu'au moment où la rapidité de la marche des voitures ne permit plus de les suivre, la foule ne cessa d'acclamer les souverains. La Garde d'Honneur à cheval qui accompagnait le Préfet et le Sous-Préfet put seule escorter les augustes voyageurs et ne les quitta qu'à une lieue au-delà de Bergues.

Napoléon avait donné huit mille francs aux hospices pour les pauvres de la ville et une gratification de quatre

mille francs aux marins qui l'avaient conduit en canot visiter la nouvelle estacade à l'extrémité du chenal.

Par décret rendu au Havre le 29 Mai 1810, il accorda ensuite la décoration de la Légion d'Honneur à MM. Deschodt, sous-préfet de Dunkerque, Kenny, maire, Macquet, grand-doyen, curé de la paroisse de l'ouest et Debaecque aîné, négociant.

Nous avons retrouvé dans les archives de la Mairie la lettre suivante de M. De Lacoste, chef militaire de la Marine :

« Monsieur le Maire,

« J'ai reçu les vingt-cinq exemplaires du procès-
« verbal de réception de L. L. M. M. à Dunkerque.

« J'ai remarqué que vous y aviez porté les marques
« de faveur qu'elles ont accordées tant aux marins qu'à
« l'hospice, et vous avez omis de porter celle que j'ai
« obtenue. J'aurais été infiniment flatté que le procès-
« verbal en eut fait mention : *Ce sont des pièces qui*
« *se reproduisent à la postérité et qui flattent*... S'il
« en était encore tems je vous prierais de relever cette
« omission.

« De Lacoste ».

M. Kenny ne voulut pas priver M. De Lacoste d'avoir son nom transmis à la postérité ; il fit faire une nouvelle édition du procès-verbal à la fin de laquelle on peut lire :

« *Omission.* — S. M. a donné à M. De Lacoste, chef
« militaire de la Marine une marque de sa bienveillance

« en lui faisant remettre une bague en brillants, « ornée de son chiffre ». Que son ombre soit heureuse !

Un autre mécontent, mais qui n'obtint pas satisfaction, ce fut M. Saint-Romain, « directeur des spectacles des départements du Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Oise » ; on lui avait pris la salle de spectacle pendant deux jours pour les fêtes offertes à l'Empereur, et, bien qu'il eut été payé de tous ses frais d'aménagement, ornementation, etc., il se plaignait amèrement de ne pas avoir pu donner de représentations pendant le séjour des souverains.

« Ce jour-là écriva-t-il au Maire, quinze cents à deux « mille personnes étaient dans la ville et tout concou- « rait à m'assurer la recette la plus fructueuse ; le len- « demain, si au lieu du bal donné par la Ville, j'eusse « donné spectacle et que j'eusse été assez heureux pour « qu'ainsi qu'à Lille leurs Majestés m'honorassent de « leur présence, ma salle, même en doublant les prix, « eut été trop petite. Si à ces considérations vous avez « la bonté de joindre que je n'ai prolongé mon séjour à « Dunkerque que pour me rendre utile et employer le « talent de mes artistes, que ces mêmes artistes sont « restés six jours sans activité, que le loyer de la salle « me coûte 3.000 francs et qu'ainsi que l'a observé et « demandé S.E. le maréchal Duroc, cette fête étant « donnée par la Ville, j'ai été privé de récompenses « ordinaires que fait distribuer l'Empereur aux direc- « teurs des spectacles qu'il honore de sa présence, « j'aime à penser que vous jugerez convenable qu'il

« me soit accordé une indemnité, seulement pour les « représentations perdues ».

Le Maire considéra sans doute que M. St-Romain avait été très largement payé pour l'organisation de la salle de bal et que, d'autre part, si l'Empereur n'était pas venu à Dunkerque, il n'y aurait pas eu cette affluence de monde extraordinaire dont il n'aurait jamais dû compter. Notre pauvre directeur eut beau s'adresser au Préfet : celui-ci le renvoya au Maire et le Maire lui conseilla de réclamer au Préfet... Personne ne voulut entendre parler de payer une indemnité.

Somme toute il ne perdait pas à ces évènements ; il ne pouvait que regretter de ne pas en avoir profité davantage : c'est ainsi que souvent on considère comme perte le bénéfice inattendu qu'on ne réalise pas.

Presque tout le monde gagna quelque chose à ce voyage : les uns des honneurs ou des décorations, les autres des présents ou des récompenses pécuniaires ; les commerçants vendirent leurs marchandises à des prix exagérés, les curieux eurent des satisfactions de mille sortes, le peuple s'amusa pendant deux jours et deux nuits, les pauvres même eurent leur part dans la joie publique et reçurent de nombreux secours... Nous ne parlerons pas du bonheur des cavaliers de la garde Dunkerquoise.... Seul un fonctionnaire eut à déplorer les conséquences de la visite Impériale, ce fut l'ingénieur qui construisit le sas octogonal, sur lequel il comptait probablement pour obtenir de l'avancement, il fut traité « d'imbécile » par son souverain et de plus envoyé en disgrâce loin de Dunkerque.

Mais aussi pourquoi n'avait-il pas bien pris ses mesures ?...[1]

Janvier 1904.

[1] Il n'est pas, bien entendu, fait mention de cet incident dans les pièces officielles, certaines personnes ayant trop d'intérêt à ne pas le laisser connaître ; en tous cas le mot de l'Empereur eut certainement été présenté sous une forme plus adoucie comme devait l'être plus tard celui du général Cambronne à Waterloo.

Ce qui est certain, c'est que plusieurs personnes, des plus notables de Dunkerque, nous ont *affirmé* avoir entendu raconter le fait précité par leurs pères, contemporains de Napoléon ; ils n'en mettent pas en doute l'authenticité. L'insuffisance du sas octogonal est d'ailleurs aujourd'hui si bien démontrée que des travaux considérables vont être entrepris pour son agrandissement.

Il y eut d'autres fautes commises par les ingénieurs de 1810 qui dépensèrent beaucoup d'argent inutilement, si l'on en juge par la lettre suivante de M. Delattre, entrepreneur des travaux. Cette lettre est adressée à M. le Comte Herwyn, sénateur, qui se doutait bien un peu de la vérité, mais voulait la connaître toute entière :

Dunkerque, 1er Janvier 1811.

Monsieur le Sénateur,

Pour vous donner une idée précise de ce qui s'est passé sur les travaux depuis trois mois, ou plutôt pendant toute la campagne dernière il me suffira de vous adresser la copie ci-jointe de la lettre que j'ai écrite le 26 décembre à M. Barbot.

Vous remarquerez en la lisant qu'il m'est pénible de voir qu'après avoir dépensé environ cent mille francs pour la construction du batardeau, il devienne à peu près inutile, puisque dans ce moment il ne peut servir qu'à fonder l'écluse et une partie du mur du quai ; que l'on aurait pu très bien faire en conservant la digue, et en se contentant d'un petit batardeau derrière pour empêcher les filtrations qui auraient pu se faire, en raison des parties hétérogènes qui la composent, tandis que maintenant on sera obligé de faire, après que le batardeau aura été arraché, la plus grande partie des murs de quai ainsi que les avant-radiers, à la marée, manière de travailler extrêmement lente, pénible et dispendieuse.

A la veille de commencer les terrassements du canal de la Cunette, ainsi que j'en fais également la demande à M. Barbot, il a été reconnu que l'éclusette que l'on n'avait construite que pour écouler les eaux

dudit canal et éviter par là les épuisements, n'était point étanche *et fournissait presqu'autant que s'il n'en existait point,* ce qui retarde de nouveau les terrassements du canal, jusqu'au moment où l'on sera parvenu à la rendre complètement étanche. Mais comme les épuisements, batardeaux, éclusette sont au compte du gouvernement je ne puis guère vous préciser l'époque à laquelle ils nous permettront de commencer, parce qu'il ne m'est pas permis de les diriger à ma manière.

Mon avis particulier, quant au batardeau à la mer, serait qu'il vaudrait mieux employer la campagne prochaine a arracher le batardeau qui existe pour y substituer celui dont ci-joint le plan et que je m'offre de garantir.

Il me semble que malgré les frais qu'il en coûterait pour l'enlèvement dont il est question et la reconstruction que je propose, on dépenserait et moins de temps et moins de frais que de faire le travail en deux fois et surtout à la marée, dont les accidents sont très fréquents ; d'ailleurs il est impossible que l'on fonde jamais d'une manière aussi solide, et comme les murs des quais sont extrêmement exposés et le système de leur fondation extrêmement léger et peu solide, suivant moi, je préférerais avoir un ouvrage bien traité ce que l'on ne peut guère garantir en travaillant à la hâte comme on est obligé de le faire à la marée, et surtout quand une seule marée peut vous enlever, détruire et ébranler au moins tout ce que vous avez fait dans les marées précédentes.

Vous m'avez permis, *ordonné même,* de vous tenir régulièrement au courant de tout ce qui se passait relativement aux travaux que vous avez tant à cœur : je suis entré dans des détails que la prudence m'aurait fait cacher à tout autre qu'à vous, Monsieur le Sénateur, mais confiant dans la promesse que ces renseignements n'étaient pour vous et *que MM. les Ingénieurs et tout autre n'en auraient jamais connaissance,* je n'ai point hésité à vous exposer fidèlement les faits, c'est-à-dire l'*exacte vérité,* du moins telle que je la voyais.

D. Delattre.

RAPPORT MÉDICAL

SUR

L'INSTITUTION DES JARDINS OUVRIERS

RAPPORT MÉDICAL

SUR

L'INSTITUTION DES JARDINS OUVRIERS[1]

Au premier Congrès de l'Alliance d'Hygiène Sociale
tenu à Arras 18-23 Juillet 1904

Par M. le Docteur LANCRY, Archiviste de la Société

Une comparaison. — Si, au temps des *Contes de Perrault*, quelque Génie malfaisant s'était imaginé de pousser et de faire vivre dans les eaux saumâtres d'un estuaire quelques-uns des bancs de poissons qui vivent en haute mer : quel aurait été le résultat de cette fantaisie ? Aurions-nous vu, sous l'influence de la sélection naturelle, de la concurrence vitale, de l'adaptation des organes, se produire des espèces nouvelles et perfectionnées ? Ou bien ces malheureux poissons, arrachés

[1] Ce rapport a été honoré d'une médaille d'or par le Congrès d'Hygiène Sociale et d'une publication intégrale par le *Bulletin Médical*, numéro du 20 Juillet 1904.

à leur milieu normal et aux conditions d'existence désirées par la nature, ne se seraient-ils pas vus, peu à peu, atteints d'*étiolement*, envahis de *neurasthénie*, puis, diminués dans le *nombre* et la *vitalité* de *leur progéniture*, finalement frappés de *dépopulation* et voués à la disparition des individus et à l'*extinction de la race* ?

Emigration des campagnes. — Ce n'est pas, hélas, sur les poissons de la mer, mais sur nos si belles populations rurales françaises que le Génie malfaisant dont je viens de parler a exercé sa funeste influence. Depuis une cinquantaine d'années surtout, nous avons vu nos paysans abandonner en masse la terre bienfaisante qui leur convient et qui les avait faits ce qu'ils étaient : des hommes capables de soutenir pendant vingt-cinq années les guerres continuelles de la Révolution et de l'Empire, pour venir, sur l'asphalte et les pavés, entre des séries de murailles ajourées de portes et de fenêtres, en des habitations veuves de soleil et de verdure, dans une atmosphère meurtrière même aux plantes, essayer de créer une race humaine supérieure, dont le surhomme serait le type et le parisien aborigène l'échantillon. Si le parisien aborigène, le parisien issu d'aïeux parisiens, n'était pas un mythe !

Insalubrité de Paris. — Longtemps les désastreux résultats de cette funeste expérience sont restés ignorés ou méconnus, dissimulés qu'ils étaient par l'incessante immigration venue des campagnes qui comblait les vides et masquait la mortalité. Mais voici que les sciences médicales, éclairées par la découverte des micro-organismes qui précisent et affirment irréfutablement l'élé-

ment contagieux et le *collectivisme morbide*, rompent les digues qui les confinaient dans le cercle étroit de la pathologie individuelle pour s'irruer dans la pathologie et corollairement dans l'hygiène sociales. Et nous apprenons qu'à Paris plus *du quart* des décès (*Bulletin de l'Œuvre d'Ormesson*), tout au moins *le cinquième* (Thèse Knops) est dû à la tuberculose ; et que *sur huit cent quatre-vingt-seize enfants quelconques des écoles primaires parisiennes, cent quarante-et-un sont en état de tuberculose latente ganglionnaire.* (Grancher, *Bulletin médical* du 20 Juin 1904).

Je n'ai point sous les yeux les statistiques officielles pathologiques de la Ville de Paris, et il ne semble vraiment pas que l'Administration, craignant sans doute l'émigration en masse, soit bien pressée de les établir et de les publier. Mais je sais — et il me suffit de me rappeler mes souvenirs d'internat — que la Ville Lumière n'arrive pas à hospitaliser le nombre énorme de ses aliénés et qu'elle est obligée d'en placer un grand nombre en province.

Je n'ignore pas que la puériculture contemporaine donne à Paris un *satisfecit* tout au moins relatif, avec sa natalité de vingt pour mille habitants, et sa mortalité infantile de cent cinquante décès de nourrissons par mille naissances. Mais si l'on tient compte que la population parisienne reçoit constamment une formidable émigration d'adultes, que, par conséquent, le nombre des nubiles y est proportionnellement beaucoup plus considérable qu'ailleurs, on s'aperçoit que ce chiffre de vingt qui exprime la natalité devrait, pour être judi-

cieusement comparé à celui de la province, être réduit au moins d'un quart sinon d'un tiers. Quant à la mortalité intra-urbaine des nourrissons, qui est d'environ cent cinquante, elle devrait, pour permettre une appréciation exacte, être augmentée du nombre énorme de petits Parisiens qu'on envoie mourir en province.

Bref et pour conclure : la population parisienne ne se maintient et n'augmente que par une considérable et perpétuelle immigration venue de la province. Mais les familles qui vont s'établir à Paris ne se perpétuent guère au delà de la troisième génération. Et l'on sait, du reste, que les conseils de revision refusent pour inaptitude au service militaire environ la moitié des conscrits parisiens.

Le milieu antibiologique urbain.—Voilà l'influence du milieu antibiologique et antinaturel dans lequel vit l'homme des grandes villes ; car ce que je viens de dire de Paris peut s'appliquer, dans des proportions évidemment moindres mais extrêmement pénibles, à tous les grands centres urbains, Voilà les conséquences de la soustraction de l'homme — qui, après tout, par son corps n'est qu'un animal, *homo sapiens* de Linné—au contact de la terre qui est son milieu normal, naturel, biologique, et j'oserai même dire providentiel.

Valeur hygiénique du Jardin ouvrier.— Ceci posé, il nous est facile d'apprécier, dans un coup d'œil d'ensemble, la valeur du Jardin ouvrier pour l'hygiène sociale. Le Jardin ouvrier tend à écarter l'homme du milieu antibiologique constitué par les centres urbains, pour le ramener au milieu agreste qui convient à sa nature.

Il tend à le rapprocher, et il le rapproche en effet, de la terre, perpétuel et inépuisable foyer de santé, de force, de vigueur pour les individus et pour les familles. Il clame, par le fait seul de son existence et de son nom, la grande erreur antibiologique du temps présent qui arrache l'homme anx campagnes pour le précipiter dans les gouffres urbains. Aussi, et tout logiquement, il doit prévenir et même guérir toutes les conséquences pathologiques sociales engendrées par le milieu urbain.

Véritable panacée préventive. — Oui, la valeur hygiénique sociale du Jardin est surtout une *action préventive*. La tuberculose, que le Sanatorium va guérir, sera prévenue et conjurée par le Jardin ; l'alcoolisme, que les sociétés de tempérance vont enrayer est prévenu et conjuré par le Jardin ; la neurasthénie, mère des grandes névroses et aïeule de la folie, est prévenue et conjurée par le Jardin ; la mortalité infantile, contre laquelle s'élèvent avec un succès que le temps n'a pas contrôlé les Gouttes de lait et les consultations de nourrissons, sera prévenue et conjurée par le Jardin. Il n'est point jusqu'à l'*avarie*, cette plante vénéneuse dont le milieu de culture tout particulièrement favorable est la réunion de l'asphalte et du ruisseau, qui ne doive subir l'influence préventive salutaire du Jardin. Quant à la dépopulation, elle aussi est atteinte dans sa cause physique, la déchéance des organes, dans sa cause morale, le malthusianisme, par le Jardin, si la législation arrive, comme nous l'espérons, à réaliser le Jardin, le *bien de famille* à tous, suivant cette formule qui me paraît constituer le but idéal du *socialisme médical* parce

qu'elle s'impose comme conclusion à tous les différents chapitres de l'hygiène sociale.

Tout le monde propriétaire.
Petite propriété insaisissable.

Jardins ouvriers et autres. — Mais je m'égare sur le terrain social, alors que c'est du seul Jardin que je dois vous entretenir. Il me sera pourtant bien permis de dire, même en restant exclusivement dans la question des Jardins, que le Jardin ouvrier n'est que la partie la plus retentissante, la plus suggestionnante et surtout la plus actuelle du programme de « La Ligue du coin de terre et du foyer. » Notre exposition d'Arras, pour laquelle, au nom de M. l'abbé Lemire, en mon nom et au nom de tous les exposants, nous remercions très vivement M. le Dr Calmette, l'éminent directeur de l'Institut Pasteur de Lille, vous a montré, à côté des Jardins ouvriers, les *jardins scolaires* tels qu'ils existaient vers 1860-70 à Bourecq (canton de Lillers), à l'école primaire de M. Vendeuse, les *jardins des barriéreurs* tels que les fournissent les Compagnies de chemins de fer à leurs plus modestes employés, les *jardins des douaniers* et les *jardins des gendarmes* tels qu'ont su se les procurer la section de douane de Ghyvelde et la brigade de gendarmerie de Saint-Pol-sur-Mer. Quand donc les associations de mutualité et les syndicats pourront-ils assurer un jardin à tous leurs adhérents ? Et même, quand donc, suivant le vœu humoristique de M. Aynard, vice-président de la Chambre des Députés, au Congrès international des Jardins ouvriers, à Paris, chaque député aura-t-il, pour se retirer

momentanément de l'obsession des affaires publiques, un petit jardin à cultiver ?

Lens et Fort-Mardyck. — Pour le moment notre idéal est plus modeste : il nous suffirait que les collectivités communales créent des Jardins ou des Coins de terre. Pourquoi pas ? La commune de Lens, à deux pas d'ici, n'a-t-elle pas conservé jusqu'à nos jours l'œuvre des vieux ménages, fondée par Marguerite de Bourgogne, et qui donne, par ordre d'inscription, une « part de marais » — un jardin — à toute famille du pays arrivée au moment où les forces refusent de continuer le travail normal ? La commune de Fort-Mardyck, près Dunkerque, qui concède en usufruit perpétuel vingt-deux ares de terre à toute famille qui s'établit dans certaines conditions sur son territoire, a peut-être procréé, depuis sa fondation par Louis XIV en 1670, plus d'enfants sains, vigoureux et robustes que n'en conserveront d'ici vingt ans toutes les Gouttes de lait créées et à créer dans le département du Nord ! Que ce résultat ne vous étonne pas : la possession de la terre est un besoin essentiel de la nature humaine. Pendant ma jeunesse j'ai accompagné comme médecin un convoi d'émigrants français à la Plata. Et ces gens, des Français — j'en avais le cœur gros à en pleurer ! — chantaient dans la rivière de Bordeaux en saluant d'un dernier adieu la terre de France ! C'est qu'on leur avait promis à la Plata le coin de terre qu'ils voulaient posséder et que leur refusait une injuste patrie.

Démonstration médicale. — Dois-je, dans une réunion médicale aussi éclairée que celle-ci, prouver l'in-

fluence préventive du Jardin contre la tuberculose, l'alcoolisme, la neurasthénie, la mortalité infantile, l'avarie et la dépopulation ? Faut-il, énumérant les causes étiologiques de chacune de ces affections, rappeler que le Jardin ouvrier éloigne des foyers d'agglomération humaine et, par conséquent, des lieux contaminés par le bacille de Koch ; qu'il fournit de l'air pur, vif et vivifiant ; qu'il traduit d'une manière éminemment pratique cette formule doctrinale de Grancher : *de l'air, encore de l'air, toujours de l'air ;* qu'il procure un supplément très appréciable d'aliments sains, nourrissants et rafraîchissants ; qu'il détourne du cabaret ; en un mot qu'il remplit toutes les indications demandées pour la prophylaxie et la guérison de la tuberculose ? Et cela est si vrai, que j'ai cru pouvoir qualifier le Jardin ouvrier, l'élément idéal pour le ***dispensaire antituberculeux*** du Dr Calmette, de ***sanatorium à domicile***.

Le Jardin ouvrier, en donnant une distraction saine, morale, utile, rémunératrice, combat dans leur cause le désœuvrement, l'ennui et la misère : les grands incitateurs de l'habituelle fréquentation du cabaret.

Le Jardin ouvrier, en fournissant avec un travail musculaire agréable un lieu de calme et de repos cérébral, en soustrayant, d'une manière momentanée mais fréquente, à la tension d'esprit, à la contention intellectuelle, au tracas, à la suggestion et à l'absorption du labeur journalier, en reposant les yeux et les oreilles, combat le déséquilibre nerveux et le déséquilibre cérébral, en un mot la neurasthénie.

Le Jardin ouvrier, par le travail qu'il procure, par les ressources qu'il fournit, par les avantages hygiéniques qu'il garantit, fortifie la jeune fille, développe ses organes et combat chez elle la *stérilité des mamelles*, la grande cause de la mortalité infantile. N'est-ce pas chez les femmes qui vivent en contact avec la terre qu'on va chercher les *remplaçantes* et n'est-ce pas encore chez celles qui ont perdu ce contact avec la terre que se trouve l'immense majorité des *remplacées ?*

Le Jardin ouvrier, s'il était généralisé dans les campagnes, s'il était assuré en dot aux jeunes époux qui s'établissent, ainsi que cela se fait à Fort-Mardyck, retiendrait dans les campagnes, dans la vie régulière, dans le mariage, bien des jeunes gens et bien des jeunes filles venus à Paris et dans les grandes villes grossir l'armée des clients de l'Ecole médicale de Fracastor.

On parle de la dépopulation ! Tant que le contact avec la terre n'aura pas refait les tempéraments et les individus robustes ; tant que la solution de la *question agraire* n'aura pas assuré aux enfants des familles le *coin de terre* sur lequel les jeunes époux pourront, avec un peu de courage et d'économie, se bâtir la maisonnette ou la chaumière qui abritera leurs amours ; tant que l'assurance d'une *dot terrienne* ne garantira pas aux parents que les enfants qu'ils procréeraient trop nombreux seront probablement voués au prolétariat et peut-être à la débauche : quels arguments véritablement convaincants, en dehors du devoir religieux, pourra-t-on apporter contre les conseils du Malthusianisme ?

Et qu'on ne dise pas que je me perds dans les nuages

des Drs Etienne (de Nancy), Levraud (de Saumur), Duriau, Ruyssen, Herbart, Monteuuis, Breynaert, Dewèvre, Deckmyn (de Dunkerque), Geeraert (de Malo), Pascalin (de Saint-Pol-sur-Mer), Delbecq (de Gravelines). Je crois pouvoir les résumer toutes dans ces lignes que me faisait l'honneur de m'adresser le professeur Grancher, dont la lettre d'adhésion au Congrès international des Jardins ouvriers m'avait paru d'un caractère trop intime pour être livrée à la publicité :

« Paris, 29 Octobre 1903.

« Mon cher confrère,

« Je regrette vivement que par excès de discrétion et « parce que je vous y parlais de ma santé, vous n'ayez « pas cru devoir publier ma lettre d'adhésion sans ré- « serves au Congrès des jardins ouvriers.

« Votre œuvre est bonne, excellente même ; elle est « aimable, saine et peu coûteuse ; enfin elle aidera puis- « samment à la *préservation* contre la tuberculose.

« Comptez-moi, je vous prie, parmi vos adhérents « et croyez à ma vive et affectueuse sympathie.

GRANCHER. »

Publications médicales. — Quant à la littérature médicale des Jardins ouvriers, je signalerai :

Tuberculose et Jardins ouvriers (*Normandie médicale*), par le Dr Lancry.

Les Jardins ouvriers, discours du professeur Albert Robin et rapport du Dr Camille Savoire (*Bulletin médical*).

Le sanatorium à domicile, par le Dr Lancry (*Bull. gén. de thérapeutique*).

Gouttes de lait et Jardins ouvriers, par le Dr Lancry (*Bull. gén. de thérapeutique*).

Une communication à la *Société obstétricale de France* par le Dr Lancry,

La lutte anti-alcoolique par le jardin ouvrier, par le Dr Lancry, dans les *Annales anti-alcooliques*.

Je ne cite pas les publications extra-médicales, notamment dans les mémoires de la *Société Dunkerquoise* quoique celles-ci ne soient pas sans intérêt.

Une appréciation du Dr J. Lucas-Championnière. — A propos de l'une d'elles, voici ce qu'écrivait, dans un article magistral sur la tuberculose, l'éminent chirurgien de l'Hôtel-Dieu, directeur du *Journal de médecine et de chirurgie pratique* (numéro du 10 janvier 1904), M. le professeur Just Lucas-Championnière.

« Cette idée que le traitement de la tuberculose dans les sanatorium ne saurait être confondue avec l'œuvre sociale nécessaire pour la défense contre la tuberculose, a été très bien développée dans une brochure très intéressante du Dr Lancry (de Dunkerque) ,quoique l'auteur y soit encore trop disposé, selon moi, à croire aux vertus des sanatorium [1].

« En ce qui concerne *la prévention*, il ne la voit que dans les *précautions contre la contagion et des trans-*

[1] *Le fléau social de la tuberculose. — Ses causes, ses remèdes.* — Société Dunkerquoise, 1900.

formations de nos mœurs; de nos lois, de nos coutumes. Sa brochure est pleine d'idées que nous ne pouvons exposer ou discuter ; nous en citerons quelques propositions originales.

« Il recherche avant tout les moyens pratiques de forcer les villes et les villages à l'hygiène.

« L'auteur, qui s'est beaucoup occupé de questions sociales, fait dans ses conclusions cette remarque :

« Pour guérir ou simplement améliorer un tuberculeux, il faut le transporter dans un sanatorium à la campagne. Il en aurait coûté bien moins pour lui assurer dans cette même campagne une maisonnette six mois avant qu'il devienne tuberculeux. »

« Il veut retenir les ruraux dans les campagnes et propose :

1° D'assurer à l'agriculture française la fourniture de toutes les denrées consommées en France ;

2° De rendre insaisissables les petites propriétés familiales ;

3° De reconstituer les biens communaux. Il ajoute : « Dans la plupart de nos campagnes on pourrait, avec cinq cent mille francs que coûte un sanatorium, créer deux cent cinquante hectares de biens communaux, de quoi faire éclore cinq cents familles rurales saines et vigoureuses. »

M. Lancry, a du reste, donné une forme précise à ses idées de défense sociale en jouant un rôle considérable dans la création des Jardins ouvriers qui est une

des œuvres les plus curieuses, non seulement à un point de vue social très général, mais simplement au point de vue de la prévention de la tuberculose. »

Aperçu économique et social. — J'en ai terminé avec la partie hygiénique du Jardin ouvrier, mais aujourd'hui que tout homme éclairé, et par conséquent tout médecin, est plus ou moins social ou socialiste, il me sera bien permis d'insister sur ce fait que le Jardin ouvrier ramène les classes laborieuses dans les antiques traditions de l'alliance du travail professionnel avec le travail naturel de la terre, et que cette alliance — telle celle de la voile et de la machine sur le navire — assure l'ouvrier contre les vicissitudes aujourd'hui si nombreuses dans toutes les industries. Il y a déjà plusieurs années qu'une grande usine métallurgique, à Vieux-Condé, avait distribué des terres à cultiver pour aider son personnel ouvrier à supporter une longue crise de chômage forcé par insuffisance des commandes. Tout dernièrement la famine qui atteignait les pêcheurs de sardines du Finistère eût été certainement conjurée si ces marins avaient eu en culture, comme ceux de Fort-Mardyck, une parcelle de littoral.

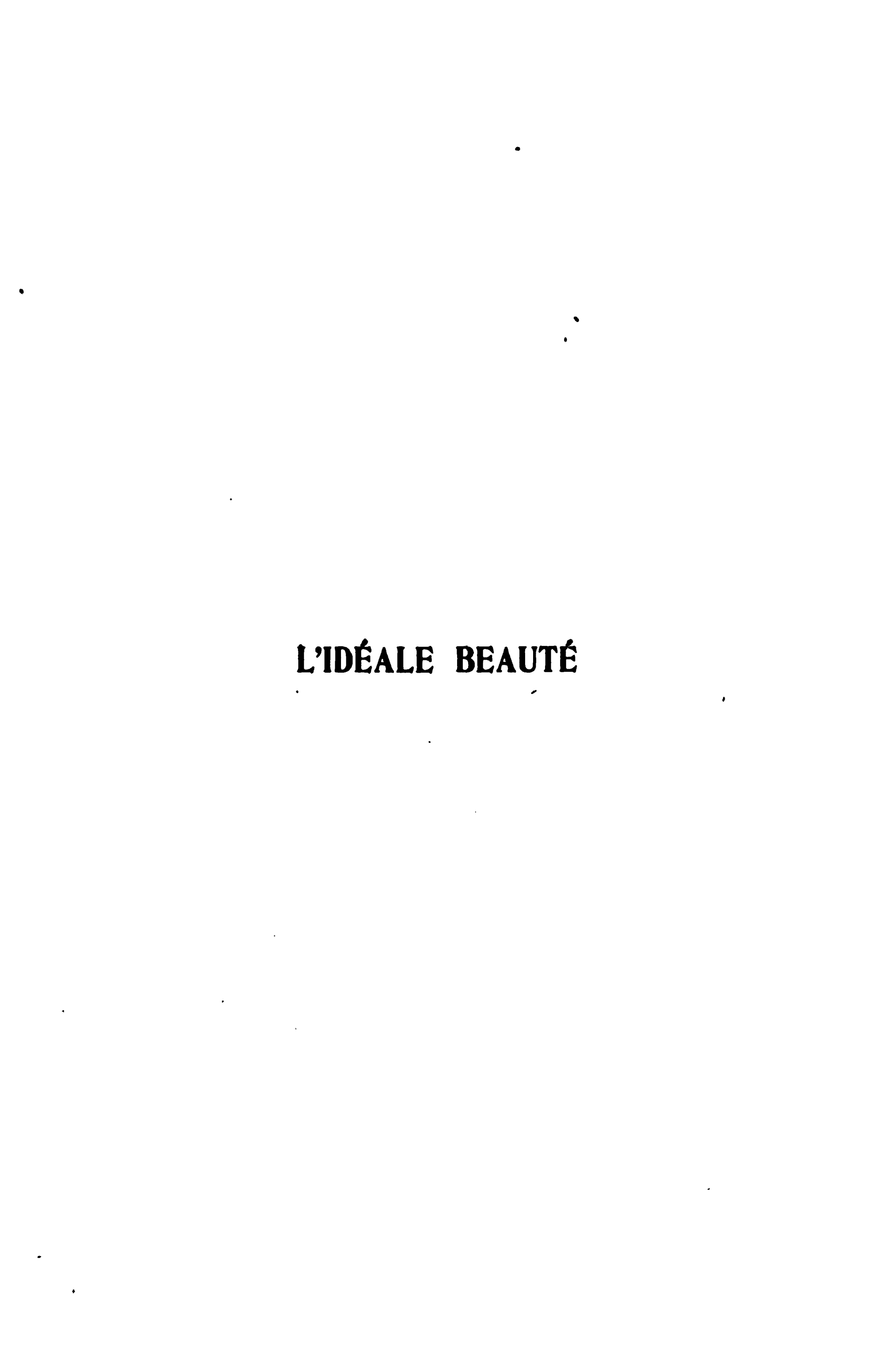
Enfin, je terminerai par cette dernière et capitale considération. Voulons-nous oui ou non éteindre ou cultiver le paupérisme ? Voulons-nous oui ou non l'adoucir ou l'abolir ?

Pour faire des propriétaires il faut de toute évidence faciliter l'accès de la propriété à ceux qui ne possèdent pas et entraver la perte de la propriété à ceux qui pos-

sèdent. Le Jardin ouvrier achemine à la propriété ceux qui ne possèdent pas : voilà sa grande caractéristique sociale.

Conclusions. — La deuxième partie du XIX[e] siècle a rompu au profit des grandes villes la judicieuse proportion qui doit exister entre la population rurale et la population urbaine, d'où les épidémies de tuberculose, d'alcoolisme, de neurasthénie, d'avarie, d'athrepsie et finalement la dépopulation.

Que l'hygiène sociale ait pour objectif le retour dans les campagnes et la vie conforme au vœu de la Nature et aux lois biologiques qui régissent l'espèce humaine !



L'IDÉALE BEAUTÉ

L'IDÉALE BEAUTÉ

Par M. G. C. FÉLIZET, Membre Titulaire

---

9 Mai.— Chaque mois apporte sa floraison : Octobre les violettes, Novembre les chrysanthèmes, Février le mimosa. La fleur qui sévit en Mai est le suicide.

Pourquoi les désespoirs d'amour sont-ils plus fréquents à cette époque ? Voilà une chose que je n'ai jamais pu comprendre. Serait-ce le besoin qu'a toute créature d'éclore vers un but supérieur, ou bien l'homme aurait-il cessé d'être cet animal perfectionné, dont parlent les philosophes, qui fait l'amour en toute saison. Ne vous récriez pas : ce que j'écris là est le résultat de quinze ans d'observation ; depuis quinze ans je consulte les gazettes et suis arrivé à cette constatation irréfutable : « la série noire commence le premier Mai. » C'est à ce moment qu'apparaissent les symptômes de la maladie contagieuse connue sous le nom de « désespoir d'amour ».

Désespoir d'Amour ! Un mot qui m'a toujours fait rire. Ah ! pauvres gens ceux qui prennent au sérieux ces mots murmurés à voix basse, ces sanglots étouffés,

ces soupirs à fendre les rocs. Des fous! des fous! Moi qui suis un homme sensé, un homme qui se dirige toujours d'après la raison, je n'ai jamais vu dans l'amour qu'une exquise fantaisie, un délicieux prétexte à jouer de cet instrument bizarre et compliqué qu'est la femme.

Cette année il n'y a pas encore eu de suicide et nous sommes déjà le 9 Mai. Le printemps est décidément en retard.

10 Mai. — Enfin!

C'est le suicide banal, — un coup de revolver dans la bouche — et la lettre laissée sur la table :

« Je meurs d'avoir été abandonné par celle que j'aime ».

Je ne suis pas arrivé à quarante-trois ans sans avoir aimé, mais je n'ai jamais aimé que par l'esprit: j'ai vu dans l'amour une petite comédie à deux personnages, aux mots déjà entendus, aux phrases toutes faites et aux gestes de convention : du classique, quoi! Quand celle qui me donnait la réplique, lassée d'entendre la même voix dire les mêmes mots et les mêmes phrases, a jugé bon de s'en aller vers un autre qui, d'ailleurs, lui dira les mêmes mots et les mêmes phrases agrémentés des mêmes gestes, je ne m'en suis pas soucié : toutes les femmes connaissent le rôle, et j'ai repris sans émotion la pièce à l'endroit interrompu.

13 Mai. — L'exemple a été suivi. — Hier c'était un employé de commerce, aujourd'hui c'est un apprenti ébéniste — seize ans! — Il s'est empoisonné avec du sublimé et est mort en arrivant à l'hôpital. Toujours la

même cause. Si j'étais homme politique je fonderais une ligue — c'est tellement de mode — pour faire des conférences contre le suicide. Je ne prendrais pas comme base la morale ou la religion ; je ferais simplement appel à la vanité, et démontrerais combien il est stupide de mourir pour un être qu'on remplace si facilement. Mon ami d'Almère, l'automobiliste connu, avec lequel je discutais là-dessus l'autre jour, m'a dit un bien joli mot : « La femme est une pièce interchangeable ».

20 Mai. — L'épidémie se propage et la troisième feuille des journaux déborde de suicides : il y en a à Bercy, à Batignolles, à Charonne, à Belleville. Aujourd'hui seulement j'en compte sept.

Celui que j'attendais, le plus classique, et qui, d'ordinaire, fait tache d'huile, s'est produit avant-hier à trois heures : un employé de grand magasin a enjambé le parapet des Buttes-Chaumont. Ce matin encore on a retrouvé en bas du pont, écrasé sur le sable d'une allée, le cadavre d'un inconnu. Et toujours dans la poche l'éternelle et banale lettre d'adieu.

Mourir pour une femme ! Quelle stupidité !

23 Mai. — Ma maîtresse vient de me quitter : elle a, paraît-il, trouvé un prince Valaque « extrêmement riche », m'écrit-elle. Ceci m'a laissé rêveur. Je la regretterai comme on regrette un animal de luxe, mais quand à prendre le deuil.....

25 Mai. — La voilà remplacée : elle était brune, j'ai pris une rousse qui donne à merveille la réplique et sait par cœur toutes les traditions ; ses gestes sont

harmonieux, ses lèvres fraîches ; ses mains sont d'une finesse extraordinaire, si fines que ses bagues épaisses ne parviennent pas à les alourdir. Voilà comme je comprends l'amour.

29 Mai. — L'année est bonne. Quatre-vingt-neuf suicides en vingt jours. Nous sommes, à n'en pas douter, un peuple éminemment spirituel.

30 Mai. — Je viens de chez Georges Petit où Winstlow a exposé un portrait de la duchesse de Prissac. Le tableau est superbe, et, j'en suis sûr, ressemblant. Sur un fond bitume se détache une fine silhouette élégante ; le nez droit aux ailes retroussées met un peu de gaîté dans l'ovale allongé de la figure ; la bouche aux lèvres à peine visibles barre d'un trait de carmin le blanc mat de la chair, le cou émerge d'une robe grise pailletée de noir. Voilà un beau portrait.

6 Juin. — Depuis six jours je vais passer chaque matin une heure devant ce Winstlow ; je reste là, muet, immobile, en admiration, et voudrais pouvoir presser les mains de tous les gens qui s'arrêtent pour le contempler. Diable ! Serais-je amoureux d'une toile ?

Si j'étais né riche, quel Mécène j'eus fait !

7 Juin. — Je suis encore retourné chez Georges Petit ; là j'ai rencontré Winstlow que j'ai tenu à complimenter. Ce peintre est un homme extraordinaire ; il est au courant de tout ce qui se dit, de tout ce qui se fait, de tout ce qui s'écrit. Il m'a récité certains vers de mon dernier volume, et, dits par cette voix chaude, prenante, que rehausse une très légère petite pointe d'accent an-

glais, ces vers m'ont semblé prendre une limpidité et une fluidité plus rares. Quel artiste! Quels regards quand il me disait : « La belle duchesse ». Ses yeux vous fouillent jusqu'à l'âme et la lueur de ses prunelles vous force à cligner les paupières.

16 Juin. — Je viens de terminer une pièce de vers écrite au courant de la plume pour une des mille inconnues que célèbrent les poètes, pour une femme à laquelle sans doute, j'ai dû rêver la nuit.

Je ne vous dirai pas mon nom ; je ne veux pas
Divulguer à vos yeux mes traits et mon visage ;
Je ne veux même pas que vous sachiez mon âge ;
Je dois n'être pour vous qu'un écho de là-bas.

Je veux à votre esprit surgir nimbé de doute,
Drapé d'ombre, imprécis, furtif, presque ignoré,
Et devenir l'amant si longtemps désiré
Qu'on rêve de trouver un matin sur sa route ;

Je veux poursuivre obstinément votre avenir
Comme un songe aux détails oubliés, mais qui hante
D'une hantise sourde, encore plus étreignante
De ce qu'on ne pourra jamais s'en souvenir ;

Je veux que, par les soirs d'angoisse inexorable
Où la poitrine bat en halètements prompts,
Mon fantôme discret, penché sur votre front,
Soit le bon viatique et la paix secourable.

Peut-être vos regards vont sourire joyeux
Et moqueurs, se raillant de l'insensé ; peut-être
Aussi que, sans vouloir en rien laisser paraître,
Une larme d'amour va perler à vos yeux.

Et c'est à tout cela qu'aujourd'hui je m'immole.
— O la peur de subir la honte d'un refus.... —
Je vous contemple, lourd de grands désirs confus,
Respectueusement, de loin, comme une idole.

Ah ! déchirez ces vers.... ou plutôt gardez-les,
Et, quand vous déplierez cette lettre jaunie,
Vous sentirez monter à vos lèvres bénies
Un peu de tout l'amour blotti dans ces feuillets.

Comme je finis de transcrire ces strophes entre d'Almère qui, après les avoir lues, me dit : Vous êtes donc amoureux du modèle ? » — « Quel modèle ? » demandai-je en balbutiant. « Hé, dame, continua-t-il avec un gros rire, la duchesse de Prissac. »

C'est vrai : je n'osais pas me l'avouer. C'est en pensant à elle que j'ai écrit cela. Mais en être amoureux ? Non. D'ailleurs je ne la connais pas et ne la connaîtrai jamais. Celle que j'aime, c'est la femme du portrait, comme un sculpteur de mes amis fut longtemps épris de la Joconde. La duchesse de Prissac ? Je ne la connais pas et ne la connaîtrai jamais.

17 Juin. — Une lettre de Winstlow vient me donner un démenti.

Cher Monsieur,

J'ai demandé à la duchesse la permission de vous offrir une étude de son portrait : elle y met une condition, c'est que vous viendrez prendre cette étude chez elle, à la soirée qu'elle donne jeudi prochain.

22 Juin, deux heures du matin. — Je reviens de

chez la duchesse. Un éblouissement. Certes Winstlow est un artiste prestigieux, certes son tableau est un chef d'œuvre qui prendra place, plus tard, à côté des Lawrence et des Gainsborough, mais il est impossible de pouvoir rendre la physionomie de cette femme ; il faudrait mille toiles pour reproduire toutes ses attitudes et tous ses gestes ; elle n'est jamais la même : sa figure possède une mobilité d'expression que nulle artiste n'aura jamais... Et je rêve d'une pièce où la duchesse tiendrait le premier rôle. Quel triomphe ! Dès que Winstlow m'eut présenté, elle prit sur le piano l'étude et me l'offrit. C'est en vain que je voudrais me rappeler ce qu'elle me dit ; sa voix est une musique telle qu'on oublie de comprendre le sens des paroles. J'ignore également ce que j'ai répondu. J'ai dû passer pour un sot.

23 Juin. — J'ai la toile là, devant moi, sur mon bureau ; c'est un très beau morceau de peinture, mais ce n'est pas elle : la duchesse est tellement « autre ».

28 Juin. — J'ai été rendre visite à la duchesse de Prissac; ce n'était pas son jour : elle m'a reçu cependant; Winstlow était là. Elle s'est avancée vers moi la main tendue et m'a causé poésie. Jamais je n'avais entendu des idées plus neuves, plus vraies, plus finement dites. Elle m'a demandé de lui dire des vers. J'ai horreur de réciter mes œuvres : c'est pontife, c'est prétentieux... et puis je dis si mal. Il était six heures ; les lourds rideaux plongeaient le salon dans l'ombre; nous étions assis tous les trois en rond, les genoux se touchant presque ; alors, avec le courage des gens peureux, qui

se précipitent au danger tête basse pour ne pas voir, je commençai :

> Je ne vous dirai pas mon nom ; je ne veux pas
> Divulguer à vos yeux mes traits et mon visage...

Comment ! C'étaient ces vers que je lui récitais ! Si elle allait se reconnaître et me chasser !

Je levai les regards sur Winstlow qui me fit un signe de tête approbateur ; alors je m'enhardis à les tourner un peu vers la duchesse. Elle me regardait avec de grands yeux songeurs et fixes, et, quand j'eus fini, il me sembla voir une buée légère les couvrir, qu'elle essuya d'un mouchoir de dentelle. Il y eut un silence. « C'est vraiment senti », dit Winstlow, et cette simple phrase valait du peintre le plus beau des compliments. La bouche de la duchesse se crispait, et enfin : « Alors vous l'aimez donc bien ? Et elle ne le saura jamais ? Vous ne le lui direz jamais ? » Ses narines palpitaient comme affolées ; je crois que sa voix tremblait un peu.

J'eus une seconde le désir fou de me jeter à ses pieds et de lui crier mon amour, mais je me contins par crainte du ridicule. Brusquement je me levai, et, très grave, je dis « Non ».

Jamais je ne reverrai la duchesse.

29 Juin. — Il faut pourtant que je la revoie.

30 Juin. — C'est décidé : aujourd'hui je lui avouerai mon amour.

Même jour, sept heures du soir. — Je n'ai pas osé. J'ai été jusqu'à la porte de son hôtel et suis revenu sans

même avoir levé le doigt pour appuyer sur la sonnette.

4 Juillet.— Le « Gaulois » m'apprend que la duchesse est dans son château de Touraine. Je parlerai à son retour ; elle pourra me faire mettre dehors par ses domestiques et me consigner sa porte; il faudra que je lui parle.

25 Juillet. — J'ai longtemps réfléchi. Et quand je lui aurai parlé, que deviendrai-je si elle me relève avec le silence qui pardonne ? C'est alors que je serai malheureux. Ah ! que l'homme est une pauvre chose ! Pour l'aimer, elle, l'idéale beauté, la splendeur et l'intelligence faites femme, je n'aurai que les gestes de tout le monde, et, pour le lui dire, que des mots déjà souillés par les lèvres des autres. J'aime comme jamais on n'a pu aimer, et ne saurai trouver une phrase qui n'ait pas été dite, quelle que soit l'intonation que j'y saurai mettre, je serai forcé de revenir toujours aux « je vous aime », profanés jadis par moi. Non, je ne le lui dirai pas.

26 Juillet. — Mais que deviendrai-je alors ? Je ne puis pourtant pas vivre sans elle !

27 Juillet.— *Le Journal* : « Un étudiant en médecine vient de se donner la mort parce que ses parents s'opposaient à son mariage. »

On peut fléchir des parents ! Les obstacles matériels peuvent tous être franchis ! Tandis que moi... moi...

30 Juillet. — Ma résolution est prise. J'ai fait venir des tubéreuses de chez Lachaume. J'ai jonché de ces fleurs tout mon cabinet, fermé les portes et tiré mes

rideaux. Je veux être seul. Très lentement, l'odeur monte ; elle m'arrive plus pénétrante aux narines, et, pendant que j'écris, je sens le portrait de Winstlow qui me regarde et qui me remercie d'épargner à l'idéale beauté l'aventure banale du premier trottin venu. Oui, le portrait me regarde ; il s'anime, ses yeux bougent, ses lèvres s'entr'ouvrent pour un baiser. Je...

L'Epineau, Lundi 28 Septembre 1903.

MARINE MARCHANDE ET PORTS FRANÇAIS

DUNKERQUE ET LES PROVINCES DE L'EST

MARINE MARCHANDE ET PORTS FRANÇAIS [1]

Dunkerque et les provinces de l'Est

Par M. Georges MORAEL, Membre Titulaire résidant

Rien n'est plus paradoxal que l'attitude du grand public français à l'égard des questions maritimes. Qu'il s'agisse de marine militaire ou de marine marchande, la masse de la population y est indifférente : il semblerait que les choses maritimes soient d'un autre domaine que les affaires terrestres, qu'elles soient l'affaire exclusive des populations côtières et que les gens de l'intérieur n'aient absolument rien à y voir.

C'est là méconnaître à la fois les leçons du passé et les besoins les plus urgents du présent, et dans un pays parlementaire, dans un pays d'opinion comme la France, dans lequel on ne peut attendre que de l'opinion seule une orientation suivie du gouvernement vers un but déterminé, cette indifférence constitue un véritable danger politique, comme elle constitue, je n'aurai aucune peine à le démontrer tout à l'heure, la cause principale

[1] M. G. Morael a fait une conférence très applaudie sur ce sujet à Nancy le 25 Mai 1904.

de la décadence actuelle de notre marine marchande.

Les leçons du passé. — C'est en France même qu'elles se sont fait le plus fortement sentir, et dans son magnifique ouvrage sur l'influence de la puissance maritime sur l'Histoire, ouvrage qui a fait autant de bruit à l'étranger qu'il a passé inaperçu chez nous, c'est précisément notre pays que le capitaine Mahan, des Etats-Unis, choisit pour montrer combien la puissance maritime d'un pays est intimement liée à sa prospérité et à sa destinée politique.

Sans remonter bien haut dans notre histoire, faut-il rappeler que l'immense empire colonial que nous avons possédé jusqu'au règne de Louis XV, empire si vaste que, si nous l'avions conservé, la forme française serait sans doute aujourd'hui la forme de la civilisation universelle, la langue française, la langue universelle, et Paris la métropole commerciale de l'Univers comme elle en est la métropole au point de vue des arts et du goût ; que cet empire n'a été perdu que parce que Louvois, et après lui les ministres de Louis XV ont abandonné l'œuvre de Colbert et laissé disparaître notre marine? Dupleix était vainqueur dans les Indes; La Jonquière, Vaudreuil, Montcalm défendaient avec succès le Canada ; mais les Anglais, maîtres de la mer, purent envoyer des renforts et accumuler des troupes jusqu'à ce que nos garnisons, livrées à elles-mêmes, fussent réduites à capituler.

Puis c'est l'épopée républicaine et Napoléonienne, qui doit forcément, fatalement se terminer, elle aussi, par un désastre, parce que, aveuglé par l'obsession

continentale, Napoléon a négligé la mer, et permis ainsi à l'Angleterre, invulnérable dans son île, de renouer les coalitions après chacune de nos victoires jusqu'à ce qu'enfin la France lassée fût incapable de subjuguer plus longtemps l'Europe révoltée. Trafalgar avait rendu vaines et éphémères nos conquêtes continentales comme Aboukir avait condamné à la stérilité l'expédition d'Egypte.

Pour en arriver à une époque toute récente, n'est-il pas extraordinaire de voir l'opinion publique française admettre comme une vérité indiscutable l'inutilité de notre flotte au cours de la guerre de 1870, alors que c'est notre prépondérance maritime sur l'Allemagne qui a permis la formation de l'armée de la Loire et son ravitaillement ; qui a permis, aussi, la continuation de nos relations commerciales avec l'étranger, nous a évité ainsi les maux épouvantables que la guerre entraîne trop souvent pour le vaincu, les famines terribles qui décimaient la France au temps où Louis XIV luttait contre l'Angleterre, et a préparé notre relèvement économique, naturellement beaucoup plus difficile si les grands courants commerciaux nous avaient été fermés ?

Aujourd'hui, notre situation ressemble à s'y méprendre à celle que nous avions dans les premières années du règne de Louis XV. La poussée coloniale qui s'est produite depuis 1880 rappelle étrangement celle qui eut lieu de 1715 à 1756, Et il faut bien l'ajouter, une négligence analogue dans le développement, dans la conservation même de notre puissance maritime, qui est cependant la condition *sine quâ non* de la conservation

d'un empire colonial, semble accuser encore ces ressemblances.

Mais c'est là, me dira-t-on, une apologie de la marine militaire ! — Soit, mais c'est par le fait même une apologie de la marine marchande, sans laquelle la marine militaire ne saurait même exister.

Est-il nécessaire de montrer que la marine commerciale — vapeurs ou voiliers — est la pépinière nécessaire où se recrute le personnel de la flotte militaire ? De rappeler qu'en cas de guerre, certains vapeurs sont destinés à apporter comme transports un appoint indispensable aux escadres, réduites à l'impuissance comme l'a montré la guerre hispano-américaine, dès que la privation de cet appoint vient restreindre leur rayon d'action en présence d'un adversaire qui peut se mouvoir à son gré et conserver des vitesses exigeant des ressources considérables en combustible ? Une étude due à M. Woodward, ingénieur de la marine des Etats-Unis, montre que 200.000 tonnes de gros vapeurs ont secondé l'action de la flotte militaire américaine comme transports de charbon ou de vivres, usines distillatoires flottantes, hôpitaux, ateliers de réparations, et même, pour les plus rapides, comme croiseurs auxiliaires.

Nécessaire à la sécurité nationale, la marine marchande l'est plus encore à son développement économique. Il ne s'agit pas seulement d'un problème intéressant la fortune de quelques sociétés de construction ou d'armement, les salaires de populations groupées le long des côtes, mais surtout et avant tout d'une question d'ordre général, relative à une portion de notre outillage

national dont la marine marchande fait partie au même titre que les chemins de fer ou les canaux.

Il ne saurait y avoir de marine militaire sans marine de commerce, mais, comme l'a dit M. Lefebvre-Pontalis, il n'y a pas de commerce national sans marine nationale. Il n'y a pas de commerce d'exportation possible si cette exportation n'a lieu, d'une façon habituelle, sans pavillon national. Le pavillon est la meilleure de toutes les réclames.

Enlevez cette garantie d'origine, confiez aux étrangers le soin de transporter vos produits vers les contrées lointaines, et vous arriverez fatalement aux démarquages qui ont pour résultat logique et nécessaire le détournement de la clientèle.

Les exemples abondent. Je me contenterai de citer le cas de Hambourg qui, ayant reçu en 1899, 13,000 hectolitres d'eau-de-vie de France, en a exporté sous le nom de cognac près du double, après en avoir consommé elle-même une bonne partie.

Comment ne pas voir que les meilleurs agents du commerce français dans un pays étranger, sont les agents des compagnies maritimes françaises entretenant des relations régulières entre ce pays et la France? L'intérêt de leur compagnie — c'est-à-dire le leur — est de multiplier autant que possible les transactions, de se tenir à la disposition de la clientèle pour lui donner tous les renseignements désirables, d'être à l'affût de toutes les occasions. Invariablement, on a vu des courants commerciaux s'établir à la suite de l'installation

de lignes régulières; on les a vus s'étioler et s'éteindre dès que ces lignes étaient supprimées.

Nécessaire au maintien de l'expansion commerciale d'un pays au dehors, la marine marchande n'en reste pas moins une industrie des plus intéressantes en elle-même. Par suite de l'état dans lequel elle se trouve en France, nous payons chaque année 366 millions de francs — plus d'un million par jour — aux marines étrangères pour le transport de nos propres marchandises. Les statistiques officielles établissent que cinq milliards — la rançon payée à l'Allemagne — ont été de ce fait perdus pour la France depuis *quinze* ans, et ces évaluations ne tiennent pas compte des hausses du fret dûes aux variations du cours du charbon qui devraient, d'après le rapport soumis à la Chambre, faire majorer les chiffres indiqués de 36 à 40 millions par an.

Et ce n'est là qu'un des côtés de la question. Il est démontré que sur un million de recettes, 200,000 fr. restent entre les mains des armateurs, des assureurs et des banques maritimes, tandis que 800.000 fr. passent en salaires et en frais divers d'approvisionnement et d'entretien. Il est démontré également par les documents officiels de la douane que les dépenses des navires étrangers faisant escale dans nos ports sont à peu près nulles.

Voilà donc plus de 250 millions de commandes qui échappent tous les ans à nos minotiers, à nos cultivateurs, à nos viticulteurs et à nos familles maritimes, lesquelles à leur tour reverseraient cet énorme supplément de gages sur la collectivité ; plus de 250 millions

dont nous, Français, qui nous plaignons que les affaires ne vont pas, que l'étranger nous écrase, faisons cadeau à l'industrie maritime étrangère ! Joignez-y les frais de construction des navires qui échappent à nos chantiers, à vos hauts-fourneaux de l'Est, les frais d'entretien estimés, pour les vapeurs, à environ 15 fr. par tonneau et par an, songez au total formidable auquel vous arriverez et qui représente pour le pays une perte sèche et volontaire, puisqu'il s'agit de sa propre clientèle dont il dispose à son gré, et demandez-vous si un pays qui néglige un semblable facteur par simple ignorance est en droit de se plaindre des âpretés de la concurrence internationale !

Jeunes gens, aux yeux de qui on fait reluire comme devant leur assurer l'idéal du bonheur en ce monde une de ces situations administratives honorables à coup sûr, mais certainement modestes, rivant étroitement celui qui la détient à l'éternelle et déprimante médiocrité, — cet idéal de tant de jeunes français qui s'appelle une place, fût-elle une petite place, écoutez ceci :

Au moyen d'examens pas bien difficiles, on peut devenir capitaine au long cours. Avant d'obtenir ce brevet, et dès sa plus tendre jeunesse, celui qui le brigue, au lieu de perdre son temps dans des stages sans fin, dans l'énervante attente d'une nomination sans cesse reculée, est officier de la marine marchande, et comme tel, occupé, nourri et payé. Dès qu'il l'obtient, il peut prendre le commandement d'un navire, et gagne ainsi, sur le moindre des voiliers, un minimum de 6.000 fr. par an qui peuvent être employés intégralement aux

nécessités de la vie familiale, puisqu'il est, à bord, défrayé de tous ses besoins. Et cela, non pour être condamné à l'existence obsédante, à l'obéissance passive de l'employé, mais pour avoir dans son lot l'activité libre et les responsabilités qui font l'honneur et la dignité de l'existence.

Et cette carrière a, elle aussi, sa retraite, grâce au régime de l'inscription maritime, retraite dont le montant est toujours doublé, triplé par quelque emploi sédentaire soit comme capitaine d'armement dans quelque compagnie, soit comme officier de port.

Eh bien, alors que nous voyons dans les journaux qu'il s'est présenté des centaines de candidats, tous plus ou moins bacheliers ou licenciés en droit, pour quelque emploi de surnuméraire aux postes, nous avons quant à nous toutes les peines du monde à trouver des capitaines passables pour commander nos navires, à tel point qu'il a fallu créer entre les armateurs français une entente garantie par une parole d'honneur solennellement échangée, pour ne pas se ravir les uns aux autres par une surenchère dont on ne pourrait prévoir le terme, ceux d'entre ces capitaines qui sont bien cotés.

Et pour ceux qui se plaignent parfois de la baisse continuelle du revenu, laissez-moi narrer ce détail. Toutes les sociétés maritimes, en dehors des grandes lignes postales qui font, tout comme les sociétés de chemins de fer, des émissions d'obligations, ont recours pour acheter leurs navires, à des emprunts gagés par l'hypothèque maritime. Il est d'un usage absolu de n'emprunter que la moitié de la valeur du

navire tout en s'engageant dans l'acte hypothécaire à l'assurer pour la totalité de cette valeur et à amortir l'emprunt en dix annuités.

C'est donc, aujourd'hui que l'emprunt à la grosse a disparu des mœurs maritimes, la sécurité absolue. Eh bien, il y a en France deux ou trois sociétés à peine qui soient parvenues à trouver chez des particuliers, moyennant l'octroi d'un intérêt de 5 %, les sommes nécessaires à ces emprunts ; toutes les autres sont obligées d'en passer par les exigences de banques spéciales, souvent même d'agences anglaises ou allemandes qui, outre un intérêt fantastique, exigent le monopole de l'affrêtement et de l'assurance des navires avec prélèvement de commissions énormes et se réservent ainsi tout le bénéfice possible de l'exploitation. Et pourquoi tout cela, sinon parce qu'en France les affaires maritimes ne sont pas connues ?

Et si quittant ce point de vue des bénéfices volontairement perdus par le pays, j'appelle votre attention sur la situation même où il se débat actuellement, sur la crise que lui font traverser les aspirations, émises parfois de façon bruyante, de tout un peuple d'ouvriers, j'y vois un motif nouveau, peut être le plus pressant de tous, de pousser mon cri d'alarme. Que ces aspirations soient appelées à se voir un jour, peut-être plus proche que l'on ne pense, l'objet d'une réalisation au moins partielle, cela paraît incontestable. Mais comment ?

Oh, loin de moi la pensée de la chercher dans un accroissement inconsidéré des charges qui pèsent sur une partie de la population ! Le gouvernement qui

compterait exclusivement sur la fortune acquise pour payer l'œuvre sociale de la collectivité préparerait le lent épuisement de la nation, comme le père de famille qui, voyant ses fils grandir, hypothèquerait ses fermes et ses maisons pour assurer la satisfaction de leurs besoins nouveaux, leur assurerait un bien triste avenir. C'est dans l'extension de ses affaires que ce père, s'il est prévoyant, cherchera un supplément de revenus ; il en est de même pour l'Etat : pour des besoins nouveaux, créons des ressources nouvelles !

Et ces ressources, où pourrions-nous les trouver, sinon dans l'exploitation, déjà si heureusement commencée, de notre domaine colonial, sinon dans le relèvement, qui ne dépend que de nous, de notre marine marchande, trait d'union nécessaire entre les colonies et la mère-patrie, force indispensable, dont la perte, si nous continuons à la laisser dépérir, amènera un jour infailliblement la perte du magnifique domaine qui est notre suprême espoir d'avenir !

Or, par rapport à cette industrie primordiale de la marine marchande, industrie nécessaire, plus qu'à tout autre, à une nation qui vient de développer dans des proportions prodigieuses son empire colonial et sa marine militaire, quelle est la part de la France ?

I. — Situation actuelle de la marine marchande et des ports de commerce.

Des tableaux très détaillés, annexés au projet distribué le 14 novembre 1899 à la Chambre sur l'initiative

du gouvernement nous renseignent sur ce point. Il suffit d'y jeter un coup d'œil pour voir que la France, qui occupait jadis le second rang pour les affaires maritimes, détient aujourd'hui le quatrième pour les vapeurs, passant après l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne, et le septième pour les voiliers, après l'Angleterre, les Etats-Unis, la Norwège, l'Allemagne, l'Italie et la Russie. De 1886 à 1897, elle perd 73,000 tonneaux de jauge nette totale, voiliers et vapeurs réunis, passant de 993,291 tonneaux à 920,871. La part de son pavillon dans le mouvement de ses propres ports passe de 33 à 24 °/₀ ; elle paie tous les ans 336,000,000 de francs — plus d'un million par jour — aux étrangers pour le transport de ses marchandises, alors que l'Angleterre, durant la même période, passe pour les vapeurs, de 3,951,765 tonneaux à 6,303,604 tonneaux, gagnant 2,401,856 tonneaux ou 60 °/₀, que l'Allemagne a un accroissement de tonnage de 95 °/₀, la Norwège de 210 °/₀, le Japon de 259, 8 °/₀.

En 1900, pour transporter en Chine une seule division de 16,000 hommes, c'est à grand'peine qu'on a pu trouver dans la marine marchande française les 35 vapeurs nécessaires. L'état stationnaire, de jour en jour plus insuffisant, de notre marine marchande constitue ainsi un véritable danger national.

Et ce danger devient angoissant quand on se rend compte de la diminution progressive du personnel maritime qu'entraîne cet état de choses. Comme on peut le voir par un tableau extrait des statistiques des douanes par les services de la Chambre de Commerce de Marseille,

et annexé au rapport de M. Estier, (annexe n° 1) les équipages, faisant la navigation de concurrence passent de 25,185 hommes en 1886 à 20,233 hommes en 1896; il y en avait 29,172 en 1876. Et le nombre annuel des capitaines au long cours reçus, qui était de 144 de 1870 à 1879, tombe à 65 de 1890 à 1897. Il s'est relevé un peu sous le régime de la loi de 1893.

Quelles sont les causes de cette infériorité subite ? Comment la France s'est-elle laissée distancer dans de pareilles proportions par des concurrents qui, il y a un demi-siècle comptaient à peine ?

Pour s'en rendre compte, il faut se rappeler qu'une révolution profonde a bouleversé en quelques années l'industrie maritime. En cinquante ans, la vitesse des vapeurs est passée de 8 nœuds 5 à 23 nœuds, la longueur a triplé, la largeur doublé et le déplacement décuplé, tandis que la dépense en combustible par heure et par cheval a diminué des deux tiers. Le dernier transatlantique allemand, le *Deutschland*, a 220 mètres de long, une force de 23,000 chevaux, une portée de 23,000 tonneaux, et une vitesse de 23 nœuds. Pour les voiliers, la construction en fer et l'emploi de la vapeur à la manœuvre des cabestans, des treuils, de tout ce qui n'est pas la force motrice du navire ont permis également de réaliser des progrès considérables.

M. Muller, dans une communication faite au congrès international de la marine marchande de 1900, citait comme l'un des plus beaux types réalisés jadis le *Saint-Pierre*, trois-mâts franc construit au Havre en 1856 par M. Augustin Normand. Il avait 57 m. 50 de long,

jaugeait 775 tonneaux, avait un équipage de 31 hommes et avait coûté 557,401 francs.

En 1890, la maison Bordes faisait construire le cinq-mâts *France*, qui avait un tonnage brut de 3,942 tonneaux, un tonnage net de 3,304 tonneaux, une portée en lourd de 5,900 tonnes, 114 m. 60 de longueur de tête en tête, 15 m. 05 de largeur et 10 m. 28 de creux, une voilure qui comportait 6,189 mètres carrés pour les quatre premiers mâts seulement du bâtiment. Les trois-mâts aujourd'hui construits dans les chantiers français ont en moyenne 80 mètres de long, 13 mètres de large, 3,200 mètres carrés de voilure et 3,100 tonnes de portée en lourd; ils emploient vingt-cinq hommes d'équipage, soit six de moins que leur ancêtre jaugeant 775 tonneaux de 1856. J'ajoute qu'ils ne coûtent pas plus cher. Le tonnage a triplé, la vitesse a augmenté d'un cinquième, le nombre de tonnes transportée par homme d'équipage a plus que triplé depuis cinquante ans. Il était alors d'un homme par 35 à 40 tonnes transportées, il est aujourd'hui d'un homme par 120 à 125 ; aux États-Unis, avec les grandes goëlettes à cinq et six mâts, il est d'un homme par 300 tonnes.

On conçoit qu'une évolution aussi rapide, aussi complète, devait être favorable aux nations qui se trouvaient prêtes, à la tête d'un personnel et de capitaux disposés à se lancer dans la voie nouvelle qui leur était ouverte. Or, c'est précisément à l'heure où elle commençait que le gouvernement impérial, par une aberration fatale, a enlevé à la marine marchande toute protection tout en continuant à lui imposer les charges

qui résultent de notre législation et qu'après une enquête des plus sérieuses les membres de la commission extra-parlementaire, représentant dans des proportions minutieusement déterminées tous les intérêts en présence, ont déclaré varier entre 10 et 15 francs par tonneau et par an. On plaçait les armateurs français dans une situation intolérable à l'heure même où ils étaient obligés de renouveler leur matériel.

Ces brusques transformations eurent d'ailleurs d'autres conséquences encore, d'ordre naturel celles-là, et qui étaient inévitables. La situation géographique tant vantée de la France, jadis si avantageuse, devenait une cause indiscutable d'infériorité. Aujourd'hui, qu'on aille de New-York au Havre ou de New-York à Hambourg, la différence de fret est insignifiante. Pour Lagos, par exemple, le fret demandé par un armateur anglais ou allemand, au départ de Liverpool ou de Hambourg, ne diffère pas sensiblement du fret demandé par un armateur de Marseille. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que l'armateur de Hambourg, destinant son navire à New-York, aussi exigeant dans sa ville pour son fret de départ que ne le serait un armateur de Dunkerque ou du Havre, s'étant à ce prix assuré les trois quarts ou les quatre cinquièmes de sa cargaison, fera relâche à Dunkerque, à Boulogne ou au Havre, et y enlèvera, pour compléter son chargement, même à un prix dérisoire de bon marché, puisque ce supplément représente pour lui un bénéfice net, les quelques centaines de tonnes alors disponibles dans ces ports français pour la ligne de New-York.

Et cette situation géographique mauvaise causée par

ce fait que la France est en quelque sorte un prolongement péninsulaire de l'Europe et que les navires sortant de ses ports ne trouvent pas d'escales sur leur route, est encore aggravée par le nombre beaucoup trop considérable de ces ports. Seuls en Europe nous avons, au lieu de concentrer nos efforts sur cinq points bien choisis, créé ou agrandi une invraisemblable quantité de ports — 54 ! — dont beaucoup ne sont susceptibles d'aucun développement, n'étant reliés à aucune voie navigable, et dont la multiplicité, loin de constituer un avantage pour notre marine marchande, est une des principales causes de son déclin.

Comme l'a si éloquemment démontré à la Chambre un député de l'Est, M. Papelier, les dépenses ainsi faites tout le long du littoral ne seront jamais d'aucun avantage pour le pays et sont une cause d'infériorité pour notre marine, par *l'éparpillement* du fret qu'elles ont contribué à produire. Actuellement, il faut, pour constituer une cargaison, des milliers de tonnes de marchandises dont la réunion est toujours difficile. En Allemagne, tous les efforts se sont portés sur un point unique, Hambourg, et les allemands ont réussi à en faire en quelques années l'entrepôt de toute l'Europe centrale, et, grâce au fret ainsi amassé, grâce au marché des transports ainsi ouvert et dans lequel l'armateur trouve toujours un chargement, ont créé la cause effective du rapide développement de leur marine marchande. En France, le plan Freycinet et les diverses propositions qui l'ont suivi ont amené la création ou l'amélioration de **54** ports, et les Chambres de Com-

mercé de ces ports, impuissantes à y créer un mouvement sérieux, ont été amenées fatalement à favoriser de tous leurs efforts la navigation d'escale en vue de peupler momentanément de quelques unités étrangères leurs bassins déserts, enlevant ainsi au profit de l'étranger un fret qui eut dû être réservé à la marine française.

Il est grand temps d'imiter nos rivaux et de concentrer vers Dunkerque, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, têtes des cinq bassins français, un fret abondant permettant à nos armateurs d'établir des prix de transport analogues à ceux de nos voisins et de lutter à armes égales avec eux.

Pour cela que faut-il ? Il faut créer à ces ports un hinterland ; il faut les réunir par des moyens de communication peu coûteux avec les contrées qu'ils sont appelés à desservir. Deux moyens sont en présence : les chemins de fer et les canaux.

Il ne manque pas de gens pour vous dire : « Etes-vous pour les chemins de fer ou pour les canaux ? » Comme il ne manque pas de gens pour vous demander : « Etes-vous pour les vapeurs ou pour les voiliers ? » — Je rapproche à dessein ces deux questions qui ont entre elles plus d'une analogie, quoique la première seule nous intéresse en ce moment, et aux deux je réponds de même façon : je ne suis partisan ni de l'un, ni de l'autre ; je suis partisan des deux. Aux chemins de fer, aux vapeurs, les marchandises légères et chères pour lesquelles la rapidité dans le transport est une condition essentielle ; aux canaux, aux voiliers, les marchandises lourdes et de peu de valeur pour lesquelles le bon

marché dans les transports est avant tout recherché. Mais ce que je nie, c'est que l'un soit exclusif de l'autre ; ce que je nie surtout, c'est que les chemins de fer puissent d'une façon absolue remplacer les canaux.

Et ici, il est nécessaire de faire deux remarques :

La première, qui ressort de façon très évidente de l'enquête dirigée en 1900 par le Conseil supérieur du commerce et de l'industrie et qui a servi de base au programme actuel de travaux publics, c'est qu'au point de vue du bon marché, la concurrence, de quelque façon qu'on l'envisage, est absolument impossible entre les deux modes de transport.

La construction du canal coûte environ 253,400 francs par kilomètre, celle du chemin de fer, 379,000 francs.

Pour le canal, la dépense d'administration et d'entretien par kilomètre est en moyenne de.... 1,700 fr.

Pour le chemin de fer, de............ 6,250 fr.

Pour un chargement de 300 tonnes, capacité ordinaire d'une bélandre, le prix moyen du véhicule est, sur le canal, de............................ 12,500 fr.

Sur le chemin de fer, de............. 100,000 fr.

de plus du double si on ajoute au prix des 30 wagons nécessaires, celui de la locomotive et des fourgons.

Sur le canal, point n'est besoin de locomotive, ni de mécanicien, de chauffeurs ou d'aiguilleurs : deux chevaux et un conducteur suffisent à assurer la traction.

Et de ce rapide exposé résulte cette conséquence

indéniable qu'il est matériellement impossible aux chemins de fer d'atteindre au bon marché des transports par voie d'eau ; que si dans certaines circonstances exceptionnelles ils s'y astreignent, ils ne peuvent le faire qu'à perte, et que cette perte ne saurait être consentie par eux que momentanément et dans le but de se débarrasser d'une concurrence qu'ils considèrent, à tort, comme étant nuisible à leurs intérêts.

A tort, car par suite de l'extension du mouvement industriel et commercial à laquelle donne lieu toute facilité plus grande dans les moyens de transport, toujours à un développement du trafic par voie d'eau correspond un développement parallèle du trafic par chemins de fer.

Les exemples en abondent. En France même, je pourrais citer celui de la ligne du Nord, qui est la seule à ne pas faire appel à la garantie d'intérêts, alors que, dans la région qu'elle dessert, le mouvement de la navigation a pris une intensité telle que tous les canaux y sont devenus insuffisants et qu'en ce moment même l'Etat consacre une somme de 12 millions à doubler la largeur des écluses et autres travaux d'art qui ralentissent cette navigation sur le canal de Saint-Quentin.

Mais l'exemple le plus frappant nous est fourni par l'Allemagne, dont le gouvernement, possesseur cependant des chemins de fer, veut faire voter une dépense de 389,000,000 de francs pour la construction de nouveaux canaux. L'Etat allemand va-t-il donc se faire concurrence à lui-même ? — Nullement, et les chiffres suivants le prouvent :

En 1875, la navigation intérieure allemande transportait *deux milliards 900 millions* de tonnes kilométriques ; en 1895, elle en transportait *sept milliards 500 millions.*

Pendant la même période, nous voyons les chemins de fer allemands transporter en 1875 *dix milliards 900 millions* de tonnes kilométriques, et, en 1895, *vingt-six milliards 500 millions.*

Donc, au début de cette période de vingt ans, le trafic se partageait de la façon suivante : 79 °/₀ aux chemins de fer et 21 °/₀ aux canaux. Vingt ans après, le trafic des uns et des autres avait presque triplé, et la proportion n'avait guère changé ; elle était de 78 °/₀ pour les chemins de fer et de 22 °/₀ pour la voie d'eau.

La seconde remarque, c'est que la construction des canaux n'a nullement suivi en France une marche parallèle à celle des chemins de fer. On a fait un plan général de travaux publics, et il s'est trouvé que durant l'exécution de ce plan, les ressources sur lesquelles on comptait sont venues à manquer. Les conventions passées par l'Etat avec les Compagnies de chemins de fer ont eu pour objet l'exécution de ce plan en ce qui les concernait, l'Etat ayant recours à elles à la fois comme entrepreneurs et comme banquiers ; et ainsi la part de nos finances réservée aux lignes nouvelles s'est trouvée intangible, étant sauvegardée par un contrat synallagmatique, tandis qu'on diminuait de plus en plus, jusqu'à l'abandon complet, les travaux les plus urgents, les plus nécessaires réclamés par la navigation intérieure.

C'est là la lacune qu'il convient de combler si nous voulons que la France, qui aujourd'hui n'a plus un seul port dans lequel existe un marché du fret, voie de nouveau prospérer le long de son littoral les centres commerciaux qui peuvent assurer à sa marine le fret indispensable à son existence, et rendre à l'industrie nationale les services auxquels elle a droit. Pour Marseille, la question se résumera en la création d'une voie de communication facile avec le Rhône et en l'amélioration de cette artère fluviale et de ses affluents ; elle sera identique pour Bordeaux, Nantes et le Havre, placés à l'embouchure de nos grands fleuves ; pour Dunkerque, appelé à desservir une portion du territoire où tous les fleuves, toutes les rivières se dirigent soit vers la Belgique, soit vers l'Allemagne, il est indispensable de créer une voie navigable artificielle qui existe déjà en projet, qui serait depuis longtemps en construction sans un ensemble de circonstances particulièrement fâcheux, et qui, bien qu'encore à l'état de projet a déjà son nom, celui de canal du Nord-Est.

Et puisque le cours naturel du sujet amène à parler du seul débouché français que la région de l'Est puisse avoir sur la mer, qu'il soit permis après avoir simplement énuméré — sans s'y arrêter, faute de place — les autres ports que la France peut opposer aux centres maritimes étrangers, de donner quelques notions plus complètes sur Dunkerque.

Il n'est guère de ville qui, depuis quelques années, ait plus occupé l'attention publique. Des visites sensationnelles, des événements politiques d'une importance

capitale pour notre pays, ont placé coup sur coup l'antique cité des dunes au premier rang de l'actualité.

Mais, par un contraste étrange, il n'est peut-être pas de ville aussi mal connue ; il n'en est pas du reste qui réserve au chercheur superficiel des données, en apparence aussi paradoxales. Ouvre-t-il un dictionnaire, il risque fort d'y trouver cette brève et inexacte mention : « port de pêche sur la mer du Nord ». Se reporte-t-il aux tableaux de recensement, il voit avec étonnement que Dunkerque, maintenant seule entre toutes les villes commerçantes, possède une population au chiffre invariable, à quelques unités près, de 39,800 habitants. Et son étonnement devient de la stupéfaction si, consultant la statistique des douanes, il s'aperçoit que cette ville à population strictement stationnaire, dont le port accusait en 1873 un mouvement de 586.562 tonnes, est devenue en quelques années le troisième port de France, prenant rang immédiatement après Marseille et le Havre, avec un mouvement de plus de trois millions de tonnes.

C'est que les installations maritimes qui donnent au vieux nid de corsaires son importance présente sont une création toute récente ; c'est aussi qu'au prodigieux mouvement d'affaires qui en a été la conséquence n'a correspondu aucune modification dans la vieille cité, resserrée entre les inutiles bastions d'une étroite enceinte, ne possèdant pas un pouce de terrain disponible et voyant par delà la zône militaire l'afflux de population nouvelle se presser dans les campagnes voisines où les routes sont devenues des rues et où

surgissent de terre, en quelques années, de véritables villes : Malo, Rosendael, St-Pol, Coudekerque-Branche.

Il fallait à la France un grand entrepôt sur la mer du Nord ; cette création fut l'une des principales œuvres pacifiques de Napoléon 1er. Mais, dans sa pensée, ce centre n'était pas, ne pouvait être Dunkerque, alors ruinée par la destruction de son port stipulée au traité d'Utrecht. Admirablement placée sur la principale voie de communication fluviale du Nord-Est, Anvers s'imposait à son choix, et ce n'est pas l'une des moindres ironies que nous aient réservées les évènements politiques du siècle dernier que le fait de cette création française, libérée de nouveau par nous au cours des luttes qui ont abouti à l'indépendance de la Belgique, pesant d'un poids si lourd sur les destinées de notre grand établissement maritime du Nord.

Abandonné à lui-même, Dunkerque consacre laborieusement la première moitié du XIXe siècle à rétablir à peu près son port dans l'état où il se trouvait avant le traité d'Utrecht. Le second empire vit convertir une partie de l'ancien chenal en un bassin appelé bassin du Commerce, puis la guerre de 1870 vint mettre en évidence la sûreté de sa rade, protégée par les bancs de Flandre, vaste éventail sablonneux d'une quinzaine de kilomètres de long, dont la poignée est tournée vers le Pas-de-Calais, et dont les branches, séparées entre elles par de profonds sillons, sont tendues vers la mer du Nord, ménageant le long de la côte une longue fosse d'un kilomètre de largeur, dont les deux extrémités sont défendues par les batteries de Mardyck et de

Leffrinckoucke. A l'abri de ce rempart vaseux, aussi sûre protection contre les tempêtes du large que contre un coup de main de l'ennemi, purent être embarqués à l'aise les troupes et les approvisionnements destinés à l'armée de la Loire.

C'est que, sous les aspects mornes et désolés dont elle s'est revêtue le long de nos rivages du Nord, la nature a peut-être fait plus pour les défenses de Dunkerque qu'en aucun autre point du littoral. Vous avez pu lire, au moment des campagnes du Tonkin, des descriptions de ces repaires d'irréguliers, de Pavillons-Noirs, situés au milieu de marais immenses, présentant trop peu d'eau pour qu'on put y aventurer une barque, cachant sous cette mince couche liquide des profondeurs de vase épaisse et fétide condamnant à une mort horrible et certaine celui qui s'y aventurait. Eh bien, c'est un peu là la description de Dunkerque. On a pu dire d'elle qu'il n'y a pas assez d'eau dans la mer, et qu'il y a trop d'eau sur la terre. Du côté de la mer, des bancs de sable et de vase, sans cesse en mouvement sous l'action des marées et des courants, et devant former, dès qu'on enlèverait les balises qui marquent le passage des navires, dès qu'on mettrait un terme aux travaux continuels de dragage destinés à maintenir libres les deux entrées de la fosse de Mardyck, un inextricable labyrinthe où s'échouerait presqu'à coup sûr le navire ennemi assez osé pour s'y aventurer. Du côté de la terre, d'immenses marécages, aujourd'hui desséchés, mais qu'il suffirait, pour rendre en quelques heures à leur aspect primitif, d'inonder en ouvrant les écluses.

Ce rapide exposé suffit à expliquer toute l'histoire de Dunkerque : les succès légendaires de ses corsaires, la haine de l'Angleterre et ses exigences au traité d'Utrecht, le choix enfin de ce point, le seul abrité le long de ces côtes de la mer du Nord, désolées tout l'hiver par une perpétuelle bourrasque, pour y créer, maintenant qu'Anvers n'est plus à nous, le grand entrepôt des régions Nord et Nord-Est de la France.

En exécution d'un décret du 15 janvier 1878, MM. Eyriaud des Vergnes et Guillain, ingénieurs chargés du service des ports, établirent un programme magistral des travaux à entreprendre ; un voyage de M. de Freycinet à Dunkerque, en septembre 1878, aboutit au dépôt par lui et au vote d'une loi consacrant à leur exécution une somme de 50 millions, supportée 45 °/₀ par le budget extraordinaire des travaux publics jusqu'à concurrence de 46 millions et demi, et, pour le surplus, par la Ville et par la Chambre de Commerce. Quatre darses, reliées entre elles par deux bassins d'évolution, forment l'ensemble des « bassins de Freycinet » et ont porté à près de cinquante hectares la surface totale affectée au séjour des navires, bordée par plus de huit kilomètres de quais. Des cales de radoub, deux écluses dont l'une, l'écluse Trystram, a 215 mètres de longueur totale, 175 mètres de longueur utile, 25 mètres de largeur, 10 mètres d'eau aux marées ordinaires, et permet sans difficulté l'accès des bassins aux croiseurs de notre flotte de guerre ; enfin des chantiers de construction plus récente et qui ont lancé certaines des plus belles unités de notre flotte commerciale, sont venus com-

pléter cet ensemble, l'un des plus beaux du continent.

Et ces dépenses n'ont pas été vaines. L'essor du commerce dans le Nord, cette extraordinaire expansion industrielle qui tend à faire de tout l'arrondissement de Lille une immense ruche laborieuse, nécessitait la création d'un débouché proportionné aux besoins qui se développaient de jour en jour. Et ici la situation est toute en faveur du port français. Lille est à 130 kilomètres d'Anvers et n'est éloignée de Dunkerque que de 85 kilomètres ; Roubaix, qui n'est qu'à 90 kilomètres de Dunkerque, en est à 120 d'Anvers.

En 1880 entraient pour la première fois à Dunkerque des balles de laine ; quelques années après 76 °/₀ des marchandises de cette nature importées en France transitaient par Dunkerque qui, dès 1896, recevait la totalité des arrivages de laine destinés au continent. Il en est de même pour toutes les matières premières utilisées par l'industrie et l'agriculture du Nord, le coton excepté : Dunkerque reçoit environ 80 °/₀ des nitrates de soude et 55 °/₀ des lins importés en France.

Dunkerque est celui de tous nos ports qui a fait les progrès les plus rapides, et, en présence de la faillite lamentable à laquelle ont abouti la plupart des dépenses et des efforts faits, un peu au hasard, sur des points trop nombreux du littoral, l'attention devait nécessairement se concentrer surtout sur lui. Or, depuis trois ans, Dunkerque ne progresse plus, et, en matière commerciale, s'arrêter, c'est décliner et périr.

On a cherché la cause de ce ralentissement. Et les dunkerquois de s'écrier : il nous faut des lignes régulières ! Les lignes régulières font la fortune d'un port comme la clientèle stable fait celle d'une maison de commerce et les abonnés celle d'un journal. Aidez-nous à créer de nouveaux bassins, à préparer des places d'accostage pour les navires de nouvelles lignes régulières, qui sont ici en nombre infime, et nous reprendrons notre marche en avant un instant interrompue. Et, dociles à cette invitation, les pouvoirs publics viennent de souscrire, avec l'aide de la Ville et de la Chambre de Commerce, les sommes nécessaires au prolongement de deux darses.

En bon dunkerquois, je me réjouis de ce résultat, j'ai la très ferme conviction que ces dépenses ne seront pas inutiles, — mais uniquement parce qu'elles en amèneront d'autres, d'autant plus indispensables que si on ne songe pas avant tout à créer une liaison économique entre le port et l'hinterland qu'il est appelé à desservir, les dépenses faites pour l'amélioration du premier sont un luxe parfaitement superflu.

Il n'y a pas à Dunkerque de lignes régulières en nombre suffisant, soit. Mais est-ce surtout parce que les places à quai leur manquent, et ne faut-il pas plutôt en chercher la raison dans ce fait que Dunkerque n'a aucun fret de sortie à leur offrir, qu'il est exclusivement resté le port de Lille, Roubaix et autres centres industriels du Nord, qui, s'ils importent beaucoup de matières lourdes, laines et cotons bruts, minerais, etc., n'offrent par contre à l'exportation qu'un fret dérisoire, si bien

que, sur ce total de trois millions de tonnes, il n'y en a pas le cinquième à l'exportation ?

Il ne suffit pas de pouvoir abriter les navires d'escale, il faut assurer à ces clients habituels un fret habituel, la certitude qu'ils trouveront toujours de la marchandise disponible, à un taux plus ou moins élevé, mais toujours en quantité suffisante pour leur éviter l'opération désastreuse qui consiste à relever sur lest. Pour cela, que faut-il ? Des marchandises lourdes, machines et plaques de blindage, rails et pièces métalliques. Dunkerque est-il donc hors d'état de devenir l'entrepôt de semblables marchandises ?

Nullement, puisque dans sa sphère d'action se trouvent les départements de l'Est, se trouve la Lorraine, la Lorraine industrielle et minière qui, en quelques années a étendu son marché d'une vingtaine de départements aux limites de la France entière, et dans laquelle le seul groupe de Longwy a, en 25 ans, doublé le nombre de ses hauts-fourneaux et triplé sa consommation houillère et sa production métallurgique ; dans laquelle, enfin, les deux milliards de tonnes de minerai récemment découvertes au plateau de Briey offrent, avec la possession d'un des plus riches gisements du monde entier, les garanties d'une prospérité d'autant plus assurée que les gisements d'Espagne et du Luxembourg sont aujourd'hui à peu près épuisés.

Eh bien, ce trafic échappe absolument à notre grand port du Nord, pour son plus grand mal, et aussi pour le plus grand mal des industriels lorrains. Et comment en serait-il autrement ?

Par voie d'eau, Anvers est à 338 kilomètres de Mézières, Dunkerque à 454 kilomètres ; Anvers est à 426 kilomètres de Longwy, Dunkerque à plus de 500 kilomètres. Par chemin de fer, les minerais étrangers à destination de Longwy paient 4 fr. 98 au départ d'Anvers et 6 fr. 50 au départ de Dunkerque ; les fontes de Longwy destinées à l'exportation paient 6 fr. 89 jusqu'à Anvers et 10 fr. 70 jusqu'à Dunkerque. La Chambre de Dunkerque proteste ; voici la réponse que lui adressa, le 27 janvier 1898, la Compagnie des chemins de fer de l'Est :

« Si nous faisions des abaissements de tarifs, il ne nous paraît pas doûteux que les routes étrangères en feraient immédiatement de leur côté, et peut-être de plus importantes que les nôtres. Il y a intérêt évident pour nos compagnies à ne pas engager une telle lutte, et il nous semble que l'intérêt des ports est d'accord avec le nôtre en cette circonstance ».

Cet « il nous semble » est quelque peu inattendu. Eh bien, il nous semble, à nous, que si nos intérêts vitaux sont ainsi sacrifiés, non sans quelque humour, il en est de même de ceux des maîtres de forges et des métallurgistes lorrains qui sont les plus gros clients de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Et, en dehors des considérations générales que j'ai développées tout à l'heure, en dehors de cet avantage évident qu'a toute industrie susceptible d'exportation d'être reliée à la mer par une voie économique, je ne veux pour le démontrer retenir que deux exemples choisis entre mille : le premier c'est que par ce temps de protectionnisme à

outrance, c'est surtout sur leur propre territoire et leurs colonies que les nations doivent compter comme débouché. Or, à cette heure même, notre empire asiatique, notre empire africain surtout commencent à se couvrir d'un immense réseau de voies ferrées dont l'ensemble représentera, réparties sur quelques années, des commandes se chiffrant par millions de tonnes. Ces commandes sont assujetties à deux conditions: fabrication française, transport par navires français. Qui pourrait dès lors prétendre qu'il est indifférent aux métallurgistes de l'Est de ne pouvoir atteindre un port français qu'en payant un supplément considérable de frais de transport.

Le second, c'est que, une fois la voie nouvelle construite, car tout le monde a déjà compris que le point auquel je veux en venir est la construction du canal du Nord-Est, le transport d'une tonne de charbon coûterait d'après les calculs faits par M. Quinette de Rochemont dès 1880, à l'époque de la déclaration d'utilité publique de ce canal, de Lens à Nancy, 5 fr. 56, au lieu de 8 fr. 65, coût du même transport par voie ferrée. L'économie pour les Nancéens serait donc de 3 fr. 09 par tonne de charbon consommée.

C'est qu'en effet, le remède à cette situation navrante existe, tout au moins à l'état de projet. Le canal du Nord-Est, c'est-à-dire le canal de l'Escaut à la Meuse d'une part, et d'autre part, le canal de la Chiers, ont été déclarés d'utilité publique il y a plus de vingt ans, et, dès avant la Révolution française, dès 1776, nous trouvons le projet officiel d'un canal de l'Escaut à la Sambre, premier tronçon du canal de l'Escaut à la Meuse.

La Révolution interrompit les études ; l'Empire ne les reprit pas, la configuration territoriale de la France s'étant trouvée modifiée et l'effort se portant sur Anvers; depuis plus de vingt ans, il est constamment discuté, toujours sa nécessité est reconnue et ce mirage décevant s'éloigne chaque fois que nous croyons le tenir !

Le canal du Nord-Est mettrait Dunkerque à 325 kilomètres de Mézières, à 570 kilomètres de Nancy, alors qu'Anvers est à 338 kilomètres de la première de ces villes et à 588 kilomètres de la seconde, et offrirait l'occasion d'une concurrence d'autant plus facile au port belge qu'il faut, pour venir de celui-ci, remonter le courant de la Meuse. Il aurait à ses deux extrémités, d'une part, le port naturel de toute la région qu'il est appelé à desservir et le plus grand centre charbonnier de France, d'autre part, le plus grand centre métallurgique et les deux plus importants bassins miniers de notre pays, et il relierait dans son parcours intermédiaire des centres industriels qui comptent parmi les premiers de notre patrie.

Il y a des hauts-fourneaux dans le Nord qui ont du coke sur place, et qui attendent le minerai de l'Est ; il y a des hauts-fourneaux dans l'Est qui ont du minerai sur place, et qui attendent le coke du Nord. Ne faites pas le canal : le Nord fera venir son minerai d'Espagne, et l'Est ses cokes de l'Allemagne. Situation d'autant plus préjudiciable aux intérêts français que, grâce aux progrès inouïs de son industrie métallurgique, le seul département de Meurthe-et-Moselle a fait monter en

quelques années sa consommation annuelle en combustible de *1.300.000 à 4 millions de tonnes.*

Jamais une voie navigable n'a été projetée dans de telles conditions d'utilité et de succès. Comme l'a fait remarquer avant tant d'à-propos M. Dreux, directeur des aciéries de Longwy, dans la brochure qu'il a publiée à ce sujet, si pour chaque projet de chemin de fer ou de canal, on avait tablé uniquement sur les quelques voyageurs qui usaient des diligences, sur le roulage modeste qui circulait sur nos grandes routes, on n'eut jamais créé ni chemin de fer, ni canal. Or, ici, le trafic existe déjà, avant même que la voie ne soit créée : il y a 500.000 tonnes de marchandises françaises ou destinées à la France qui tous les ans prennent la voie d'Anvers et qui transiteraient en majeure partie par le nouveau canal ; il y a les transports de combustible entre le Nord et Nancy qui, par voie ferrée, sont passées de 46.130 tonnes en 1880 à 348.304 tonnes en 1898, tandis que la batellerie doublait, dans la même période, sa part dans ces mêmes transports, et atteignait au chiffre de 288.813 tonnes, l'ensemble donnant ainsi un accroissement de 800 °/₀. En y ajoutant simplement, estimés à leur minimum, les transports supplémentaires de houilles françaises transitant du Pas-de-Calais vers l'Est, de minerais transitant de l'Est vers le Nord, qui, grâce à l'abaissement de fret sur la voie nouvelle, remplaceraient fatalement, en grande partie, le minerai luxembourgeois et les charbons allemands et belges, le rapporteur, M. Guillain, arrive à un total de 1.800.000 tonnes de trafic annuel, amplement suffisant pour

couvrir, au moyen d'un péage de 8 millimes (0 fr. 008) par tonne et par kilomètre, l'intérêt et l'amortissement des 65 millions 1/2 mis à la charge des intéressés sur la dépense totale de 135 millions.

Et ce résultat serait obtenu, je le répète, en ne tenant compte que du mouvement commercial actuel, base certainement inexacte, puisque, d'une part, sur 4.986.000 tonnes de minerai qu'a produite, en 1899, la France entière, la région de l'Est en a produit à elle seule 4.234.000, soit plus de 85 °/o, dont 2.772.000 provenant de la région de Longwy, et 250.000 provenant de celle de Briey ; puisque, d'autre part, la consommation du fer suit une progression rapide, que les commandes énormes que font présager l'établissement des immenses réseaux coloniaux attireraient une quantité prodigieuse de rails, traverses métalliques, etc., vers le point terminus du canal, le port de Dunkerque.

Douze Chambres de Commerce échelonnées de Nancy jusqu'à Dunkerque, les métallurgistes, les sociétés minières, les syndicats industriels ont été sondés. Comment donc un accord définitif n'a-t-il pu être conclu jusqu'ici ?

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de le rechercher. Les Compagnies de chemins de fer ont combattu avec acharnement le projet, se bornant à présenter deux critiques essentielles, mais contradictoires. Elles ont invoqué à la fois la faiblesse probable, d'après elles, du trafic, et le préjudice causé aux voies ferrées, et par suite, à l'Etat, qui aurait de ce chef à subir une aggravation de la garantie d'intérêts. Je me

bornerai à constater que les deux arguments s'excluent mutuellement, et à en tirer à nouveau cette conséquence, que les Compagnies de chemins de fer sont dans l'impossibilité d'assurer à leurs clients, d'une façon normale, les avantages économiques de la voie d'eau, puisque, malgré des tarifs très supérieurs, elles sont obligées de faire appel au concours de l'Etat sous forme de garantie d'intérêts.

Et, pour conclure sur ce point, je viens dire : à nous, Dunkerquois, il nous faut le canal du Nord-Est, seul moyen pour nous, qui n'avons pas de fret de sortie, de desservir réellement notre hinterland national, lequel est un des plus riches en fret de l'Europe entière, et peut nous mettre à même de lutter à armes égales avec Anvers et même avec Hambourg ; aux Lorrains, il faut le canal du Nord-Est, trait d'union indispensable entre le pays de la houille et le pays du minerai, entre deux régions dont l'une produit ce que l'autre consomme, et dont la solidarité industrielle sera d'autant plus intime dans l'avenir, que les gisements espagnols et luxembourgeois sont presque épuisés, alors que vos ressources industrielles et minières s'accroissent chaque jour.

Ce n'est du reste pas seulement au point de vue des transports nécessités par l'industrie locale qu'il faut envisager la question, mais aussi au point de vue du transit international, qui a été longtemps l'un des éléments essentiels de la prospérité de nos ports comme de notre industrie des transports, et qui nous est aujourd'hui complètement ravi.

Si la situation presque péninsulaire de la France,

voit tout l'intérêt de cette tarification. Mais à quoi bon ? Puisque les tarifs de chemins de fer belge, en réalité, n'existent pas.

Les chemins de fer de l'Etat belge sont un peu comme ces théâtres parisiens qui portent inscrits au-dessus du guichet les prix des places, mais possèdent au rez-de-chaussée un café où l'on vend des billets de faveur. Ce café, en l'espèce, c'est certain bureau de renseignements, peuplé d'employés extrêmement intelligents qui n'ont d'autre mission que de détourner au profit des voies belges, et par le fait, au profit des ports belges, le trafic international. Il est de notoriété publique que deux moyens sont communément employés dans ce but : la vente en gros, à prix très réduit, de grandes quantités de kilomètres de parcours — même pour les voyageurs — à de grands industriels ou à de grandes compagnies de voyages économiques, et les ristournes.

Celles-ci sont, naturellement, des plus variables, et il est constant que nos voisins n'hésitent pas, pour assurer à leur port d'Anvers une grosse affaire, à faire des transports à perte. Ils vont même si loin dans cette voie que le roi Léopold, voulant favoriser sa cité favorite, Ostende, et créer à côté d'Anvers, grand port de long cours, Ostende, grand port de cabotage, a installé et subventionné sur sa cassette particulière la ligne de navigation d'Ostende à Tilbury-Dock, laquelle assure ce trafic à un taux si infime que, quoiqu'elle transporte une quantité énorme de marchandises, ses pertes se monteraient, affirme-t-on, à plus de 3 millions par an.

L'Allemagne, elle aussi, a recours aux détaxes, quoique dans une mesure beaucoup moindre que la Belgique. Le rapport d'un consul autrichien, paru en 1901, en fait mention d'une manière très affirmative. Des journaux anglais ont également affirmé l'existence de ces tarifs privilégiés que l'administration cache avec soin.

Sa tarification des voies ferrées est du reste beaucoup plus simple et beaucoup plus modérée que la nôtre.

Les frais d'exploitation et la rémunération du capital d'établissement lui ont paru suffisamment couverts par l'acquit d'une taxe uniforme de 6 pfennings (7 cent. 1/2) par tonne et par kilomètre. C'est le prix de la classe générale B pour les marchandises de toute nature transportées par wagon complet de 10 tonnes. Il s'y ajoute pour les frais de manipulation un droit fixe d'expédition de 1 mark 20 pfennigs ou 1 fr. 50 à la tonne. Pour le transport par grande vitesse, on se borne à doubler la taxe kilométrique, et à la quadrupler pour les transports en trains rapides.

Pour les expéditions de 5 tonnes, existe la sous-classe A qui ne diffère de la classe générale B qu'en ce que le prix de base est porté à 6 pfennigs 7/10 ou 8 cent. 3/8.

Au-dessous de 5 tonnes, on revient au tarif de la classe générale B, mais en y annexant le droit fixe d'expédition, perçu par fractions d'après le nombre de kilomètres parcourus, et suivant une échelle décroissante. Le premier kilomètre coûte ainsi 1 mark 10 par tonne ; chacun des 100 kilomètres suivants 11 pf. 1/2 ou 14

cent. 3/8, puis successivement sur chaque section de 100 kilomètres 10, 9, 8, 7 pfennigs. Descendue à 6 pfennigs, la taxe kilométrique reste invariable.

Comparez cette simplicité à la complexité des tarifs français, qui comprend *six* séries; suivant la valeur des marchandises transportées, et des quantités de barêmes divers, se modifiant presqu'à l'infini suivant les caprices des compagnies ! Pour les grosses expéditions et surtout pour les longs voyages, l'avantage offert par la voie ferrée allemande est énorme; par la diversité de leurs tarifs, par ce fait que pour le taux kilométrique décroissant elles se refusent à tenir compte du parcours effectué sur les réseaux voisins, nos compagnies, ont, en fait, relevé à leur profit les antiques barrières de douanes intérieures, allant jusqu'à percevoir, sous le nom de *droits de transmission* de véritables taxes d'octroi sur les limites de leurs zônes respectives. Pour les petites, bien que la caractéristique de nos tarifs soit l'effort constant fait pour favoriser le petit commerçant, l'avantage se retrouve encore en faveur de l'Allemagne dès qu'on dépasse un certain nombre de kilomètres. Après 300 kilomètres une expédition partielle paie 10 cent. en Allemagne, 14 cent. sur les chemins de fer de l'Est français. Joignez-y le droit d'enregistrement de 10 centimes, la lettre de voiture de 70 centimes, le droit de manutention de 1 fr. 50 qui n'est pas compris chez nous dans la taxe proprement dite, tous ces suppléments s'ajoutant aux frais d'expédition en France, et vous verrez combien est grand l'avantage offert par les lignes allemandes.

II. — Le régime des primes

De cet examen sommaire du régime de la marine marchande en France résulte la certitude qu'il est impossible de maintenir les charges spéciales qui pèsent sur l'armateur français tout en lui refusant toute protection.

Ces charges spéciales imposées pour la composition des équipages, le choix des officiers, le rapatriement des matelots, l'interdiction de les débarquer en pays étranger, etc., constituent une majoration de 15 0/0 dans les frais d'armement; la commission extra-parlementaire a reconnu que cette surcharge variait entre 18 et 15 francs par tonneau et par an, le chiffre le moins élevé s'appliquant au plus fort tonnage. Toute lutte étant impossible entre concurrents dont les charges ne sont pas égales, l'armateur français devrait forcément ou renoncer à sa profession, ou l'exercer sous un pavillon étranger lui assurant un sort plus équitable.

Ces charges spéciales proviennent d'un ensemble de règlements appelés l'Inscription maritime. Certaines gens, lorsqu'ils en parlent, ne manquent pas de dire : on devrait bientôt la supprimer ; elle date de Colbert !

Le résultat de cette suppression serait de vouer infailliblement au chômage et à l'abandon de la carrière mraitime la presque totalité des populations habitant notre littoral. L'Angleterre elle-même, jadis très protectionniste, n'a adopté le régime de la liberté qu'après

avoir acquis une supériorité écrasante sur tous les autres peuples, et il semble douteux qu'elle puisse le conserver longtemps encore sans modification, car les matelots anglais, inaptes à se contenter des salaires réduits des Norwégiens et des Hindous, désertent de plus en plus la mer, et il devient difficile de recruter parmi eux le personnel nécessaire à la marine de guerre sans cesse grandissante du Royaume-Uni.

Des raisons de solidarité sociale et d'humanité, et surtout le souci d'assurer la défense nationale s'opposant à la prise en considération de ce premier système, il faut fatalement recourir à la protection. Quelle a-t-elle été, quelle est-elle, que doit-elle être ? Telles sont les trois questions auxquelles il convient de répondre en quelques mots.

L'acte de navigation du 21 septembre 1793 réserve l'importation en France et dans les colonies au pavillon français ou à celui de la puissance dont la marchandise est originaire. Il donne au pavillon français le monopole du cabotage français et de la navigation inter-coloniale. Il interdit la francisation de tout navire qui ne serait pas construit en France.

C'est un régime de protection à peu près absolu.

La loi du 28 avril 1816 remplace l'interdiction par un droit frappant la marchandise importée sous pavillon étranger, sans distinction d'origine. C'est le système de la *Surtaxe de pavillon*. qui a duré jusqu'en 1866.

Il n'a trouvé, lors de la discussion parlementaire qui a abouti au vote de la loi de 1902 que de bien rares dé-

fenseurs. Et cependant il est séduisant. Dans un pays où toutes les industries sont protégées par des droits de douane, pourquoi ne pas protéger la marine par une taxe analogue, qui frapperait les navires étrangers entrant dans nos ports et qui serait un nouvel aliment pour le budget au lieu de lui coûter, tous les ans, plusieurs millions?

Les très rares partisans de la surtaxe de pavillon se sont vu opposer l'éventualité de mesures de représailles auxquelles les puissances étrangères sont, paraît-il, toutes prêtes à recourir, et dont le moindre inconvénient serait de frapper de stérilité tout essai de ce genre; on leur a objecté aussi l'impossibilité résultant des traités en cours. Peut-être faut-il joindre à ces raisons le légitime souci de ne pas imposer à notre commerce extérieur une nouvelle et terrible charge. Abordez l'un des vieux armateurs qui vont le long de nos quais humer l'air salin en regardant d'un œil attristé les quelques barges aplaties, les bricks trapus, les goëlettes profilant dans le ciel brumeux leur mâture légère, vestiges chaque jour plus rares d'un passé qui disparaît à jamais, et vous entendrez avec quels regrets ils vous parleront du bon temps — oh! pas si éloigné — où l'on trouvait facilement des frets de cent francs et davantage pour les provenances de la côte Ouest de l'Amérique. Il est certain qu'on se figure malaisément l'importation des nitrates, pour ne citer que ce commerce, s'opérant avec de pareils prix de transport.

On a donc préféré avoir recours au système des primes, et il faut croire que c'est le seul possible, puisque

son application est devenue universlle. Car ces primes à la marine marchande, qui ont excité certaines animosités, c'est une erreur grave de les croire spéciales à notre pays. Il n'est pas un pays au monde qui soit en état de lutter sur mer avec l'Angleterre, à laquelle sa situation géographiqne, l'abondance des minerais et de la houille que renferme son sol, l'intensité de sa production industrielle, et surtout la supériorité acquise assurent, à régime égal, le monopole du commerce maritime. Et toutes les nations se sont vues dans l'alternative ou de renoncer à avoir une marine marchande ou de s'imposer pour elle des sacrifices financiers.

L'Italie, par la loi du 23 juillet 1896, la Russie, par le remboursement des droits de transit perçus au canal de Suez et des prêts sans intérêts aux armateurs faisant le cabotage, l'Autriche-Hongrie, le Japon ont admis le système des primes.

Parmi les autres nations, il en est même chez lesquelles le système des primes a donné lieu à des abus bizarres : l'Espagne qui donnait des primes élevées aux navires battant son pavillon, quelque fût leur provenance, fit durant la guerre de Cuba, la douloureuse expérience de ce que peut coûter l'imprévoyance des législateurs. Tous ou presque tous les vapeurs espagnols appartenaient à des sociétés anglaises : sitôt la guerre déclarée, ils allèrent se réfugier dans le port de Liverpool, et l'amiral Cervera réclama en vain les transports nécessaires au ravitaillement de son escadre. Finalement, le gouvernement espagnol se résigna à acheter à la compagnie hambourgeoise américaine deux

bateaux qu'il fit mettre sous pavillon espagnol. L'un d'eux, après s'être appelé la *Normania* lorsqu'il appartenait à la compagnie hambourgeoise, après avoir ensuite, sous le nom de *Patrioto*, servi comme transport dans les escadres espagnoles, est aujourd'hui le paquebot l'*Aquitaine* de la Compagnie transatlantique.

La Norwège paraît être dotée, elle aussi, d'une flotte marchande fictive, et il est à présumer que la Grèce eut passé par des épreuves analogues si le Sultan avait disposé de forces navales en rapport avec l'importance de son armée de terre.

Le système des primes n'est donc pas spécial à la France, quoiqu'il soit plus justifié en notre pays qu'en n'importe quel autre par la réglementation rigoureuse à laquelle est assujettie l'armement. On peut ajouter que la substitution générale de ce régime à celui de la protection douanière a beaucoup contribué à l'incroyable baisse des frets qui a tant aidé au développement des relations internationales et a permis certains courants d'échanges qui n'eussent pu exister sans elle, notamment l'importation des engrais chimiques.

En France, jusqu'à 1886, le système de la surtaxe de pavillon avait maintenu notre marine au second rang parmi les flottes du globe.

La loi de 1886 supprima toute protection, et crut mettre les armateurs français à l'état de parité avec leurs concurrents en supprimant aussi tout droit d'entrée sur les navires, sauf un droit de francisation de 2 francs par tonneau. Mais c'était là constituer une véritable

prime à la construction étrangère, et, pour être logique avec lui-même, le législateur dut ordonner le remboursement aux constructeurs français des droits de douane payés par eux sur les matières brutes qu'ils employaient. C'est l'objet de l'art. 1er de la loi de 1866, et l'origine des primes à la construction toujours maintenues depuis lors.

Seulement, pour les armateurs, on avait oublié totalement l'inscription maritime et les charges qui en découlent; pour les constructeurs, on oubliait les déchets inévitables dans l'utilisation de la matière première et les pertes, résultant des acquits à caution. Et le résultat fut celui-ci : en 1866, avant la réforme, le total des bâtiments français à voiles et à vapeur était (non compris les bateaux de la pêche côtière) de 15,637 unités jaugeant ensemble 1,042,841 tonneaux, et il avait constamment suivi jusqu'alors une marche ascendante; 14 ans après, en 1880, il n'était plus que de 15,058 navires jaugeant 919,298 tonneaux; la part du pavillon français dans le mouvement de nos ports avait passé de 36 °/₀ à 27 °/₀, et la construction tombait de 63,189 tonneaux en 1865 à 20,733 en 1881. Presque tous les chantiers étaient fermés.

Pour l'armement, nous avons vu que c'était fatal; cela ne l'était pas moins pour la construction. « Tout « d'abord il importe, disait M. Dupuy de Lôme, le rap- « porteur de la commission de 1873, dont les travaux « ont abouti à la loi de 1881, de faire ressortir que la « loi du 16 mai 1866 a établi un véritable privilège en « faveur des constructeurs étrangers et que le régime

« douanier appliqué à nos constructions de navires et
« de machines marines, comparé à celui des autres
« industries employant le fer en France, constitue une
« inégalité devant l'impôt au préjudice de nos chan-
« tiers et ateliers maritimes.

« En effet, leur situation est exceptionnelle au milieu
« de toutes les industries françaises. Il n'en est point
« d'autre qui ayant à employer des matières premières
« dont l'importation en France est frappée d'un droit ne
« soit défendue contre l'importation des produits étran-
« gers similaires aux siens, par un droit sur le poids net
« de ces produits plus élevé que celui frappant l'importa-
« tion des matières brutes nécessaires à leur confection.

« .... En supposant pour un moment qu'on laisse
« nos constructeurs de navires soumis au droit com-
« mun de tous les Français, il serait de toute justice
« de frapper les fers ouvrés à l'état de navires de droits
« au moins égaux à ceux imposés pour l'importation
« des autres objets de ferronnerie les plus simples.

« .... Mais, en outre, ici prend place une considéra-
« tion importante et spéciale à l'importation des navires:
« c'est que pendant que les autres objets ouvrés exi-
« gent des frais de transport pour être importés de
« l'étranger en France, le fer, à l'état de navire com-
« plet, marche de lui-même et se trouve de plus muni,
« à son premier voyage, d'un fret qui constitue un
« bénéfice pour l'armateur ».

Se rendant à ces considérations, la Commission proposa de substituer à la restitution des droits de douane une prime fixe qui en fût l'équivalent réel, majorant

ces droits de 50 °/₀ ; on arriva ainsi à la prime à la construction de 60 francs par tonneau de jauge brute portée depuis à 65 francs, et de 12 francs par 100 kilos, pour les machines, prime édictée pour la première fois par la loi de 1881, et maintenue dans toutes celles qui l'ont suivie, et que les représentants des constructeurs ont toujours affirmé ne constituer qu'une stricte compensation au droit de francisation gratuite des navires achetés à l'étranger.

Les primes à la navigation furent fixées par la loi de 1881 à 1 fr. 50 pour les navires de construction étrangère, vapeurs ou voiliers, avec une décroissance annuelle uniforme de 0 fr. 05. Elles étaient édictées pour dix ans à dater, non de la francisation des navires, mais de la promulgation de la loi.

Le résultat fut immédiat. La construction des navires en fer passait de 20,735 tonneaux en 1881 à 56,594 en 1882, à 57,162 en 1885, mais s'abaissait ensuite rapidement pour retomber à 24,018 tonneaux en 1890. Pourquoi ? Parce que la loi de 1881 portait en elle le germe morbide qui devait nécessairement en rendre les effets éphémères ; parce que, en fixant à dix années à dater de sa promulgation, quelle que fût la date de construction du navire, l'allocation des primes, elle devait nécessairement écarter armateurs et constructeurs de tout effort nouveau durant les dernières années de sa mise en vigueur.

Il eut suffit, semble-t-il, de remédier à ce défaut, la loi ayant, somme toute, produit de bons effets, puisque, en dix ans, la marine française à vapeur passait d'un

total de 652 navires de 277,659 tonneaux en 1880 à 1,157 navires jaugeant 521,872 tonneaux en 1891 tandis que la marine à voiles passait de 14,406 navires jaugeant 651,539 tonneaux en 1880 à 13,890 navires jaugeant 426,207 tonnes en 1891 ; et ce résultat d'ensemble, peu favorable aux voiliers mais ayant marqué la phase la plus saillante de développement de notre marine à vapeur s'obtenait au prix d'un ensemble de primes s'élevant, tant pour la construction que pour l'armement, à 74,500,000 francs ou 9,450,000 francs par an. Mais les constructeurs, très éprouvés par le brusque arrêt des commandes durant les dernières années d'application de la loi, se plaignaient amèrement ; d'autre part, nous avons vu que la prime de 1 fr. 50 n'avait pas suffi à enrayer la décadence de notre marine à voiles, et cette situation préoccupait vivement les esprits.

De cette double tendance naquit la loi de 1893, dont la mise en vigueur coïncida avec celle d'une loi votée le 2 avril 1889 et appliquée le 4 octobre 1893, qui réservait au pavillon national le cabotage entre la France et l'Algérie au même titre que le cabotage entre ports français et d'une loi votée le 19 juillet 1890, établissant en fait une situation analogue pour la Tunisie, en assurant un régime de faveur aux produits de la régence transportés par des navires francais. La loi de 1893 repoussa le principe de la demi-prime aux navires de construction étrangère, fixa à 1 fr. 10 la prime dévolue aux vapeurs et à 1 fr. 70 celle des voiliers, avec décroissance annuelle de 0 fr. 06.

Cette loi a suscité les plus violentes critiques.

On lui a fait deux grands reproches : le premier, c'est d'avoir institué un monopole de fait en faveur des constructeurs ; le second, c'est d'avoir favorisé la marine à voiles au détriment de la marine à vapeur. Il est certain que les deux reproches sont fondés, il semble tout aussi certain que la réaction a été excessive.

Il est indéniable que tout au moins en ce qui concerne les vapeurs, l'écart de prix entre les chantiers français et les chantiers étrangers a été fantastique sous le régime de la loi de 1893. Hâtons-nous de constater que cette différence ne représentait pas qu'un excédent de bénéfices : ce qui permet de construire à bon marché, c'est de construire en séries, c'est d'édifier dix, vingt, trente navires absolument semblables, d'après un gabarit unique. C'est ce qui s'est fait en Angleterre pour tous les types de navires ; c'est ce qui s'est fait en France pour les voiliers depuis 1895 et ce qui a permis aux constructeurs de ces navires de réduire à moins d'un quart la différence du prix de revient entre chantiers anglais et français tout en donnant à leurs actionnaires de fort beaux dividendes. Or, on a construit en France, sous le régime de la loi de 1893, 20 cargos, et leur tonnage varie de 2.593 à 6.700 tonnes. Allez donc, dans ces conditions, construire en séries !

De cette différence entre les prix des chantiers français et ceux des chantiers anglais, il résulte que, sur la prime à la navigation, le constructeur prélève d'avance une part considérable que M. David Raynal, dans son rapport au Sénat, estimait aux 8/10 au moins. Il a été

calculé que lorsque la différence de prix atteint 50 %, l'armateur ne touche plus que 4 % de la prime, et le constructeur 96 %.

La prime à la navigation, accordée nominalement à l'armateur, se divise donc en fait en deux parties, l'une allant au constructeur, l'autre à l'armateur, la première constituant une protection pour la métallurgie et les chantiers français, la seconde servant de compensation aux charges spéciales à l'armement sous pavillon français.

Et ainsi devient très nette l'explication du phénomène néfaste qui s'est produit sous le régime de la loi de 1893. Jouissant d'un véritable monopole, puisque l'armateur français ne peut pas soutenir la concurrence sans primes, ayant dans cette même période des commandes énormes pour l'Etat, les chantiers français se sont montrés très durs aux rares armateurs de vapeurs qui voulaient se contenter de la prime réduite édictée par la nouvelle loi ; par contre, la commande de voiliers abondant, ils se sont lancés sur ce type spécial dans la construction en séries, et certains d'entre eux, les Chantiers de la Loire entre autres, sont arrivés à de remarquables résultats.

Cette construction de voiliers a été hâtive et excessive, mais il y a loin de la réalité à la légende des « cueilleurs de primes » sur laquelle on s'est si longuement étendu lors de la discussion à la Chambre de la loi de 1902. Il suffit de se reporter aux comptes des voyages exécutés par les voiliers cités par M. le Ministre des Finances Caillaux, lui-même, pour voir que si ces navires ont

procuré en 1899 et 1900 20 % de dividende à leurs actionnaires, c'est qu'ils ont été surtout des cueilleurs de fret, et, quant à leur prétendue inutilité, on en jugera par ce seul fait qu'en 1897 il a été expédié pour l'Europe de la côte Ouest de l'Amérique 140 vapeurs jaugeant 324.000 tonneaux et 778 voiliers jaugeant 1.167.000 tonneaux. Ces seuls chiffres suffiraient à montrer que la marine à voile joue actuellement, suivant l'expression de l'amiral Rieunier, auprès de la marine à vapeur, le rôle des canaux auprès des chemins de fer, et qu'elle détient pour longtemps encore le monopole des longs parcours et du transport des matières lourdes.

On n'en a pas moins tenu à faire payer par les voiliers l'augmentation de la prime aux vapeurs. La loi de 1893 s'était surtout préoccupée des constructeurs et des voiliers, elle a sacrifié les vapeurs, et son œuvre a a été mauvaise ; la loi de 1902 n'a uniquement en vue que l'intérêt des armateurs de vapeurs. L'une était une loi de tendance ; la seconde est une loi de réaction. Il n'est pas interdit de le regretter ; il n'est pas interdit non plus de croire qu'à moins d'une réforme radicale que tout le monde désire, ce jeu de bascule n'en serait pas encore arrivé à sa dernière oscillation.

Mais, et c'est là le point le plus intéressant, cet intérêt spécial que le législateur entendait porter à l'armateur de vapeurs est devenu, dès l'origine, par suite d'une disposition vicieuse de la loi, absolument platonique. Cette loi sera certainement citée comme un exemple des contradictions auxquelles, d'amendement en amendement, peut aboutir un projet sérieusement étudié par

des hommes compétents ; le résultat pour celui-ci d'une discussion très longue et très confuse, fut une législation qui lèse tous les intérêts... et l'arithmétique.

Cette législation visait deux buts : augmenter notre marine à vapeur et mettre un terme par l'octroi de la compensation d'armement aux navires de construction étrangère — et par compensation d'armement on entend le paiement à l'armateur d'une somme représentant exactement la dépense supplémentaire que lui impose l'armement sous pavillon français — au monopole de fait des chantiers. Or elle aboutit fatalement à une réduction considérable de notre tonnage à vapeur, et une erreur de calcul du législateur rend illusoires les dispositions, si difficilement arrachées au protectionnisme de la Chambre, qui consacraient le principe de la compensation d'armement. A peine promulguée, elle est déjà caduque.

C'est ce qui ressort de la double limitation, absolument discordante, inscrite dans la loi. Elle élève à 1 fr. 70 la prime des vapeurs, et ne maintient la même prime que pour les petits voiliers de 600 tonneaux et au-dessous ; elle fixe, pour les vapeurs seulement, la compensation d'armement à 0 fr. 05 par tonneau et par an jusqu'à 2.000 tonneaux, à 0 fr. 04 de 2 à 3.000 tonneaux, à 0 fr. 03 de 3 à 4.000 tonneaux et à 0 fr. 02 au-dessus de 4.000 tonneaux, ce qui donne par an 15.000 francs pour un vapeur de 1.000 tonneaux ou 15 francs par tonneau, et 63.000 francs pour un vapeur de 6.000 tonneaux ou 10 fr. 50 par tonneau ; c'est-à-dire exactement le surcroît de dépenses occasionné, à

l'armement français, tel qu'il avait été déterminé par la Commission (10 à 15 francs par tonneau et par an); mais en même temps elle limite à 500.000 tonneaux de jauge de vapeurs, dont 300.000 de construction française et 200.000 de construction étrangère et à 100.000 tonneaux de voiliers, le tonnage qui pourra être primé, et à 150.000.000 au maximum, pendant toute la durée de la loi, soit pendant douze ans, la dépense globale à effectuer. Or les 300,000 tonneaux de vapeurs de construction française coûteraient à elles seules 177 millions, et le chiffre de 150 millions ne permettrait de construire que 220.000 tonneaux environ.

Mais c'est toute notre flotte ou peu s'en faut, qui devra être renouvelée d'ici douze ans, et dans ces conditions on ne saurait s'étonner qu'une entente entre les constructeurs et les principales sociétés d'armement ait donné lieu à un véritable accaparement.

Dès lors une question se posait. Les 150 millions forment-ils un chiffre global affecté indistinctement à tous les navires suivant leur ordre d'inscription, ou représentent-ils le total des différents crédits affectés séparément aux voiliers, à la compensation d'armement, aux vapeurs construits en France ? En un mot, pour nous servir des termes adoptés au cours de cette discussion, lequel des deux systèmes du « bloc » ou du « cloisonnement » doit être préféré ?

Cette question a été soumise au Conseil d'Etat ; comme il était prévu, c'est au système du « bloc » que, dans sa séance du 11 juin dernier, s'est ralliée cette assemblée.

Il est superflu de s'attarder à chercher une issue à cette extraordinaire situation en dehors d'une rapide modification de la loi nouvelle. Le législateur voulait augmenter notre flotte à vapeur et mettre un terme au monopole des grands chantiers ; il voulait faire — qu'on me pardonne le mot — de la décentralisation maritime. Or, il condamne notre flotte à vapeur à une réduction de plus de moitié, puisqu'en douze ans il ne serait construit, en dehors des commandes nécessairement restreintes de la navigation réservée, que 220.000 tonnes de navires neufs ; d'ici douze ans, il ne serait plus possible à une compagnie de navigation de faire construire un navire à moins d'obtenir à beaux deniers comptants la cession de l'une des « mises en chantier » dûment enregistrées, et seuls les grands chantiers conserveraient des commandes ! Quant à la compensation d'armement, objet de tant de discussions passionnées, elle est morte avant d'avoir vécu.

Inutile de parler des grands voiliers : dans douze ans, ils n'existeront plus qu'à l'état de souvenir, et ce n'est pas le système du cloisonnement qui eut suffi à leur éviter ce sort. Mais que deviendront les petits constructeurs de voiliers en bois destinés au cabotage, à la grande et à la petite pêche ? Ils sont légion, ceux-là, Que deviendront tous ces petits établissements maritimes qui, à Dunkerque, à St-Malo et dans vingt autres ports, occupent des milliers d'ouvriers et assurent par la construction de ces modestes embarcations le pain quotidien de nos populations côtières ? L'Etat leur refusera-t-il les maigres primes à la construction qui

leur ont permis de continuer jusqu'à ce jour l'exercice de leur ingrate industrie ? On ne peut songer sans angoisse à cette conséquence de la loi nouvelle.

Aussi ne saurait-elle être définitive et ne peut-elle être considérée que comme un expédient destiné à donner satisfaction aux besoins les plus urgents de la marine marchande tout en préservant contre de nouvelles dépenses une situation budgétaire embarrassée.

Les sacrifices demandés au pays sont lourds, mais ils ne protègent pas que l'armement.

Et d'ailleurs, ce ne sont pas à proprement parler de nouveaux sacrifices budgétaires que les armateurs comptent demander au pays. Ce que nous demandons, c'est la fin du régime des primes qui, par l'élévation excessive du prix de revient des navires français neufs, a toujours été pour les armateurs un véritable leurre. Ce que nous demandons, c'est simplement une rémunération strictement équivalente aux charges spéciales qui nous sont imposées, nous laissant toute liberté et pour l'acquisition des navires, et pour les parcours qui doivent leur être imposés, quitte à l'Etat à assurer soit par des primes spéciales, soit de toute autre façon, l'existence des chantiers. Quelles que soient ces primes à la construction, il en résulterait toujours pour le budget une énorme économie, il en résulterait pour les armateurs cette condition indispensable au développement de toute industrie : la liberté.

Ce que nous demandons aussi, c'est que cette allocation minime appelée compensation d'armement, nous

soit accordée, non pendant dix ou douze ans, mais pendant toute la durée utile du navire. Aujourd'hui, dès qu'un navire — un voilier surtout, qui n'est pas utilisable pour la navigation réservée — atteint dix ans, il passe invariablement, pour un prix dérisoire, aux Norwégiens, et l'Etat est le premier à en souffrir, puisque les sacrifices faits par lui pendant dix ans, sont de ce fait perdus.

Ce que nous demandons enfin, c'est une meilleure organisation des ports et des voies de communication intérieures, fluviales et ferrées.

Mais tout cela serait encore insuffisant si nous ne parvenions à avoir accès auprès de la masse du public La grande cause d'infériorité de notre marine marchande, c'est que la population française ne s'y intéresse pas ; c'est qu'en dehors de quelques rares armateurs localisés dans nos ports, hommes et capitaux professent à son égard une égale indifférence, et cela à une époque où les unités maritimes ne sont plus à la portée des fortunes individuelles.

Elles sont pourtant dignes de retenir l'attention, les affaires maritimes, puisqu'elles aident non seulement à la richesse d'un pays, mais encore à son influence dans le monde, et qu'elles sont, en outre, fructueuses pour ceux qui s'y livrent. D'où vient donc qu'on les dédaigne en France, et qu'on les repousse ? — Tout simplement parce qu'on les ignore.

LE JOYAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE

UN MANUSCRIT DU " TRÉSOR " DE BRUNETTO LATINI

Le JOYAU de la BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE

Un manuscrit du « Trésor » de Brunetto Latini

Par Julien L'HERMITTE

Archiviste départemental de la Sarthe, Membre correspondant

Le très beau catalogue publié en 1903 par la librairie Rosenthal, de Munich[1], et signalé par mon confrère Henri Stein[2], contient, sous le n° 12, la description suivante d'un précieux manuscrit :

Brunetto Latini, Le livre du trésor qui parle de la naissance de toutes choses lequel translata maitre Brunet de latin en roman. Précieux Manuscrit en français sur vélin du commencement du XIV. siècle écrit très lisiblement en rouge et noir à deux cols., orné de nombr. lettres dorées et de sept magnifiques miniatures munies de longues attaches s'étendant en bordures

[1] *Cat. 27. L'art du livre au moyen âge et dans les temps modernes jusqu'au seizième siècle. Manuscrits à miniatures et livres illustrés. Orné de 97 fac-simile dont 13 tirés hors texte.* Jacques Rosenthal, Karl-Str. 10, Munich, Bavière; in-8° de 192 pp.

[2] *Le Bibliographe moderne*, n°s 37-38, janvier-avril 1903, p. 160, à la Chronique bibliographique.

autour des pages. Deux de ces miniatures représentent des savants assis devant leurs pupitres, les cinq autres font voir la naissance du monde, des êtres vivants sur la terre, dans l'eau, dans l'air et les dragons et ces peintures sont naturellement du plus grand intérêt par les représentations des animaux quadrupèdes, volatiles et aquatiles (*sic*). 156 ff. In. fol. Rel. M. 3 500.

Manuscrit très-précieux. C'est peut-être le seul code de cet ouvrage jadis si célèbre qui contient des miniatures.

L'expression affirmative de cette opinion n'eût pas été exacte. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au catalogue, que j'ai rédigé en novembre 1892 et qui a été publié en 1897, des manuscrits de la Bibliothèque de Dunkerque[1] et à la notice que je leur ai consacrée dans *Le Nord Maritime*[2]. Cette Bibliothèque possède en effet, sous le n° 76, un superbe exemplaire du « Livre dou Tresor » de Brunetto Latini.

Ce manuscrit, du XIV° siècle, sur vélin, orné de très belles miniatures et richement rubriqué, est véritablement le joyau du fonds des manuscrits de Dunkerque. Il comprend 193 feuillets, à deux colonnes, qui mesurent 325 sur 220 millimètres ; il est protégé par une reliure en maroquin plein, avec filets or, du XVIII° siècle. Il renferme trois miniatures (fol. 3, 71 et 142) et

[1] Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Dunkerque. Paris, Plon. 1897, in-8° de 28 pp. (Extrait revisé du tome XXVI du *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France*).

[2] *Les Manuscrits de la Bibliothèque de Dunkerque*. Dunkerque, Chiroutre-Gauvry, petit in-8° de 16 pp. (Extrait du journal *Le Nord Maritime*. n°s des 24, 25 et 26 février 1897).

des rubriques et initiales historiées de la plus grande finesse. Une mention au bas du fol. 1 nous apprend qu'il appartint « A Monsgr de Montagu ». Il a été donné à la Bibliothèque de Dunkerque, le 22 septembre 1852. par M. Louis Taverne, propriétaire et vice-consul d'Espagne en cette ville, « sous la condition expresse qu'il reste toujours déposé dans l'établissement, et qu'il ne puisse en sortir à quelque titre ni sous quelque prétexte que ce soit ». La stricte observation de cette volonté ne saurait être mise au rang des précautions inutiles. A la suite de vols trop fréquents commis dans les bibliothèques de province, une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a fait inviter avec raison, en octobre 1903, MM. les Bibliothécaires municipaux « à ne négliger aucune précaution lorsque la communication d'un manuscrit ou d'un livre précieux leur est demandée ». La valeur marchande que le libraire allemand donne à son exemplaire (4.375 francs) montre assez quelle peut être celle d'un manuscrit sur lequel M. Alfred Dodanthun et MM. les Membres de la Commission de la Bibliothèque de Dunkerque veillent avec un soin jaloux.

*
* *

On sait que cette œuvre du maître du Dante (Brunetto Latini naquit à Florence en 1230 et y mourut en 1294) a été publiée pour la première fois, en 1863, par M. P. Chabaille, dans *la Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France*, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, de la Bibliothèque de l'Arsenal,

et plusieurs manuscrits des départements et de l'étranger[1]. Il est à remarquer que le manuscrit de Dunkerque est resté ignoré de M. Chabaille et que ce fait doit ajouter à cet exemplaire le prix de l'inédit, surtout au cas où la collation de son texte fournirait d'intéressantes variantes de fond et de forme. Car l'on ne doit pas oublier que le *Trésor* est l'œuvre principale de Brunetto Latini. Je saisis l'occasion d'en indiquer sommairement le plan.

Il est divisé en trois livres, le premier subdivisé en cinq parties, le second en deux et le troisième en deux également. Le premier livre « parle de la naissance de toutes choses » ; le second, « des vices et des vertus », et le troisième, « de la rhétorique ».

Le prologue du livre I renferme un éclatant hommage à la vieille réputation de notre langue : « Et si quelqu'un me demandait pourquoi ce livre est écrit en roman[2], selon le langage des Français, puisque nous sommes Italien, je dirais que c'est pour deux raisons : l'une parce que nous sommes en France ; et l'autre, parce que le français est un langage plus délectable, plus orné et plus commun (répandu) que beaucoup d'autres[3] ». Un des contemporains de notre Florentin,

[1] Paris, Imprimerie Impériale, 1863, in-4° de XXXVI — 736 pp.

[2] C'est-à-dire en langue romane, langue issue du latin, du romain. L'italien, le français et l'espagnol sont les langues romanes ou néolatines de l'Europe occidentale.

[3] « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le langage des Francois, puisque nous somes Ytaliens, je diroie que ce est por. II. raisons ; l'une, car nos somes en France ; et l'autre porce que la parleure est plus delitable et plus commune à toutes gens». *Edition Chabaile*, p. 3.

Martino da Canale, rédigea aussi en français son Histoire de Venise « porce que lengue francese cort parmi le monde et est plus delitable à lire et à oïr que nulle autre ». — L'auteur expose ensuite le plan de son œuvre. Le premier livre, théorique, traite de l'origine du monde, de l'histoire tirée de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la fondation des premiers gouvernements, de l'astronomie, de la géographie, avec quelques notions sur l'agriculture et l'économie rurale, et enfin de l'histoire naturelle d'après Aristote et Pline et surtout nos anciens *Bestiaires*. Le second livre, pratique et logique, comprend deux parties, dont la première n'est qu'un extrait de l'*Ethique* ou *Morale* d'Aristode et la seconde un commentaire de ce traité à l'aide du recueil très connu *Moralités des Philosophes*, sorte de « florilège » en vers et en prose des sentences des moralistes anciens et modernes, sacrés ou profanes. Enfin, le troisième livre, historique et politique, traite particulièrement du gouvernement après un assez long exposé, inspiré du livre I du *De Inventione* de Cicéron, de la science par excellence, la rhétorique.

Mais le lecteur goûtera plus volontiers la saveur du texte même de Brunetto Latini, et je n'hésite pas à transcrire ici la dédicace qu'il en fit à l'un de ses amis dont le nom ne nous est point parvenu :

Cist livres est apelés Tresors ; car si come li sires qui vuet en petit leu amasser chose de grandisme vaillance, non pas por son delit seulement, mais por acroistre son pooir et pour essaucier son estat en guerre et en pais, i met il les plus chieres choses et les plus precieux joiaus que il puet, selonc sa bone

entencion, tout autressi est li cors de cest livre compilez de sapience, si come cil qui est estrais de tous les membres de philosophie en une somme briement. .

Et la maindre partie de cest Tresor est aussi come deniers contans por despendre toz jors en choses besoignables ; ce est à dire que ele traite del commencement dou siecle et de l'ancienneté des vielles estoires et des establissemenz dou monde, et de la nature de toutes choses en somme. Et ce apartient à la premiere partie de philosophie, c'èst à theorique, selonc ce que cestui livre parole ci après. Et si comme sanz deniers n'auroit nule meenneté entre les œvres des gens qui adrecast les uns contre les antres, autressi ne puet nus hom savoir des autres choses plainnement se il ne seit ceste premiere partie dou livre.

La seconde partie, qui traite des vices et des vertuz, est de precieuses pierres qui donent à home delit et vertu, ce est à dire quels choses hom doit faire et quels non, et monstre la raison por quoi. Et ce apartient à la seconde et à la tierce partie de philosophie : c'est à pratique et à logique.

La tierce partie dou Tresor est de fin or, ce est à dire qu'ele enseigne l'ome à parler selonc la doctrine de rethorique, et comment li sires doit governer les gens qui sont desoz lui, meesmement selonc les us as Ytaliens. Et ce apártient à la seconde partie de philosophie, ce est à pratique ; quar si comme or sormonte toutes manieres de metaus, autressi est la science de bien parler et de governer gens plus noble de nul art dou monde.

Et por ce que li tresors qui ci est ne doit estre donez se à home non qui soit soffisans à si haute richesce, le baillerai je à toi, biax doux amis ; car tu en es bien dignes selonc mon jugement. Et si ne di je pas que cist livres soit estrais de mon poure sens, ne de ma nue science ; mais il est autressi comme une bresche de miel cueillie de diverses flors ; car cist livres est compilés

seulement de mervilleux diz des autors qui devant nostre tens ont traitié de philosophie, chascuns selonc ce qu'il en savoit partie ; car toute ne la pueent savoir home terrien, porce que philosophie est la racine d'où croissent toutes les sciences que home puet savoir. Tout autressi comme d'une fontaine d'où maint ruissel issent qui courrent cà et là, si que li un boivent de l'un et li autre de l'autre ; mais ce est diversement, car li un en boivent plus et li autre mains, sans estanchier la fontaine. Por ce dit Boeces au livre de sa *Consolation*, qu'il la vit en semblance de dame, en tel habit et en si très merveilleuse puissance que ele croissoit quant il li plaisoit, tant que ses chiés montoit sor les estoiles et ataignoit au ciel, et porvéoit amont et aval selonc droit et selon verité.

A ce commence mon conte, car à bon commencement ensuit bone fin ; et nostre empereres dist au livre de Loi, que commencemens est graindre partie de la chose[1].

***

L'œuvre de cet ami de la France, qui encourut la haine des Gibelins, a donc sa part de profondeur (par exemple dans l'examen de la torture que Brunetto Latini n'admet que pour les grands crimes et sur un commencement de preuves) et d'originalité (ainsi dans son aperçu du gouvernement des républiques italiennes au XIII[e] siècle). Elle venait après le *Speculum universale*, de Vincent de Beauvais, et ses imitations, telle l'*Image du Monde*, de Gautier de Metz (1245) ; mais, composée vers 1265, elle n'en reste pas moins, suivant la juste appréciation de M. Gaston Paris, « la plus remarqua-

[1] *Edition Chabaille*, pp. 1-3.

ble » des encyclopédies du moyen âge [1]. Elle est d'un style clair et imagé.

« La célébrité dont *Le Trésor* a joui dès la fin du XIII[e] siècle en a fait multiplier singulièrement le nombre des copies, et nous en possédons de tous les dialectes en usage à cette époque ; s'il ne nous en est point resté en provençal, nous en avons du moins qui sont empreints d'une teinte méridionale » [2]. M. Chabaille a adopté le dialecte de l'Ile-de-France, c'est-à-dire, comme il le dit lui-même, « celui dans lequel a dû écrire Brunetto Latini », que l'on suppose avoir enseigné la philosophie à Paris [3].

Tel est cet ouvrage dont la Bibliothèque de Dunkerque a le bonheur de posséder une copie d'une exécution infiniment supérieure à celle des manuscrits de Saint-Omer, d'Amiens, de Rouen et de Rennes, sinon de Carpentras. Ce splendide manuscrit vaut bien, j'espère en avoir convaincu mes lecteurs, une courte visite à la coquette Bibliothèque de la rue Benjamin Morel.

Dunkerque, Septembre 1904.

[1] *La Littérature française au moyen âge*, p. 145, Paris, Hachette, 1888, petit in-8°.

[2] *Edition Chabaille*, Introduction, p. XXIII.

[3] *Ibid*, p. III.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

EN CHATILLONNAIS

IMPRESSIONS DE VOYAGE

EN CHATILLONNAIS

Par M. Maurice VOLLAEYS, Membre Titulaire Résidant

La promenade de la Douix est un des coins les plus pittoresques de Châtillon-sur-Seine. Au pied du rocher d'où sourd la Douix, que les Châtillonnais disent être une des sources de la Seine, s'épand une large nappe d'eau courante qui contourne la promenade ombragée, et se brise au barrage du moulin de la Douix.

Au-dessus de la Douix la côte se dresse à pic ; du château des ducs de Bourgogne qui y était édifié il ne reste que trois tours en ruine et une tour crénelée qui domine la source et sert de caveau provisoire au milieu du cimetière ; la chapelle du château est devenue l'église St-Vorles, lieu de pélérinage réputé en Châtillonnais, pour les miracles qu'y accomplit St-Vorles, curé de Marcenay.

Le roi Gontran doit au bienheureux pasteur une partie de sa renommée, ayant été témoin du premier

miracle du saint que raconte le R. P. Legrand dans son *Histoire Saincte de la ville de Châtillon-sur-Seine, contenant la vie et les miracles de St-Vorles,* publiée en 1651 chez Simonnet, libraire à Autun.

« Le roi Gontran arriva un jour de fête à Marcenay où le saint faisait l'office de pasteur et répandait les lumières de la foi et des vertus chrétiennes sur les peuples de cette bourgade et des environs, tant par ses bons exemples que par sa doctrine,. Il prit à dessein la matinée pour donner à sa dévotion le contentement d'assister à la messe de St-Vorles avec toute sa cour. Le saint commença ce divin mystère avec un tempérament d'humilité et de majesté qui donnait des sentiments d'honneur, de crainte, de respect et de dévotion à tous les assistants. Il avait déjà lu le St-Evangile et s'approchait du temple de la consécration, quand il devint immobile comme nne statue de marbre et privé de l'usage de tous ses sens, de même que si son âme eut fait divorce avec son corps et qu'elle se fut envolée dans le ciel.

« Il demeura une heure entière en cette extase entre l'admiration et le désir du roi et de ses gens. Ils considèrent un homme qui ouvre les yeux et qui ne voit goutte, qui n'est pas mort et qui ne voit rien, qui n'a d'autre mouvement de vie qu'une légère palpitation de cœur qui est presque imperceptible, la nouveauté de cet accident occupe tout leur esprit; le désir d'en voir la fin et d'en apprendre le succès les tint dans une sainte impatience. Le voilà donc qui retourne, lui qui n'était pas sorti de là, et qui achève sa messe avec

autant de présence d'esprit que si rien ne lui fut arrivé. La messe achevée, le roi ne lui donna pas le loisir de faire un peu d'action de grâces ; à peine eut-il mis bas ses habits sacerdotaux qu'il lui demande ce qu'il a fait une heure durant pendant qu'il était immobile à l'autel. Etait-ce une extase ? Etait-ce une faiblesse de cœur ? Bref il le presse si fort que le saint homme, qui n'avait pas appris à mentir ni à dissimuler, lui dit tout franc : « Sire, j'étais allé secourir un pauvre innocent que le feu eût dévoré s'y je n'y fusse accouru ; maintenant, grâce à Dieu, l'incendie est éteint et l'enfant est en assurance. Quel enfant, dit le roi, quel feu,quel incendie, et en quel lieu ? — Les habitants de Plaines, répondit S[t]-Vorles (c'est un bourg distant de Marcenay de trois lieues), étaient allés ouïr la messe à Mussy, quand le diable, par un juste, mais secret jugement de Dieu, a mis le feu dans une maison du village où personne n'était demeuré qu'un petit enfant dans le berceau, qui eût été la victime innocente de cet incendie, si Dieu ne m'eût fait voir en esprit le danger où était cette petite créatnre. Au même temps, je m'y suis transporté, j'ai délivré l'enfant et conservé le village. Voilà, Sire, ce qui a fait la messe plus longue qu'elle n'eut été sans cela.

« Chacun s'étonna au récit de cette merveille ; quelques gaillards qui font gloire d'être incrédules disent avec un branlement de tête : croyez le porteur. Le roi, qui n'entend pas raillerie, dépêche sur le champ des personnes affidées pour voir et s'informer sur les lieux de la vérité du fait. Les envoyés trouvent des poutres

encore toutes fumantes dans la maison, le petit enfant sain et vivant, le père et la mère, qui étaient retournés de Mussy, joyeux du salut de leur fils et des restes de la maison conservée, qui cherchaient partout saint Vorles pour le remercier, parce que quelques villageois les assuraient qu'ils avaient vu le saint entrer courageusement dans la flamme et dans la fumée, tirer l'enfant hors de danger, et arrêter soudainement l'activité du feu par sa présence ».

Le roi Gontran à qui on rapporta ces faits en conçut une vive admiration et, dès ce jour s'unit d'étroite amitié au pasteur de Marcenay.

L'Eglise S[t]-Vorles, de dimensions restreintes comporte la nef principale, les bas côtés et deux chapelles latérales. Sous le chœur, se trouve une crypte sans grand intérêt.

Sept tableaux, du XV[e] siècle, décorent l'église S[t]-Vorles. Ornés de quatrains versifiés, ils rappellent la vie du saint et ses miracles. Celui de Plaines représente S[t]-Vorles, les mains jointes, devant l'Autel ; derrière lui, le roi et les personnages de sa suite, agenouillés ; debout, un jeune homme, appuyé sur un flambeau allumé, au dernier des plans, des hommes d'armes cuirassés, porteurs de hallebardes.

Le tableau porte cette explication :

MARCENAY

Gontran oyant le bruit que la vie admirable de S[t] Vorles avait partout, il prit dessein, pour se donner l'honneur d'un bien si favorable d'ouïr à Marcenay la messe de ce saint.

Ce miracle fit grande impression sur l'esprit du roi Gontran et l'exemple des vertus du Saint, eurent la plus heureuse influence sur son caractère.

St-Vorles termina sa vie dans la pratique de toutes les vertus, et quand vint l'heure de sa mort, ses fidèles en conçurent un grand chagrin. Il fut inhumé dans l'Eglise de Marcenay.

Il n'y devait pas trouver le repos éternel. Comme il continuait, après sa mort, à faire des miracles, l'évêque Isaac, qui occupait à Langres, le siège épiscopal de St-Grégoire et de St-Tétric, fit transférer à Châtillon ses reliques, afin qu'on pût les conserver avec plus de respect et de sûreté et qu'on pût les invoquer plus aisément.

C'est ainsi que le 26e jour de Mai de l'an 868, les reliques de St-Vorles furent transférées à Châtillon, en l'église du Château, dénommée depuis Eglise St-Vorles.

Le tableau de la translation des reliques de St-Vorles, se trouve dans la chapelle droite du transept de l'Eglise. C'est un tableau du XVe siècle à volets, peint sur bois. Il représente la procession, dont les premiers rangs entrent à St-Vorles, tandis que les derniers sortent de Marcenay. Deux religieux portent la châsse dorée sur leurs épaules, précédés d'enfants et de prêtres, portant la bannière de la Vierge, et deux croix ; au milieu vient l'évêque, revêtu de la chape d'or et de la mitre ; puis viennent des notables, des enfants et des femmes ; au fond, des villages, avec quelques scènes champêtres.

Sur le tableau, en haut, à gauche, se trouve écrit le

nom du village d'où part le cortège : Mercenai, le cadre porte cette inscription : Cette translation fut faite au temps de Charles-le-Chauve, roi de France.

Au bas, on lit deux quatrains, écrits en or et gothique.

Quand Sainst-Vorles fut translaté
De Mercennay en ceste ville
Isaac le fit manifester
Avant les ans complets de mille

Ce bon Isaac voult s'employer
D'une ardeur de dévotion
J'usqu'en ce lieu le convoyer
Pour y fair sa mension.

Ce tableau était disposé en dyptique qui recouvrait la châsse du Saint, il est aujourd'hui fixé au mur.

Après sa translation, le saint fit honneur à Isaac, évèque de Langres. Il continua, en effet, à accomplir des miracles ; guérisons de paralytiques et autres, que rapporte l'histoire de la gloire de Marcenay,

Hermangisse, laboureur de Maisey-le-Duc fut le premier fidèle sauvé par le saint, en 1001, ainsi que le rapporte un témoin oculaire.

Hermangisse ayant, par sa faute, perdu tous ses bœufs, en conçut une telle douleur qu'il perdit, en outre, la raison. Pour la lui faire retrouver, ses parents le conduisirent auprès des reliques de S[t]-Etienne, premier martyr, que Léothéric, archevêque de Lens, avait apporté dans sa métropole avec celles de plusieurs autres saints.

Mais St-Etienne ne réussissant pas à rendre la raison à Hermangisse, celui-ci fut ramené au Saint du pays ; les parents placèrent le malade à l'entrée de l'Eglise en attendant que les chanoines, qui étaient en procession, fussent de retour. Ceux-ci firent sur lui le signe de la croix avec de l'eau bénite et placèrent sur sa tête les saintes reliques.

Un érudit historien du Chatillonnais raconte sa guérison : « C'était chose horrible à voir pendant ce temps, de quelles convulsions de nerfs il était agité, quelle posture prirent ses membres renversés, combien hideux était le roulement de ses yeux et quels grincements de dents il faisait...

Enfin on l'apporta sur l'autel sur lequel reposait la châsse de St-Vorles, et quand on eut fait les prières et exorcismes, le pauvre insensé s'apaisa tout à coup, et tombant doucement à terre, comme s'il eut été doucement surpris d'un agréable sommeil, il se releva entièrement guéri.

Dieu l'appela à lui le lendemain, et il mourut dans les plus grands sentiments de piété. »

Quelques années après, un malheureux infirme se vit rendre l'usage de ses jambes contrefaites. Sa reconnaissance fut si vive qu'il se consacra au culte de St-Vorles et entra au service des chanoines qui le chargèrent de la dépense de la communauté.

Puis une servante qui avait la main droite desséchée fut guérie par le saint au service duquel elle se consacra désormais.

Le plus touchant miracle fut celui-ci. Un mari était aveugle, la femme perclue des deux jambes. L'un portant l'autre ils vinrent prier St-Vorles qui les exauça ; la femme retrouva l'usage de ses jambes ; toutefois, dit le chroniqueur, le mari, par un secret jugement de Dieu, resta toujours aveugle.

St-Vorles fit ensuite cesser une peste épouvantable qui désolait le canton de Lanois, puis, comme la famine dévastait la Bourgogne, les habitants vinrent apporter aux pieds du Saint tous les présents qui étaient en leur pouvoir, et bientôt, St-Vorles « fit descendre du ciel l'eau nécessaire pour rendre aux fruits leur première fraîcheur ».

Le clergé et les magistrats de Châtillon voyant que la peste et la famine avaient cessé grâce à l'intervention du bon St-Vorles, ordonnèrent de replacer ses reliques à l'église,

Aussitôt on y vit de nouvelles guérisons ; un cordonnier fou furieux recouvra la raison ; une femme paralysée, retrouva l'usage de ses membres.

Enfin, un certain Aynon, d'Aubepierre, qui avait une jambe tordue et recourbée contre la cuisse qui l'obligeait à appuyer son genoux sur une béquille de bois, entendit une nuit, une voix qui lui dit « Si tu veux guérir de ton mal, va prier St-Vorles à Châtillon ». Il y partit, et en route, tandis qu'il invoquait St-Vorles, il sentit sa jambe se détacher de sa cuisse ; il essaya de marcher, y réussit, et continua sa route, sa béquille sur l'épaule.

L'église de St-Vorles contient cinq tableaux, ornés de quatrains, qui rappellent la disette et la peste dont St-Vorles sauva miraculeusement les Bourguignons.

Depuis ces temps anciens, le pouvoir miraculeux du Saint attire dans la petite église, toujours ouverte, et que nul bedeau ne garde, les fidèles qui viennent implorer le Saint en inscrivant au crayon sur le mur, la grâce qu'ils souhaitent.

Le nombre des inscriptions qui recouvrent les murs, témoignent de la foi en la puissance miraculeuse du Saint :

« St-Vorles, ramenez la paix dans mon ménage ;

St-Vorles faites-moi devenir savant ;

St-Vorles faites que j'épouse Angèle ;

St-Vorles faites que je trouve un bon mari ;

St-Vorles exaucez deux Troyens en leur donnant un héritier, au-dessous de cette inscription on trouve la réponse, (il n'est pas indiqué qu'elle soit du saint) : Vos vœux sont exaucés, à l'Assistance publique vous trouverez ce qu'il vous faut ;

Un contribuable demande à St-Vorles de « faire diminuer ses impôts et contributions » ; un capitaliste écrit : « St-Vorles, obtenez-moi un bon placement ! » (Ce vœu, au dire d'un aimable et érudit Châtillonnais, pourrait avoir été formulé par une servante en quête d'une place avantageuse) ;

« Deux Parisiens venus en pélérinage prient le bienheureux St-Vorles de leur faire la grâce d'un héritier»,

Par contre J. Simonin, le 28 avril 1898, demande à St-Vorles de ne pas avoir de famille.

On demande à St-Vorles, beaucoup de choses, le gros lot dans l'année, des fiancés, des quantités de fiancés et les jeunes filles qui viennent confier au bienheureux leurs peines de cœur l'incitent même parfois à des procédés agréablement féminins : ainsi cette malicieuse requête :

Oh ! bon St-Vorles,

J'aime un jeune homme qui est fiancé ; séparez-le de celle qu'il aime et donnez-le moi pour mari.

26 avril 03, de passage.

Comment ces vœux sont entendus, exaucés ou rejetés par St-Vorles, nul ex-voto n'en témoigne. Cependant l'on vient toujours de Mercenay à Châtillon implorer du Bienheureux les grâces également désirables d'un bon époux, d'un bel enfant et d'un avantageux revenu.

Juillet 1904.

A L'ESSAI

A L'ESSAI

(NOUVELLE)

Par M. Edouard d'HOOGHE, Membre Titulaire

Auguste Declocque était l'enfant chéri de sa mère. Cela tenait uniquement d'ailleurs à ce qu'il était son enfant. Elle s'aimait en lui suffisamment pour l'admirer mais elle n'avait pas l'ambition déraisonnable de propager cette admiration. Elle sentait que les mérites d'Auguste étaient insaisissables pour tout autre qu'elle même.

Auguste avait la peau blême, le nez trop grand, les yeux caves, myopes et clignotants, les oreilles écartées. Sa barbe noire était rare et raide et pareille à ces bouquets de filaments qu'on voit à la racine des poireaux. Sa voix faible était perçante, ses mains maigres et trop petites, et ses gestes étriqués. On regrettait en le voyant que Madame Declocque n'eut point lu durant sa grossesse, les *Trois Mousquetaires*, et ne se fût point inspirée assez du type légendaire de Porthos.

Tel qu'il était, sa mère souhaitait ardemment son mariage. Elle ne se demandait point s'il était désirable

de répéter, à un grand nombre d'exemplaires, au cours des générations et de multiplier par le vaste monde, ce modèle unique et médiocre.

Son esprit ne s'élevait point à de si hautes spéculations. Auguste devait se marier parcequ'il avait trente ans. Elle avait économisé toute sa vie en vue de ce mariage, et il devait se marier parcequ'elle avait économisé toute sa vie pour cela. Le cercle vicieux est le plus inattaquable des raisonnements.

Auguste d'ailleurs se prêtait à ce dessein sans enthousiasme et sans répugnance. Une femme légitime lui semblait avantageuse parcequ'il était luxurieux, prudent, économe et régulier. Il avait été jusqu'alors presque chaste, parcequ'il n'aimait point se déranger pour chercher les aventures, était anxieux de sa santé et n'aimait point donner son argent. Il était disposé à se marier de même qu'il s'abonnait au mois chez son coiffeur afin d'avoir pour un prix fixe et prévu une consommation sûre et illimitée. Il comptait qu'ainsi l'amour ne lui reviendrait point cher et qu'il aurait la cuisine, le blanchissage et le ravaudage par dessus le marché.

Il ambitionnait de faire entreprendre ces diverses fournitures par M[lle] Blanche Stavelynck, une jolie blonde de bonne famille dont le père était brasseur à Sceaux. Il se promettait du plaisir avec elle, parcequ'elle était ronde et potelée. Elle paraissait vigoureuse et saine, chose importante puisqu'elle devait travailler à son ménage et que les malades sont incommodes et coûteux. En outre elle avait une dot de 70,000 francs.

M. Auguste ne s'était point posé d'autres questions. Il ne s'était pas enquis des aspirations, des goûts, du caractère de sa future, N'ayant point dessein de faire du sentiment avec elle, il ne songeait pas à ses sentiments. Il comptait qu'elle penserait, éprouverait et agirait « comme tout le monde » et que lui se comportant vis à vis d'elle « comme tous les maris » elle se comporterait vis à vis de lui « comme toutes les femmes».

M. Auguste n'était pas beaucoup plus psychologue que les chevaux de bois.

Lorsque sa mère le pressa trop de se marier, il lui proposa donc la candidature de Mlle Stavelynck. Elle prit sur la famille auprès de diverses commères de ses relations, des renseignements qui furent favorables et l'on décida d'envoyer M. Declocque père formuler la demande et solliciter pour Auguste l'entrée de la maison.

M. Declocque était un père noble. Il avait une belle barbe blanche, une voix profonde, le geste large, affectionnait les cravates blanches, les amples redingotes et les pantalons trop clairs.

Son élocution était plus pompeuse que juste, et, sa syntaxe plus élégante que sûre.

N'étant point né pour la mercerie, il laissait à sa femme la charge du magasin. Lui faisait les courses, livrait à domicile chez les pratiques, allait aux provisions et commettait dans ces fonctions faciles beaucoup d'erreurs dont il rendait compte avec trop de majesté pourqu'on les lui osât reprocher.

M. Declocque partit donc par un beau matin de juillet.

Il allait à pied, la redingote ouverte sur son gilet blanc et le chapeau à la main, épongeant de son mouchoir ample sa tête vénérable, car il faisait très chaud. De tout ce qu'on lui avait expliqué, il n'avait retenu que le nom des Stavelynck et leur adresse exate. De la future elle-même, il avait écouté peu de chose. Il s'en remettait à l'âpre prudence de sa femme et à l'égoïsme d'Auguste du choix d'un parti avantageux.

Reçu dans un salon sévère par une dame qui ne l'était pas moins il en ressentit quelque trouble, et si son élocution ne perdit point en noblesse, elle perdit en précision. Auprès de la dame sèche, siégeait une jeune fille brune, douce, agréable et insignifiante, à qui Sainte-Catherine devait sûrement depuis quelques dix-huit mois, une de ses nombreuses coiffes.

— M[lle] Stavelynck, sans doute, hasarda avec un sourire inquiet le mercier qui avait tout à fait oublié le signalement de sa future bru.

Rassuré par un signe de tête de la dame, M. Declocque improvisa un long éloge de la jeune fille qu'il prêta à son fils, peignit l'amour du jeune homme, déclara « qu'il suffisait de voir Mademoiselle pour deviner toutes les qualités de son esprit et de son cœur » et finit par demander catégoriquement sa main.

La jeune fille avec l'ineffable indifférence d'une parfaite éducation, se leva aussitôt en déclarant qu'elle devait arroser ses fleurs sans délai et s'en fut dans le vestibule, écouter par le trou de la serrure le reste de l'entretien, comme doit le faire toute jeune fille accomplie dont on demande la main.

Elle avait pris congé de la dame en l'appelant « ma tante », mais M. Declocque n'accorda point à ce détail l'attention qu'il méritait. Il était occupé à vanter les mérites et la position d'Auguste, son fils. Il grava dans sa mémoire que la jeune fille avait quatre-vingt mille francs de dot et possédait divers arts d'agrément, et sur la promesse d'une prompte réponse de M. et Mme Stavelynck, prit congé avec beaucoup de noblesse, et s'en retourna enchanté de s'être si bien acquitté de sa délicate mission.

Huit jours écoulés la famille Declocque reçut de la famille Stavelynck une invitation à dîner pour le dimanche suivant, et comprit à ce signe que ses ouvertures étaient prises en sérieuse considération.

M. et Mme Stavelynck étaient seuls au salon. Ils parlèrent en terme choisis de l'honneur qu'on leur avait fait, ajoutant qu'une telle union présentait à leur sens toutes les garanties de bonheur, firent l'éloge de M. Auguste, un jeune homme rangé, soigneux, économe, ami de son intérieur, un jeune homme en un mot comme on en rencontre si peu au jour d'aujourd'hui, et qui ferait sûrement la félicité d'une femme et de Mlle Stavelynck en particulier. Là-dessus la jeune fille brune entra. Mme Stavelynck la présenta : « Mlle Hélène Stavelynck, ma nièce ».Elle entama aussitôt son éloge, Mlle Hélène brodait, peignait, chantait comme un ange, si tant est que les anges soient experts en ces arts terrestres. Cet éloge n'intéressait pas Auguste qui attendait toujours vainement l'entrée de Blanche, sa fiancée.

Il fut bien surpris quand on passa sans l'attendre dans

la salle à manger et plus surpris encore quand la jeune fille brune s'assit à table à côté de lui.

Lui ayant demandé par convenance si elle aimait les fleurs et les oiseaux et ayant obtenu comme de juste une réponse affirmative, il se hasarda à l'interroger sur sa cousine Blanche. Hélène répondit avec beaucoup de naturel qu'elle était depuis trois semaines à Calais chez des amis, ce qui acheva de déconcerter l'esprit d'Auguste.

De son côté la jeune fille trouvait son prétendant un peu froid. Il ne faisait pas à son amour la plus délicate allusion. De plus, elle le trouvait un peu laid, mais elle s'efforçait de n'y point songer. Toute la semaine sa tante lui avait présenté cette demande en mariage comme une chance miraculeuse, car les Stavelynck ne faisaient point l'éloge d'Hélène dans le particulier comme devant leurs invités. Dans l'intimité on lui faisait entendre qu'elle avait vingt-six ans et demi, qu'elle n'était point jolie et que l'âge ne l'embellirait plus, qu'ayant perdu ses parents elle ne s'était retirée chez eux qu'en attendant son mariage, et que cette attente ne saurait être définitive, et enfin qu'une jeune fille ne devait point être romanesque au-delà de vingt-cinq ans.

A tout prendre, son oncle et sa tante réunis n'étaient pas plus jolis qu'Auguste ni moins froids, et elle avait depuis cinq ans du mariage en général sans acception du mari, une envie exaspérée par le temps.

Puis évidemment elle aurait, sinon un mari aimable, au moins un mari aimant ; si ce jeune homme lui avait fait demander sa main, c'est qu'elle lui plaisait. Il n'était

peut-être que timide. Elle l'encouragea, fit des allusions à la visite de M. Declocque père et sur les questions d'Auguste qui commençait à soupçonner le quiproquo paternel, finit par la raconter.

Auguste, habitué à voir son père livrer des épingles chez des clients qui avaient acheté des chemises, comprit comment en l'absence de Blanche, le mercier avait demandé pour son fils la main d'Hélène et, qui pis est, l'avait obtenue.

Au retour, dans le train, l'explication fut orageuse. M. Declocque essuya les reproches avec tant de noblesse débonnaire et négligente, que des interlocuteurs, moins âpres qu'Auguste et sa mère se seraient sentis honteux d'insister ainsi.

Auguste voulait écrire aux Stavelynck le soir même afin de dissiper l'erreur. A sa grande surprise, Mme Declocque ne voulut pas :

— Ton père a fait une sottise comme d'habitude mais enfin que veux-tu c'est trop tard maintenant. On ne peut faire un tel affront à des personnes honorables qui nous ont si bien reçus, une jeune fille qui t'aime tant, car enfin j'ai bien vu qu'elle est folle de toi. Et puis enfin, elle et sa cousine, n'est-ce pas la même chose, voyons ? »

Auguste trouvait que ce n'était pas la même chose du tout, mais n'étant pas orateur, il ne savait point exprimer par des mots des différences si délicates.

— Enfin, c'est une jeune fille comme l'autre. Moi je n'y vois pas de différence.

Et il est exact que pour Mme Declocque, Hélène ou Blanche, Blanche ou Hélène s'équivalaient parfaitement.

Auguste fit un effort.

— Mlle Blanche est blonde.

— Eh bien Hélène est brune. Cette encore mieux ; les brunes ont toujours des enfants plus forts.

— Puis je n'aime pas son nez.

— Faut pas regarder à cela. Qu'est-ce que c'est que cela, un nez !

— Puis elle est bien âgée.

— Elle a vingt-six ans, quoi. Qu'est-ce que c'est que toutes ces jeunesses de vingt ans ; des coquettes, des étourdies, des gamines. Parle-moi d'une jeune fille rassise, raisonnable, ce sera une bonne mère de famille. Et puis, ajouta-t-elle, comme un argument sans réplique, elle a dix mille francs de dot de plus que Blanche, tu es trop romanesque mon chou, dans la vie, il faut voir le sérieux.

Auguste sentit tout le poids de cette raison ; il ne répondit rien.

« Dix mille francs de plus, c'est quatre cents francs de plus par an, mon bijou, ça vaut qu'on y pense. Et puis à présent, il sera toujours temps d'expliquer l'erreur. Il ne coûte rien d'essayer avec Hélène. Je l'ai engagée à venir mercredi passer l'après-midi avec moi, puisque je ne puis pas quitter le magasin. Je lui ai dit de prendre sa broderie, je veux profiter de l'occasion pour l'interroger un peu sur le ménage, et voir ce qu'elle sait faire dans une maison. »

Elle ne savait à vrai dire rien y faire de bon. Sa mère par tendresse, sa tante à présent par jalousie de son autorité sur la bonne, l'avaient tenue à l'écart de toute besogne domestique. Ses aptitudes étaient celles que peut développer la lecture assidue de *Fémina* et de la *Mode Pratique*. Elle brodait pas mal et devinait avec succès les mots carrés et les rébus.

Quand, le mercredi, elle fut en tête à tête avec l'âpre Mme Declocque, elle sentit la vanité de pareils talents. Les bas noirs que reprisait la future belle-mère marquaient mieux que toute parole la frivolité de la broderie apportée par la bru.

Mais la mercière ne s'en tint point à ces conseils muets. Hélène ne tarda pas à apprendre d'elle qu'Auguste, si délicat — le pauvre enfant — devait être l'objet d'attentions, et que sa femme future ne saurait être trop bonne ménagère. Sans doute Hélène était excellente cuisinière. Toute femme devait l'être. Peut-être toutefois ne connaissait-elle pas la recette de certains œufs à la neige dont raffolait ce pauvre Auguste.

Hélène était pleine de bonne volonté. Elle-même sollicita d'utiles leçons. Ces essais de pâtisserie familiale furent une petite fête. Auguste rentra tandis qu'on battait les œufs. Il voulut s'en mêler pour rire, et les jeunes gens rivalisèrent de maladresse sous l'œil indulgent de la mère. Le fiancé fut presque galant, et l'on prit gaiement rendez-vous pour le surlendemain.

Hélène était enchantée, elle avait taché sa robe et s'était brûlé le doigt ; pourtant toute la nuit elle rêva

de cuisine, de ménage et de l'amour d'Auguste qui lui paraissait presque beau.

Le surlendemain on fit de la cuisine plus sérieuse. Hélène laissa brûler le gigot. M. Declocque et son fils se crurent obligés de le déclarer excellent, Mme Declocque seule fit la grimace ; la jeune fille sentait son incapacité et devint plus humble à mesure que sa belle-mère était moins aimable.

« Il est nécessaire que vous appreniez, ma petite. Il faudra revenir demain ».

Mais on ne lui confia plus la viande précieuse. Elle éplucha les légumes et vida le poisson sous prétexte qu'il faut débuter par les choses faciles. La robe en éprouva quelques disgrâces et Mme Declocque lui prêta un vieux tablier.

Des jours passèrent. Hélène se rendait de plus en plus utile, Mme Declocque l'employait au magasin. Elle fit de petits nettoyages avec la bonne ; l'eau de cuivre et le savonnage lui durcissaient les mains. Elle commençait à craindre de n'acquérir jamais les talents que la servante déployait en se jouant. Sa belle-mère ne la considérerait-elle pas comme incapable d'assurer le confort de ce pauvre Auguste ? Et avec les obstacles, son ardeur, sa faim et sa soif du mariage croissaient.

Sa nouvelle vie ne la rebutait point trop, tant elle aspirait à la récompense de son apprentissage qui devenait pénible.

On la faisait venir à présent le matin et elle sentait que sa tante s'habituait volontiers à ses perpétuelles

absences. Mme Declocque n'avait eu d'abord en vue que l'éducation de sa future bru. Peu à peu, cependant, elle sentit l'agrément d'être suppléée dans les besognes désagréables de sa vie. Elle dépendait moins de la bonne et cette fille s'étant montrée insolente, elle la renvoya sans regret. En attendant une remplaçante, elle partagea naturellement la besogne entre Hélène et elle-même. Celle-ci dont la robe souffrait trop, mettait à présent pour les gros nettoyages un vieux jupon de sa belle-mère, recoupé à sa taille et des sabots que la bonne avait laissés en partant.

Elle était tout à fait de la famille. On ne se gênait plus avec elle : Auguste la traitait comme une sœur, c'est-à-dire qu'il ne se privait plus de la quereller avec aigreur quand ses bottines étaient mal cirées.

Il ne songeait même plus à lui faire la cour quand il la voyait wassinguer le couloir en jupon court et les cheveux défaits.

Un jour que souffrante, elle avait manqué sa journée, elle fut aigrement grondée par Mme Declocque. Il n'était plus question de remplacer la bonne, et Auguste ne parlait plus de mariage. Mme Declocque trouva bientôt que ce voyage quotidien de Fontenay à Sceaux était tout ensemble incommode et dispendieux. Elle décida qu'Hélène resterait désormais coucher au magasin. Mais il n'y avait d'autre chambre disponible que celle de la bonne. On la lui donna.

Elle se levait à cinq heures pour faire le café de Madame et le chocolat qu'Auguste prenait au lit le matin. Elle se couchait la dernière, ayant la charge de mettre

les volets à la devanture du magasin qu'elle gardait seule, quand les Declocque se promenaient l'après-midi.

A ce métier, elle était devenue si hâve, minable, sale, dépeignée, décatie, insoucieuse de la propreté de ses habits et de son corps que finalement Auguste en fut absolument dégoûté.

« Ecoute, maman, dit-il à Mme Declocque, j'aimerais mieux que tu la renvoies et que tu prennes une bonne. Elle est trop malpropre et elle casse tout. Une bonne nous coûterait trente francs par mois, mais je t'assure que ce serait une économie. Remarque bien, je ne te dis pas de la mettre à la porte tout de suite. Tu peux la prévenir pour la fin de la semaine par exemple ».

Et c'est ainsi que Mlle Hélène Stavelynck n'épousa pas M. Auguste Declocque.



PROCÈS EN RÉVISION

PROCÈS EN RÉVISION

Par M. A. MINET, Membre Titulaire

Tant pis ! je me risque. Il y a de par le monde une mémoire à réhabiliter, je m'y attelle. Au surplus je suis tranquille; mon procès ne suscitera aucune complication, ni intérieure, ni extérieure. Je ne recherche pas le fait nouveau, au risque de me servir de pièces truquées ou mensongères ; le condamné auquel je m'intéresse n'est ni juif ni chrétien, ce qui m'évite les difficultés confessionnelles ; il est mort, je n'aurai donc pas à réclamer sa réintégration dans l'armée, bien qu'il y ait occupé un poste éminent ; il n'a pas d'héritiers connus, ce qui fait que je n'ennuierai aucun Gouvernement par une demande de dommages-intérêts comme les émigrés en 1815. C'est un procès sur pièces connues, n'ayant qu'une portée morale, dans lequel je ne me heurterai ni à l'ambition ni à l'intérêt, c'est-à-dire la révision idéale, celle où l'on ne se fait pas d'ennemis.

Il y a longtemps que la réputation de feu mon client est ternie, fort longtemps en vérité, si longtemps que tout son éclat y a passé. Voilà XIX siècles qu'on le

traîne aux Gémonies, et si je ne m'y habitue pas, lui, sans doute, ne s'en émeut plus guère. Cela ne fait rien ; pour la Justice et la Vérité, *sursum corda* ! En avant !

Il s'agit de Ponce-Pilate.

En l'an 30 Ponce-Pilate était Procurateur de la Judée, alors réduite en Province Romaine. Les Juifs, ce petit peuple de trois millions d'âmes à peine, étaient terriblement turbulents. Leur Histoire nationale est remplie plus que toute autre de meurtres, de séditions, et de murmures. A la suite de l'anarchie qui régnait en Israël à la fin de la période des Asmonéens Rome fut amenée à se mêler de leurs affaires. Elle leur donna un Roi, Hérode-le-Grand, Iduméen d'origine, ce qui faisait sortir le sceptre de Juda. Hérode se maintint jusqu'à sa mort à force de rigueurs et de cruautés, mais ses fils n'eurent pas son énergie. Ils se partagèrent le pays, mais sans s'entendre, et à la faveur de leurs discordes personnelles les dissensions intestines reprirent de plus belle. Sadducéens et Pharisiens, c'est-à-dire fidèles serviteurs du fait accompli, d'une part, et nationalistes intransigeants, de l'autre, firent en vingt-cinq ans un si beau gâchis que Rome, dont ces évènements troublaient la quiétude, envoya en Judée un Procurateur. Les Hérode conservaient l'autorité nominale, mais devaient faire sanctionner tous leurs actes par le Légat Romain, situation assez semblable à nos Protectorats actuels. Le procurateur, suivant l'usage constant de Rome, était assez coulant sur les petites questions locales qui lui étaient ainsi soumises, et ne rete-

nait longuement, pour enquêter à loisir et peser mûrement sa décision, que les sujets d'importance. L'immense étendue de la puissance Romaine lui faisait une loi d'agir de la sorte ; la tracasserie eût été le signal de révoltes continuelles, éclatant à la fois aux quatre coins de l'Empire, et les Légions se seraient trouvées insuffisantes à les réprimer.

C'est dans ces conditions que Jésus de Nazareth fut amené devant Ponce-Pilate, non pour être jugé, mais pour voir confirmer par le Procurateur la sentence déjà prononcée par le Grand-Prêtre Caïphe assisté des Scribes et des Anciens. L'évangéliste Jean le dit implicitement :

« Pilate leur dit : prenez le vous-même et le jugez selon votre
« loi. Mais les Juifs lui repondirent : Il ne nous est pas permis
« de faire mourir. (XIX-31) »

St-Marc et St-Mathieu sont plus catégoriques :

« Qu'en jugez-vous ? Ils répondirent : Il a mérité la mort.
« (Math. XXVI-66) » — « Vous venez d'entendre le blasphème
« qu'il a proféré, qu'en jugez-vous ? Tous le condamnèrent
« comme étant digne de mort. (Marc XIV-64) ».

L'évangéliste Luc se borne à mentionner la translation de Caïphe à Pilate. — Il est donc évident que la condamnation capitale était prononcée, et que l'on n'avait recours au Procurateur que pour obtenir la permission de procéder à l'exécution.

Cette permission, les Juifs finirent par l'arracher à Pilate, mais après combien de refus, d'atermoiements.

d'hésitations, et au moyen de quels arguments, voilà ce qu'il importe de mettre au jour pour juger sainement de la responsabilité du Procurateur Romain.

Tout le monde connaît la résistance de Pilate, son refus de reconnaître un coupable en Jésus que ses rapports de police devaient lui avoir signalé depuis longtemps comme un illuminé et non comme un agitateur; tout le monde a présents à l'esprit, sans qu'il soit besoin de citer les textes, les efforts qu'il fit pour faire revenir les Juifs sur leur décision, sa tentative infructueuse de délivrer Jésus à l'occasion de la Paque, le renvoi devant Hérode, Tétrarque de Galilée, enfin l'appel à la compassion lors qu'il présenta à la foule Jésus flagellé et couronné d'épines, tentatives plus qu'honorables et peu ordinaires de la part d'un soldat Romain, peu accessible en général à la pitié et très endurci sur la vue des supplices. Elles témoignent de l'intérêt qu'il portait à Jésus, que son éducation lui faisait concevoir comme un homme pacifique, juste et droit, mais affligé de la douce manie de s'intituler à tout propos Rôi des Juifs. Cet intérêt est si fort, qu'après l'autorisation arrachée il se lave les mains, en disant :

« Je suis innocent du sang de ce juste, ce sera à vous à en « répondre. » (Math. XVII-24).

Cmoment se fait-il donc, avec de pareils sentiments, qu'il ait permis ce supplice ? Pour le comprendre il faut lire la scène dans St-Jean. C'est après la flagellation :

« 4. Pilate sortit donc encore une fois, et dit aux Juifs : Le

voici ; je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime.

« 5. Jésus sortit donc, portant une couronne d'épines et un manteau d'écarlate, et Pilate leur dit : Voici l'homme.

« 6. Les Princes des prêtres et leurs gens l'ayant vu se mirent à crier en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Prenez-le vous-même et le crucifiez, car pour moi je ne trouve en lui aucun crime.

« 7. Les Juifs lui répondirent : Nous avons une loi, et selon cette loi il doit mourir, parcequ'il s'est fait fils de Dieu.

« 8. Pilate ayant donc entendu ces paroles craignit encore davantage ;

« et étant rentré dans le prétoire il dit à Jésus : D'où êtes-vous ? Mais Jésus ne lui fit aucune réponse.

« 10. Alors Pilate lui dit : Vous ne me parlez point ? Ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, et que j'ai le pouvoir de vous délivrer ?

« 11. Jésus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous est coupable d'un plus grand péché.

« 12. Depuis cela Pilate cherchait un moyen de le délivrer. Au contraire les Juifs criaient : Si vous délivrez cet homme vous n'êtes point ami de César ; car quiconque se fait Roi se déclare contre César.

« 13. Pilate ayant ouï ce discours mena Jésus hors du prétoire, et s'assit dans son tribunal, au lieu appelé en Grec Lithostrotos, et en Hébreu Gabbatha.

« 14. C'était le jour de la préparation de la Paque et il était alors environ la sixième heure ; et il dit aux Juifs : Voilà votre Roi.

« 15. Mais ils se mirent à crier : Otez-le, ôtez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je votre Roi ? Les Princes des Prêtres lui répondirent : Nous n'avons point d'autre Roi que César.

« 16. Alors donc il le leur abandonna pour être crucifié. Ainsi ils prirent Jésus et l'emmenèrent.

Voilà donc la situation qui était faite à Pilate : condamner Jésus, ou être accusé de favoriser une rébellion contre César. Or, César, c'était Tibère, réfugié depuis quatre ans à Caprée, et y passant sa vie à signer des arrêts de mort. Avec ce tyran soupçonneux le refus d'obtempérer à la sommation des Juifs avait pour le Procurateur une conséquence certaine : recevoir l'ordre de s'ouvrir les veines dès que le courrier dépêché par le Grand Prêtre à Tibère aurait eu le temps de revenir. Car l'accusation était formelle et complète ; rien n'y manquait, pas même l'aveu de l'accusé ; là-dessus les quatre Evangélistes sont d'accord

« Pilate lui dit : Vous êtes donc Roi ? Jésus lui répartit : vous « le dites que je suis Roi » (Jean, XIX, 37 pr.) — « Pilate l'interrogea donc en ces termes : « Etes-vous le Roi des Juifs ? Jésus « lui répondit : Vous le dites ». (Luc XXIII, 3.) — « Pilate l'in- « terrogea en lui disant : Etes-vous le Roi des Juifs ? Jésus lui « répondit : Vous le dites, je le suis ». (Marc XV, 2). — « Et « Jésus fut présenté devant le Gouverneur, et le Gouverneur « l'interrogea en ces termes : Etes-vous le Roi des Juifs ? Jésus « lui répondit : Vous le dites » (Math. XXVII, 11).

Avec ces aveux, recueillis soigneusement par les ennemis de Jésus, je répète que le cas de Pilate près de Tibère n'était pas douteux. Pour le malheureux Procurateur obéir à sa conscience en relaxant Jésus, et dé-

plaire à César, c'était tout un, et il savait ce que coûterait cette déplaisance.

Et que l'on ne dise pas que ceci est une simple hypothèse, que Pilate a pu en effet tenir ce raisonnement, mais que rien ne le prouve. La preuve qu'il l'a tenu existe au contraire, et nous la trouvons dans la suite de St-Jean, même chapitre, versets 19, 20, 21 et 22.

Pilate fit aussi une inscription, qu'il fit mettre au haut de la croix, où étaient écrits ces mots : Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.

Cette inscription fut lue de plusieurs, parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était proche de la ville, et que l'inscription était en Hébreu, en Grec et en Latin.

Les Princes des Prêtres dirent donc à Pilate : Ne mettez pas dans l'inscription « Roi des Juifs », mais qu'il s'est dit Roi des Juifs.

Pilate leur répondit : Ce qui est écrit est écrit.

Pilate sait que Jésus de Nazareth est de la descendance de David, et par conséquent héritier direct, sinon immédiat, du trône de Juda, et que si lui, Pilate, était accusé près de Tibère de n'avoir pas réprimé une tentative contre le pouvoir impérial, cette accusation s'étayerait sur cette particularité, de façon à lui donner toute vraisemblance. C'est lorsque les Prêtres lui ont clamé : « Quiconque se fait roi se déclare contre César » qu'il a commencé à prendre la chose au sérieux et qu'il s'est assis sur son siège de justice ; c'est quand ils lui ont crié : « Nous n'avons point d'autre Roi que César » qu'il a capitulé devant les clameurs de la foule. C'est le Roi

des Juifs qu'il entend avoir laissé mettre en croix ; il lui faut cette circonstance, peut-être pour mettre en paix sa conscience, à coup sûr pour se couvrir vis-à-vis de Tibère. De là sa réponse aux Princes des Prêtres. C'est l'évidence même.

D'autre part Pilate en exposant sa vie par le refus qu'il aurait opposé aux Juifs sauvait-il au moins Jésus ? Pas le moins du monde. Il avait en ce cas deux partis à prendre : retenir Jésus prisonnier pour le soustraire aux fureurs de la foule, ou le relaxer. Dans le premier cas, Tibère, informé, condamnait Jésns en même temps que Pilate ; dans le second Jésus était écharpé par le peuple ameuté. Les Juifs de ce temps-là avaient le poignard ou le pavé faciles, et déjà à plusieurs reprises Jésus avait dû se réfugier au désert pour échapper à ceux qui voulaient le faire périr. Jésus était donc bien perdu, et la pusillanimité de Pilate, celle du moins qu'on lui reproche, n'aggravait en rien sa situation. En revanche elle sauvait Pilate. Qui donc pourrait le blâmer, dans une situation aussi délicate, d'avoir agi comme il l'a fait ?

Pas Jésus évidemment ; lui-même prend soin de nous le dire ; nous l'avons déjà vu, et nous le confirmons en reproduisant à nouveau ce passage de St-Jean :

« Jésus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, S'IL NE VOUS AVAIT ÉTÉ DONNÉ D'EN HAUT. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous (le Grand-Prêtre) est coupable d'un plus grand péché » (XIX, 11).

Nous voici, de par ces paroles, amenés à envisager

la responsabilité de Pilate à un nouveau point de vue, celui de sa prédestination[1].

Pas un Chrétien ne saurait nier qu'il fallait, de toute nécessité, que Pilate condamnât Jésus. Lui seul pouvait ordonner le crucifiement, supplice prédit, et sans l'accomplissement duquel Jésus n'était plus le Messie. Les soixante deux semaines de Daniel étaient accomplies et l'heure était venue. Pilate était donc, de par le temps et le mode indiqué pour le sacrifice du Golgotha, l'homme inéluctablement chargé de l'accomplissement des desseins suprêmes. Que devient la responsabilité finale devant l'obligation à laquelle on ne saurait se soustraire ?

Et que serait-il advenu si le Procurateur avait persisté dans son désir de sauver Jésus? Sans aucun doute que l'heure de la mort de Jésus eût été retardée, ou que cette mort aurait eu lieu sans les circonstances tant de fois prédites. C'était la fin du Christianisme avant même qu'il ne fût né, car les prophéties sans l'évènement qui les réalisait n'étaient plus qu'un recueil sans valeur, quelque chose comme un almanach dont les prédictions ne préoccupent personne. Le Messie n'était plus le Messie ; toute base manquait.

Cette animosité des chrétiens contre Pilate est donc

[1] Et qu'on ne se trompe pas sur la valeur que nous donnons à cette expression. Nous n'entendons pas parler de ce fatalisme étroit que condamne la raison, mais de cette volonté supérieure, de quelque nom qu'on la nomme, qui peut nous amener à un acte final quelconque tout en laissant subsister notre libre arbitre, et même, comme dans le cas qui nous occupe, en révoltant notre conscience.

aussi injuste qu'incompréhensible. Puisqu'il ne pouvait se soustraire au rôle que la Providence lui avait dévolu il convient de ne pas l'en rendre responsable, et, en place des amertumes sans nombre dont on l'a abreuvée, de rendre à sa mémoire l'hommage bien mérité qui lui est dû pour avoir combattu autant qu'il était en son pouvoir le meilleur des combats, celui de la Justice et de l'Humanité.

UNE MAISON EFFROYABLEMENT DÉVASTÉE

par la foudre à Malo-les-Bains

UNE MAISON EFFROYABLEMENT DÉVASTÉE

par la foudre à Malo-les-Bains [1]

Par M. FESQUET, Membre Honoraire

Le 24 novembre 1904, vers neuf heures du soir un orage d'une violence extraordinaire s'est abattu sur Dunkerque et Malo-les-Bains. La première décharge électrique a frappé une maison isolée située aux extrémités de Malo, et habitée, depuis quelques jours seulement, par le capitaine Clavèle. Les dégâts ont été effroyables ; une forte cartouche de dynamite n'aurait certainement pas produit une pareille dévastation et le plus extraordinaire, c'est que les cinq personnes, qui se trouvaient dans la maison, s'en sont tirées sans une égratignure : M. Clavèle, sa femme, sa fille aînée et sa belle-sœur étaient à table ; aveuglés par un éclair éblouissant, ils sont revenus à eux quelques instants

[1] Cette note lue à la séance du 3 décembre a été publiée dans le Bulletin de la *Société astronomique de France*.

après et se sont trouvés sous la table, recouverts de débris de toutes sortes, mais leurs sièges n'ont pas été déplacés. Leur plus jeune fille, qui dormait dans un coin de la salle sur un fauteuil n'a rien ressenti ; bien plus, elle ne s'est pas réveillée. Mme Clavèle a été entièrement décoiffée ; ses cheveux ont été légèrement roussis et on n'a pu retrouver dans les décombres aucune des épingles en acier qui retenaient sa coiffure : seuls, deux peignes en celluloïd ont été retrouvés, à quelques mètres, l'un d'un côté l'autre d'un autre avec quelques dents cassées. Une lampe à colonne qui se trouvait sur la table y est restée, mais éteinte et décapitée. De gros clous en fer plantés dans le mur en ont été arrachés, tordus et en partie volatilisés. La foudre après avoir démoli la cheminée du pignon était arrivée, par cette cheminée, au rez-de-chaussée dans le salon. Celui-ci est séparé de la salle à manger où la famille se trouvait réunie, par une large porte à deux battants. La décharge passe par les ressorts d'un canapé placé entre la cheminée et la fenêtre et y met le feu; elle saute du canapé à la chaîne du rideau de bois qui ferme une grande baie de façade et provoque alors entre ce rideau et les fenêtres vitrées une explosion formidable qui démolit une partie du soubassement de la vitrine, projette la persienne à trente mètres dans les dunes et les vitres à l'intérieur en fragments minuscules qui vont cribler la porte de la salle à manger ; cette porte est arrachée et tombe sur les convives évanouis. Un battant résiste, s'ouvre et vient ainsi protéger l'enfant endormi. Pendant cette explosion la foudre suit la chaîne en fer de

bas en haut, et gagne à l'extérieur la nochère en zinc qui est volatilisée sur toute la partie traversée par le courant, et va enfin se perdre dans le sable. Au premier étage, au-dessus du salon, la chambre n'est pas épargnée, le plancher, près de la fenêtre, est comme broyé; de vitres, il n'en existe plus trace sauf quelques débris lancés à l'intérieur dans tous les sens; l'armoire à glace entièrement disloquée et son fronton enlevé a encore sa glace intacte. Le rideau de la fenêtre est entièrement effiloché mais ne présente aucune trace de combustion ; le calorifère est déplacé, son couvercle enlevé et l'on retrouve dans le poêle une tirelire d'enfant qui était posée sur la tablette du foyer. Sur cette tablette se trouvait un réveil matin qui a été déplacé, mais ne s'est pas arrêté et un bougeoir en porcelaine décorée qui a été brisé mais dont les morceaux sont restés en place. Enfin les murs sont lézardés de toutes parts et la maison complètement ébranlée menaçant ruine, doit être entièrement abattue.

J'attribue ces effroyables dégâts à ce que la pluie n'a commencé à tomber que bien longtemps après ce premier coup de foudre; les murs et le sable étant très secs n'ont présenté qu'une très faible conductibilité au passage de la décharge dont le chemin a été tracé par les objets métalliques de la maison. De violentes étincelles ont éclaté d'un de ces objets à l'autre, et s'il n'y a qu'un canapé incendié, c'est que l'emménagement de M. Clavèle n'étant pas terminé, la plupart des tentures n'était pas encore placées.

Une deuxième branche de la décharge ayant trouvé

un chemin presque entièrement métallique n'a causé que peu de dommages ; elle a suivi la gouttière et est descendue par la nochère de la façade arrière où l'on constate son passage en maints endroits, a sauté sur le toit en zinc de la cuisine, puis sur la cheminée qu'elle a démolie en partie, a fondu le tuyau de tôle du fourneau dont tous les rivets sont enlevés et est allé trouver, en perçant deux trous dans le plancher de la cuisine, le tuyau en plomb de la citerne. Dans la cour se trouvent deux pompes accolées, l'une pour la citerne l'autre pour un puits d'eau salée ; la décharge s'est ainsi bifurquée en deux branches d'intensités inégales, les parois cimentées de la citerne isolant son eau de la terre. Il s'est alors produit un phénomène que je crois très rare : explosions du puits et de la citerne dont les dalles ont été enlevées. Celle du puits pesant environ quatre-vingts kilogrammes a même été mise en pièces. Y a-t-il eu volatilisation de l'eau ? Je crois plutôt qu'il y a eu formation d'un mélange détonant d'oxygène et d'hydrogène et explosion de ce mélange. Les tuyaux en plomb n'ont pas autrement souffert du passage de la décharge, leur section étant assez forte.

Y a-t-il eu foudre globulaire ? Je n'ai pu l'étudier par aucun témoignage précis ; cependant un témoin qui se trouvait à une centaine de mètres de la maison foudroyée assure avoir vu une boule de feu s'abattre sur la maison, mais ni M. Clavèle, ni aucun membre de sa famille n'ont vu passer cette boule dans la salle où ils se trouvaient.

Tous les conducteurs électriques aériens de Dunker-

que et Malo-les-Bains ont été influencés par cette gigantesque décharge : les tramways ont été instantanément arrêtés, les parafoudres du fil de trolley ayant fonctionné ; aux divers postes de transformateurs servant à l'éclairage le fil primaire a été mis à la terre par suite du fonctionnement de l'automatique et un grand nombre de téléphones ont eu des avaries. En revanche pas le moindre accident de personne.



LA VIE UNIVERSITAIRE EN ALLEMAGNE

LA VIE UNIVERSITAIRE EN ALLEMAGNE

Par M. A. BOSSAUT

OFFICIER D'ACADÉMIE, MEMBRE HONORAIRE

I

Le duel académique [1]

Pendant son séjour à l'université, l'étudiant allemand a surtout à cœur de faire deux choses : boire à outrance, s'entonner en conscience, puis se battre en duel. Voilà pour lui le suprême idéal. Il n'est pas bien élevé, mais il dérive en ligne droite des goûts et du tempérament de la jeunesse qui fréquente les universités. La description des cérémonies bachiques, dont l'importance ne saurait être méconnue, trouvera sa place dans une autre étude, que nous nous proposons de publier prochainement. Aujourd'hui, nous nous arrêterons spécialement sur le duel dit académique pour en signaler les particularités les plus intéressantes.

[1] Ce travail forme le début d'une série d'études dans lesquelles nous essayerons de montrer sous ses différents aspects, la vie universitaire telle qu'elle existe en Allemagne.

Bien des choses de l'Allemagne nous sont encore peu connues et entre autres le fameux duel universitaire ou la *Mensur*, comme on l'appelle de l'autre côté du Rhin. C'est cependant une coutume très ancienne et qui continue de tenir une place considérable dans les mœurs des étudiants. Quand le bon jeune homme, frais émoulu de son collège, débarque de sa province à l'université, son premier soin est de s'affilier à l'une des corporations d'étudiants de l'endroit. Dès qu'il est admis, il prend le titre de *Fuchs*, renard, qu'il conserve pendant une année, au bout de laquelle il est solennellement promu *Bursch* ou compagnon. Durant ce stage, on s'amuse un peu de sa personne, on se paye sa tête, comme nous dirions, Dame ! il n'est pas un innocent pour rien. Il est reçu que le *Fuchs* est une sorte de cible sur laquelle chacun s'escrime à l'envi. Une vieille chanson nous donne une idée des sentiments ironiques avec lesquels on accueille le nouvel arrivant :

Qu'est-ce qui descend là-bas de la hauteur ?
....
Ça, ça, ça.
C'est un postillon, ça, ça, ça.
Qu'apporte le postillon ?
Il apporte un Fuchs.
Votre serviteur, Messieurs, très honorables Messieurs.
Que fait donc Herr Papa ?
Il lit dans Kikéro.
Que fait mam'zell sœur?
Elle tricote des bas pour Papa.
Que fait donc Herr Rector ?

Il donne la fessée aux bambins.
Le Fuchs fumera bien un peu de tabac ?
Un peu, très peu, messieurs.
Alors qu'il se bourre une pipe.
Le Fuchs : Oh ! que j'ai mal au cœur[1] !
Etc.........................

Eh bien ! le jeune blanc-bec qu'on tourne si volontiers en dérision, il lui suffit d'avoir eu deux ou trois bons duels sur les bras pour devenir un personnage. Du coup, il passe *Bursch* et on le tient quitte du stage réglementaire. Il a reçu le baptême du sang ; c'est un gaillard ; c'est un brave compagnon.

Aussi, le débutant, qui cherche à se poser, n'hésite jamais à croiser le fer, lorsque l'occasion s'en présente.

Le prince de Bismarck, qui représente en perfection l'allemand du Nord, commença son existence d'étudiant en allant sur le terrain aussitôt arrivé à Gœttingue. Sa mère exerça une grande influence sur sa vie et, en femme prudente, elle s'opposa à ce qu'il allât étudier à Heidelberg où les jeunes gens ont la réputation de trop boire de bière et de se livrer à des orgies insensées. Les biographes du prince — et ils sont légion aujourd'hui en Allemagne — nous racontent que le jeune Otto entra en 1832 à l'université de Gœttingue. Il s'agissait de payer sa bienvenue. Il offrit donc un festin à ses nouveaux camarades et au dessert, il convia les passants à boire à sa santé. Le malheur voulût qu'en jetant une bouteille de vin par la fenêtre, il atteignit

[1] Fuchsenlied.

un paisible bourgeois qui fut blessé à la tête. C'était un délit académique. Mandé le lendemain chez le recteur, il s'y présente en débraillé avec sa robe de chambre, la pipe à la bouche, accompagné d'un énorme molosse. Le doyen eut peur de l'animal — tous les doyens ne sont pas des braves — et refusa de lui ouvrir. Il parlementa à travers la porte et administra au délinquant une triple amende, savoir : une pour le chien, une pour la pipe, une pour la bouteille.

Les camarades le plaisantèrent, ce qui était assez naturel, au sujet de la pénalité qui lui avait été infligée. Mais le jeune Otto, qui n'était pas du bois dont on fait les imbéciles, eut vite fait de les mettre à la raison. Il leur chercha querelle et le même jour eut quatre duels. Cela promettait. L'année suivante, il alla vingt-sept fois sur le terrain et ne fut blessé qu'une seule fois à la joue gauche, Les panégyristes du prince n'ont pas manqué de voir dans ses succès à l'université un présage de sa grandeur future.

Les causes des duels sont, en général, des plus futiles, et parfois même, elles prêtent à rire. On en jugera par la lettre suivante qu'un jeune débutant adresse à son père.

Mon cher Papa,

Mon honneur est enfin satisfait. Il y a une semaine, un sot jeune homme nommé Schwartz, marcha sur la queue de mon chien et séance tenante, je le provoquais en duel. Schwartz reçut une bonne estafilade (*Abfuhr*) sur la joue gauche et moi j'attrapais deux blessures,

l'une sous l'œil gauche et l'autre sur la tête. Ces blessures ont été très douloureuses, mais elles m'ont laissé une belle cicatrice. Aussitôt que les bandages ont été enlevés, je me suis fait photographier et je vous envoie ma photo avec cette lettre. Vous en serez fier.

Votre fils respectueux.

Et quand il reçut la lettre, le père fut très fier, en effet; il défaillit presque de joie... Son fils, l'orgueil de son cœur, avait enfin affronté son premier duel et gagné sa première cicatrice...

Les cicatrices jouent un très grand rôle parmi les étudiants. C'est comme un certificat de courage qu'on porte sur la figure et qui appelle la considération. Et puis ces marques glorieuses, dont on s'enorgueillit, procure à celui qui les porte un succès facile auprès des filles de brasserie.

Le cœur sensible d'une Gretchen ou d'une Dorothée s'enflammera d'un beau feu pour le jeune étudiant, gras et rose, dont le visage est doté d'une emplâtre ou d'un morceau de diachylon. La jeunesse est la même dans tous les pays; les petits succès de vanité qu'elle remporte auprès du beau sexe sont peut-être ceux qui lui tiennent le plus au cœur.

En somme, les rencontres à l'épée ont lieu à propos de tout et à propos de rien. Tout est motif à duel : la politique, la religion, les professeurs, la qualité de la bière, la dimension des saucisses, la pluie et le beau temps.

Dans une brasserie d'Heidelberg, de Leipzig ou de

Munich, si quelque étudiant en vient à trouver trop petite la saucisse que lui apporte la *Biermam'zell*, ou qu'il fasse la grimace en vidant sa chope, ou qu'il formule des critiques sur une chose ou l'autre, on le laisse causer jusqu'à ce qu'un personnage, qui est dans la salle, se lève de sa place et prononce les paroles sacramentelles : *Je prends mes avantages*. Cela veut dire qu'il se considère comme offensé par les propos qui ont été tenus par l'étudiant et que celui-ci doit aller sur le terrain avec lui. On prend ses avantages pour la politique lorsqu'on diffère de sentiment avec son interlocuteur, ou bien lorsque le voisin de table à la brasserie s'est prétendu « capable » de plus de bocks que vous, ou encore si un quidam ose affirmer, selon le langage de nos vieux chroniqueurs, que vous avez « par la gueule menty ».

Du reste, le ferrailleur enragé n'est jamais à court d'expédients pour s'attirer une affaire. Un des moyens les plus usités et en quelque sorte classique paraît être d'écraser la queue d'un chien, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure. L'étudiant, en quête d'un duel, pénètre dans une brasserie et s'il aperçoit un collègue dont la tête lui déplaît, lui porte sur les nerfs, il s'approche de lui négligemment et marche, comme par accident, sur la queue du molosse danois dont un véritable étudiant ne se sépare jamais. Cela suffit. Des mots vifs sont prononcés, les cartes sont échangées avec une froide politesse, et on prend rendez-vous pour se retrouver sur le terrain.

Il y a même des provocations plus insignifiantes

encore, si l'on peut dire. Un regard mal interprété est considéré comme une insulte. On cite le cas d'un étudiant de première année, qui était assis sans son compagnon dans une brasserie, buvant sa chope et rêvant les yeux perdus dans le vague devant lui. Son regard prenait avec persistance, sans qu'il s'en doutât, la direction d'un groupe assis à l'autre bout de la table. Un ancien couvert de cicatrices, de prestance colossale, se lève, vient vers lui et lui dit : vous m'avez fixé, nous nous battrons.

Cependant, il faut ajouter que les rencontres ont le plus souvent pour origine des mots blessants lancés par l'un ou l'autre. Traiter un collègue de « dummer Junge », c'est, paraît-il, l'offenser gravement. C'est comme si on disait chez nous : espèce d'imbécile ! Peut-être qu'ayant l'humeur moins irritable que nos voisins, serions nous disposés à ne pas prendre une pareille expression au tragique, surtout entre camarades. Il en est différemment dans les universités allemandes où la susceptibilité et le sentiment de l'honneur sont manifestement exagérés. L'opinion courante est que le duel est la forme reconnue de tirer raison des injures entre étudiants, mais que ces injures sont pour la plupart d'une espèce qui ne les ferait pas considérer comme telles dans un monde différent.

On distingue deux sortes de *Mensur* : la *Contrahagen-Mensur* et la *Bestimmungs-Mensur*. La première est le duel ordinaire, celui dans lequel on vide une affaire d'honneur ; la seconde, c'est le duel par ordre, qui a lieu entre les membres des *Corps* ou associations,

lesquels, deux fois par semaine, sont désignés par les chargés de pouvoirs ou *Chargierte* pour se battre ensemble. Il peut arriver de la sorte qu'on ait à lutter contre son meilleur ami, s'il est enrôlé dans un autre *Corps* et qu'il soit désigné à cette loterie pour être votre adversaire. Les associations ne se mêlent pas indistinctement les unes aux autres. Ainsi les *Corps*, composés de gens soi-disant chics, n'accepteraient pas de se battre avec les *Burschenschaften*, dont les membres pour la plupart se recrutent dans les rangs de la bourgeoisie. De part et d'autre, on se témoigne le plus profond mépris.

Quelle que soit l'origine du duel, les formes en sont toujours les mêmes. Tantôt il a lieu à la campagne, si la saison le permet, tantôt dans une salle presque toujours annexée à la *Kneipe* ou lieu de réunion des étudiants. Ce local exhale de fortes odeurs de bière et d'iodoforme. Dans le fond de la pièce, deux larges fauteuils attendent les patients qui tout à l'heure viendront s'y asseoir pour se faire panser. Un vieux tapis décoloré, émaillé de taches de sang, recouvre en partie le plancher. Enfin, à la place même où aura lieu le combat, de la sciure de bois est répandue en abondance.

Peu à peu, le vaste hall de la *Kneipe* se remplit d'étudiants aux casquettes de différentes couleurs, au costume d'un archaïsme savoureux. Dans le plus grand nombre des universités allemandes, on conserve encore fidèlement la vieille tenue des temps passés. Casquette minuscule, large comme la main, blanche, bleue, verte, jaune ou rouge, suivant la province d'origine ; écharpe

de même couleur. Le justaucorps est presque abandonné; il est remplacé par un veston serré à la taille et orné de brandebourgs. Il y a ensuite le pantalon blanc dont les jambes s'enfoncent dans d'énormes bottes. Puis la longue pipe de porcelaine, l'indispensable parapluie, qu'on n'ouvre jamais, et presque toujours une paire de lunettes. C'est sous cet aspect séduisant et quelque peu moyenâgeux que s'exhibent en public les nombreux corps d'étudiants.

En entrant, chacun s'introduit lui-même. Il se nomme à haute voix et s'incline au passage devant une sorte de maître des cérémonies qui se tient à l'entrée de la salle. Les séances de duel sont, en général, fort suivies, et les *Corps* ne se font pas faute d'y assister souvent au grand complet. C'est, d'ailleurs, un genre de spectacle très goûté de la jeunesse universitaire et dont elle ne se lasse pas facilement.

Pendant qu'on cause et qu'on boit dans la *Kneipe*, les champions procèdent aux préparatifs du combat, lesquels sont assez compliqués. Chacun quitte son veston, son gilet, se met nu jusqu'à la ceinture et revêt une chemise de combat, *pauckhund*, faite d'un tissu grossier. Sur le bras droit, il passe une manche de soie ouatée, qui va du poignet jusqu'à l'épaule et sur l'épaule droite, il place un fort bourrelet de cuir. La poitrine est couverte d'un plastron par-dessus lequel on applique un lourd tablier de cuir, encore souillé de taches de sang qui proviennent des duels précédents et qu'on conserve précieusement Cet accoutrement ressemble beaucoup à l'attirail d'un boucher à l'abattoir. Est-ce tout ? Que non pas.

Sur le brassard qui recouvre le bras droit, on enroule une épaisse bande de soie ouatée et cela jusqu'à l'épaule. La soie est ici employée de préférence parcequ'il est reconnu qu'elle protège mieux contre les coups. Ainsi empaqueté, le bras devient énorme et l'articulation du coude ne peut pour ainsi dire plus jouer. Le cou est également entouré d'une longue bande de cuir ouaté qu'on paraît vouloir remplacer aujourd'hui par une large cravate d'acier. Puis vient le *pauckhosen* ou pantalon de combat en cuir rembourré. Lorsqu'il s'agit d'un duel par ordre, moins dangereux que l'autre, où l'on cherche surtout à faire parade d'habileté, les antagonistes ne mettent pas de pantalon de cuir. Les yeux sont protégés par d'énormes lunettes saillantes en fer, dont les verres sont remplacés par une toile métallique : on les assujettit solidement à l'arcade sourcillière. La main droite est couverte d'un robuste gant à crispin.

L'instrument de combat, c'est la rapière (Schläger) vraie massue, comme l'indique son nom. La pointe en est arrondie, mais la lame affilée, coupante comme un rasoir, fait de cette sorte d'épée une arme redoutable. La poignée extrêmement lourde est protégée par une énorme coquille en fer-blanc, aux couleurs du *Corps*, qu'on appelle ironiquement la « cuiller à soupe de l'honneur. »

Le colichemarde universitaire est un objet quasiment vénéré parmi les étudiants. Il en est question dans une foule de chansons : c'est l'arme chevaleresque par excellence :

« Vois cette rapière qui brille dans ma main gauche;
« jamais elle n'a été déshonorée.

« Je jure de m'en servir en tout honneur et d'être
« toujours un brave *Bursch* ».

Dans le duel, le bras droit lève la rapière au-dessus de la tête et l'incline parallèlement au côté gauche de la face, protégeant ainsi la joue gauche. Les buts visés par l'adversaire sont le dessus de la tête et les deux tiers du visage depuis la tempe jusqu'au menton en faisant le tour par la tempe droite. Cet arc de cercle est divisé en six parties correspondant chacune à un coup. Trois parades sont usitées.

Lorsque l'habillement est terminé et que les deux antagonistes sont capitonnés de la tête aux pieds, on attend encore quelques instants avant d'engager la lutte. Pendant ce temps-là, chaque duelliste repose son bras emmaillotté sur l'épaule d'un camarade, ordinairement de son *Fuchs*, pour prévenir la fatigue.

Soudain un mouvement se produit parmi les assistants, le juge de camp fait son entrée dans la pièce et prononce un petit speech où il rappelle les règles sacrées du duel. Arbitre (Unparteüsch) de la partie qui va se jouer, il se tient au milieu à une certaine distance. C'est lui qui donnera le signal du combat, marquera les pauses, déclarera le nombre de coups qui doivent être sanglants, selon la gravité de l'offense reçue. Il est muni d'un carnet où il note les coups, les blessures, les moindres égratignures et la durée de l'engagement.

On fait avancer les deux adversaires à un mètre cin-

quante l'un de l'autre, c'est-à-dire fort près, le pied droit posé sur une raie tracée à la craie sur le plancher et qu'on ne peut dépasser. Défense de rompre ou de marcher, sous peine d'être expulsé du *Corps*. Il n'est pas permis non plus de se pencher en arrière pour éviter un coup. On doit demeurer pendant dix ou quinze minutes inébranlable à la même place sans bouger, sans faiblir. Deux témoins, un pour chaque adversaire, se tiennent sur le côté, face à face, formant la croix avec les combattants. Ils ont la tête couverte d'une casquette à large visière, le bras protégé par un long gant et tiennent une rapière à la main pour parer les coups maladroits.

L'un des témoins salue l'arbitre et dit : Arbitre ! veuillez commander le silence. Il y a *Mensur* entre Breitkopf et Rundsicht. Le moment est solennel ; les adversaires enlèvent leur casquette. Le témoin crie alors : Pour la *Mensur !* liez les épées ! Les épées se croisent, les témoins touchent de leur rapière les épées croisées. L'un d'eux dit à haute voix : elles sont liées ! puis, sitôt que les champions sont en garde, il ajoute : Allez ! et le combat commence.

Les épées s'agitent avec fureur. Chacun s'efforce de porter le premier coup. La rapière est manœuvrée non pas la pointe en avant : on lui fait décrire de vastes cercles à hauteur d'homme, de façon à frapper le crâne et à tailler les joues. Le nez est naturellement le point le plus menacé. Le combattant s'estime heureux s'il sort de la lutte avec un appendice nasal encore intact. On essaye surtout d'atteindre l'adversaire au-dessus

du bras protecteur et de frapper le cuir chevelu ou la joue gauche lorsqu'elle est sans défense. Le combat se poursuit jusqu'à ce que le sang apparaisse. Arbitre ! dit l'un des témoins, veuillez déclarer une blessure à la tête. L'arbitre s'exécute et un médecin accourt pour examiner la coupure. S'il la juge insignifiante, la lutte reprend de plus belle.

Tant que les quinze minutes réglementaires ne sont point écoulées, les combattants continuent de se taillader, à moins que l'un d'eux ne se trouve mis hors de champ par une blessure grave. Voici un jeune étudiant, par exemple, qui a eu la joue fendue, un lambeau de chair retombe en dehors et l'on voit les dents au travers. Le médecin arrive, passe les doigts dans la bouche, recoud l'accroc... Le combat est arrêté.

Le spectacle de la *Mensur* produit généralement sur l'étranger une fâcheuse impression. L'accoutrement des deux adversaises a quelque chose de monstrueux ; leurs gestes, leurs regards sont terribles et menaçants. Ils se tapent dessus à tour de bras, comme un forgeron frapperait sur son enclume. C'est celui qui est le plus fort, qui a le poignet le plus solide qui est sûr de vaincre. Le duel académique prend ainsi un caractère sauvage et brutal qui révolte nos instincts d'humanité. Le crâne est zébré de lignes rouges ; le sang coule de plaies béantes sur les joues, le front, le nez, le menton ; le visage est défiguré et n'a plus rien d'humain. Ce qui rend cette scène de boucherie encore plus choquante, c'est l'extraordinaire gaieté qui règne alentour. Le cercle des spectateurs rit à gorge déployée dès que

l'un des combattants reçoit quelque bonne estafilade. Les novices, en particulier, sont l'objet d'intarissables plaisanteries de la part de ces fier-à-bras dont la figure est couverte de balafres. Un bruit perpétuel d'orgie emplit la vaste salle ; les verres s'entrechoquent constamment ; la bière, le vin coulent à pleins bords. Ce sont les mœurs de l'antique Germanie que font revivre dans leurs duels les jeunes gens des universités allemandes.

Mais la lutte a pris fin ; les champions sont là gisant dans des fauteuils, la tête penchée sur une cuvette. Le travail d'hôpital commence. De jeunes médecins en tablier blanc, les manches de chemise retroussées, accourent dare dare ; ils lavent les blessures, étanchent le sang, font des coutures partout où cela est nécessaire. Les éponges, l'eau, les aiguilles courbes, les fils de soie fonctionnent activement. On n'emploie pas d'anesthésiques. Jamais un étudiant ne voudrait laisser croire qu'il pourrait se trouver faible ; ce serait pour lui une honte ineffaçable ; il se ferait traiter de poule mouillée ou de quelque chose comme cela. Un des docteurs, sans doute le plus ancien, note sur un petit livre le nombre des blessures reçues et le nombre des coutures nécessaires pour les fermer. On ne s'attendait guère à rencontrer la statistique en pareille occurrence. C'est le même docteur qui juge si une blessure est suffisamment dangereuse pour arrêter le combat.

Entre deux, on redresse les rapières faussées, on les lave à l'acide phénique. A l'université d'Iéna, célèbre par ses nombreux duels entre étudiants, il arriva en

1882 que vingt-trois *Mensuren* eurent lieu le même jour. Des cas d'empoisonnement par les plaies se produisirent chez ceux qui avaient été blessés. Trois étudiants succombèrent, les autres restèrent longtemps en traitement à l'hôpital. On découvrit alors que les épées dont on s'était servi n'avaient pas été soigneusement nettoyées.

Rarement le duel académique entraîne la mort de l'un des combattants. Si la chose arrive, le meurtrier est exclu de l'université. Il peut, cependant, se faire encore immatriculer ailleurs, mais s'il tue une seconde fois un collègue, c'est fini, aucune université ne lui ouvrira plus ses portes. Les suites des blessures sont quelquefois fort graves, si elles ne sont pas mortelles. Un jeune noble, membre actif du Corps des Borusses, le club le plus aristocratique de l'Allemagne, avait eu la temporale coupée dans une *Mensur*. Il perdit tant de sang qu'il ne parvenait pas à se remettre. On le voyait se traîner blême, amaigri, sans vie, avec son énorme blessure au front.

Les coupures de duel se soldent surtout par de superbes balafres, signes de la bravoure la plus incontestable. Bien téméraire serait le philistin qui oserait mettre en doute la valeur de l'étudiant au visage richement couturé. Il y en a même dont la figure est littéralement boursouflée par les cicatrices qui s'enchevêtrent les unes dans les autres : ce ne sont plus des faces humaines, mais de véritables trognes, affreuses à voir.

Quoique le duel civil en Allemagne soit sévèrement

interdit par les lois, il n'en continue pas moins, par la plus étrange des contradictions, d'être florissant au sein des universités Il y a presque toujours à l'université une salle spéciale où un professeur d'escrime enseigne, aux jeunes gens, non point l'escrime, mais les six coups permis à la *Mensur*. Dans les divers états de l'empire, l'autorité tolère l'usage du duel universitaire. S'il en résulte des accidents graves, les intéressés font autour la conspiration du silence et l'administration feint d'ignorer ce qui s'est passé. D'ailleurs, l'empereur actuel est favorable à cette coutume, comme ses prédécesseurs l'étaient déjà. On assure même, mais ceci n'est pas prouvé, que Guillaume II aurait eu un duel quand il était Borusse à Bonn et qu'il suivait les cours de l'université avec son fidèle conseiller intime Hinzpeter.

Ainsi se continuent, au mépris de la loi, les rencontres à la rapière. Si d'aventure un agent de police, un *Schutzmann*, ayant vent d'un duel, faisait à l'improviste irruption dans la *Kneipe* pour surprendre les combattants, ce serait peine perdue. Le signal serait déjà donné et lorsque le « bras de la loi » pénètrerait dans la salle, il ne trouverait plus devant lui que des groupes d'étudiants paisibles et flegmatiques, sommeillant, chantant ou pintant ferme l'inévitable bière. Du reste, neuf fois sur dix, le *Schutzmann* n'essayerait même pas d'interrompre la sanglante cérémonie, car il s'attirerait probablement une vilaine affaire avec les autorités académiques. Et puis est-ce bien à lui, modeste agent, de se jeter à la traverse d'une coutume qui est sanc-

tionnée en quelque sorte par le chef suprême du pays, par l'empereur et roi ?

La *Mensur*, cela se comprend, a de nombreux partisans en Allemagne, lesquels prétendent qu'elle est un exercice excellent pour accoutumer la jeunesse à la vue du sang. Ce point ne paraît guère discutable après ce qui a été dit. Mais ils vont plus loin et soutiennent mordicus qu'il n'y a rien de tel pour développer la vaillance, l'énergie, la dignité humaine (!). On ne saurait nier, en effet, qu'il ne faille une certaine dose de courage pour se soumettre sans faiblir à l'épreuve sanglante que nous avons décrite. Seulement, en se répétant pendant des années, le duel produit à la longue chez ceux qui tour à tour sont acteurs et spectateurs, une altération profonde de la sensibilité. Les mœurs deviennent plus rudes. L'indifférence à la douleur, la recherche du danger favorisent le développement des instincts féroces et sanguinaires qui sommeillent au fond du cœur humain.

Ce genre de sport brutal, cette espèce de lutte de gladiateurs ne saurait susciter en France une admiration bien vive. Un pays où les traditions chevaleresques ne sont pas encore mourantes, ne peut pas priser beaucoup une joute en champ clos d'où l'adresse et l'intelligence sont pour ainsi dire exclues. Si l'art dans un combat signifie quelque chose, c'est qu'il supplée le nombre ou la force. Or dans le duel académique l'art est absent; il fait totalement défaut. C'est la force, la force seule qui l'emporte, qui a la suprématie. La victoire est, en somme, à celui qui frappe avec le plus d'é-

nergie, à celui dont le bras sera le moins vite fatigué.

Mais il faut remarquer que le duel à la rapière convient à merveille au tempérament de nos voisins. Ils sont lourds d'allure ; leurs gestes manquent de souplesse, leurs mouvements de vivacité. Aussi ne s'efforcent-ils guère d'être habiles à l'encontre de leur nature; ils cherchent principalement à taper fort, et il faut bien reconnaître que c'est là une tactique primitive de barbare. On s'explique parfaitement, dans ces conditions, que les prouesses de vigueur corporelle trouvent chez eux une si grande faveur. Le Gaulois, qu'il était de mode pour un temps de déprécier, leur est de beaucoup supérieur au point de vue des qualités d'adresse, d'agilité et même d'intelligence, On le vit bien en 1870, dans les batailles du début de la guerre, où l'armée d'Afrique, avec des effectifs réduits, sut contenir, pendant des heures, les masses allemandes, grâce à l'intelligente résistance de nos soldats et à leur courage indomptable.

De la pesanteur native qu'on remarque chez les Allemands procède le peu de goût qu'ils témoignent pour l'escrime au fleuret, qui a toujours été en honneur parmi les Français, parce qu'elle répond parfaitement aux qualités de notre race. L'escrime est un art dans la pleine acception du terme et c'est sans doute pourquoi les Allemands la dédaignent ou en font peu de cas. L'un d'eux a même été jusqu'à écrire avec une entière franchise : « La perfide escrime au fleuret, qui exige surtout de l'habileté, est d'origine welche, mais l'honnête, la brave escrime à la lame tranchante, où

la force est surtout en jeu, est allemande, bien allemande ».

Quantité d'auteurs ont philosophé à perte de vue sur le duel académique. De l'autre côté du Rhin, on se tue, on s'évertue à l'expliquer, à le justifier par une foule de bonnes raisons. D'abord, le duel, dit-on, développe le courage et un tas d'autres qualités viriles. Il y a un petit air de bravoure, *aria di bravura*, qui se joue sur ce motif. Nous en avons déjà parlé. Il y a évidemment aussi dans cet amour de ferrailler un secret désir d'épater le bourgeois paisible, de scandaliser le philistin. Mais l'explication la plus satisfaisante, la plus conforme à la réalité, serait la suivante.

De tout temps, le Germain a pratiqué les longues beuveries ; il se soûle avec délices. Tant qu'ils sont à la *Kneipe*, les *Bursche* sont relativement sages ; ils boivent, fument, chantent, fraternisent entre eux. Dès qu'ils sont dans la rue, c'est autre chose. On dirait que l'heure des frasques a sonné. Ils croisent les *Vereine*, les *Corps* rivaux, plus ou moins détestés, et comme chacun a laissé sa raison au fond d'un verre et que les têtes sont singulièrement échauffées, les invectives commencent à pleuvoir drues comme grêle. On s'injurie à pleine embouchure ; on s'empoignerait, on se cognerait même, si on n'avait fort heureusement sous la main la rapière pour régler tous les différends possibles. Ainsi la *Mensur* rendrait dans les universités le très grand service d'endiguer, de renfermer dans les limites réglementaires l'instinct batailleur et querelleur qui régnait autrefois et qui règne encore dans les cercles

d'étudiants. Tout compte fait, l'opération du duel, envisagée au point de vue allemand, se traduirait plutôt par des avantages, *De moribus non est disputandum.*

Il faut ajouter que la détestable manie de se battre pour des riens ne s'étend pas à toutes les aisociations.

Un certain nombre d'entre elles ont très sagement exclu le duel des articles de leurs statuts. Ce sont surtout les *Corps*, vrais nids de hobereaux, qui maintiennent cette tradition surannée, qui conservent ce vieux reste de la barbarie germanique. On peut présumer que dans un avenir, peut-être encore lointain, les progrès de la civilisation, l'adoucissement des mœurs atténueront de plus en plus les effets d'une coutume qui reste, quoiqu'on puisse dire, comme une plaie hideuse au flanc de l'Allemagne, dont le fond de grossièreté est loin d'être épuisé.

Un écrivain distingué, J.-J. Weiss, un peu oublié aujourd'hui, a jadis ouvert un intéressant volume de voyage au pays du Rhin par ce début assez original :

« *Kennst du das Land*, connais-tu le pays, etc., c'est là, c'est là. *Dahin ! Dahin !* Connais-tu le pays des jolies valses dans les casinos, des épaisses forêts sur la montagne, des beaux escadrons sur l'*Exercierplatz ?* Connais-tu le pays où il pousse de partout, plus serrés que les épis dans un champ, des casques à pointe, des hussards, des dragons, des chevau-légers, des *Infanteristes*, des *Leibgrenadiere ?* Connais-tu le pays à qui nous devons Luther, Leibnitz, Gœthe, Hegel, Marguerite, Mignon, Lenore et l'ordonnance sur trois rangs ?

Connais-tu le pays où l'oie est encore un plat de festin ; où l'on accommode le sanglier aux confitures ; où les militaires portent lunettes, comme chez nous les notaires ; où la femme aux doigts effilés, qui vient de mettre ses gants de soirée, les appelle des « souliers pour mains » ? C'est là, c'est là... *Dahin ! Dahin !* [1] ».

A la citation de J.-J. Weiss, nous ajouterons pour notre part un modeste paragraphe en disant :

« Connais-tu le pays d'universités où fleurit la *Mensur* ; où les étudiants enrubannés rappellent, avec leur délicieux costume, l'époque médiévale ; où le moindre coudoiement inoffensif vous conduit tout droit sur le terrain ; où l'on abîme la partie adverse, non pas à coups de langue, mais à coups de rapière ; où le sang coule comme de la bière pour des futilités ; où le visage des combattants se chevronne de glorieuses balafres ? Oui, c'est là, c'est là... *Dahin ! Dahin !* »

[1] J.-J. Weiss, *Au Pays du Rhin*. Paris, 1886.

LA JAPONAISE

LA JAPONAISE[1]

Pour beaucoup d'Européens et surtout pour nous, Français, Madame Chrysanthème est le type de la Japonaise.

Quelque délicate et attrayante que soit la jolie petite poupée dont, avec son talent ordinaire, Pierre Loti nous a donné le portrait, elle représente un peu la Japonaise réelle comme Manon Lescaut la véritable Française.

Madame Chrysanthème est le joujou natif dont la la parure a pris, au contact des Européens de passage, un certain petit aspect occidental.

Bien différente est la vraie Japonaise.

Seuls parmi les Occidentaux peuvent arriver à entrevoir la femme japonaise, les rares Européens qui, venus jeunes au Japon, y ont vécu longtemps.

Les récits de quelques ingénieurs appelés au Japon presque à leur sortie de l'Ecole et revenus en France

[1] Cette communication a été adressée à la Société par un de ses membres qui veut garder l'anonymat.

après un séjour ininterrompu de plus de vingt années, ont bien souvent charmé nos réunions trimestrielles.

Créateurs d'abord, directeurs ensuite des Mines, des Fonderies, des Forges et Arsenaux du Prince de Satsuma, ils ont vécu, seuls Européens, au milieu des Nippons.

Vingt années passées dans l'île de Kin-Sin, sans autre société que celle des indigènes, leur avaient permis d'arriver à connaître, à comprendre, — en partie tout au moins — l'âme japonaise, toujours soupçonneuse, toujours méfiante et toujours dissimulant avec soin ses pensées, ses ambitions, son mépris et sa haine profonde pour tout ce qui n'est pas de race jaune.

L'Européen de passage ne peut guère connaître ni la bourgeoise de la ville commerçante, ni la grande dame qui habite la gaie capitale de l'Empire du Soleil Levant.

Ni l'une ni l'autre ne se laisse voir.

C'est à peine si, dans les plus grandes circonstances, naissance, fête de l'adolescence, mariage ou funérailles, leurs compatriotes peuvent l'apercevoir, saluant respectueusement à la porte de la pièce de réception les invités ou les amis de son seigneur et maître.

Pour les femmes des hauts fonctionnaires, la situation est différente.

Obligées par les devoirs de leurs charges, elles prennent part à toutes les fêtes officielles, et aussi bien dans les ambassades à Tokio que dans les capitales européennes, en sont très fréquemment un des plus beaux

ornements. Mais en général ces habitudes mondaines ne persistent pas et dès que son mari abandonne ses fonctions, la femme japonaise se retire de nouveau dans son intérieur soigneusement fermé.

Pour la Japonaise bien élevée — bourgeoise ou grande dame — le mariage est une pure affaire de convenance. Une éducation rigide qui n'a pas varié depuis plusieurs siècles, a enseigné aux jeunes Nippones et à leurs futurs époux que leur mariage regarde leurs familles seules, que leurs penchants, leurs affections, sont quantités négligeables dont personne ne s'inquiètera, auxquelles personne n'attachera la moindre importance. La jeune fille ne se préoccupe pas un instant de son mariage. Elle sait que, arrivée à l'âge voulu, ses parents l'uniront à quelqu'un de son monde, qui du reste ne sera pas plus consulté qu'elle. Son intelligence ses qualités, ses charmes ne comptent pas : on ne lui demande rien que d'être douce et tranquille, un être neutre en un mot.

Sa naissance, sa politesse et sa dot seules importent.

Une éducation ainsi dirigée depuis des siècles, a créé un type de femme d'une expression et d'une mentalité complètement différentes de celles de leurs sœurs européennes.

Persuadée de son infériorité, elle ne demande rien et reçoit avec gratitude les moindres joies, les moindres distractions que lui abandonne son mari qui est son maître.

Elle jouit avec intensité des plus minces divertisse-

ments sans jamais manifester aucun désir, sans jamais sortir de son rôle de neutralité aimable.

Ses devoirs se résument à peu de chose : le ménage — toujours bien simple — la maternité et un souriant silence. Son visage, on peut même dire tout son être, frappe les yeux les moins observateurs par son expression de charme calme et tranquille.

Aussi le Japonais n'a-t-il pour sa femme ni affection, ni considération ; il attend d'elle tous les services, toute la soumission que lui doit un être inférieur, sans même soupçonner qu'elle puisse avoir le moindre désir.

L'on ne peut cependant pas conclure que le Japonais soit autoritaire dans son intérieur. C'est tout simplement un phénomène d'égoïsme naïf qui ne pense même pas à ordonner ou à imposer quoi que ce soit, tout lui étant dû.

Le résultat d'une telle placidité, d'un tel calme dans l'existence quotidienne est facile à prévoir.

Le vers bien connu :

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité »

est aussi vrai au Japon qu'en Europe.

Le sourire constant et toujours le même fatigue, exaspère à la longue. Les joies placides et les calmes distractions du home toujours paisible sont bien insuffisantes pour le Japonais aux passions ardentes dont la nervosité féroce atteint une intensité inconnue en Europe.

Au Lonine qui, pour la moindre offense, fait *Hara*

Kiri, c'est-à-dire s'ouvre le ventre, il faut des jouissances et des émotions fortes. Ne les trouvant pas chez lui, il les cherche ailleurs.

Le développement intellectuel, l'instruction, la culture des arts sont le privilège des courtisanes dont Erato, Calliope et Terpsichore sont les muses préférées.

Exquis bouton de rose, sortant en général des plus bas fonds de la société, la jeune Mousmé doit à sa beauté précoce qui l'a fait remarquer, tous les soins qu'on a pris pour son éducation et son instruction spéciales.

Recueillie — le plus souvent achetée — dans sa plus tendre jeunesse, elle est confiée à d'expérimentées professionnelles, qui s'efforcent tout d'abord de lui donner ce charme exquis de manières dont la profonde et intime délicatesse échappe presque toujours aux Européens.

Au prix d'un travail assidu et même de cruelles souffrances, quelques-unes seulement de ces jeunes Mousmés parviennent au degré de savoir et de perfection voulu pour atteindre le rang de *Geisha*. Elles échangent alors leurs robes aux vives couleurs contre le «Kemono» et la ceinture bleue et grise que seules portent les Geishas — les actrices, en un mot, — qui charment les heures de loisir de la bourgeoisie Japonaise.]

Ce sont celles-là qu'ont pu voir les voyageurs.

Quant à celles de talent supérieur, — les étoiles, — bien peu d'Européens ont pu les voir et les entendre.

Seuls les fonctionnaires, — diplomates ou marins —

race. Sa fidélité, son dévouement, son attachement ne connaissent plus de bornes; la crainte quelle qu'elle soit n'a plus de prise sur elle et comme Marion Delorme, mais avec plus de vérité, elle peut s'écrier :

« *Ton amour m'a refait une virginité* ».



ACTES DE LA SOCIÉTÉ

H. Lemaire, P. Marchand, Mouraux, Oury, Poupet, Rolland, Rossignol, H. Tresca, etc., etc.

S'étaient excusés :

MM. Trystram, sénateur du Nord ; Guillain, député ; Général Coupillaud, gouverneur de Dunkerque ; Capitaine de frégate Brion, commandant la Défense mobile ; Lyon, recteur de l'Académie de Lille ; Bonnaric, directeur départemental de l'Enseignement Primaire ; Dumont, maire de Dunkerque ; Vancauwenberghe, conseiller général ; Défossé, conseiller d'Arrondissement ; Denoyelle, président du Tribunal de Commerce ; Nissen, administrateur en chef de la Marine ; Th. Deman, président de la *Société de Géographie ;* Durin, président de l'*Union Faulconnier ;* Colonel Voisin, directeur de l'Artillerie ; Commandant Souchet, chef d'état-major ; Paillot, Sagnac et de Saint-Léger, professeurs à l'Université de Lille ; P. Caron, archiviste aux Archives Nationales ; de Swarte, trésorier général du Nord ; Coquelle, maire de Rosendael ; Lécuyer, directeur des Douanes ; Gontier, Majoux, Schelley, Dr Vézien...

La Musique Communale, sans le concours de laquelle il n'est pas de fête complète, ouvre la séance avec une fantaisie sur *Hamlet* exécutée avec une justesse de nuances qui lui vaut de nombreux applaudissements.

Le Dr Duriau prend alors la parole et en quelques mots rappelle l'influence bienfaisante exercée par M. Ardaillon sur les tendances de la *Société Dunkerquoise*.

Allocution du Docteur Duriau

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis plusieurs années, notre Société non contente d'encourager les sciences, les lettres et les arts, a cru qu'il était de son devoir de vulgariser toutes les connaissances humaines, en s'inspirant des Universités populaires. Vous tous qui avez assisté à cet effort, vous avez pu juger du chemin parcouru et des résultats obtenus. Mais pour atteindre ce but, il fallait trouver une aide puissante chez ceux qui consacrent leur vie au développement et à la propagation de ces idées.

Et c'est pour le Président de la *Société Dunkerquoise* une mission fort agréable que de dire bien haut ce que nous devons à M. Ardaillon, Recteur de l'Académie de Besançon, notre membre correspondant, qui nous donne une nouvelle marque de sympathie, en voulant bien présider cette solennité.

C'est en effet notre Président d'aujourd'hui, ce remueur d'idées qui contribua beaucoup par sa collaboration effective à notre marche en avant. Tous se rappellent ici, les conférences magistrales que fit M. Ardaillon soit à la *Société Dunkerquoise*, soit à l'Association des Anciens Elèves du Collège Jean-Bart, soit enfin à la Société des Anciens Elèves et Amis de l'Université. Grâce à lui nous avons connu l'histoire géologique du Pas-de-Calais, nous avons été initiés aux mystères de la mer, que nous, ses riverains, ignorions. C'est encore à lui que nous devons la description si captivante, si poétique de cette Grèce, le berceau de la Beauté, qu'il connait admirablement et dont il a su, avec un

réel talent, nous rendre les charmes lumineux et exquis. Enfin c'est par lui que nous avons appris l'art de voyager.

Pénétré de cet axiome, si cher à notre vénéré président honoraire, M. Paul Terquem, que tout homme qui sait est le débiteur de ses connaissances envers ses semblables, M. Ardaillon a été, chez nous, un des plus fervents apôtres de la vulgarisation. Grâce à son activité infatigable, il nous a mis en rapport avec les Maîtres de l'Université de Lille, et il fut un des bons génies de notre vieille Société. Et c'est par son exemple, par ses relations personnelles, par la communion d'idées qui nous unissait, qu'il contribua à infuser à notre Compagnie un peu du sang nouveau qui l'a mis au rang des premières sociétés de province.

Aussi la nouvelle de la nomination de M. Ardaillon à la haute dignité du Rectorat de Besançon a-t-elle été accueillie avec joie par toute la *Société Dunkerquoise*. Le gouvernement de la République, en confiant la direction de ce centre universitaire à celui que nous serons toujours fiers d'appeler notre membre correspondant, savait quelle puissante et intelligente direction serait donnée aux études et rendait justice aux grandes qualités de ce distingué maître.

Je remercie donc de tout cœur M. Ardaillon d'avoir bien voulu accepter la présidence de cette cérémonie, et d'avoir consenti à passer encore quelques heures au milieu de nous. Et je le félicite de nouveau en votre nom, Mesdames et Messieurs, ainsi qu'au nom de la *Société Dunkerquoise*, de cette haute distinction si méritée.

Qu'il veuille bien encore quelquefois se rappeler Dunkerque où il ne compte que des amis, trop heureux du bonheur qui lui arrive pour songer un seul instant au profond et réel chagrin que leur cause son départ.

Cette chaleureuse allocution est saluée d'unanimes applaudissements rendant hommage aux services réels rendus par M. Ardaillon à la Société.

M. Ardaillon se lève alors et dans le langage clair que les membres de la *Société Dunkerquoise* ont si souvent apprécié, expose le but et l'utilité des Universités et les services qu'elles doivent rendre avec l'appui des Sociétés savantes.

Discours de M. Ardaillon

MESDAMES, MESSIEURS, M. LE PRÉSIDENT,

Je sais qu'à la *Société Dunkerquoise* on s'occupe d'histoire avec succès : j'espère que la méthode historique de vos auteurs est plus empreinte d'impartialité que le discours de mon ami Duriau. Vous avez omis, mon cher Président, en faisant mon éloge trop élogieux, d'en prendre votre part, et de laisser soupçonner tout ce qui est dû, dans la prospérité de la *Société Dunkerquoise*, à votre direction si sage et si éclairée. Je vous remercie toutefois de vos très amicales paroles et laissez-moi vous affirmer en toute sincérité qu'en quittant le Nord, je garderai de la *Société Dunkerquoise* le plus aimable et le plus fidèle souvenir.

MESDAMES et MESSIEURS,

Je voudrais vous dire quelques mots de l'Université de Lille. Cette Université n'est pas une création récente, elle est l'un des corps les plus anciens de la région du Nord. Elle fut créée par une bulle du Pape Pie IV du 6 janvier 1560 et inaugurée par lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, du 19 Janvier 1562. Placée à Douai, elle comprenait des Facultés de théologie, de droit civil

et de droit canon, de médecine et d'arts. Elle vécut sans transformations profondes jusqu'à la Révolution époque à laquelle elle fut supprimée, comme toutes les autres par décret de la Convention du 15 Septembre 1793.

En 1806, l'Empire organisa l'Université impériale, mais il ne rendit pas la vie aux Universités provinciales. Il engloba tous les établissements d'instruction dans un même ensemble, dirigé et administré par le gouvernement central, sous le nom d'Université impériale. Douai reçut pour sa part une Faculté des Lettres en 1806 ; cette Faculté supprimée en 1824, ne fut rétablie qu'en 1854. La même année 1854 vit naître à Lille la Faculté des Sciences, illustrée par le décanat de Louis Pasteur ; la Faculté de Droit fut organisée en 1865, et enfin la Faculté de Médecine et de Pharmacie vint, en 1875, compléter le corps d'Enseignement supérieur de notre région. Mais ces Facultés étaient pour ainsi dire sans rapports entre elles, sans action commune ; le gouvernement de la République eut l'honneur de faire renaître les vieilles traditions, animées désormais d'une vie nouvelle, et réunit en 1893 les Facultés en un seul Corps, appelé Corps des Facultés ; enfin, la loi de 1896 créa définitivement les Universités régionales. Il y en a quinze en France et celle de Lille est l'une des plus complètes et des plus fortes.

Notre Université du Nord comprend quatre facultés : Droit, Médecine, Sciences et Lettres qui constituent un groupe de 120 enseignements différents. En les réunissant, la loi de 1896 a fait de l'Université une personne civile jouissant de l'aptitude à posséder et à recevoir.

Mais en concédant cette existence aux Universités, la loi de 1896 s'est montrée très sévère ; elle a prévu que leur budget resterait, quant à la contribution de l'Etat, le même qu'au moment du vote de la loi : c'est à chaque Université qu'il appartient de trouver des ressources propres, suffisantes pour assurer le

développement des enseignements. Leur budget de recettes comprend en gros quatre chapitres : subvention fixe de l'Etat, recettes universitaires, composées de droits payés par les étudiants, subventions départementales et communales, et enfin subventions et dons des particuliers. C'est cette dernière partie de notre budget universitaire qui est la moins importante et qui, cependant, devrait être la plus susceptible d'augmenter. Mais je me dois de dire ici qu'il y a des Dunkerquois qui ont généreusement contribué à enrichir de leurs deniers les services de l'Université de Lille, et pour ma part, je les remercie chaleureusement de leurs libéralités si éclairées.

Qu'est-ce donc qu'une Université ? Lorsque vous pensez aux facultés, la première chose qui vous vient sans doute à l'esprit, c'est le souvenir ou la crainte des examens du Baccalauréat, que vos enfants ont affronté ou s'inquiètent de subir. Mais si brillants que soient leurs succès et quelque fiers que vous soyez de vos jeunes bacheliers, je pense ne vous faire aucune peine en vous déclarant que ces examens sont à nos yeux tout à fait secondaires, et ne constituent qu'une des parties les moins agréables et même les moins utiles des devoirs et charges d'une Université.

Je vais plus loin. Nos Facultés forment des avocats, des médecins, des professeurs de sciences et de lettres pour les collèges et pour les lycées. Cette tâche est déjà très noble, très digne de respect, et mérite certes tous les soins des professeurs. Chaque Université jette ainsi en circulation chaque année un certain nombre d'esprits cultivés, qui contribuent au bon renom du pays et constituent une part de l'élite éclairée de la nation. Mais cet enseignement professionnel, une fois donné, le professeur d'enseignement supérieur se tiendra-t-il pour satisfait ? Non, parce qu'il lui reste encore à accomplir l'effort le plus difficile et le plus méritoire.

Une Université a pour objet essentiel la recherche scientifique dans tous les ordres de l'esprit et cette recherche doit être poursuivie avec une méthode rigoureuse, une impartialité et un désintéressement absolus, pour ne s'attacher qu'à la vérité, vérité souvent incomplète ou approximative, qu'il faut incessamment serrer de plus près, pour le progrès supérieur et de l'individu et de la société. C'est là la véritable mission et la véritable joie du professeur de l'Université. On a dit que la carrière universitaire était la plus agréable parce qu'elle donne trois mois de vacances. Voilà une illusion : ne vous imaginez pas que ces vacances soient le moment où les vrais professeurs se reposent : c'est, au contraire, le moment où ils travaillent le plus, sans être dérangés par l'obligation du cours et de l'examen. C'est le moment où ils peuvent s'adonner à leurs travaux personnels. D'ailleurs, sur ce point, nous sommes en retard sur d'autres peuples plus jeunes, et qui savent le prix du temps : aux Etats-Unis d'Amérique les professeurs ont tous les trois ou cinq ans, non pas des vacances de trois mois, mais une année entière de liberté, avec plein traitement, pour qu'ils puissent se livrer, libres de tous soucis, à leurs études, se renouveler eux-mêmes pour le plus grand bien et de la science et de leurs étudiants.

Mais ce professeur idéal doit-il s'enfermer dans son savoir, et s'isoler soigneusement du monde extérieur ? doit-il dans son domaine propre, jouer le rôle classique du capitaliste qui garde jalousement pour lui ses richesses ? le savant ne doit-il pas partager et distribuer généreusement le trésor de connaissances qu'il s'efforce de grossir chaque jour ? Cela n'est pas douteux.

Et dès lors, ce groupe de travailleurs, qui s'appelle Université, voit se préciser son rôle social. Université régionale, l'Université de Lille doit s'appliquer à l'étude des besoins et des questions du pays qu'elle habite. Sans quitter eux-mêmes le champ des théories ou plus exactement de la recherche désintéressée,

les professeurs ont à guider les hommes d'action. Dans une région industrielle comme la nôtre, ne se pose-t-il pas chaque jour au directeur d'une usine des problèmes théoriques, dont la solution, grave en conséquences pratiques, est à chercher dans un laboratoire? Et ne croyez pas que seules, quelques industries spéciales aient à profiter de cette aide de l'homme de science. Dans tous les ordres d'activité pratique, il en est ainsi. La routine seule empêche de voir tous les avantages que l'on peut retirer de la perpétuelle collaboration du savant et de l'homme d'affaires. La prospérité inouïe de certaines nations à l'heure actuelle, est due, pour une bonne part, à cette heureuse entente du monde des affaires et du monde des idées.

Il y a encore un autre terrain, où l'Université peut et doit se souvenir qu'elle est une institution régionale. On sait les progrès accomplis par l'enseignement populaire et le nombre, chaque jour grandissant, des conférences publiques *de omni re scibili*. Une Université doit être à la tête de ce mouvement de diffusion des connaissances, et si elle comprend ce rôle délicat, elle épargnera à beaucoup bien des misères et des déceptions. Rien de plus dangereux que la demi science et les demi savants.

A la *Société Dunkerqnoise*, l'importance de cette instruction générale ne vous a pas échappé et par vos concours, vos expositions, vos conférences, voux exercez depuis longtemps une action très heureuse sur vos concitoyens. Vos relations si fréquentes et si amicales avec l'Université de Lille prouvent en outre que vous estimez, comme il convient, la solidité et la sûreté de l'enseignement, beaucoup plus que le nombre des conférences.

D'autre part les Sociétés locales, si nombreuses dans le Nord, ne bornent pas là leur activité : elles publient chaque année des volumes de mémoires et d'annales, où les chercheurs font connaître leurs trouvailles, dans les domaines les plus divers. Encore içi, vous donnez le meilleur des exemples. Mais il y a sur ce

Je n'emploierai donc pas de circonlocutions académiques et vous me saurez gré, j'espère, de ma concision relative.

Parmi les travaux historiques auxquels notre Société a fait les honneurs de l'impression je vous rappellerai tout d'abord la remarquable étude de M. Bouchet, notre vice-président, dont l'érudition sûre nous a transportés avec une profonde intensité de vie à une époque passionnante de l'histoire de Dunkerque.

Son *Dunkerque sous Louis XVI*, écrit d'après des documents inédits nous ouvre des horizons absolument nouveaux et tout à fait originaux sur une période de notre histoire pourtant déjà bien étudiée. Ce travail a été apprécié par tous, les profanes le lisent avee l'intérêt d'un roman, les érudits y trouvent des références, des annexes et des documents qui permettent d'autres études ; aussi les critiques qui en ont rendu compte dans les revues historiques lui ont-ils accordé un juste tribut d'éloges.

A côté de lui se place immédiatement M. Nancey qui nous a fait assister aux deux voyages faits à Dunkerque par Napoléon Ier, l'un comme Premier Consul, l'autre comme Empereur ; l'un accompagné de Joséphine, l'autre accompagné de Marie-Louise. M. Nancey était particulièrement bien placé pour recueillir des documents relatifs à ces voyages, documents la plupart inédits, qu'il a merveilleusement mis en valeur par son style élégant et délicat. On croirait lire non pas une reconstitution faite à un siècle d'intervalle, mais un de ces mémoires écrits par un de ces observateurs pleins de malice et de finesse comme il s'en trouvait dans le voisinage de l'Empereur.

M. Nancey nous aurait sans doute continué sa collaboration en nous offrant une collection de monographies des voyages des souverains à Dunkerque au siècle dernier ; son départ en l'éloignant de la source des documents à laquelle il puisait si heureusement nous privera sans doute de la suite de ses travaux sur ce sujet. La *Société Dunkerquoise* se doit de joindre ses vifs regrets

aux regrets unanimes qui ont accompagné le départ d'un collègue aussi sympathique.

Enfin M. Kremp nous a donné la fin de son *Essai sur l'histoire du Collège Jean-Bart*. Je n'ai pas à vous refaire l'éloge de ce travail consciencieux et précis dont j'ai parlé les années précédentes. Cet ouvrage édité en librairie y a obtenu un réel succès et a été honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique; ces approbations doivent être pour M. Kremp plus précieuses encore que la nôtre.

Si l'un des buts des Sociétés savantes de province doit consister à déchiffrer et approfondir l'histoire locale, vous constaterez dès maintenant que nous avons largement fait notre devoir, mais ce n'est là qu'une très petite partfe de notre programme. Sciences, littérature, hygiène sociale sont autant de branches des connaissances humaines que nos collègues ont abordées avec un égal bonheur.

Dans le domaine des sciences je ne ferai que citer la remarquable communication de M. Fesquet sur *La Radioactivité et la nouvelle conception scientifique de la matière*. Cette communication a pour but de vulgariser les observations nouvelles faites à la suite de la découverte du radium, observations qui semblent devoir renverser les notions acquises jusqu'à présent sur la transformation et la conservation de l'énergie.

M. Fesquet avec la clarté qui est l'une de ses qualités maîtresses nous a exposé des théories très abstraites de la façon la plus compréhensible pour les profanes, et nous a ainsi tenus au courant des derniers progrès de la Science.

Oserai-je qualifier de scientifique une courte note que j'ai fait paraitre sur un phénomène d'impressions vaporographiques que j'ai eu l'occasion d'observer? C'est peut-être faire beaucoup d'honneur à une expérience curieuse qui permet de vérifier une

loi scientifique par des procédés simples et en dehors de tout laboratoire.

La littérature a fourni à nos volumes une moisson abondante et délicate. MM. Minet, d'Hooghe et Félizet ont rivalisé de finesse, d'esprit et d'imagination. Un quatrième auteur s'est joint à eux dans la personne de notre Président avec deux nouvelles vécues et profondément senties : l'une inspirée par une de ces scènes émouvantes que la profession médicale fait côtoyer trop souvent, l'autre par la simple observation de ce que l'on voit chaque jeudi dans les rues populeuses. *Le Régiment qui passe* et *Pauvres Petits* sont deux morceaux littéraires qui laissent au lecteur une réelle impression et le font réfléchir. Le second surtout a plus de portée qu'une simple nouvelle car il sème des idées fécondes, et nous lui appliquerons le jugement de La Bruyère: « Quand une lecture vous élèvre l'esprit, l'ouvrage est bon. »

Si d'autres ont écrit des épisodes de notre histoire locale, M. Minet a très heureusement soulevé un coin du voile qui pourrait recouvrir l'histoire des mœurs de Dunkerque avec ses *Silhouettes Carnavalesques*. Il a décrit dans le style léger qui convient au sujet deux scènes du carnaval dunkerquois prises certainement sur le vif.

Quant à MM. d'Hooghe et Félizet ils ne m'en voudront pas de rappeler simplement leurs œuvres ; essayer de les raconter serait déflorer ces petits chefs-d'œuvre où l'imagination et la fantaisie la plus hardie le disputent à l'élégance du style.

Les concurrents du concours de nouvelles devraient vraiment prendre modèle sur nos deux collègues car nous aurions ainsi le plaisir de décerner chaque année de nombreuses récompenses.

Avec *La Mort du Pape des derniers jours*, *Le Retour du Revenant*, *Le Kangourou ventriloque*, M. d'Hooghe nous a permis d'apprécier une fois de plus la souplesse et le charme de son talent.

Quant à M. Félizet, avec sa charmante comédie *Nos Vingt Ans* qui a obtenu un réel succès sur les scènes parisiennes, et sa rude étude *L'Expérience*, digne d'Edgard Poë, il a eu le don de plaire infiniment à tous nos collègues et surtout à ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre l'auteur lui-même donner lecture de ses œuvres et joindre à ses qualités de style et d'imagination son rare talent de diseur.

Enfin il est agréable lorsqu'on écrit de savoir comment les œuvres littéraires sont protégées légalement, et je dois citer ici l'étude de M. Boivin sur *L'Histoire de la propriété littéraire en France*.

L'observation de certains travers de notre pays, a souvent fourni matière à des littérateurs, et leurs écrits ont toujours du succès, mais ils montrent aux étrangers nos faiblesses et nos défauts, aussi à mon sens fait-on œuvre plus utile en étudiant les mœurs de nos voisins, surtout si l'on en dégage des exemples ou des leçons.

M. Le Désert, avec une étude sur *L'Education en Angleterre*, nous dévoile sa parfaite connaissance de l'âme anglaise et de la façon dont elle se forme ; il nous montre comment nos voisins font de leurs enfants des hommes et des « anglais » fiers et jaloux de leur race et de leur nationalité, ayant du devoir un sentiment intense et profond inculqué dès le jeune âge.

Etudiant également l'âme et le caractère anglais, mais plus superficiellement, je placerai modestement à côté du travail de M. Le Désert une note qui m'a été inspirée par un séjour à Oxford. Le contraste saisissant entre cette vieille cité universitaire, profondément anglaise, et n'importe quelle ville du continent montre combien la race anglaise diffère comme idées caractère, mœurs, tendances et aspirations des races continentales, et cette impression est si vive qu'il suffit d'un court voyage pour en être frappé.

Vous vous rappelez en quels termes élevés le Dr Calmette nous félicitait l'an dernier de quitter les études purement spéculatives pour aborder le terrain si directement utile de l'hygiène sociale ; cette année nous mériterions plus que jamais les félicitations de l'éminent directeur de l'Institut Pasteur de Lille, car cette matière a fourni à nos collègues des sujets de travaux d'une haute portée pratique et sociale.

Le Dr Delbecque continuant ses études sur les populations physiologiques du littoral flamand nous a parlé de l'« *hygiène du matelot islandais* ».

Disons tout de suite que la description si vive que le Dr Delbecque a faite de la vie de ces rudes matelots a porté ses fruits et a été l'occasion de réformes qui ont amélioré le sort de ces travailleurs intéressants et modestes entre tous.

M. Ladureau nous a montré dans une note trop brève à notre gré comment, alors que l'étude de ces questions hygiéniques était négligée chez nous, les Allemands inculquaient dès 1870 des principes d'hygiène aux soldats. Ces derniers étaient, en effet, porteurs d'instructions très intelligemment rédigées sur les précautions sommaires à prendre, alors que le soldat français ne possédait aucune indication de ce genre.

Enfin je terminerai ce compte-rendu en vous parlant de trois travaux dont les auteurs ont pour but de soulager l'humanité et d'arracher des hommes à la maladie et à la mort.

Citons tout d'abord le travail de notre Président, le docteur Duriau, sur un *Sanatorium d'hôpital* qu'il a fait fonctionner à Dunkerque pendant un temps trop court. Il montre comment il est possible de soigner des tuberculeux dans un hôpital et d'obtenir des améliorations notables dans leur état, peut-être même des guérisons, au moins momentanées, selon l'état du malade amené en traitement.

Et puisque nous parlons de sanatorium, nous sommes tout naturellement amené à rendre compte du très remarquable article dans lequel M. G. Vancauwenberghe a exposé la façon dont il a conçu l'installation du nouveau Sanatorium de Zuydcoote, et les idées maîtresses qui ont présidé à sa construction.

Nous trouvons là, à côté des aperçus techniques, des idées de la plus large envergure, et nous ne saurions trop nous féliciter d'avoir eu ce rare honneur de pouvoir imprimer dans nos mémoires des travaux de cette valeur et de cette haute portée sociale.

Je ne saurai rien dire de l'œuvre de M. Vancauwenberghe qui n'ait été mieux dit avant moi, je veux seulement constater avec fierté que notre collègue a considéré la publication de ses idées dans nos mémoires comme si utile qu'il a bien voulu nous en offrir la primeur.

J'ai gardé pour la fin la série des études du docteur Lancry sur les Jardins ouvriers ; depuis dix ans notre collègue est à la peine, depuis dix ans, avec une confiance inlassable dans le succès final, il a semé les idées que vous connaissez, il récolte aujourd'hui. Le Jardin ouvrier, qui doit être le remède à des maux physiques et sociaux, qui doit améliorer la race de corps et d'esprit, est l'œuvre de notre collègue ; son idée a fait son chemin, témoin ce congrès international réuni cette année à Paris, témoin la médaille d'or remportée par le docteur Lancry à l'exposition d'hygiène sociale d'Arras.

Et maintenant que l'œuvre est créée, reconnue, qu'elle ne peut que s'étendre, félicitons-nous d'avoir dès le début accueilli avec faveur les idées de notre collègue, d'avoir compris et senti immédiatement la portée de ce qu'il entreprenait.

Il me reste maintenant à vous parler de l'œuvre de vulgarisation poursuivie par notre Société depuis cinq ans déjà, je veux

dire de nos conférences. Mais à quoi bon vous en rendre compte ? la plupart de ceux qui m'écoutent y ont assisté, les autres adouciront leurs regrets en lisant les comptes-rendus admirablement rédigés par notre vice-président, M. Bouchet.

Laissez-moi seulement vous dire que ces conférences ont, l'hiver dernier, réuni dans cette salle près de 4000 auditeurs et qu'elles ont embrassé toutes les branches de l'intelligence humaine. Les sujets littéraires, scientifiques et artistiques ont été traités par les plus éminents de nos collègues avec une égale compétence.

Vous rappellerai-je la conférence de M. Sagnac sur *la Politique extérieure de la France depuis 1870 ;* celle de M. Dumont sur *le Rachat de Dunkerque* ; celle de M. Paillot sur *le Radium*; celle de M. Brière sur *le Mobilier au XVIIIe siècle* ; celle de M. Cloarec sur *les Grandes Marines du monde* et enfin celle de notre Président d'aujourd'hui, M. Ardaillon, sur *la Grèce antique et pittoresque.*

Notre activité en 1904 a été au moins égale à celle des années précédentes, et nous pouvons affirmer dès maintenant avec certitude qu'elle ne se ralentira pas en 1905.

Nous nous proposons en effet d'éditer de remarquables travaux actuellement sous presse et dont il convient de ne pas parler avant leur publication.

Notre réputation au dehors ne fera que s'accroître, et si bien souvent de petits incidents permettent de porter un jugement, nous pouvons affirmer qu'on apprécie nos travaux puisque cette année, à plusieurs reprises, on nous a demandé à acheter nos volumes, fait qui s'était rarement produit autrefois.

Enfin, dernier signe des temps, alors qu'autrefois on recrutait à grand peine des membres pour combler les vides et essayer de maintenir l'effectif, non seulement nous constatons que cet effectif est le triple de ce qu'il était il y a dix ans, mais qu'actuel-

lement les nouveaux sociétaires se présentent d'eux-mêmes et qu'on sollicite même du dehors l'honneur de faire partie de notre Compagnie.

« Amas d'épithètes, mauvaise louange, ce sont les faits qui louent et la manière de les raconter », disait La Bruyère ; laissant de côté, si vous le voulez bien, la manière de raconter, nous ne retiendrons de la pensée de l'auteur que cette partie « ce sont les faits qui louent » et c'est pourquoi je me suis attaché à ne pas vous payer de mots, mais à vous mettre sous les yeux, le plus brièvement possible, peut-être même sèchement, des faits trop nombreux. C'était la meilleure manière de faire l'éloge de notre Société.

Cet exposé succinct met bien en lumière le vigoureux effort accompli par la Société pendant la dernière année et le public applaudit tant les résultats obtenus par la Société que la façon dont le Secrétaire Général les a présentés.

Mlle Lidemarck obtient ensuite le même succès que les années précédentes en apportant tout le charme de son talent à l'interprétation de la poésie bien connue de Victor Hugo : *Pour les Pauvres*.

M. le Dr Lancry ayant ensuite la parole, donne lecture du rapport de M. Bouchet sur le concours d'histoire et de son rapport sur les concours antialcooliques.

Rapport de M. Bouchet

sur le Concours de Monographies

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Concours de Monographies de l'arrondissement de Dunkerque reste, depuis bien des années déjà, inscrit continuellement à nos programmes. Cette persévérance a permis aux précédents rapporteurs de vous exposer, mieux que je ne saurais le faire, les raisons qui nous ont encouragé à l'y maintenir. Vous savez que le rêve de la Société serait d'arriver un jour à constituer, ville par ville, commune par commune, village par village, une œuvre collective à laquelle chacun de nos lauréats apporterait sa pierre, et qui finirait par former, en autant de chapitres indépendants, l'histoire complète de l'Arrondissement.

Sans doute bien des années s'écouleront encore avant que nos intentions atteignent un plein succès. Plus d'une fois, aucun mémoire ne nous a été soumis, et le plus souvent, nous n'en avons eu qu'un petit nombre à apprécier.

Cette année deux manuscrits nous ont été adressés.

Le premier portant la devise : *Science et Progrès*, en une monographie consacrée à Condé sur Escaut. Nous avons dû à priori l'exclure du concours qui ne vise exclusivement que les localités de l'arrondissement de Dunkerque.

Nous avions pourtant songé un instant à comprendre ce travail dans les questions laissées au choix des concurrents, mais une lecture attentive nous a fait renoncer à ce projet. L'auteur fait preuve dans son récit d'une complète inexpérience paralysant sa bonne volonté. Il ne discerne pas, dans la vie de la Cité, les

événements qui ont une véritable importance de ceux qui ne présentent qu'un intérêt secondaire, et alors, par exemple que le rôle militaire de Condé fournirait tant de pages attachantes, c'est à peine s'il le mentionne d'un mot bref.

L'auteur invoque dans sa devise la science et le progrès ; qu'il puise davantage aux sources de la science et son labeur lui permettra de s'avancer dans la voie du progrès. Qu'il considère seulement son travail comme un canevas utile et qu'il ait le courage de refondre son esquisse vraiment trop insuffisante. Alors il pourra revenir devant nous dans la série des questions laissées au choix des concurrents et nous serons heureux de lui attribuer une récompense, à moins qu'ii ne préfère briguer les suffrages de la *Société d'Agriculture des Sciences et des Arts* de l'arrondissement de Valenciennes, pour qui des monographies des villes de l'ancien Hainaut présentent un intérêt particulier.

Le second mémoire, sous la devise *Moineau qu'on tient vaut mieux que l'oie qui vole* répond absolument aux conditions de notre programme, puisqu'il traite de l'histoire d'une commune de l'arrondissement de *Watten*.

L'auteur, dès les premières pages, donne en termes heureux la description précise de la contrée pittoresque où se passent les événements qu'il se propose de narrer ; il y ajoute, en les classant avec discernement les renseignements économiques et statistiques sans lesquels une monographie de petite ville est aujourd'hui incomplète. Puis, après ce préambule, il entre dans le vif de son sujet.

L'histoire proprement dite de Watten, sa narration historique est parfaitement ordonnée, son style clair et facile ; il se montre soucieux de réunir et de grouper les extraits des auteurs qui ont mentionné Watten. L'ensemble forme un travail consciencieux et de bonne tenue, qui serait de tout point satisfaisant, si une réserve très sérieuse ne s'imposait.

Watten a été le siège d'une abbaye importante qui a joué un grand rôle dans l'histoire religieuse de la contrée et aussi sur celle du village qui se groupe au pied de son clocher. Comment se fait-il, pourquoi l'auteur de notre monographie de Watten ne parle-t-il presque jamais du célèbre monastère? et pourquoi dans les longues listes de ses abbés ne trouve-t-il à mentionner que deux noms? Dans le passé surtout, l'histoire religieuse et ce que je me permettrai, faute d'un mot plus exact, de nommer l'histoire civile sont intimement liées l'une à l'autre. Il eut été bien de ne pas les séparer, ou du moins de les mener simultanément. L'auteur s'en est abstenu, c'est pourquoi Messieurs, votre commission n'a pas jugé à propos d'attribuer à la monographie sur Watten, la médaille d'or mise à sa disposition, et qu'elle vous demande de lui décerner une médaille d'argent avec l'insertion dans notre prochain volume.

Ce rapport, qui montre les heureux résultats du concours de monographies ouvert depuis de longues années par la Société, est l'œuvre d'un véritable historien dont les aperçus sont toujours extrêmement appréciés.

Rapport du Docteur Lancry

sur les Concours antialcooliques

Mesdames, Messieurs,

Dans cette belle fête de la *Société Dunkerquoise*, j'ai la périlleuse mission de faire entendre la note grave en vous entretenant de pédagogie et d'enseignement antialcoolique. Je ne m'en excuserai pas, car j'ai la conviction que les dangers de l'alcoolisme sont

bien connus aujourd'hui de toutes les personnes sérieuses et réfléchies, et je suis convaincu que notre Société trouvera dans votre pleine et entière approbation un nouvel encouragement à persévérer dans ses efforts.

Eh oui, la campagne contre l'alcoolisme a produit ce résultat assez imprévu de convertir à l'abstinence des liqueurs distillées les hautes classes de la Société française. Il n'existe presque plus de médecins ou de chirurgiens des hôpitaux de Paris qui usent, même à titre exceptionnel, du petit verre de liqueur, ce petit verre fut-il rempli de cognac, de fine champagne ou de chartreuse. Beaucoup d'entre eux ne boivent que de l'eau rougie ou même de l'eau pure, condition indispensable pour fournir l'énorme travail quotidien qui leur incombe. Et du fait de leur exemple et de leurs conseils la plupart des enfants de l'aristocratie parisienne n'ont d'autre boisson que de l'eau pure. Ils ne sont pas les seuls du reste : un certain nombre d'enfants des meilleures familles dunkerquoises sont également soumis au régime de l'eau.

J'entends l'objection : Ce régime n'est acceptable que pour les personnes riches, pour celles qui ne travaillent ni des bras ni du corps ? C'est une profonde erreur de parler ainsi. Demandez-le à tous ceux qui font du sport, par exemple de la marche ou de la bicyclette : pour parcourir une longue route, pour fournir une course de fond sans fatigue et surtout sans essoufflement, il faut de toute nécessité s'abstenir d'alcool. Demandez-le encore à ces intrépides petits soldats japonais ; ils vous répondront que le secret de leur étonnante résistance est dans ce fait que l'eau est leur unique boisson.

On parle quelquefois du péril jaune qui menacerait la vieille Europe : expédions en Asie tous nos barils d'absinthe, même oxygénée, tous nos flacons de vermouth, de Quina, d'amers et de bitters, toutes nos réserves d'alcool plus ou moins frelaté sous les noms d'eau-de-vie, de genièvre, de rhum, de kirsch, etc., etc.

Si les « Jaunes » sont assez mal inspirés pour ne pas refuser ces funestes présents, à eux désormais la neurasthénie, la tuberculose, la folie, les apoplexies précoces, la vieillesse hâtive, sans compter les rixes, les meurtres, les misères de toutes sortes résultant du fléau de l'alcoolisme; à eux la diminution de l'individu et la déchéance de la race. Je n'exagère rien : n'est-ce pas l'alcool — l'eau de feu — qui a fait disparaître des deux Amériques la si belle race rouge. N'est-ce pas lui encore, tout autant et beaucoup plus que les atrocités arabes, qui détruit la race noire en Afrique.

Le mouvement antialcoolique, dans les hautes sphères de la Société française, ne s'est pas contenté de reléguer l'alcool soit dans les pharmacies à côté des substances médicamenteuses, soit dans les drogueries avec le pétrole, l'essence, la benzine et autres liquides de chauffage ou d'éclairage. Il s'est étendu jusqu'à l'étendue scientifique de nos habitudes culinaires, il proscrit les excès du régime carné, l'usage trop copieux de la viande pour vanter le régime végétarien, le pain bis, les céréales, les végétaux et les fruits. C'est que trois maladies nouvelles et très répandues sont venues s'abattre sur notre génération et que ces trois maladies — la dilatation de l'estomac, la colite muco-membraneuse, l'appendicite — ont été reconnues la conséquence du régime carné trop exclusif, de la nourriture trop abondante et trop échauffante, d'un régime trop copieux. Voulez-vous me permettre une comparaison : nos organes sont faits pour une sage proportion de végétaux et de viande comme la machine d'un navire à vapeur est faite pour brûler du charbon. Que penserait-on d'un mécanicien qui remplacerait le charbon par du pétrole ? En très peu de temps il détraquerait sa machine : c'est un peu ce que nous faisons avec notre alimentation trop riche, trop succulente, trop carnée. Et alors nous ruinons l'économie qui préside au judicieux équilibre de nos organes, nous détraquons notre tempérament, nous perdons notre force de résistance.

Qui n'a entendu un de ses amis lui raconter qu'il est atteint d'une dilatation d'estomac ? que son médecin lui a prescrit le régime sec, c'est-à-dire de manger sans jamais rien boire, sauf un peu de thé ou de tilleul chaud à la fin du repas?

Qui ne connaît de ces personnes qui ont vainement épuisé toute la série des laxatifs et des purgatifs pour vaincre l'incoercible inertie de leurs intestins ? Ces malades font erreur en s'adressant aux expédients pharmaceutiques pour guérir de l'entéro-colite-muco membraneuse. Il leur faut de toute nécesslté changer leur régime. Cette affection n'est-elle pas inconnue dans les populations qui boivent de l'eau, qui se nourrissent de pain bis et de végétaux et qui vivent en plein air.

Enfin, qui n'a tremblé au récit de ces cas d'appendicite qui, heureusement, semblent diminuer de fréquence et qu'on ne connaissait guère il y a seulement quinze ou vingt ans ? Abusez moins du régime carmé, mangez moins de viande, nourrissez-vous de végétaux et purgez-vous une fois ou deux par an : voilà le vrai moyen de faire disparaître les épidermes d'appendicite, dit le professeur Championnière, le savant chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

Je ne vous parlerai pas des fameuses épidémies d'influenza. Mais enfin si nos pères connaissaient la grippe et même les épidémies de grippe, jamais ils n'ont connu le lourd et presque universel tribut que nous payons à l'influenza. Pourquoi ? Mais tout simplement par ce qu'ils vivaient beaucoup plus sobrement que nous ; parce que leur système nerveux conservait des réserves de force et d'énergie, réserves précieuses que l'excitation alcoolique épuise sans cesse chez ceux qui font un usage quotidien des liqueurs distillées, parce que notre corps artificiellement surchauffé par l'alcool subit au moindre contact du froid extérieur de l'hiver des refroidissements brusques et considérables qu'il ne peut plus supporter.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, la science contemporaine vient rendre un splendide hommage à l'antique sagesse des grand'mères quand elles nous disaient que la condition indispensable pour se bien porter, pour rester jeune, pour vivre vieux était de se tenir toujours le corps frais. Du reste c'est une notion de bon sens public que « vivre fort » est incompatible avec « vivre vieux » ce que les anciens traduisaient par cette formule d'une sauvage mais incomparable énergie : Plures interfecit gula quam bellum. La gourmandise ou littéralement la « gula « (la gueule) tue plus de monde que la guerre.

La *Société Dunkerquoise* est donc dans la vérité et le progrès scientifique en encourageant la vulgarisation pédagogique de l'hygiène et, conformément aux programmes officiels de l'enseignement primaire, la vulgarisation des dangers de l'alcoolisme et de l'intempérance.

Le concours de cette année a été tout particulièrement bon. Quatre mémoires ou cahiers d'élèves sont récompensés ; il y a deux prix, une médaille d'argent et la médaille de vermeil.

Nous avons un mémoire d'instituteur qui est extrêmement bien fait. Il aurait remporté une très haute récompense s'il n'avait été, depuis qu'il nous a été soumis, récompensé par la *Société antialcoolique française* et envoyé par elle en Amérique à l'Exposition internationale de Saint-Louis. Nos statuts sont formels ; ils nous interdisent absolument de récompenser un travail couronné.

Nous sommes donc dans la pénible nécessité d'exclure du concours le mémoire portant pour épigraphe : C'est à l'enfant surtout qu'il faut apprendre la non-valeur et les dangers de l'alcool.

Mais l'élève, dont le cahier accompagnait ce mémoire et qui a si bien recueilli les leçons de son maître, échappe, lui, à l'ostracisme de nos statuts et conserve tous ses droits à prendre part

à notre concours. Son cahier est tellement bien fait que je l'estimerai, non pas à la mesure de ses qualités positives, mais à celle des quelques desiderata qu'il nous a laissés. Il lui manque pour être parfait des problèmes sur le mouillage de l'alcool dans le but d'obtenir des liqueurs de titres alcooliques différents. Il lui manque encore une ou deux dictées faisant savoir les fâcheux effets de l'alcool sur la fraîcheur et la beauté du visage. Je sais bien que cette considération paraît moins suggestive dans une école de garçons que dans une école de filles, mais comme l'élève et le Maître peuvent viser à la perfection, le jury a cru devoir leur signaler ces deux petites lacunes. La *Société Dunkerquoise* accorde un prix à l'élève Léon Collet de l'école de Volkerinckhove.

Un autre mémoire très original dans sa forme, a complètement séduit le jury, il est intitulé « Causerie sur l'alcool et les boissons alcooliques par un vieux marin dans une réunion de novices ». L'auteur dans une narration d'un intérêt soutenu et dans le langage spécial aux gens de mer expose d'une manière superficielle mais suffisante les principales questions que soulève le sujet de l'alcoolisme.

Ce travail présente certaines négligences de rédaction et même certaines fautes de style. Mais ces défauts secondaires ne sont pas de nature à masquer des qualités d'originalité, de conception d'exposition qui sont de tout premier ordre. Aussi le mémoire ayant pour devise : « L'alcool voilà le grand ennemi du marin » a-t-il mérité la médaille de vermeil, la plus haute récompense du concours. Le lauréat est M. Louis Baillet, inscrit maritime, de Fort-Mardyck, infirmier à bord du *Vautour*, stationnaire français à Constantinople,

Son travail sera imprimé dans le bulletin de notre Société. Un troisième mémoire a tout d'abord appelé l'attention par la conscience du devoir et l'élévation de sentiments que révèle sa

devise : « L'autorité est moins le droit de commander que le devoir de donner l'exemple ». L'institutrice-adjointe qui l'a rédigé était chargée d'une classe enfantine. Son travail est un petit chef-d'œuvre de pédagogie élémentaire et pratique, bien à la portée des petits enfants. Le mémoire de Mlle Devulder, institutrice-adjointe à Warhem, et transférée cette année à Malo-les-Bains, sera imprimé dans nos mémoires. Une médaille d'argent lui est décernée.

Enfin, le jury accorde un prix au cahier d'élève ayant la charmante devise : « L'oiseau chantait sous l'aubépine en fleurs ». Ce cahier ne vaut pas, à beaucoup près, celui de son émule de Volkerinckhove. Mais l'enfant appartient à une classe élémentaire. Elle a fait court, elle a fait bien; et surtout c'est de sa propre initiative qu'elle affronte notre Concours. Nous ne pouvions pas rester insensibles à une pareille confiance et à une pareille bonne volonté. Nous sommes heureux d'applaudir et de récompenser Mlle Marthe Devulder, de Petite-Synthe.

En applaudissant à plusieurs reprises ce très intéressant rapport, le public rend hommage à l'effort persévérant de son auteur qui lutte avec opiniâtreté contre l'alcoolisme et dont l'exemple est si heureusement suivi par les concurrents.

La Musique Communale charme de nouveau les oreilles de l'auditoire par l'exécution d'une mazurka de concert dont l'interprétation est très habilement dirigée par M. Néerman.

La parole est donnée à M. Paul Collet pour la lecture de son rapport sur les concours de Lecture, Diction et Dialogue.

Rapport de M. Paul Collet

sur les Concours de Lecture, Diction et Dialogue

MESDAMES, MESSIEURS,

Je me suis toujours demandé pourquoi un jury, même de lecture et de diction, avait été jusqu'ici astreint au silence, tout au moins pendant la durée des épreuves.

Pourquoi lui est-il interdit, sous peine de déchoir à sa dignité, de faire entendre aux concurrents le moindre éloge ou la moindre critique, alors qu'il a pour mission de développer le goût de bien dire ?

Il paraît que, pareil à la tombe, le jury ne doit pas laisser deviner son secret et que le résultat du concours offrira d'autant plus de garantie qu'il sera plus inattendu.

Il serait présomptueux de chercher à modifier des errements aussi anciens que ceux des concours, mais en procédant de façon différente il serait possible d'atteindre un double avantage : le premier, de vous éviter Mesdames et Messieurs, le développement qui va suivre sur un concours auquel il vous est interdit d'assister, le second, s'adressant principalement aux concurrents, serait de pouvoir leur faire remarquer leurs fautes au moment même où ils les commettent, au lieu d'attendre qu'ils les aient presque oubliées.

Si le jury a la bouche close, son esprit n'en est pas moins grand ouvert ; il y entasse dans l'ordre le plus étrange remarques sur remarques, critiques acerbes à côté d'éloges flatteurs et sa pauvre tête finirait par éclater, si elle était obligée de conserver en elle

cette accumulation de pensées et s'il ne lui était donné la satisfaction de déverser sur les concurrents cette réserve de sentiments divers.

Alors, comme les petits ruisseaux se réunissent pour former les grandes rivières, chaque membre du jury apporte son contingent à la formation de ce qui s'appelle le « compte-rendu », mais ce qui serait plus justement nommé « la revanche du jury ».

Car, intervertissant les rôles, ceux qui, jusqu'ici n'avaient d'autre droit que celui d'écouter, accaparent à leur seul profit celui de parler et de rendre, avec usure et sans reprendre haleine, le désagrément des quelques moments fastidieux que quelques concurrents moins bien doués ont pu leur imposer.

Il ne s'agit plus que de trouver celui qui sera le porte-parole de ses collègues. Cette année le sort tomba sur le plus jeune, et comme il invoquait son incapacité, disant qu'il avait été jusqu'ici réservé à des écrivains spirituels et à des diseurs accomplis le soin de rendre compte de ce concours, on lui fournit immédiatement une excuse, celle du perroquet de la fable : « Je siffle bien mais je ne chante pas ».

La *Société Dunkerquoise* a eu cette année encore la satisfaction de voir les jeunes filles venir à ce concours nombreuses et bien préparées, comme elles ont eu jusqu'ici à cœur de le faire. Le jury a été heureux de constater que, cherchant toujours à se perfectionner, elles avaient accompli des progrès dignes d'éloges, sensibles même chez celles qu'il ne lui a pas été donné de pouvoir récompenser.

La *Société Dunkerquoise* sait que ces résultats sont l'œuvre de Mmes les Institutrices et leur exprime ici toute sa reconnaissance pour l'appui constant qu'elles ne cessent de lui donner.

Si nous devons être moins élogieux pour les jeunes gens, la faute en est probablement à ce que, dans leur galanterie, ils ont

voulu laisser la plus grande part de fleurs aux jeunes filles, se disant que s'il faut un bouquet pour orner un corsage, une fleur suffit pour orner la boutonnière d'un habit.

Nous savons que malgré tout leur désir de présenter à ces concours des concurrents dignes des premières récompenses, MM. les Instituteurs ne trouvent pas toujours parmi leurs élèves, les éléments répondant au zèle dont ils ne cessent de faire preuve. Nous espérons que cette année moins brillante n'interrompra pas les efforts auxquels la *Société Dunkerquoise* se fait un devoir de rendre hommage.

Il nous reste enfin le souvenir des candidats absolument hors de pair, fournis les années précédentes par l'enseignement secondaire et nous espérons avoir l'année prochaine le plaisir de les récompenser en grand nombre.

Les épreuves de lecture, satisfaisantes en général, n'ont pas donné lieu à des remarques bien particulières. La plupart des concurrents tombent presqu'invariablement dans les mêmes erreurs.

Ils travaillent selon une mauvaise méthode pendant les quelques moments qui leur sont accordés pour prendre connaissance de leur sujet.

Leur préoccupation pour ainsi dire unique devrait être de chercher à se pénétrer de l'esprit de l'auteur, afin d'acquérir le sens exact du morceau de prose ou de poésie qui leur est soumis et dont la lecture faite ensuite avec intelligence ne saurait être médiocre, et peut devenir excellente si les concurrents ont quelques dispositions.

Telle ne nous paraît pas être la méthode d'étude des concurrents.

Dès qu'ils sont en tête à tête avec le sujet, leur seule préoccupation est de chercher la phrase où ils pourront placer un effet

merveilleux qui, éblouissant le Jury, vaudra à son auteur la note la plus élevée.

S'il y a réellement dans le morceau une phrase remplissant le souhait des concurrents, ceux-ci, éblouis les premiers, sacrifient le reste du concours à cet effet magique qu'il leur arrive parfois de lancer complètement à faux. Aveuglés par cette préoccupation, ils ne lisent même plus les mots, et pour peu que ceux-ci ne soient pas complètement usuels, ils les changent ou les mutilent avec la plus grande liberté.

Pour n'en citer qu'en exemple, *bicêtre*, *besigue*, *bécille* et même *bicycle* sont les variations qu'ils a été donné au Jury d'entendre sur le mot *bésicle !*

Je vous laisse à penser le résultat d'une lecture ainsi comprise.

Enfin si le morceau ne comporte pas la phrase ad-hoc, il arrive au concurrent d'affubler d'un panache clinquant et ridicule une phrase à laquelle les plus modestes atours auraient suffit.

Un fait semble confirmer cette opinion.

En première section, une épreuve nouvelle avait été imposée aux concurrents, épreuve que nous avions estimé être d'une difficulté exceptionnelle.

Il s'agissait d'une lecture à vue sans la moindre préparation. Nous ne fûmes pas peu surpris d'entendre le premier des concurrents s'exprimer d'une façon correcte et simple, beaucoup mieux qu'il ne l'avait fait pour le morceau préparé.

Le jury crut d'abord à une heureuse exception. Mais les candi dats se succédant, il fut dans l'obligation de reconnaître que, généralement, on lisait mieux à première vue qu'après un travail préliminaire.

Est-ce à dire que la tâche la plus facile soit de lire un passage d'une œuvre dont on ignore jusqu'au sens général? Autant vaudrait affirmer qu'il est plus aisé de se diriger à travers un brouillard que par un temps clair.

Il ne reste donc qu'une conclusion à tirer : c'est que la préparation a été faite de façon si défectueuse qu'elle nuit plus qu'elle n'aide à la bonne lecture.

Ce défaut n'est certes pas le seul, mais les concurrents qui s'appliqueront à l'éviter, auront fait un progrès sérieux dans l'art de bien lire.

La seconde partie du concours a subi cette année une modification assez profonde, non dans son fond ni dans sa forme, mais plus exactement dans sa tendance.

On a craint que le mot de « déclamation » qui servait à le définir jusqu'ici, ne donnât à croire aux concurrents qu'ils eussent à cultiver l'art dans ce qu'il a de scénique. La *Société Dunkerquoise* n'a pas voulu que ses concours eussent l'air de prétendre à de petits concours de Conservatoire et que ses prix, s'ils n'ouvraient pas les portes de la Comédie-Française ni même de l'Odéon, pussent faire croire aux lauréats qu'ils avaient franchi la première étape vers le succès des planches.

En prenant le mot de diction, la *Société Dunkerquoise* a voulu indiquer qu'il s'agit d'un art beaucoup plus modeste, quelque chose comme un art d'agrément en comprenant cette expression dans son sens le meilleur.

A côté des artistes proprement dits, n'y a-t-il pas dans chaque art des personnes qui le pratiquant simplement pour leur satisfaction personnelle, y acquièrent cependant un talent suffisant pour faire connaître, dans un cercle restreint, des œuvres qui seraient restées inconnues sans leur modeste concours?

En musique, par exemple, ne nous arrive-t-il maintes fois, avant d'avoir pu admirer une œuvre dans sa splendeur en l'entendant exécuter par de grands maitres, d'en avoir connu les lignes principales, grâce aux efforts d'un exécutant amateur ?

De même dans l'art de dire, à côté des professionnels il peut y avoir des personnes cherchant à acquérir pour leur satisfaction personnelle, un talent suffisant pour rendre la vie à une œuvre littéraire.

C'est la distinction que la *Société Dunkerquoise* a cherché à établir en substituant le terme de diction à celui de déclamation.

Comme les années précédentes, le concours se divisait en deux parties : le morceau imposé et le morceau laissé au choix des concurrents. Généralement on a bien dit la charmante poésie de Rostand intitulée « Au Ciel ». Son allure vive et enjouée a paru beaucoup plaire et pourtant sa forme dialoguée, d'apparence facile, cachait bien des pièges où de nombreux concurrents se sont laissés prendre : pièges qu'ils auraient facilement évités si, suivant toujours le même principe, ils avaient soigneusement pesé chaque mot avant de le dire, au lieu de marcher imprudemment sur un terrain qu'ils ne connaissaient pas.

La faculté du morceau libre parait à première vue une facilité accordée : il en serait ainsi, si la préoccupation première des concurrents n'était bien souvent de viser à produire une impression sur le jury, au lieu de choisir une poésie ou un passage quelconque dont le sens et la portée soient bien en rapport avec leurs facultés spéciales de dire.

J'ai cru reconnaître deux façons de chercher à impressionner le jury : le grandiose et la mièvrerie.

Le grandiose est surtout l'apanage des jeunes gens qui prenant des accents mâles et puissants, veulent montrer en se frappant la

poitrine, que la valeur n'attend pas le nombre des années. On extrait alors du magasin aux accessoires ce qu'il y a de plus terrible et de plus magnifique.

En premier lieu c'est le morceau patriotique : le drapeau, le héros qui tombe sous la balle du traitre, en l'écrasant de son mépris avec des trémolos mineurs dans la voix. C'est l'horreur de la bataille, avec le cliquetis des baïonnettes, le crépitement de la fusillade, le claquement des drapeaux, et le grondement des canons.

Ou bien c'est la tempête, avec le pêcheur luttant des heures entières accroché sur une épave, ceci adroitement entremêlé d'éclairs et de grondements de tonnerre ; car on a reconnu depuis longtemps que les tempêtes sans orage manquent totalement de l'allure nécessaire pour captiver un jury.

Ces silences émouvants, ces cris, ces emportements, ces désespoirs, mieux vaudrait les laisser aux complaintes pour aveugles ou au théâtre Grandsart-Courtois.

Nous passons alors à l'effet opposé, la mièvrerie ; ce sont les bébés tout roses ou les bébés tout bleus, qui ne bavent jamais et sourient toujours, les mamans contemplatives et rêveuses, les fleurs, les papillons, les oiseaux, les petits chats, les petits chiens, les petits poulets.

Puisqu'on aime tant ce qui est petit et ce qui est rose, pourquoi ne s'attendrirait-on pas sur certain animal qui, dans sa jeunesse est gras, rose et mignon ?

Il y a malheureusement un effet que l'on recherche rarement, la simplicité ; c'est pourtant le seul qui soit en mesure de rendre service dans la matière,

Le morceau le mieux choisi sera celui qui exposera une situation ou décrira une scène par les termes les plus simples, et pour

le bien réciter, il suffira de le dire comme l'on parle et c'est le plus difficile.

Le concours de dialogue est certainement celui dont la moyenne est de beaucoup la meilleure ; nous regrettons de n'y avoir vu que des jeunes filles et sous les réserves que nous avons faites quant au choix des pièces, nous ne pouvons que nous montrer extrêmement satisfaits du résultat qu'il a donné.

Enfin il nous reste encore à nous féliciter de l'influence qu'a eue sur l'ensemble du concours le rapport si spirituel qu'il nous a été donné d'entendre l'année dernière sur le même sujet. Grâce à lui on a senti que si l'accent dunkerquois ne manque pas de pittoresque à condition de le laisser dans son milieu, il accommode d'une façon déplorable les pièces de prose ou de vers que nons avons coutume d'entendre à nos concours. Ce progrès est la preuve chez les concurrents d'un effort d'autant plus marqué que nous avons pu avoir la certitude qu'il s'applique exclusivement au concours sans priver nos oreilles d'entendre les modulations du terroir.

Une de nos meilleures concurrentes venait de dire avec finesse et intelligence une poésie dont j'ai oublié le titre, afin de ne nommer personne. Pas la moindre trace d'accent. Priée par le Président de s'assurer qu'elle était bien la dernière, elle entr'ouvre la porte et nous l'entendons, o désillusion, « *Y en a pu s'pas?* » Le contraste était si frappant que n'était l'impassibilité professionnelle du jury, nous eussions éclaté de rire.

Ainsi que je l'avais dit en commençant, j'ai jusqu'ici beaucoup sifflé : je n'ai pas l'intention d'essayer de chanter, mais craignant d'être traité de vieux grognard, j'ai heureusement conservé pour la fin le meilleur et le plus agréable de ma tâche.

La lecture du palmarès vous indiquera bien ceux qui se sont

montrés les meilleurs, mais il en est certains sur lesquels il est juste d'attirer spécialement l'attention.

Je citerai d'abord Mlle Lidemarck, une de nos anciennes lauréates, qui a obtenu la première récompense dans les trois concours de lecture, de diction et de dialogue et dont le réel talent lui a valu les félicitations unanimes du jury aux épreuves de lecture et de dialogue.

Je citerai encore Mlles Nygren et Duvau, MM. Verlomme et Legrand auxquels la *Société Dunkerquoise* a été particulièrement heureuse de pouvoir décerner des premières médailles. Je terminerai en adressant des compliments tous spéciaux à Mlle Keneut qui, vu son jeune âge se présentait pour la première fois au concours de lecture et y a cependant obtenu sans conteste le premier prix.

Tels sont les résultats de ces concours que la *Société Dunkerquoise* aura toujours à cœur de protéger car ils atteignent doublement son but de vulgarisation : vulgarisation de l'art proprement dit, vulgarisation des œuvres sur lesquelles cet art s'exerce.

Le rapporteur a su rendre avec finesse la physionomie exacte des concours de l'année et donner aux concurrents de très utiles leçons pour l'avenir. Les rires de l'auditoire ont salué à plusieurs reprises ses réflexions spirituelles.

Mlle Nygren monte sur l'estrade et dit avec un réel talent la charmante poésie de Catulle Mendès : *Pierrot fâché à cause de la lune.*

M. le Dr Duval prend alors la parole pour lire son rapport sur le concours de Peinture.

Rapport du Docteur Duval

sur le Concours de Peinture

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous me permettrez d'abord de remercier mes collègues, de la distinction dont ils m'ont fait l'objet, en me confiant la rédaction du rapport sur le concours de Peinture.

Si flatteuse soit-elle, je l'aurais cependant déclinée, tant m'en rendent peu digne mes compétences techniques en l'art pictural, si la véritable passion que je lui ai vouée, ne m'avait fait surmonter les craintes de m'exercer en une besogne qui n'est pas la mienne, et accepter avec courage ma transformation en critique d'art.

Vous comprendrez néanmoins les difficultés d'un aussi rapide changement d'état, et me pardonnerez, j'en suis certain, de n'y point passer maître, et modestement de rester apprenti.

Depuis longtemps déjà, les concours de peinture étaient peu suivis, soit que les récompenses fussent jugées trop modestes, ou qu'il y eut, chose incroyable, pénurie d'artistes.

Les envois peu nombreux et très faibles s'en retournaient tristes et sans gloire vers leurs auteurs.

Peut-être aussi la seule condition du concours intriguait-elle les artistes ?

Dans l'espoir d'arriver à de meilleurs résultats, le Programme fut modifié cette année et le simple envoi d'une esquisse finie (!) remplacé par un concours divisé en deux parties.

1° Une esquisse (sur toile de 8) avec sujet imposé ;

2° Une toile de 15, finie, avec sujet (portrait, paysage ou marine) laissé au libre choix des concurrents.

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous sommes mieux partagés, et trois envois représentant les trois genres demandés, ont sollicité nos suffrages. Ce n'est certes pas beaucoup et nous pouvions espérer mieux, mais l'ensemble est meilleur, et le progrès sensible.

Deux de ces envois sont faibles et ne nous ont pas permis de les récompenser.

Le troisième pour lequel nous proposons à nos collègues de décerner la médaille d'or, est une œuvre de réelle valeur.

Cette toile intitulée « Il Brondo Tevere » n'est certes pas une œuvre classique ; et pour la bien comprendre, il faut s'y accoutumer, chercher à voir la nature telle qu'elle est sans en assombrir la somptueuse lumière au travers de peintures sombres ou patinées, dont le souvenir nous hante et nous poursuit sans que nous en ayons conscience.

Notre mauvaise éducation visuelle, en est trop malheureusement la cause.

L'esquisse imposée n'a pas donné d'excellents résultats ; probablement à cause des grandes difficultés de son développement, malgré l'importance du sujet donné : *Le Travail*.

La première, celle qui retint plus longtemps l'attention de la Commission, est un triptyque, dont le panneau de gauche, l'*Ecolière*, représente des fillettes fort absorbées dans leur livre, l'heure presse, bientôt viendra l'interrogatoire de la maîtresse et la crainte de la mauvaise note leur fait repasser pour la dernière fois, tout en cheminant vers l'école, la leçon qu'il s'agit de bien savoir.

La fraîcheur et les minois rieurs des gentilles ouvrières, mêlés au chatoiement des étoffes, éclairés à contre-jour par une fenêtre

ouverte sur la rue, eussent été bien amusants à peindre et auraient certainement tenté le pinceau d'un des maîtres du XVIII[e] siècle ou plus près de nous d'un Renoir. Tel est le sujet d'un panneau central.

Dans le troisième, un échafaudage zigzague de ses poutrelles, une façade blanche de maison en construction, à gauche un coin de ciel bleu. Sur les planches, un maçon est gravement occupé à édifier la muraille. Tant absorbé, qu'il en perd la tête ; on la chercherait vainement, notre maçon est décapité par le bord supérieur du triptyque.

Voilà une innovation un peu hasardeuse, que n'osèrent même pas des indépendants et libres artistes comme Véronèse, chez qui, si le cadre parfois coupe un personnage, en donne au moins la tête. Citerai-je aussi Alma Tadema, le peintre anglais chez qui nous trouverions de nombreux exemple de cette curieuse façon de composer.

L'ensemble est d'une jolie couleur, si le dessin est naïf, et montre d'excellentes dispositions à observer la nature sans idée préconçue. Il prouverait aussi que son auteur n'est pas insensible aux préoccupations de lumière et d'air de l'école moderne, qui en font son charme et sa valeur la plus indéniable.

Les rapports des valeurs ne sont pas autant observés, les lumières manquent trop d'intensité pour des ombres trop pâles.

La fenêtre surtout, dans le second panneau, ne fait pas assez le trou lumineux, en opposition avec la relative obscurité d'un intérieur.

La seconde esquisse « Le Travail au port » a pour devise « Dunkerque ».

Des ouvriers, le torse nu, déchargeant un steamer, l'un d'eux, monté sur le bordage dirige la benne, les autres l'amènent à eux.

Hélas, l'action seule est exacte. Effectivement nous voyons

parfois à Dunkerque, décharger des navires, mais jamais nos dockers n'ont tiré de telle façon sur leurs cordages, et pour cause, leurs efforts seraient vains.

Pourquoi aussi, alors qu'on a si peu de place dans une toile de 8, trouver moyen d'agrémenter son esquisse d'un joli cadre portant deux écussons, l'un en haut avec la ruche et les Abeilles, l'autre en bas, le mot « Labor ». Il est vrai qu'il est de style « Art Nouveau » et que ce dernier est bien malheureusement à la mode.

Quant à la couleur, elle est monotome, grise et l'effet d'une incertitude déconcertante.

Nous ne pouvons en dire autant de la troisième esquisse, inspirée par le même sujet.

Un quai, pas très animé non plus. Au premier plan, un peu à droite, deux ouvriers portent à l'épaule, une lourde poutre, derrière eux, deux autres roulent un tonneau sous l'œil intéressé d'un douanier.

Plus loin, une équipe de dockers, descendent un ballot à l'aide du mât de charge d'un vapeur. Cela donne assez exactement les différentes occupations des ouvriers du port, mais l'ensemble est un peu dur, les relations ne sont pas très observées entre le ciel et le terrain, probablement à cause de la teinte jaune verdâtre du quai.

Bref, aucune des trois esquisses ne représente véritablement la Synthèse du Travail, et la plus heureusement inspirée ne nous en donne, sous la forme d'un triptyque que trois manifestations. Certes, l'écueil était redoutable et n'ont pas toujours su l'éviter des artistes modernes de grand talent. Dois-je vous citer l'exemple d'Henri Martin, avec son triptyque du Salon de 1903, « Le Travail » qui représente lui aussi, divers épisodes de la Fenaison, et devrait s'intituler plutôt « Les Faucheurs »?

Plus haut auraient dû remonter nos jeunes artistes et cher-

cher une interprétation à la façon des maîtres des XVIe et XVIIe siècles : chercher à la toile une destination, l'ornement d'un Hôtel de Ville, d'une Bourse du Travail par exemple ; la comprendre en une sorte d'apothéose ou de glorification du travail, l'aboutissant des efforts de l'être humain dans sa tâche ; les résumer dans le travail champêtre et le travail industriel (synthèse assez complète de l'activité moderne, tout au moins à son début) la certitude de vivre avant de songer à orner son existence par les jouissances de l'esprit.

A mon sens, la conception en Triptyque était nettement indiquée. Le panneau central, plus important laissé pour cette apothéose du Labeur humain, réunissant nos bienfaits, les joies qu'apportent le Travail, l'Abondance, la Paix, les Arts.

Les deux autres panneaux, réservés chacun à une figure typique de l'ouvrier et du paysan.

Mais, cette remarque personnelle formulée, je crois fort que si le concours n'avait comporté que les esquisses, cette année encore la *Société Dunkerquoise* n'eût pas décerné de prix de peinture. Nous avions heureusement à examiner les toiles complétant chacun des envois.

L'examen de cette épreuve nous satisfera davantage.

La tête d'expression, intitulée « Espiègle » est d'un coloris frais, d'un dessein assez observé sauf une faiblesse dans l'attache de l'oreille, que dissimule la masse des cheveux. Mais pourquoi ce maudit fond verdâtre et qui pis est, dégradé ? Il alourdit l'ensemble, et cause un réel dommage aux jolies choses que nous avions pris plaisir à constater dans cette tête, et dont nous sommes heureux de rendre hommage à son auteur.

La devise « Dunkerque » signe le second envoi.

Elle représente l'Avant-Port, vu de l'ancienne jetée Est, presqu'en face de l'écluse Trystram. Au premier plan, occupant

malheureusement près du 1/2 en hauteur, et des 2/3 en longueur de la toile, les restes de cette ancienne jetée.

Dans l'Avant-Port évoluent des barques de pêche et des remorqueurs dont les cheminées fument abondamment. Au fond, la tour Saint-Eloi, l'Hôtel-de-Ville, les bâtiments des Ponts et Chaussées; près de l'écluse de l'Ouest, plus à gauche, le Minck et le Leughenaer.

Nous devons d'abord féliciter l'auteur sur le choix du sujet ; il a découvert là peut-être le plus joli point de vue du port de Dunkerque. C'est déjà très bien de l'avoir su trouver. Mais l'artiste ne se doutait pas des difficultés qui allaient surgir pour lui.

Ici, je vous prierai de bien vouloir me pardonner une petite digression, utile comme vous le verrez pour la compréhension de ma critique.

Vous vous êtes plaint bien souvent, et vous avez entendu aussi bien des gens déplorer la monotonie des paysages du Nord, soit vis-à-vis de toiles représentant l'un d'eux, soit devant la nature elle-même. Il faut quand même remarquer, que malgré tout, ils présentent quelquefois un caractère de grandeur extraordinaire, comme ont su le montrer les maîtres de l'Ecole Hollandaise, et surtout Meindert Hobbema.

Pour obtenir ces résultats, il est nécessaire d'observer les grandes lignes de ces paysages, et plus encore leur direction : elles vous paraissent parallèles, et forment entre elles des angles excessivement obtus, c'est vrai, mais qui existent et détruisent leur parallélisme.

Si l'artiste n'a pas l'œil suffisamment exercé pour distinguer ces angles, il détruira dans son œuvre, tout le caractère du paysage qu'il aura essayé de retracer.

C'est ce qui arrive pour l'auteur du port de Dunkerque.

Que ne pouvons-nous le connaître personnellement, pour lui demander d'être plus attentif, de dessiner davantage, et d'éviter le parallélisme de tant d'horizontales. Il en résulte que les différents plans, établissent entre eux une succession de portants de théâtre, sans qu'il soit possible à l'œil de se figurer la profondeur réelle de l'horizon et la conformation des différents motifs qui composent la toile.

Une dernière recommandation, aussi pressante que l'autre, celle d'éviter cette habileté trop grande du pinceau, dont le ciel et l'estacade nous donnent maintes preuves, et cette naïveté à côté, qui ne nous ferait bientôt pas grâce du moindre croisillon, ou chambranle de fenêtre de maisons situées tout à l'horizon ; rechercher par contre, une plus grande sincérité dans l'étude de la couleur, le souci d'indiquer nettement un effet, gris ou de soleil, de matin ou de soir ; observer plus méthodiquement les valeurs, et craindre le gris, le gris plombé, qui ne fut jamais n la nature, ni la peinture.

Enfin, nous voici arrivé à l'envoi le plus sérieux du concours. Il retint aussitôt l'attention du jury et nous fûmes unanimes à en reconnaître l'évidente supériorité.

Cette toile représente comme je l'ai dit tout à l'heure, « le bleu Tibre » dans l'un de ses nombreux méandres à son entrée dans Rome. Il se déroule paresseusement bordé d'un large chemin argileux, au pied de petites collines sur l'une desquelles devait être l'artiste, (la hauteur de l'horizon en témoigne).

Toute une frondaison délicate se découpe sur le ciel, et occupe une grande partie de la gauche du tableau, encadrant en quelque sorte le motif.

Il y a là un contraste gracieux entre les fines découpures des feuilles qui ajourent le ciel, l'eau blonde du « Limoneux Tibre », et la vigueur du coloris.

Une véritable symphonie en vert, avec pour contrastes, le bleu du ciel et l'orange du chemin,

L'harmonie en est imprévue et rare. Les valeurs très attenti vement observées et rendues heureusement et simplement ; l'air et la lumière obtenus sans faciles artifices et sans truculences de couleur.

Sans doute, ces qualités trop personnelles déconcerteront un moment, au début de l'examen et nous sommes si peu habitués à une telle simplicité de moyens, à une telle ignorance de la virtuosité, si peu initiés à la vue des belles œuvres de ce mouvement d'art lumineux et frais qu'inventa le délicieux Corot, et que continuèrent et propagèrent les Monet, Sisley, Pissaro, Guillaumin, les très particuliers Van Gogh et Gauguin, et le grave et profond Cézanne.

L'œuvre de M. Médéric Bottin, pensionnaire Wicar à Rome, l'auteur du paysage que nous avons primé, fait penser à tous ces beaux artistes, sans en rappeler aucun, sauf peut-être Cézanne. Ce n'est pas là un mince mérite, et nous sommes heureux de le remercier du grand plaisir qu'il nous donna par la vue de sa jolie toile, en proposant à la *Société Dunkerquoise* de lui décerner la médaille d'or.

Comme le précédent, ce rapport donne aux concurrents de véritables conseils et montre avec une très grande justesse les qualités et les défauts de chacun d'eux. On applaudit aux appréciations documentées du rapporteur qui s'est révélé un critique d'art accompli.

M[lles] Lidemarck et Couvreur viennent ensuite dire un charmant dialogue intitulé : *La Fourmi au XX[e] siècle*, dans lequel elles font apprécier les qualités qui leur ont valu les récompenses de la Société.

La série des rapports se termine par celui de M. d'Hooghe lu avec grand talent par M. Simon.

Rapport de M. D'Hooghe

sur les Concours de Nouvelles et de Poésie

MESSIEURS, MESDAMES,

L'office de juré d'un concours littéraire n'est point une pure corvée comme on se l'imagine couramment. Il comporte certaines consolations.

Sans aucun doute, les œuvres correctes des gens qui pensent comme tout le monde et qui écrivent comme tout le monde, sont ennuyeuses comme le vingt-cinquième kilomètre d'une route nationale qu'on suit à pied, tout seul, par un jour de pluie.

Assurément on souffre à la longue de s'entendre toujours révéler que les bleuets sont « bleus », et que les roses sont « roses », mais dans le défilé des comparaisons convenues, il est de temps en temps des métaphores hardies qui délassent et distraient.

Parfois on voit une poétesse, après avoir comparé sa jeunesse à « un ruisseau dormeur » émettre le vœu de le « jeter par dessus bord. » Ce qui serait une entreprise pas banale, même pour un ingénieur sorti le premier de l'Ecole des Ponts.

Là-dessus elle ajoute que ce ruisseau dormeur est un buisson fleuri dont par le soupçon son âme se décroche. Mais sa poésie n'égale point encore en imprévu celle de l'auteur des « Mois en vingt-quatre sonnets. » La première quinzaine de mars lui inspire ce début :

Gardons-nous aujourd'hui du bandit que l'on nomme
Anthonomus pomorum ou mieux : *Anthonome.*

Il apparaît souvent vers la fin de ce mois surtout si nous avons absence de vents froids.

Et le portrait de cet insecte ainsi révélé à notre ignorance, finit par ces vers :

Dans la digestion, ce hardi parasite
Aime à se promener sur les jeunes rameaux
Quand il sait le pays indigent en oiseaux.

Quel dommage qu'on ne puisse ouvrir les enveloppes des concurrents non récompensés ou qu'on ne puisse récompenser le poète de *l'Antbonomus pomorum.*

J'aurais voulu savoir qui c'est. Peut-être si j'avais eu à ma disposition les enveloppes, n'aurais-je pas su refréner ma curiosité, tant ces vers me donnaient à espérer que François Coppée avait daigné prendre part à notre concours.

L'ouverture de ees enveloppes est d'ailleurs toujours curieusement attendue par les jurés du concours.

Cette année, il se rencontra que M. Guillaume obtenait à la fois le premier prix de poésie et le premier prix du concours de nouvelles, et que M. Richard était classé second dans les deux concours.

Et à vrai dire, après coup, les jurés songèrent qu'ils auraient pu reconnaître malgré la différence des genres, les qualités qui caractérisent chacun d'eux.

M. Guillaume a l'imprévu de l'inspiration, la vision directe et personnelle de la nature. Il sait oublier devant elle ce que d'autres y ont avant lui découvert, y discerner des beautés nouvelles, trouver de la poésie dans des spectacles dédaignés. Il a ce don de déceler les rapports des choses en apparence les plus étran-

gères, les rapprochements probables entre les choses les plus lointaines.

Celui-là seul est vraiment poète en qui ce génie, plus ou moins parfait et pénétrant, se révèle.

Sans doute, si nous avons le droit d'espérer que notre lauréat d'aujourd'hui deviendra l'un des écrivains dont demain la France sera fière, son talent n'est point encore à l'apogée. Il est trop jeune pour s'étonner lui-même que notre admiration admette quelques critiques.

Il est trop riche parfois pour être toujours clair. Une image en éveille en son âme une autre par laquelle d'autres sont suscitées, et parfois il néglige les intermédiaires, nous laissant la charge de les reconstituer.

Parfois, il violente la langue lorsqu'elle lui fait obstacle et crée des mots nouveaux quand les mots français sont trop longs pour entrer dans son vers.

Et malgré l'exemple de Procuste qui en usait ainsi avec les voyageurs, ce procédé commode risque de paraître trop hardi aux critiques pointilleux.

M. Richard est plus classique ; il saisit moins l'admiration par la splendeur neuve et la savoureuse richesse de la vision, mais il séduit par un charme discret et prenant, par une harmonie enveloppante, simple et juste et il y a entre eux peut-être les différences qu'on découvrait jadis entre Lamartine et Victor Hugo.

Et comme les deux poètes qui partagèrent l'admiration du siècle passé, tous deux dans un avenir prochain partageront la nôtre, et leurs talents opposés créeront une égale beauté.

Ce véritable petit morceau littéraire est mis en valeur par la diction impeccable de M. Simon, et les applaudissements de l'assemblée s'adressent aussi bien à l'auteur qu'à son lecteur.

M. Ousset, dont on avait apprécié toute la finesse dans le monologue de Cyrano au commencement de la séance, montre maintenant dans la tirade du premier acte d'Hernani toute la puissance dramatique de son talent. Une véritable ovation lui est faite par le public qui, par ses applaudissements répétés, tient à manifester au jeune lauréat le cas qu'il fait de la souplesse de sa diction.

Un allegro exécuté brillamment par la Musique Communale termine la partie artistique de cette cérémonie et le Secrétaire général donne lecture du Palmarès.

PALMARÈS

Concours de Poésie

Médaille de vermeil, M. Eugène Guillaume, à Malo-les-Bains; Rappel de médaille de vermeil, M. Fernand Richard, à Fours (Nièvre).

Médaille d'argent, M. Roger de Saint-Paul, à la Chapelle St-Mesmin (Loiret).

Médaille de bronze, M. Anatole Belval-Delahaye, de Paris.

Concours de Nouvelles

Médaille d'argent, MM. Eugène Guillaume, à Malo-les-Bains ; Fernand Richard, à Fours (Nièvre).

Mention, M. Arthur Xhignesse, à Huy (Belgique).

Concours de Peinture

Médaille d'or de 200 fr., M. Médéric Bottin, à Malo-les-Bains.

Concours d'Histoire

(*Monographie*)

Médaille d'argent, M. Arthur Duchet, instituteur à Watten.

Concours de Pédagogie

(*Enseignement antialcoolique*)

1° ENSEIGNEMENT DES MAITRES

Médaille d'argent, Mlle Devulder, institutrice à Malo-les-Bains.

2° CAHIERS D'ELÈVES

Prix, Mlle Léa Devulder, de l'école de Petite-Synthe ; M. Léon Collet, de l'école de Volkerinckhove.

3° EFFORTS ANTIALCOOLIQUES EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Médaille de vermeil, M. Louis Baillet, infirmier-major à bord du *Vautour*, stationnaire à Constantinople.

Concours de Lecture expressive

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — JEUNES GENS

Première section

2e Prix, M. Bettembos Raymond.

Deuxième section

1er Prix, M. Verlomme Roger.

Mention, M. Debeyre Pierre.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Deuxième section

1er Prix, M. Legrand Pierre.

2e Prix ex-æquo, MM. Luce René ; Lembrouck Fernand.

Mention, MM. Dufour Charles ; Rambour Daniel ; Scala Salvator.

JEUNES FILLES

Première section

1er Prix, avec félicitations du Jury, rappel de 2e prix hors concours, Mlle Lidemarck Christiane.

2e prix ex-æquo, Mlles Bertho Yvonne, Verhille Suzanne.

1re Mention, Mlles Marquette Gabrielle, Grandclaude Suzanne, Debyser Angèle.

2e Mention, Mlles Devoghel Marie, Lacroix Yvonne, Roger Marguerite.

Deuxième section

1er Prix, Mlle Keneut Jeanne.

2e Prix ex-æquo, Mlles Heyse Marguerite, Nygren Lucienne.

3e Prix, Mlle Becqwort Alice.

4e Prix ex-æquo, Mlles Cathelineau, Duvaud Suzanne, Bénard Marie-Louise.

1re Mention, Mlles Vandenberghe, Cappelle Alice, Couvreur Suzanne, Deconinck Suzanne, Deramez.

2e Mention, Mlles Casteur Louisa, Manouvriez Jenny, Vangraefschepe, Hindrick Yvonne.

3e Mention, Mlles Naepels Marie-Jeanne, Delorrier Louise, Sename, Dubuis Marie-Louise, Ecolin Marcelle.

Diction

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. — JEUNES GENS

1er Prix, rappel de 1er prix, M. Verlomme Roger.

2e Prix, M. Debeyre Pierre.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Deuxième section

Prix, M. Verhaeghe Arthur.

Troisième section

2e prix ex-æquo, MM. Dufour Charles, rappel de 2e prix, hors concours de 3e section ; Boens Georges ; Rambour Daniel.

Mention, M. Poiré Léonce.

JEUNES FILLES

Deuxième section

1er Prix, Mlle Lidemarck Christiane.

Mention, Mlle Devoghel Marie.

Troisième section

1er Prix ex-æquo, Mlles Nygren Lucienne, Duvaud Suzanne.

2e Prix ex-æquo, Mlles Marquette Gabrielle ; Bertho Yvonne, rappel de 2e prix, hors concours de 3e section; Verhille Suzanne; Chevalier Juliette ; Dubuis Marie Louise.

3e Prix ex-æquo, Mlles Stam Estelle ; Roger Marguerite.

Mention, Mlles Grandclaude Suzanne ; Couvreur.

Concours de Dialogue

Prix individuels

Rappel de 1er prix avec félicitations du Jury, Mlle Lidemarck Christiane.

2e Prix, Mlle Stam Estelle.

3e Prix ex-æquo, Mlles Debyser Angèle ; Roger Marguerite ; Duvaud Suzanne ; Bertho Yvonne.

Mention, Mlles Marquette Gabrielle ; Verhille Suzanne ; Chevalier Juliette.

Prix de Groupe

1er Prix, Mlles Lidemarck Christiane (rappel de 1er prix) et Duvaud Suzanne.

2e Prix ex-æquo, Mlles Roger Marguerite et Stam Estelle ; Debyser Angèle et Bertho Yvonne.

Les lauréats venant chercher leurs récompenses sont vivement applaudis par l'assemblée qui témoigne ainsi de la valeur qu'elle attache aux prix décernés.

Cette séance, dans laquelle les rapports les plus intéressants et les plus documentés ont alterné avec les lauréats les plus distingués de la Société, permet à chacun de se rendre compte en quelques instants du chemin parcouru par la *Société Dunkerquoise* pendant la dernière année, et du fruit réel de ses efforts.

Le Bureau de la Société recueille les encouragements unanimes de toutes les notabilités qui s'étaient fait un véritable plaisir d'assister à cette fête de l'intelligence.

ŒUVRES COURONNÉES

FÊTE DE NUIT

Par M. Eug. GUILLAUME
Médaille de vermeil du Concours

Dans l'immense chenal où coule le silence,
Et la nuit, en qui monte l'eau noire du flux,
Des hommes aux yeux durs, maintenant, il n'est plus
Que les mousses veilleurs sous les mâts qui balancent.

Le port allume autour son décor d'ombre et d'or.
Loin flamboient les carreaux voilés de quelques bouges,
Comme des yeux clignants que l'alcool ferait rouges,
Comme le cauchemar de la ville qui dort.

Affranchi des clameurs diurnes, des tapages,
Le Rêve du chenal plane silencieux,
Joyeux d'être à lui-même, un peu licencieux,
Gagné par les bordées proches des équipages ;

Mais gardant le grand air du songe impérial
Qui tourmente la mer au-delà de la rade,
Il revêt cette nuit, à nos yeux, en parade,
La pompe d'un Versailles ou d'un Escurial.

Sous leur blonde toison, réverbères et lustres
Semblent des archiducs aux fronts délicats,
Et leurs miroitements sont les mille ducats
Qu'ils jettent, nonchalants, accoudés aux balustres.

Ces falots roses, verts, dans les docks spacieux,
Sont les marquis Aminte et Tircis et Clitandre,
Et leurs reflets ce sont, fleurs d'un bel esprit tendre,
De subtils concettis, des serments spécieux.

Blancheur de fards givrés sur des épaules nues,
Les lampes électriques prennent des airs las,
De belles aux chairs mièvres sous leurs falbalas ;
Cydalises poudrées jouant aux ingénues

Que démasquent bientôt le jeu des éventails,
Dont la brise, montée des vifs battements d'ailes,
Nous apporte un ron-ron de propos infidèles
Où des bruits de baisers précisent des détails.

Dans les miroirs de l'eau leur splendeur étalée
Les fait frémir de sourires insidieux,
Car pour les *y* mieux séduire, ce soir, les dieux
Y laissent ruisseler leur parure étoilée.

Puis le concert.
Les doigts du vent dans les agrès.
Oh ! cette illusion de violes qui préludent
En une nostalgie que nulle âme n'élude !
Musique insinuée de tous ces vieux regrets

Qui font le songe triste et grave des mâtures,
Regrets aux quais brumeux et verdis des bassins
Où se flétrissent leurs voiles roulées, des seins
Qu'elles gonflaient au vent, jadis, des aventures ;

Regrets des houles fauves, des Maëlstrom soûls
Où les coques sentaient se rompre leurs pentures,
Loin des calfats et du viol hideux des peintures
Dans les radoubs tonnants de tintamarres fous ;

Regrets de l'Equateur aux brûlantes escales,
— Clartés ensoleillées de fleurs, d'yeux longs de Kohl —
Regrets des clapots froids aux lueurs bleues d'alcool
Qui ont aux nuits polaires des beautés fatales ;

Regrets du vaste azur où gronde le typhon,
D'aubes inviolées par les fumées des rades,
De crépuscules lents et de leurs pétarades
Sur l'horizon sans borne et l'océan sans fond,

De l'énigme des eaux fécondes où pullulent
Les monstres fabuleux, les êtres puérils
Qui sont des astres-fleurs ou des plantes-béryls,
Jeux obscurs où se plaît l'initiale cellule ;

Regrets que vous portez, esclaves des filins
Et des chaînes plus grosses que celles du bagne,
Mornes bâilleurs, rêvant de « rades en Espagne »,
Steamers où l'on s'attarde à débarquer les lins,

Goélettes esseulées, nostalgiques d'Islande,
Bélandres réclamant la Flandre et ses canaux,
Vieux pontons, proies des vers, mourant à des anneaux,
Barques de la Norwège ou chalands de Hollande....

C'est ainsi un concert hallucinant, léger,
Où de trop gros sanglots mettent des maladresses,
L'eau lente pianote un motif de tendresses
Que des larmes, très bas, paraissent arpéger.

Et ballant en reflets onduleux, se pavanent
Les belles aux poings des roués audacieux.
On intrigue. On minaude. On dirait, gracieux,
Un madrigal ce chuchot d'eau à une vanne !

D'invisibles laquais, prompts comme les zéphyrs,
Offrent sur des plateaux, collation idéale,
De frais quartiers de lune ou des sorbets d'étoile
Dans des coupes taillées en d'énormes saphyrs.

Flacons où les liqueurs palpitent, provocantes,
Allumées de topaze, d'argent, de rubis,
Les rayons du phare ont versé les clairs Chablis
Et les Astis vermeils et les chauds Alicantes....

Mais dans le déploiement de leurs voiles, velours
Où se brodent des aigles en des soies nocturnes,
Les barques de pêcheurs, princesses taciturnes
S'avancent pesamment, comme sous des fronts lourds.

Leur âme de douceur pourtant est la caresse
Qui tremble et resplendit dans l'œil d'or du fanal.
Infantes apeurées de l'ombre du chenal,
On sent qu'elles sont lasses de cette paresse,

Que c'eut été leur rêve immense et très amer
De prendre dans leurs voiles nos pauvres tristesses.
Mais toujours le Destin en fera les Altesses
Qui voguent au-delà de nos cœurs, vers la mer.

Elles fuient, en leurs silhouettes découpées,
Ames très chimériques aux graves tourments,
Dans le cliquetis sombre des miroitements,
Ce jeu silencieux de fidèles épées.

Dans l'éclatante haie des hautains archiducs,
Sous les rayons mêlés comme des estocades,
Elles ont, une à une, atteint les estacades,
Puis la nuit.... de leurs dos qui se lassent, caducs.

Et la fête muette, infinie, continue
Dans les frissons des violes et de l'eau musant.
Çà et là, un rêve de coquette fusant
Trahit qu'un baiser fin frôle une épaule nue.

Fête des clartés et des reflets incertains,
Où, lointains, ces regards vermeils de réverbères
Ce pourrait être ceux de pages impubères.
Et ceux-là vicieux, ceux de belles catins,

Où ces lueurs sont des capes à l'espagnole,
Ou des tresses brûlant d'un blond vénitien,
Ou des traînes de soie changeante, car Titien
Y mêle son éclat à Watteau qui fignole.

Fête des musiques imprécises, du flou
De la chose entendue par le cœur confondue ;
L'eau à l'écluse ? sonate en l'air épandue
Où l'âme de Schumann divinise un glou-glou.

Cette corde qui cingle ? Un appel clair de cistre
Sous le poignet cambré d'un galant Trivelin,
Cette voix de mouette ? C'est le cri câlin
D'une belle où l'amour se pâme aux yeux de bistre....

Envoûteuse douceur ! Pure sérénité !
Tout semble vivre et pourtant tout est immobile,
Et les choses ont pris une vie si subtile
Qu'il semble que le Temps devient l'Eternité !

. . . .

Mais, au loin, l'aube pâle a surgi de la Ville.
Une cloche a sonné, puis d'autres, tour à tour,
Aggravent de leur voix la plainte de la Tour
Qui tinte le réveil à la foule servile.

Les bouges effarés ont clos leur œil dément,
Pendant que les usines sifflent, insolentes,
Et que sous les marteaux des enclumes sonnantes,
Le jour est apparu, dans un rayonnement !

Puis dans le grand chenal, où n'est plus qu'une eau grise,
Monte l'énorme bruit de lucre et de transit.
Le Rêve de la nuit, sous le froid, se transit
Dans le reflux où, noirs, tous les reflets se brisent.

Il agonise sous des chocs tintants d'enfer,
Parmi les grues virant et les locomotives
Et les sirènes et les cohortes actives,
Puis meurt.
                La vie brutale aux doigts de fer
A encore égorgé notre vieux Rêve amer.

LE MYSTÈRE DES BOIS

Par M. Fernand RICHARD

Rappel de Médaille de vermeil

A Pierre Loti.

Les arbres de jadis, vieillards au front penché,
Se recueillent au fond de la forêt qui pense,
Eux qui voudraient parler, mais n'osent s'épancher,
De peur de troubler le silence.

Ecoute : au loin s'exhale un long murmure ému,
Le long murmure ému des chênes séculaires,
Dont l'ombrage accueillit, aux sentiers d'inconnu,
Tant de fiancés éphémères,

Amants qui, comme nous, âmes et cœurs lassés
Dont le flot des désirs meurt sur d'obscures grèves,
Cherchaient à retenir, dans leurs doigts enlacés,
Les heures de songe et de rêve.

Et c'est le souvenir de ces couples si doux,
Avides vainement d'immortelle harmonie
Qui donne aux gestes lents des grands arbres vers nous
Cette étrange mélancolie.

....Mais un souffle d'espoir monte en cette langueur ;
La brise d'infini s'élève par l'espace ;
Et c'est, au fond des bois comme au fond de nos cœurs,
Un peu d'éternité qui passe....

Mon aimée, en ces bois les âmes des amants
Reviennent — ô ferveur des hymens d'outre-tombe ! —
S'aimer d'amour fidèle et tendre infiniment
— Essor d'invisibles colombes —

Ah ! ne t'attriste pas de la fuite du temps ;
Ne sens-tu pas en nous comme un battement d'ailes ?
Bien courts sont les étés, fugitif les printemps ;
....Mais nos âmes sont immortelles.

Lorsque la mort sereine aura fermé nos yeux,
Sous l'ombrage où si chastement nous nous aimâmes,
Nos âmes reviendront, au sourire des cieux,
S'aimer comme s'aiment les âmes.

Oui, nôtre amour sera si suave et si pur,
Si mystique le songe et si beau le mystère,
L'ombre sera si bleue et si calme l'azur,
Que le ciel bercera la terre ;

Et les amants d'une heure et les couples d'un jour,
Au chant de nos bonheurs murmurant dans la brise,
Rêveront l'au-delà dans cet unique amour
Qu'un sublime espoir éternise....

LES AMES

Par M. Roger DE SAINT-PAUL
Médaille d'argent du Concours

AMES D'ARTISTES

Le Poète

Il se sert des soleils comme d'un encensoir,
Il cherche les haillons pour les coudre d'étoiles ;
Aux nudités qu'il voit dans les ombres du soir
Son âme a des rayons qui leur servent de voiles.

Aux pays méconnus des résurrections,
Son pauvre cœur blessé voyage avec des anges,
Et sur les hauts sommets de ses illusions,
Son âme de génie a des splendeurs étranges.

Le Musicien

Sa sphère est l'harmonie et son cerveau d'airain
Enregistre le bruit des choses et des gestes,
Qui pleure sur l'archet ou rit au clavecin.
Son âme de cristal a des notes célestes.

Les cris de l'âme humaine et la chanson des bois,
Ont ce charme azuré des longues rêveries.
Ange, femme ou démon, au milieu de ces voix,
Son âme sent l'autel de ses idolâtries.

Elle croit au bonheur, au réveil de Demain !
Elle ne comprend pas que les semeurs de rêves
Se servent de ses bras pour tourner leur moulin
Sans s'occuper des pleurs que font couler les grèves.

Pour ses illusions et pour sa liberté,
Elle a teinté de sang les pages de l'histoire.
Mais de ces temps fameux que nous est-il resté ?
De la honte dans l'âme.... avec un peu de gloire !

Soumise ou tyrannique, elle aimait le tribun
Qui flatte son orgueil avec des mots sonores,
Dont le souffle est chargé d'idéal pour chacun,
Et son âme sourit aux rayons des aurores.

La foule s'est trop ri des gloires du passé !
Pour elle le progrès n'est plus qu'une espérance
Qui bornera toujours son cœur désabusé.
Elle regrettera plus tard son ignorance !

Sans maître les Pays sont des vaisseaux perdus !
Au peuple il faut un guide, à l'âme il faut des voiles !
Il faut au cœur humain des rêves défendus,
Il faut aux voyageurs des nuits pleines d'étoiles.

Les peuples de l'Europe ont des désirs géants,
Ils voudraient secouer les piliers de l'histoire,
Enfouir les passés dans des gouffres béants,
Vivre sans dieux ni lois et mourir dans la gloire !

Les vieilles royautés sont bien près de finir !
Dans ce siècle de progrès où tout tremble et s'écroule,
On verra détrôner, dans un prochain avenir,
Le droit divin des rois par celui de la foule.

LA MER

Dans sa course, le vent prend la mer aux cheveux,
Il tord avec fureur ses vagues triomphales,
Mais quand il rend ses flots ondoyants et baveux,
L'âme des naufragés pleure dans les rafales !

Le brouillard traître et froid, épais comme un duvet,
Enveloppe les mâts — plus d'astres, ni de phares ! —
Tandis que les heureux rêvent sur leur chevet,
L'âme du timonier, elle, veille et s'effare.

Lorsque comme un bélier, la mer bat les rochers,
L'approche de la nuit fait trembler bien des braves,
Le glas des désespoirs tinte dans les clochers,
Et l'âme des pêcheurs flotte sur les épaves.

Tiens ! — le ciel devient noir, le vent souffle, rentrons,
— On n'y voit plus, tonnerre ! et dire que nos femmes
En veillant nos petits, ce soir, nous attendront.
Non, la mer ne sait pas la prière des âmes !

Non, la mer ne sait pas en refermant ses flots,
Ce qu'elle ensevelit de beautés et de rêves !
Au bruit des ouragans, succèdent les sanglots,
L'âme des orphelins murmure sur les grèves.

Mais qu'importe demain, les ciels seront plus bleus
Et tous repartiront sur la mer incertaine,
De tribord à babord les cœurs seront heureux ;
L'âme des matelots chante aux mâts de misaine.

La nature a pour nous de sublimes miroirs,
L'océan c'est la vie et les vaisseaux, les hommes,
Qu'importe la Tempête à qui croit aux espoirs ?
Notre âme a les reflets, des marins que nous sommes.

LA TERRE

A pas comptés, le bœuf avance lentement,
Sans s'occuper du temps ni du bouvier qui gueule,
Mais au bout du sillon il s'arrête aisément.
L'âme du laboureur voyage sur l'éteule.

Après avoir meurtri son champ avec le fer,
Il fait au grain de blé d'ingrates funérailles,
Escomptant pour le froid le blanc manteau d'hiver.
L'âme des gais semeurs veille sur les semailles.

La terre, aux longs épis a donné tout son cœur,
Et les grains bien nourris, trop pesants pour leur tête,
La font pencher — c'est bon, l'homme aura l'air vainqueur,
Ses greniers seront pleins et les âmes en fête.

Le soleil est de plomb — deux chevaux attelés
Traînent une machine, en rang comme une armée
En ligne vont tomber ces fiers épis de blé.
L'âme du moissonneur pense à sa renommée !

LE SOLEIL

Un grand disque se lève à l'horizon brumeux,
Qui va boire et sécher de sa blanche lumière
Les larmes de la nuit sur les guérets fumeux
Et réveiller les nids autour de la chaumière.

Ses rayons, grands semeurs de vie et de parfum,
Vont tapisser la terre et réchauffer ses âmes.
Ce matin radieux, ce soir déjà défunt,
Cet astre porte en lui les éternelles flammes.

LA LUNE

La nature a besoin de calme et de repos,
Et quand le beau Seigneur a quitté la colline,
La lune lentement, avec son grand œil clos,
Vient caresser nos fronts de sa lueur câline.

On se promène à deux sous ses regards discrets,
Rien n'effarouche plus les oiseaux sur les branches,
Tout est permis, l'amour, l'intrigue et les secrets,
Son âme ne voit pas le flou des formes blanches.

LA CATHÉDRALE

Comme un chêne qui plane au loin dans la forêt,
Dominant les toits bruns, les grandes cathédrales
Indiquent par leur croix où sont les points d'arrêt,
D'où l'âme peut mieux voir les lueurs sidérales.

Si les oiseaux peureux font aux frises leur nid,
Et pour se reposer choisissent la gargouille,
Notre âme pécheresse, aux autels de granit,
Demande à Dieu la foi, pour que rien ne la souille.

Le prêtre dit la messe, et de cet encensoir
Que l'enfant rouge ou bleu balance avec méthode,
La prière et l'encens montent vers l'ostensoir,
Et l'âme de Jésus sourit sous la custode.

Et quand la nuit tombante efface le décor,
Et que la lune pâle, aux teintes sépulcrales,
Donne un air de tristesse aux sons lointains du cor,
L'âme du prêtre dit ses oraisons claustrales.

MONOGRAPHIE DE WATTEN

Par M. Arthur DUCHET, Instituteur-Adjoint à Watten

Médaille d'argent du Concours

I. GÉOGRAPHIE

Watten, commune du département du Nord, arrondissement de Dunkerque, canton de Bourbourg, se trouve à 0° 13' de longitude Ouest de Paris et à 50° 48' de latitude Nord.

Limites. — La Commune de Watten est limitée au nord-est par celle de Millam dont elle n'est séparée que par de petits ruisseaux et par des chemins d'exploitation agricole ; il en est de même pour les territoires de Wulverdinghe et de Saint-Momelin qui la limitent au sud-est ; mais à l'oûest, c'est le canal de la Colme qui la sépare de la commune d'Holque, puis la rivière canalisée de l'Aa et ses embranchements, (la Bombe passant entre la gare et la filature et allant rejoindre l'Aa au lieu dit Le Quilleval), qui forment sa séparation du département du Pas-de-Calais.

Superficie. — Sa superficie totale est de 774 hectares se divisant à peu près de la manière suivante :

En culture..............	407	hectares
En prairies.............	224	»
En bois.................	56	»
En jardins..............	17	»
En terres incultes........	7	»
Propriétés bâties.........	15	»
Chemins.................	20	»
Rivières................	26	»

Population. — Sa population comptait d'après le recensement de 1881, mille sept cent trente-cinq (1.735) habitants dont 1.066 pour l'agglomération principale, 407 répartis le long du canal dans les hameaux de Loverstel et de Wattendam et 262 formant la population éparse.

D'après le dernier recensement, celui de 1900, la population totale est de 2.113 habitants, dont 1.446 pour l'agglomération, 306 pour Wattendam, 251 pour Loverstel et 110 pour la montagne.

Le nombre de maisons est de 501, il y a 495 ménages.

Il y a donc une augmentation de 378 habitauts en 20 ans, ce qui est très sensible ; elle augmentera encore grâce aux nombreux moyens de communication qui existent.

En 1813, Watten ne comptait que 1.042 habitants ; la commune a donc doublé en moins d'un siècle. Lors du recensement de 1866, cette population s'élevait à 1.331 habitants, soit 875 pour l'agglomération principale, 314 pour les hameaux et 142 pour la population éparse. Cette augmentation progressive provient du développement qu'ont pris certaines industries et prin-

cipalement la filature et la tannerie et autrefois une pannerie.

CONSIDÉRATIONS GÉOGRAPHIQUES

La terre — Le climat

Watten offre certainement le plus beau site de l'arrondissement de Dunkerque et peut-être même du département du Nord. Bâtie au pied d'une éminence de 72 mètres de hauteur et au fond d'une gorge qui resserre les divers embranchements de l'Aa, cette localité offre au touriste placé au haut de la montagne, le plus magnifique panorama.

En effet, il voit à ses pieds la tour de l'église entourée de nombreuses habitations couvertes de tuiles rouges, élevées de chaque côté de l'un des bras de l'Aa ; au delà apparaît la longue chaîne des collines d'Artois couvertes çà et là de bosquets, d'arbres ou de forêts de chênes qui se confondent avec l'horizon. En été leurs coteaux sont couverts de riches moissons et de gras pâturages, où paissent nos vaches et nos génisses de races flamande et boulonnaise. A gauche, il aperçoit la vaste étendue des marais qui bordent les deux rives de la rivière et qui vont finir aux anciens murs de Saint-Omer dont les hautes tours percent la brume ; à sa droite, sont les plaines immenses que recouvraient autrefois les eaux de la mer et qui s'étendent de Dunkerque à Calais, dont on aperçoit également les tours et les phares dominant l'horizon. Ces plaines coupées par les cours de l'Aa et par les canaux de la Colme, de Calais et de Bourbourg, sont, en outre, sillonnées en tous sens, ainsi que les

marais de Saint-Omer, par une multitude de cours d'eau de dessèchement qui, le jour, reflètent le bleu argenté du ciel, et le soir les feux du soleil couchant. Au haut de la montagne, on respire toujours un air vif et sain, tout imprégné des émanations des forêts voisines (bois de Watten, du Ham, d'Eperlecques).

Le noyau de la montagne est formé de terre glaise mélangée de gravier ; les parties basses offrent un terrain tourbeux, reposant sur un fond de sable, le tout recouvert d'une couche de terre d'alluvions. Là, le niveau du sol émerge à peine de quelques décimètres au-dessus de celui des eaux de l'Aa, aussi cette partie du territoire est-elle encore sujette à de fréquentes inondations comme celle de 1894.

Le climat de Watten devrait se ressentir du voisinage des marais, cependant les maladies et les fièvres paludéennes y sont très rares. Peut-être Watten doit-il cette circonstance à sa situation au fond du col formé par le coteau de Watten et les dernières ramifications des collines d'Artois. Ce col, à peine large de 500 mètres (en ligne droite, du pied de l'église à la première montée du bois d'Eperlecques, estaminet Machart) et dont la direction est nord-sud, doit être soumis à un courant d'air froid venant de la mer distante de 20 kilomètres environ, lequel soulevant les miasmes des marais, les porte sur les forêts qui recouvrent les élévations voisines et exerce ainsi une action bienfaisante sur l'état climatérique de cette localité. C'est ce que l'on remarque du reste lorsqu'on observe, le matin ou le soir, par un temps calme, la direction de la fumée s'échappant des

cheminées du bourg. Dans le fond du défilé, la fumée est poussée vers le sud, tandis que sur les coteaux voisins, sa direction est nord.

Productions du sol. — Le plateau supérieur de Watten est en partie couvert de bois de chênes. Les défrichements qu'on y a opérés, il y a vingt-cinq ans, n'ont pas donné les résultats qu'on espérait obtenir. Aucune culture n'y a prospéré. L'autre partie est livrée à la culture des céréales et aux herbages. Dans les marais, la culture est des plus prospère ; on y fait d'excellentes récoltes de blé, d'avoine, de légumineuses, de betteraves, de chicorées et de pommes de terre, surtout dans les nombreux jardins qu'ont les particuliers entre l'Aa et la Bombe.

La récolte du blé a doublé en vingt ans. En 1879 il y avait 150 hectares de blé produisant 1.687 hectolitres, en 1903 il y avait 143 hectares de blé produisant 3.588 hectolitres.

La statistique de 1903 donne les chiffres suivants pour les divers produits agricoles :

Blé	143	hectares	produisant	3588	hectolit.
Seigle	11	»	»	231	»
Avoine	102	»	»	5.541	»
Fèves, pois, etc..	30	»	»	483	quintaux
Betteraves	46	»	»	22.910	»
Chicorées à café	9	»	»	2.300	»
Foin des prairies	15	»	»	547	»
Foin de trèfle...	22	»	»	1.023	»
Lin	8	»	»	58	»

de graines et 66 quintaux de filasse.

trouve également une station sur la ligne du chemin de fer du Nord, de Paris, Arras et Lille à Calais avec embranchements sur Bourbourg, Gravelines et Dunkerque. Watten est aussi traversé par la rivière canalisée de l'Aa qui va déverser ses eaux dans la mer, à Gravelines, après avoir alimenté le canal de la Colme conduisant de Watten à Bergues, Dunkerque et Furnes (Belgique), le canal de Calais et celui de Bourbourg à Dunkerque.

L'embranchement de l'Aa qui traverse la principale agglomération et qui a été creusé par Baudoin VII, comte de Flandre, vers l'an 1115, n'étant plus assez large pour satisfaire aux besoins actuels de la navigation et du desséchement de la vallée de l'Aa en amont de Watten, l'administration des Ponts et Chaussées a fait creuser, il y a vingt-cinq ans, un nouveau lit à l'ouest du bourg sur une étendue d'environ 600 mètres. On a comblé aussi un fossé qui passait derrière Watten et on y a fait une rue. Ces changements apportés dans le cours de l'Aa et cette nouvelle rue ont aidé beaucoup au développement de la localité dans le dernier quart de siècle, attendu que des constructions nouvelles se sont élevées entre le nouveau canal et la nouvelle rue. Il y a ainsi tout un hameau de nouvelles constructions faisant partie de Watten. L'ancien lit de la rivière est devenu très étroit. On ferait bien de le combler tout à fait car l'été il se dégage de là des mauvaises odeurs. Pour le combler il faudrait d'abord construire un grand aqueduc, afin de permettre l'écoulement des eaux de la montagne.

C'est sur le mont de Watten que se trouve le réser-

voir d'eau alimentant la ville de Dunkerque. Cette eau provient de Houlle, située à 6 kilomètres de Watten. La conduite des eaux passe près de la gare et de là par un siphon passe au-dessous du canal, près de la filature, pour monter la montagne et atteindre un énorme réservoir. La conduite des eaux qui va à Dunkerque traverse l'agglomération dans la rue de Dunkerque. Il existe une borne-fontaine pour les indigents, chaque ménage a à peu près sa conduite particulière.

Au point de vue de l'éclairage, Watten est encore bien servi. Ce petit bourg est éclairé à l'électricité, comme nos plus grandes villes ; l'année dernière, le courant électrique venait d'une usine située sur Watten dans le quartier de Loverstel. Aujourd'hui, Watten est relié directement à l'usine à Longuenesse, près de Saint-Omer, de sorte que la localité est éclairée toute la nuit.

Nom. — Signification. — Le nom de Watten a plusieurs interprétations :

1° Watten signifie désert, landes, bruyères, c'est-à-dire pays inculte.

2° Watten voudrait dire : eau, en effet, le mot eau en flamand a à peu près cette prononciation.

3° Watten voudrait dire col d'un vase, encore d'après le langage flamand. En effet, la vallée de l'Aa large, vers Saint-Omer, se rétrécit à Watten entre le mont de Watten et le mont d'Eperlecques.

4° Watten, du latin vadum, bas-fonds.

En résumé : Watten voudrait donc dire région basse,

resserrée entre entre deux monts ; partie marécageuse et inculte autrefois.

II. HISTOIRE

L'histoire de Watten se confond avec celle des peuplades qui ont successivement dominé dans le nord de la Gaule. Son plateau élevé a dû être un des premiers lieux habités de nos contrées.

Chifflet l'appelle le promontoire du port Iccius ou Itius. Ses premiers habitants furent les Gallo-Celtes, puis les Morins, de là le nom de Morinie qu'a porté autrefois cette contrée, et plus tard, les Ménapiens, peuplade germanique qui vint s'y établir.

Les Romains. — A l'arrivée des Romains, ces peuplades furent refoulées sur la rive droite de l'Aa qu'elles défendirent avec acharnement pendant deux années, mais elles succombèrent enfin et durent subir le joug de leurs vainqueurs.

Entrons un peu plus dans les détails.

Jean-Jacques Chisletius, dans son livre sur le port d'Itius (Iccius) de Jules César démontre, d'une façon élégante que Watten fut le promontoire de Port Iccius, où Jules César se serait embarqué pour la Grande-Bretagne (Angleterre). Le cap d'Iccius, dit-il s'élevait au milieu de cette mer vaseuse, partageant le port en deux parties, c'était suivant l'expression de Ptolémée (géographe égyptien) la montagne d'Iccius, en vue de Çant, promontoire d'Angleterre. La cause pour laquelle

On donna le nom de Watten à cette montagne, dit le même auteur, c'est qu'elle dominait les bas-fonds d'Iccius (bas-fond en latin se dit Vadum, d'où Watten).

Guicciadinus dit que de nombreux vestiges de l'antiquité sont enfouis en cet endroit et que la renommée dit qu'il y eut là autrefois un phare en face d'un autre placé sur la colline de Douvres (Angleterre). De ce phare il y aurait encore des vestiges mais peu importants. Le mont de Watten, d'où par un temps clair on aperçoit l'Angleterre, est entouré de tous côtés par des marais.

Les habitants rapportent que leur pays fut une colonie de Bataves. Dans un panégyrique composé pour Constantin (empereur romain) il est dit que vers l'an 297 après J.-C. des Bataves ont été disséminés de différents côtés par les Romains.

« Grâce à tes victoires, ô J. César invincible, dit cet « auteur, tout ce qui restait d'inhabité et d'inculte sur « les territoires d'Amiens et de Beauvais reprend de la « vie par suite des cultures des Bataves. »

De son côté Meyer, dans son volume 1er « Des choses de la Flandre » parle ainsi de Watten : « On rapporte que Watten, peut-être Vagnum (Vagen) dans l'antiquité compris dans les dépendances de Cassel, fut une colonie de Bataves dont une partie, dit Tacite (historien de de Rome, 55-134 après J.-C.) chassée par la guerre civile des Cattes (peuple qui habitait le pays où se trouve le mont qui porte encore leur nom « Mont des Cats ou des Cattes ») occupa les parties libres de cul-

ture sur les frontières de la côte de la Gaule ainsi que l'île du Rhin ; par endroits extrêmes de la côte de la Gaule, nous pouvons entendre probablement les contrées voisines du Rhin et on s'accorde à croire que l'Ile du Rhin est la Hollande.

Les Romains appréciant les avantages que leur offrait la position élevée de Watten qui domine toute la vallée de l'Aa y établirent une forteresse qu'ils firent communiquer avec Cassel, le port d'Itius et divers autres forteresses voisines.

Un moine du nom d'Ebrard, dit ceci sur Watten vers l'année 1080 : Les Romains fortifièrent Watten et creusèrent le port de Mardyck. Des Bataves furent établis à Watten en qualité de lètes ou serfs. Le fort de Watten correspondait avec les chateaux de Cassel, d'Eperlecques, de Sithiu, de Tournehem, de la Montoire et de Rihoult, il devint le centre de quelques habitations. Deux voies romaines venaient y aboutir : la première suivait parallèlement le rivage ; la seconde allait vers l'Occident à Boulogne. Ebrard a écrit cela vers 1080.

On trouve dans les environs des vestiges du séjour des Saxons. Près du chemin de Watten à Bollezeele, il existait trois mottes couvertes de gazons, hautes de cinq ou six mètres. Lorsqu'elles furent fouillées, on trouva des ossements humains, des fragments de vases de couleur grise. On a cru que c'étaient des Tumulus celtiques, mais ces tombeaux sont des monuments essentiellement germaniques.

Les Francs.— Au bas de la côte s'élevèrent bientôt une foule d'habitations qui ne tardèrent pas à former une petite ville.

Lors de l'invasion des Francs, au IVe siècle, les Romains furent probablement refoulés à leur tour sur la rive gauche de l'Aa où ils continuèrent à séjourner. Ce qui le fait supposer, c'est la différence des langages encore parlés de nos jours, sur les deux rives de cette rivière. Les habitants de Watten eurent sans aucun doute à subir en ces temps de la part des Germains, les mêmes vicissitudes que tous les habitants du nord de la Gaule.

Les Normands. — A la fin de 880 ou au commencement de 881 les Normands saccagèrent la ville de Watten et la détruisirent au point que les débris jonchèrent le sol pendant deux siècles.

XIe siècle. — Vers 1045 de pieux anachorètes élevèrent sur les ruines de la ville une petite chapelle sous l'invocation de St-Riquier.

Quelques années plus tard, un prêtre étranger du nom d'Odfride trouvant le mont de Watten très bien situé pour la fondation d'un monastère parvint à y en établir un (1076) à l'aide de donations nombreuses qui lui furent faites par Robert le Frison, qui venait d'usurper la couronne des Comtes de Flandre, et par sa mère Adèle, fille de Robert, roi de France. Ce fut cette princesse qui posa la première pierre de ce monastère, lequel à peine achevé fut totalement détruit par un incendie en 1081. Quatorze chefs ou abbés célèbres fu-

rent à la tête de ce monastère ; le dernier fut Philippe de Lannoy. Seize ans après cet incendie, eut lieu la dédicace de la nouvelle église et du nouveau monastère (1097). A cette époque, dit le chroniqueur Ebrard, l'Aa plus profonde que de nos jours, communiquait directement avec la mer par plusieurs embouchures et permettait aux vaisseaux de remonter son cours jusqu'à Saint-Omer et même au-delà. Les habitants des côtes de la mer venaient ainsi faire un commerce très varié avec les habitants du pays. Tout le territoire qui s'étend entre Watten et Bourbourg, de l'Aa à la Colme, était encore inculte au XIe siècle. C'était un vaste marais que recouvraient probablement encore les eaux de la mer à l'époque des grandes marées équinoxiales et celles de l'Aa après les fortes pluies.

XIIe siècle. — Robert II, dit de Jérusalem, onzième comte de Flandre (1109-1112) fils de Robert le Frison, entreprit de livrer à la culture cette vaste étendue de terrain. Pour arriver à ce résultat il fallait commencer par enfermer l'Aa dans son lit. Robert fit exécuter dans ce but de grands travaux, lesquels furent continués par ses successeurs et achevés par Philippe d'Alsace, seizième comte de Flandre ainsi que le constate sa charte de 1169. Ces travaux consistèrent principalement dans l'établissement d'une digue ou levée de terre établie sur la rive droite de l'Aa. Cette chaussée partait du pied de la montagne de Watten, passait à Wattendam et allait rejoindre le cours de l'Aa au lieu dit le Ruth, à un quart de lieu en aval de Watten et se continuait jusqu'aux environs de Gravelines. Ce fut également

vers cette époque que commence la mise en culture des Marais s'étendant de Watten à Saint-Omer, mais ce travail ne fut achevé que dans ces derniers temps, car une bonne partie de ces terrains étaient encore incultes au commencement du XIX[e] siècle. Avant le dessèchement de la vallée, ces marais entretenaient la lèpre qui faisait mourir beaucoup de personnes.

C'est donc de la fin du XI[e] siècle et au commencement du XII[e] que doivent dater le plus grand nombre des communes qui font aujourd'hui partie du canton de Bourbourg. On suppose également que c'est aussi vers 1159 ou 1160 que fut bâtie la première église paroissiale de Watten sous le vocable de S[t]-Gilles, d'où découlerait la vénération conservée à Watten pour ce saint. Watten était autrefois en effet un lieu de pèlerinage en renom.

Thierry d'Alsace, comte de Flandre, rapporta de Jérusalem une partie du précieux sang qu'il déposa en l'église de Bruges. Ce comte qui mourut à Gravelines en 1169 fut enseveli à Watten dans le monastère du mont où on lui éleva un élégant tombeau.

A partir du XII[e] siècle et pendant les quatre siècles qui suivirent, c'est-à-dire durant tout le temps qui s'écoula jusqu'au traité de Nimègue (1678), Watten eut particulièrement à souffrir des discordes et des guerres incessantes qui eurent lieu dans les Flandres entre les comtes de Flandre, les Anglais, les Espagnols et les Rois de France.

XIII[e] siècle. — Nous voyons, en effet qu'en 1296 et

1297, Philippe le Bel envahit la Flandre à deux reprises différentes et que Robert II, comte d'Artois, attaqua Watten et s'en empara. Robert d'Artois venait de Lille où il avait été détaché par le roi de France avec 2.000 hommes. Le roi avait 60.000 fantassins et 10.000 cavaliers. C'est à Watten que Robert reçut le serment de fidélité au roi de France de la part des députés de Bergues et de Bourbourg.

XIVe siècle. — En 1314 ou 1315, le comte Robert de Béthune donna à la ville de Watten une organisation municipale. A partir de 1318 les rendages de la seigneurie de Watten furent mis par écrit pour la première fois et établis après enquête sur la foi et le serment des principaux habitants de la localité. Avant 1318, le seigneur de Watten, qui était tout à la fois le chef militaire et civil, ne connaissait d'autre règle que son bon plaisir et prélevait sur les produits du sol telles tailles qu'il jugeait bon. C'est aussi à partir de cette année que le premier échevin prit le titre de Mayeur qui fut plus tard changé en celui de Bourgmestre.

En 1378, la ville, réunie à la Chatellenie de Cassel eut le privilège de fabriquer des draps ce qui donne une idée de son importance à cette époque. La ville comptait peut-être 5.000 habitants.

En 1382, Charles VI, roi de France, vainquit à Roosebeke les Flamands révoltés. L'année suivante (1383) Charles ayant acquis la certitude que les Flamands le trahissaient de nouveau, entra encore une fois en Flandre sans rencontrer d'obstacles sérieux, pénétra jusqu'à Bergues et Bourbourg qu'il détruisit

par le fer et le feu et fit subir le même sort à Watten. Les Wattenais se réfugièrent à Saint-Omer où ils furent charitablement accueillis. La guerre finie, ils rebâtirent leur ville, sans toutefois pouvoir lui donner l'importance qu'elle avait auparavant. Il est probable que la tour actuelle de l'église paroissiale date de cette même époque.

XVe siècle. — En 1428, le marché hebdomadaire de Watten fut établi malgré l'opposition faite par la ville de Saint-Omer. Plus tard Charles Quint confirma ce marché hebdomadaire et y ajouta deux foires annuelles qui n'existent plus depuis longtemps.

En 1428, également, Cornil d'Eechout, seigneur de Watten, approuva l'institution d'une compagnie d'archers sous le titre et l'invocation de St-Sébastien, laquelle reçut des privilèges de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. La Société existe encore, elle fait son tir annuel le premier dimanche du mois d'août.

Une guerre étant survenue entre les Flamands et les Anglais, Watten eut de nouveau à souffrir de cette lutte. Son monastère fut entièrement détruit par les Anglais et son église abattue. Une trêve étant survenue entre les belligérants (1457), le prévôt en profita pour rétablir son monastère et réédifier son église. Trois ans suffirent pour exécuter ces immenses travaux.

En 1477, lors du siège de Saint-Omer par les armées de Louis XI, Watten eut à supporter toutes sortes de vexations de la part des soldats français licenciés. Les dégâts commis furent considérables. Il en fut de même

pendant près d'un siècle et en particulier lors des guerres d'indépendance et de religion qui affligèrent les Pays-Bas sous le règne du fanatique Philippe II d'Espagne. Le monastère de Watten, qui était toujours fortifié offrait d'ailleurs une excellente position militaire, aussi au moindre conflit, c'était à qui s'en emparerait le premier. Il en résulta que, pendant cette longue période de guerres civiles, Watten et son monastère furent pris et pillés nombre de fois.

*XVI*e *siècle.* — En 1566 les Gueux, désignés dans le pays sous le nom de « briseurs d'images », arrivèrent à leur tour à Watten et y commirent les plus grands dommages tant dans l'église de la prévôté que dans celle de la ville même.

En 1560 le monastère fut adjoint au nouvel évêché de Saint-Omer par une bulle du pape Pie IV.

En 1577 ou 1578, François de Noue, chef français et protestant, vint aussi commettre des dégâts dans la Flandre wallonne, il logea à différentes reprises au monastère de Watten, y plaça des garnisons et finit par y mettre le feu. Jean de Vernois, évêque de Saint-Omer, fit reconstruire en 1592, une partie des bâtiments du monastère qui furent occupés vers 1600 par des religieux de l'Ordre de Saint-François, puis par des Jésuites Anglais qui reçurent en propriété (1608) les terrains du monastère ainsi que celle du comte d'Holque. Ces Jésuites ouvrirent sur le mont de Watten un pensionnat et un noviciat qui existèrent jusqu'à l'arrêt de dissolution de l'ordre en 1702. Cette maison d'éducation a joui d'un certain renom.

XVIIe siècle. — En 1635, un nouveau fléau, plus terrible encore que les catastrophes militaires, vint fondre sur Watten. La peste qui fit tant de ravages dans toute la Flandre occidentale, sévit si cruellement à Watten qu'en cette seule année de 1635, elle y fit environ mille victimes sans compter celles qu'elle avait déjà faites pendant les années précédentes. La ville ne put jamais se relever de cette catastrophe. Pendant nombre d'années, Watten appartint alors tantôt à l'Espagne, tantôt à la France, suivant que l'une ou l'autre dominait dans la Flandre.

En 1638, les Français conduits par le Lieutenant général de Hallier s'emparèrent de nouveau de Watten, et Gaston d'Orléans, voulant conserver ce poste avancé au moment où l'armée Française était occupée au siège de Saint-Omer, fit rétablir les fortifications sur la hauteur et en éleva d'autres autour de l'église paroissiale du bas de la côte, mais dans la nuit du 3 au 4, ou du 4 au 5 Juin, le général espagnol, comte Fontaine, attaqua et reprit Watten. Alors les Espagnols, pour faire leur siège de Saint-Omer inondèrent tout le pays de Watten à Saint-Omer en établissant un long barrage au défilé de Watten. Cette ville et le fort placé au haut de la côte restèrent aux mains des Espagnols jusqu'au 10 Août 1643. A cette époque, le Maréchal de Gassion s'en empara de nouveau, mais les partisans des Français s'étant répandus dans les environs pour faire du butin, les Espagnols trouvèrent moyen d'y rentrer et le Maréchal de Gassion fut obligé un an après (1644) d'en faire encore une fois le siège ; ce ne fut qu'après deux jours

d'efforts et d'assauts réitérés que les fortifications furent enfin enlevées. Trois ans après, Watten retombait entre les mains des Espagnols qui rasèrent les fortifications en 1650 sur l'ordre du Cardinal infant Ferdinand d'Autriche.

En 1657, Turenne voulant refouler les Espagnols sur Dunkerque, logea au monastère et y établit un camp. On voit encore des levées de terre, des tranchées abris qui ont certainement été faites par les troupes de Turenne. Puis Turenne se dirigea sur Mardyck dont il s'empara et qu'il livra ensuite aux Anglais.

A la paix des Pyrénées (1659) Watten fut rendu à l'Espagne, mais le 26 Février 1677 le régiment du marquis de Villars l'occupa de nouveau et définitivement. Watten se trouva en effet réuni à la France par le traité de Nimègue (1678). Les malheurs de cette petite ville allaient enfin cesser.

XVIII[e] siècle. — Vers 1704, Vauban soumit au roi un mémoire où il développait les moyens de préserver des inondations les terrains de l'extrémité nord de la France et en même temps M. de Moyenneville, directeur des fortifications de Dunkerque, proposa de fortifier de nouveau Watten dans le cas où l'on renoncerait au fort de Mardyck. Mais ce projet ne reçut aucune suite.

Les Jésuites anglais ayant quitté leur établissement le 1[er] Août 1763 furent remplacés, deux ans après, par des prêtres de la mission anglaise qui ne tardèrent pas à tomber en désaccord avec l'évêque de Saint-Omer, Monseigneur de Couzié au sujet de la possession des terres

de l'ancien monastère. Le procès ayant tourné au profit de l'évêque, celui-ci fit jeter bas tous les bâtiments du monastère ainsi que son église et ne conserva que la tour qui existe encore de nos jours et qui sert de point de repère à la marine. Avec les matériaux du monastère, Monseigneur de Couzié, évêque de Saint-Omer, fit construire une maison de campagne et une ferme qu'il entoura d'une muraille, faites en pierres tendres et en briques blanches très larges ; ce sont des briques cuites au bois. Ce mur est rempli d'inscriptions plus ou moins vieilles ; chaque visiteur tient à y graver son nom. Il devient maintenant très difficile de monter au haut de la vieille tour, les pierres de l'escalier menaçant de tomber. Par un temps clair, on en aperçoit facilement la côte de la mer du Nord et le port de Dunkerque.

La tour est la propriété de l'Etat depuis 1822.

Le 22 Décembre 1792, les biens de l'ancien monastère furent vendus comme biens nationaux. Aujourd'hui, les terres appartiennent à plusieurs propriétaires.

Notons encore que le 9 Novembre 1800 (18 brumaire an IX) un coup de vent renversa la flèche élégante qui surmontait la tour de l'église paroissiale. La flèche n'a pas été remplacée, un simple coq surmonte le carré de la tour[1].

[1] Les armes de Watten se composent d'un écu, surmonté d'une couronnes à créneaux, placé entre deux licornes couchées.

Le champ est formé de bandes rouges et vertes de haut en bas.

Le licorne est un animal mythologique remarquable par sa force et son agilité.

Watten fait partie du département du Nord depuis le 15 Janvier 1790.

Elle a perdu son titre de ville et ne forme plus qu'une petite bourgade qui est appelée à prendre plus d'importance si l'industrie continue à s'y développer.

MÉMOIRE SUR L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Par M[lle] J. DEVULDER, Institutrice-adjointe à Malo-les-Bains

Médaille d'argent du Concours

Depuis un demi siècle la consommation de l'alcool a considérablement augmenté en France ; beaucoup de personnes connaissent les effets désastreux produits par ce poison sur l'organisme, les maladies qu'il provoque, sans compter les nombreux crimes qu'il occasionne. La mauvaise habitude de consommer l'alcool produit une maladie particulière : l'alcoolisme ; ceux qui en sont atteints sont appelés alcooliques. Il y a déjà quelques années, les médecins et les savants se sont émus de la situation lamentable dans laquelle la France menaçait d'être plongée par suite de l'invasion de plus en plus grande de ce terrible fléau que l'on nomme l'alcool. Ils ont pris à cœur de lutter par leur exemple, leur parole, leurs études afin d'enrayer le mal. Ils ont pensé qu'ils ne pouvaient pas mieux s'adresser qu'aux éducateurs des enfants du peuple pour trouver en eux de précieux auxiliaires dans cette lutte de chaque jour et ils ont essayé de faire entrer dans les programmes des écoles primaires l'antialcoolisme. Leur proposition a été acceptée et depuis quelques années, l'anti-

alcoolisme est enseigné dans toutes les écoles primaires de France.

De cette façon, les enfants élevés avec des idées peu favorables à l'alcool, — bien au contraire, — pourront user de leur influence auprès de leurs parents et l'on sait que cette influence est grande ! Ils pourront peut être, après avoir répété, souvent sans doute, ce qu'on leur a dit et redit en classe sur les effets de l'alcoolisme, corriger leur père parfois alcoolique invétéré. Et même l'on peut espérer, pour les garçons surtout, que les idées de haine pour toutes les liqueurs alcoolisées leur seront devenues tellement familières qu'elles les empêcheront de s'adonner à l'eau-de-vie, au genièvre, à l'absinthe, et à tous les poisons renfermant de l'alcool dans des proportions plus ou moins considérables. Et les filles, dira-t-on, est-il nécessaire de leur apprendre que l'alcool est un poison puisqu'il est bien rare de voir des femmes alcooliques ? Certes oui ; outre que certaines d'entre elles devenues femmes auront un besoin immédiat de savoir ce que c'est que l'alcoolisme, ses effets, afin de ne pas succomber à la tentation de consommer trop de vin, par exemple, elles pourront agir sur leurs maris par leur parole et plus encore par leurs actions. Le mari a-t-il la mauvaise habitude de boire un ou même plusieurs petits verres le matin avant de se rendre ou en se rendant à son travail ? Prend-il un apéritif avant de s'en retourner pour le repas de midi ? Déserte-t-il le foyer pour l'estaminet ? Sa femme est seule capable de lui enlever cette mauvaise habitude. Qu'elle rende son intérieur agréable, coquet ; qu'elle prépare le matin une

bonne soupe au lait et que gaiement elle conseille de faire l'essai de boire cette soupe préparée par elle avant le lever de son mari à la place du petit verre. Je doute fort que le mari résiste à l'offre de sa femme quand il verra la soupe appétissante fumant sur la table. Elle recommencera tous les jours et sa persévérance sera bientôt récompensée : le mari ne pensera plus à la bouteille d'eau-de-vie. Quant à l'apéritif, il me semble que l'ouvrier ne pensera plus à en prendre, quand il trouvera tous les midis un bon dîner frugal, mais fortifiant préparé par la ménagère.

Mais, revenons à l'enseignement antialcoolique puisqu'il a tant d'importance à cette époque. Il convient de répéter à propos de presque toutes les matières d'enseignement et dès l'âge le plus tendre des enfants les conséquences funestes de l'alcoolisme sur l'individu, la famille, le pays, afin que ces idées se gravent dans leur esprit presque sans qu'ils s'en aperçoivent, et pour longtemps. Aussi, bien que ma classe ne comporte que de jeunes enfants de 3 à 8 ans, je profite de la leçon de lecture, de l'écriture, de la dictée, des entretiens de morale, de certains exercices de langage pour parler de l'alcool et le faire haïr par mes petits auditeurs (car j'ai aussi qu des petits garçons dans ma classe).

Tout d'abord, avant d'aborder l'enseignement antialcoolique à l'école, j'ai consacré une leçon à donner à mes élèves des notions très simples mais néanmoins claires sur l'alcool. Pour cela, je lui ai demandé si quelques-uns d'entre eux avaient vu, par hasard, dans la rue, un homme titubant (je leur ai fait le geste car

mes petits élèves sont des flamands). Beaucoup me répondirent : « Oui, oui, Mademoiselle ! » Je continuai ma petite causerie : « Eh bien, mes enfants, ces hommes marchant ainsi (je recommence le geste) avaient-ils bu de l'eau ? » — « Non, non, Mademoiselle ! — Qu'avaient-ils donc bu ? — De la bière. — Bien, en avaient-ils bu un verre ou deux comme vous en buvez en dînant ? — Non, beaucoup, beaucoup de chopes. — Etes-vous sûrs qu'ils avaient bu de la bière ? — Non, Mademoiselle, ils avaient peut-être bu du genièvre, ou de l'eau-de-vie, ou du vin. — Eh bien, c'est la bière, le vin, le genièvre, l'eau-de-vie, qui les avaient rendus ainsi, comment dit-on qu'ils étaient ? — Ils étaient saoûls. — Bien. Avez-vous trouvé que c'était fort beau un homme saoûl, un ivrogne comme on dit encore ? — Non, Mademoiselle. — Pourquoi ? — Il ne savait plus marcher, il avait la figure très rouge, de vilains yeux, il chantait ou plutôt il criait, les méchants garçons lui jetaient des pierres et le taquinaient. » Tout ceci, bien entendu, fut trouvé avec beaucoup de peine et après bien des questions. Si ces hommes avaient bu de l'eau, du thé, du café, ils n'auraient pas été comme ils étaient après avoir bu de la bière, du vin, du genièvre, de l'eau-de-vie ou d'autres boissons que l'on vend dans les cabarets ; c'est que la bière, le vin, etc., contiennent quelque chose que l'on nomme de l'alcool et qui les avaient rendus saoûls. On ne devrait donc jamais boire beaucoup de bière, de vin, et pas du tout de genièvre, d'eau-de-vie qui renferment encore beaucoup plus d'alcool. Maintenant, mes élèves connaissent l'alcool, ils savent que c'est quelque

chose qui se trouve dans toutes boissons que l'on vend dans les estaminets et que c'est lui qui rend saoûl. Je pourrai dans la suite leur dire que des hommes boivent beaucoup d'alcool tous les jours et ne sont pas ivrognes, que les effets produits par l'alcool sur leur corps sont les mêmes que chez les ivrognes, etc., etc. J'ai pu, après ces explications, appliquer l'autialcoolisme à l'enseignement de la lecture.

Dès que mes élèves ont su les principaux sons et articulations, j'ai pu leur faire lire après les avoir expliqués un certain nombre de maximes antialcooliques telles que : *L'alcool est un poison — L'alcool ne nourrit pas, ne réchauffe pas, ne désaltère pas — L'eau-de-vie devrait s'appeler l'eau-de-mort — L'alcool conduit à la folie.* Je leur ai fait lire et relire ces maximes que je possède d'ailleurs en bandes imprimées qui sont fixées aux murs de ma classe afin que les enfants les aient constamment sous les yeux et qu'elles pénètrent dans leur esprit presque sans effort. Après la lecture collective venait la lecture individuelle ; les plus petits ne savaient pas encore bien déchiffrer les différents sons et articulations, mais néanmoins je leur ai fait répéter la maxime qui faisait l'objet de la leçon de lecture, car il ne faut pas oublier que « la répétition est l'âme de l'enseignement ». Peut-être l'ont-ils répétée de mémoire ils ont cependant acquis une nouvelle idée dont ils se rappelleront plus tard et dont ils tireront alors le profit.

A la lecture succédait l'écriture de la maxime afin qu'elle pénétràt en leur esprit autant par les yeux que par les oreilles.

J'ai profité aussi de l'exercice de la dictée pour vanter et faire aimer par mes élèves la tempérance, la sobriété et faire haïr l'ivrognerie, l'intempérance, et leur cause principale : l'alcool contenu dans le vin, la bière, etc. C'est ce que j'ai fait dans un certain nombre de petites phrases graduées au point de vue de la difficulté orthographique et que je leur ai données en dictée. En voici quelques-unes parmi ces petites phrases : *Ne buvez jamais de vin, de bière avec excès, l'alcool qui y est contenu est un poison. Le genièvre empoisonne lentement mais sûrement. La boisson la plus saine est l'eau. J'aimerai la tempérance. Celui qui entre au cabaret achète l'alcool et la folie par petits verres.* Bien entendu, je n'ai pas donné toutes ces phrases du même coup, j'en ai intercalé une dans chacune de mes dictées.

J'ai trouvé également une bonne occasion de donner les mauvaises conséquences de l'abus des boissons alcooliques dans mes entretiens de morale au chapitre des devoirs envers notre corps. J'ai dit alors à mes élèves que celui qui boit beaucoup est souvent malade, que bien souvent il devient fou, que ses enfants sont pâles et chétifs, parfois idiots, que pendant que l'homme dépense au cabaret son argent, la femme et les enfants sont à moitié nus ou n'ont que des loques pour se couvrir et se préserver du froid, qu'en hiver, ils n'ont pas de charbon pour se chauffer, parfois même pas de pain pour se nourrir. Je leur ai fait un tableau bien noir, bien triste de la situation dans laquelle est plongée la famille de l'ouvrier alcoolique, tout ceci comme conclusion

d'historiettes lues ou racontées à mes élèves. Leur esprit se pénètre ainsi de ces idées et leur haine pour tout ce qui renferme de l'alcool devient presque instinctive. Après la leçon, je leur ai demandé si quelqu'un avait retenu quelque chose ou savait quelque chose à propos de ce que nous venions de dire, je les aidais un peu et l'une de mes élèves me répondit : « Moi, Mademoiselle : l'eau-de-vie devrait s'appeler l'eau-de-mort ». C'était sans doute la maxime qui les avait frappées le plus.

De temps en temps, une fois par semaine, je contais à mes élèves un récit tantôt sur la morale, tantôt sur les convenances et les usages, tantôt sur l'antialcoolisme. Les récits sur l'antialcoolisme étaient empruntés à une petite feuille de propagande *Rayons de Soleil*. Je leur ai raconté *Les bottines rouges*, *Les derniers des fous*, et d'autres ; après le récit, je posais des questions très simples sur le récit que je venais de faire, mes élèves me répondaient, pas toujours très bien, mais je les aidais à retrouver l'histoire, je la faisais raconter par quelques-unes et j'en faisais tirer quelques conclusions antialcooliques.

Il me semble que de cette façon, en y joignant l'exemple de ne jamais consommer aucune boisson alcoolisée, j'ai fait mon devoir et j'ai, moi aussi, aidé un peu à l'œuvre commune, si importante de nos jours : lutter contre l'alcool.

CAUSERIE SUR L'ALCOOL & LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Par un vieux Marin

DANS UNE RÉUNION DE NOVICES

Par M. Louis BAILLET

Infirmier-Major à bord du « Vautour » stationnaire à Constantinople

Médaille de vermeil du Concours

C'est toujours une joie pour moi de vous voir réunis ici, avant votre départ pour ces mers inconnues, si loin de vos familles, que vous quittez en pleine adolescence. A voir vos visages sans rides, vos yeux remplis d'énergie et d'espoir, je sens dans mon vieux corps brisé par cette mer qui fut ma vie, un afflux de sang jeune, et j'évoque avec joie ces jours, hélas très éloignés, où j'étais comme vous, plein de force et de vie. Demain sera pour vous un jour de tristesse profonde ; deux angoisses vous étreindront le cœur : la première, celle de ne plus vous retrouver au milieu des vôtres, de ne plus avoir auprès de vous cette mère que les marins pleurent toujours et à laquelle ils ne cessent de penser, surtout dans les moments de solitude où l'on est enfermé en soi-même.

La seconde angoisse sera de vous trouver seuls au milieu de figures étrangères dont quelques-unes vous paraîtront hostiles. Vous vous sentirez presque perdus à ce moment-là, avec le seul espoir de quelques courtes permissions qui ne seront que de rapides éclaircies et qui ne feront que raviver le regret de n'être plus là, au milieu de ceux que nous chérissons sur notre côte tant aimée, malgré ses dunes attristées.

J'ai connu ces heures angoissantes, il y a cinquante ans environ et je ressens l'émotion que j'avais quand je quittais tous ceux que j'aimais ; j'étais bien jeune encore, bien moins instruit que vous, je ne savais même pas lire, je savais compter jusqu'à vingt, là était tout mon savoir pour gagner ma vie.

Aujourd'hui mes cheveux sont blancs, mais mes yeux sont encore bons, et mon cœur bat très fort ; à part mes rhumatismes, toute ma vieille machine va de l'avant ; mais combien de ceux qui furent mes compagnons de départ, combien de ceux qui furent mes amis de route sont depuis longtemps des disparus.

Deux seuls, parmi les dix inscrits de notre village sont encore assez vivants pour aimer la vie : Jean X..., que quelques-uns d'entre vous doivent connaître, puis moi que vous connaissez tous.

Si vous voulez devenir de bons marins, des hommes forts dans la vie, écoutez la parole d'un vieux, gravez-la dans votre jeune cerveau en lettres qui brûlent pour toujours y penser « *L'alcool, voilà l'éternel ennemi des hommes et surtout des marins* », méfiez-vous de lui,

mes pauvres enfants; vous le trouverez sous toutes sortes de formes, qui seront autant de tentacules qui vous enserreront jusqu'à la mort horrible, il vous semblera être votre réconfortant dans les moments où le cœur s'en va, mais c'est un faux-ami — fuyez-le. Pour vous convaincre, je vais vous raconter comment notre ami Jean X... arriva à franchir sa carrière maritime après de malheureux débuts.

Sans perdre ni sa santé, ni sa vigueur, il conserva, malgré ses soixante-huit ans, l'éclat d'une nouvelle jeunesse.

Jean X... était sûrement le meilleur garçon que l'on pût trouver, cœur grand et bon, âme loyale; pêcheur comme nous tous, il nous dépassait par sa douceur et sa bonté, il a conservé encore des yeux profonds et jolis, malgré les rides qui les entourent, mais à l'époque dont je vous parle, c'était bien le garçon le plus gracieux et le plus robuste et les fillettes d'alors le regardaient avec des yeux de convoitise.

Vous savez combien notre métier est dur, surtout en hiver dans le froid et les embruns, la figure toujours brûlée par la salure, le corps toujours serré dans le suroit tout raide. Comment cela se fit je ne saurais vous le dire, mais cela se fit doucement, sans doute l'ignorance de sa part et la fréquentation de *mauvais camarades ;* il se mit *à boire de l'alcool* peu à peu, par petites buveries, ce fut d'abord des *petits verres de rhum* pour réchauffer le corps engourdi par le froid et l'humidité, le nombre de petits verres augmenta sans cesse, nous le rencontrions quelquefois titubant sur le

môle les yeux ternes, tout dépenaillé, lamentable et ridicule, puis peu après ce furent des soûleries complètes.

L'absinthe fut son apéritif et l'alcool ses fins de repas sans compter les nombreux petits verres qu'il absorbait toujours entre temps.

Les capitaines commençaient à ne plus vouloir de lui car il y avait des heures où il restait dans une complète prostration ; au bout d'un an de cette vie son dos s'était voûté, sa figure et tout son corps étaient amaigris, il montrait dans ses sourires hébétés des dents jaunes et noires, indices d'une santé *que l'alcool détruisait lentement*, on n'aurait plus reconnu en lui le marin tout jeune que les belles regardaient avec des sourires et des yeux provocants, Il devenait loque humaine et personne près de lui pour arrêter sa chute rapide vers la déchéance, sa pauvre sœur « Marie » bien jeunette alors était la seule personne de sa famille qui lui restait, mais trop frêle, elle n'avait aucune influence sur lui. La mère était morte d'une maladie de cœur et son père, c'était la grande là-bas qui l'avait englouti un soir d'hiver par un coup de vent de nord, en faisant un sauvetage.

A cette époque, au commencement d'un été qui s'annonçait bien chaud, *un docteur en médecine* vint chez nous pour passer une saison ; tous les jours, il rencontrait ce jeune pêcheur, pâle, l'air défait et lamentable ; il arriva à se demander quelle pouvait être la cause d'une pareille décrépitude dans un pays où les gens étaient la plupart tous très sains et robustes.

Après quelques renseignements discrets, recueillis auprès des voisins, il eut la certitude que *seul l'alcool* avait réussi à avilir ce passant inconnu dont le visage conservait encore quelque chose de beau et de doux, malgré les ravages dont il était victime.

Avec l'habileté d'un praticien, l'excellent Docteur réussit à s'introduire dans le cœur du jeune homme, à force de persuasion, de bonnes paroles et surtout par la citation de fréquents et réels exemples des effets dégradants *de l'ivrognerie*.

Notre ami Jean X... commença à abandonner à regret *les petits verres des après-midi*, ce fut bien dur pour lui d'autant plus que les quelques chenapans qui l'entouraient habituellement faisaient bonne veille pour ne pas laisser échapper un copain qui payait le plus souvent pour tous.

Le Docteur s'acharna au sauvetage qu'il avait entrepris ; voyant que l'hésitation de Jean X... était trop grande *et que l'alcool reprenait* toujours le dessus il résolut de couper le mal dans le vif.

A cette époque la Compagnie de navigation «Havraise» était en formation, le Docteur avait un excellent ami au Havre qui commandait un nouveau vapeur « Le Spécimen » —; lui envoyer le jeune Jean X... avec une lettre de chaude recommandation, pour le séparer ainsi de *ses mauvais camarades* qu'il écoutait encore et des mastroquets EMPOISONNEURS, fut l'idée qu'il voulut appliquer de suite.

Il l'appela chez lui, et le médecin qui avait vu dans

sa vie, tant de victimes *de l'alcool*, parla avec toute l'émotion dont son bon cœur débordait, il lui dit ceci : Quand vous serez là-bas auprès de mon ami qui veillera sur vous comme un père, promettez-moi de ne plus jamais boire, mais jamais, de *liqueurs alcooliques* — Jurez-le ici devant moi et plus tard vous me remercierez de vous avoir obligé à cette renonciation.

L'air sincère de ce médecin aux cheveux blancs et au regard si bon et si limpide, émut singulièrement notre pauvre jeune ami ; son cœur très sensible en fut touché à tel point que les larmes jaillirent de ses yeux et qu'il jura sur tout de ce qu'il avait de plus sacré que jamais plus il *ne boirait de liqueurs distillées*.

Le Docteur l'embrassa et lorsqu'il le quitta deux larmes scintillaient à ses yeux.

Les débuts furent faciles à la Compagnie Havraise; grâce à la recommandation dont il était l'objet il eut de suite une solde plus élevée que celle de beaucoup de ses camarades.

Il eut bien quelques récidives légères mais comme il nous l'a raconté souvent depuis, quand il buvait ce n'était jamais avec tranquillité, il lui semblait voir se dresser entre lui et le satané verre, l'image vénérable de son protecteur de là-bas, avec des larmes claires aux yeux, et de savoir que c'était pour lui, ces petites gouttelettes de pleurs, cela l'arrêtait net ; ses amis à ce moment là, le croyaient un peu fou.

Comme ce vice était venu doucement, doucement, il s'en alla sans cause apparente ; au troisième voyage,

ses amis d'autrefois ne l'auraient plus reconnu, son teint redevenait frais, ses yeux avaient repris leur expression primitive, les dents avaient aussi leur blancheur de santé ; tout son corps semblait s'être redressé d'une torpeur de tombeau.

A bord il fut le meilleur d'entre tous, jamais de bordées à terre, résultat des *débauches d'ivrognes* auxquelles malheureusement les marins semblent se croire astreints. Dans ces bordées à terre *les effets de l'alcool* sont encore dégradants car ces moments *d'ivrognerie* se finissent dans des bouges sales et puants où l'on puise la mort, de toutes façons. Les lendemains de ces jours malheureux sont des jours de torpeur, de veulerie, pendant lesquels le marin ne vaut plus rien et ne peut rien faire. Oh ! si vous voyiez la rentrée à bord de ces malheureux, couverts de boue, tout déguenillés, avec des teints blafards et des yeux glauques, quel dégoût cette vue vous inspirerait ! Vous verrez sans doute ces spectacles attristants, car il y a toujours des ivrognes parmi nos marins, mais il faut le dire, bien moins nombreux qu'autrefois.

Sa bonne conduite le fit estimer de tous ses chefs, c'est avec d'excellents certificats qu'il fut levé pour le service de la marine de l'Etat. Son vieil ami avait fini la saison chaude chez nous et était retourné dans le Midi, mais il s'intéressait toujours à la victime qu'il sauvée ; grâce aux relations qu'avait le Docteur dans le personnel médical de la marine il fit entrer son jeune ami dans le personnel des infirmiers, modeste

phalange de serviteurs où sa conduite, sa douceur et sa sobriété en feraient un sujet d'élite.

Après quelques jours de permission passés chez nous il partit pour rejoindre son nouveau poste (Toulon). Il fut placé dès sa première année au service pharmaceutique de l'important hôpital de St-Mandrier. Son poste était tout à fait un poste de choix. Vous savez avec combien d'attention il faut manipuler ces nombreuses drogues où une simple erreur peut causer un malheur. Aussi pour cette raison on adjoint aux officiers pharmaciens un personnel intelligent capable de les seconder adroitement.

Là, dans le vaste hôpital de St-Mandrier, situé dans une cité calme au bord de la belle rade de Toulon, notre ami vit défiler pendant les deux années qu'il y passa toutes les victimes de la *mer et de l'alcool*, ceux dont le sang et le cerveau sont brûlés par le feu lent et continu des centaines de breuvage vendus par les mastroquets des quais ; d'autres, victimes indirectes *de l'alcool* venaient s'ajouter, c'étaient ceux qui pendant les grandes soûleries des soirs à terre s'étaient EMPOISONNÉ le sang pour la vie au contact des femmes à plaisir dont nos ports sont très abondamment pourvus ; son esprit sincère s'illumina d'une grande joie quand il vit l'abîme auquel il était miraculeusement échappé, et à ce moment *l'alcool* lui apparut comme quelque chose d'horrible, comme une lèpre immonde et il bénit le bon Docteur qui avait eu la bonté et l'énergie de le sauver. Dans le laboratoire de la pharmacie, les éprouvettes remplies de breuvage passaient

régulièrement entre les mains des chimistes experts ; c'étaient *les alcools*, les vins, les liqueurs divines à base *d'alcool*, fournies à la marine qui devaient être analysées avant leur achat.

Depuis cette époque *l'alcool* n'est plus employé dans la marine de l'Etat que pour le service hospitalier.

Tout cela l'intéressait beaucoup ; son intelligence s'agrandissait au contact journalier de ses chefs et il voulut connaître les poisons qui composaient *les belles liqueurs vertes — roses — oranges etc...* Il étudia, il travailla avec beaucoup de constance ; les pharmaciens voyant son intelligence ouverte et son vif désir de s'instruire, l'aidèrent autant qu'ils purent. *Il sut que l'alcool* était obtenu par la distillation des liqueurs fermentées ou extrait par des traitements chimiques des vieux chiffons, vieux papiers, des bois vermoulus, etc., etc... Il sut que *l'alcool* était la base de toutes les boissons qu'il buvait là-bas dans les brumes du Nord, le degré en était souvent très élevé ; il avait bien entendu les gabelous autrefois parler du degré *des alcools*, mais il ne s'en était pas occupé outre mesure, ce qu'il lui fallait à cette époque c'était de l'ivresse continue.

Le *degré de l'alcool*, autrement dit sa puissance enivrante, est le nombre de centilitres *d'alcool* éthylique renfermé dans un litre de liqueurs, *les absinthes atteignent 74 degrés et les vins ordinaires 8 degrés, les bières* communes ont le plus faible degré 3 à 4 environ. Vous voyez ainsi ce que les ivrognes absorbent en un jour de soûlerie ; il apprit tout cela, il connut encore les poisons multiples ajoutés à tous *ces alcools* en par-

ticulier, le PERNOD ET L'ABSINTHE qui renferment DES TOXIQUES aussi violents que l'opium, la morphine, l'éther, le cyanure de potassium etc., etc... Et tous les jours l'abîme qu'il avait évité lui apparaissait comme quelque chose de plus horrible encore.

Les hôpitaux de la marine possèdent des musées où l'on devrait conduire quelquefois les jeunes marins afin qu'ils puissent voir l'état de leur corps après l'absorption de grandes doses de *l'alcool.* Ces musées presque inconnus ne sont ouverts qu'aux médecins, aux étudiants et à un rare public.

L'enseignement par l'aspect a souvent donné de bons résultats.

Jean X... y allait souvent et c'est là qu'eut lieu la fin de son heureuse guérison.

Le bon Docteur, de son cottage de Cannes, suivait les heureuses évolutions de son protégé ; il lui écrivait souvent, l'encourageant dans la persévérance ; ce fut une des dernières satisfactions du brave homme avant sa mort qui se produisait peu de temps après, de savoir que le petit pêcheur était sauvé de la déchéance humaine.

Jean X... fut désigné pour la division du Levant ; à cette époque la France entretenait une division en permanence sur les côtes turques.

Jean X... fut embarqué sur le bâtiment stationnaire « L'Aigle » de Constantinople en qualité d'infirmier-major ; on aurait dit que le sort lui était favorable, car il était envoyé dans un pays où *les alcools étaient* à

l'époque absolument proscrits. Vous aurez peut-être un jour l'occasion de voir ces beaux pays d'Orient, je le souhaite ; car vous verrez un ciel bien différent du nôtre, une mer qui n'aura pas la couleur de grisaille de la nôtre et un peuple qui a des mœurs rustiques et fortes qui firent sa grandeur ; j'ai là dans ma poche la lettre que mon ami écrivit au docteur deux mois après son arrivée à Constantinople, cette copie m'a été donnée par lui pour que vous sachiez d'une façon tout-à-fait concluante que *l'alcool* même à petite dose est tout-à-fait inutile à une bonne santé,

« Mon cher Docteur,

« Voici deux mois que je suis dans ce pays magnifique où tout pour moi est enchantement. Comme je suis bien éloigné des dunes de nos côtes et de mon pauvre petit village ; ici tout a un air de féerie ; quand le soleil est beau et radieux, la vieille ville de Stamboul paraît immense avec ses mosquées aux coupoles grises et aux minarets pointus comme des cierges de communion. Quoique chrétien, j'admire le musulman, car il y a dans l'Islam des préceptes supérieurs aux nôtres et ce sont ceux-là justement qui m'ont sauvé la vie. Mahomet connaissait bien les défauts qui avilissaient les peuples de l'époque au rang inférieur ; mon étonnement a été grand de voir que ces hommes robustes ne boivent que de l'eau, c'est bien là la preuve de l'effet nuisible de l'*alcool* et de l'atrophie de nos compatriotes ; il y a quelques jours, en attendant le canot qui devait me conduire à bord, je regardais décharger un trois-mâts,

les Hamals (portefaix) portaient sur leur dos, à l'aide d'une espèce de selle en cuir des colis qui devaient atteindre un poids de 150 kilogrammes. Cela paraît surprenant.

« Quand les colis sont plus lourds, ils les soulèvent avec des longues barres de bois et les portent en cadence. A chaque pas cadencé, on voit leurs veines se gonfler, leurs muscles jaillir sous l'effort ; là ou quatre turcs sont nécessaires, il faudrait bien dix de nos *malheureux frêles et chétifs alcooliques.*

« Près des belles mosquées, sous des platanes ombreux, des petits cafés rustiques sont installés. De vénérables vieillards au turban blanc ou vert viennent s'asseoir les jambes croisées, ils fument leur narghilé ou leur chibouk en prenant leur café maure.

« On respire la paix et le calme près de ces gens heureux et paisibles. Là jamais n'apparaît *le petit verre rempli d'eau de feu*, aussi leurs yeux sont clairs et limpides, leur teint est mat, point de nez rouge et de pommettes violacées chez ces disciples de Mahomet.

« Ah ! si nos marins d'Islande et de Terre-Neuve pouvaient voir ces carrures d'hommes forts, peut-être auraient-ils plus de foi dans les conseils que leurs vrais amis ne cessent de leur prodiguer. Je suis ici, mon cher Docteur, dans un des plus beaux pays du monde ; quoique très humble, d'une éducation peu fleurie, c'est grâce à vos *énergiques conseils* que je peux jouir nettement des belles choses que je vois et que je sens.

« Car si j'étais resté comme autrefois, je serais une

chose, maintenant, ayant un semblant de vie dans le corps, n'ayant ni âme, ni cœur, ni rien.

« Je baise vos mains avec respect. »

Voilà, mes bons amis, ce que pensait notre ami Jean X..., deux mois après son embarquement en Orient ; lui tout à fait sauvé, il songea à se faire sauveteur sur son petit bateau à roues. Ce fut d'abord des railleries de la part des camarades ; il se fit traiter de parisien, ce qui pour les marins est un terme de grand dédain ; mais avec de la persévérance, il fit quelques adeptes. Les humbles fonctions d'infirmier, dont il s'acquittait comme d'un sacerdoce sacré, le rendirent sympathique à tous ; il devint en peu de temps comme un Docteur in partibus que l'on consultait en cachette du vrai Docteur à trois galons. « *Ne buvez plus,* disait notre ami Jean X... aux camarades qui lui demandaient des conseils, *et vous verrez que votre mal disparaîtra* ».

Et les effets de ses conseils lui faisaient des adeptes, il fit du bien à tous quoique humble et modeste, et j'en profite pour vous dire ceci : Que nous pouvons tous, à tous les degrés de la hiérarchie et même jeunes gens faire du bien aussi — c'est la charité sous une de ses formes les plus belles, les riches donnent des oboles, mais nous les simples et les pauvres nous pouvons donner de notre force et nos exemples aux jeunes et les préserver du mal.

Rappelez-vous aussi cela avant d'entrer dans la carrière maritime !! Jean X... passa quartier-maître infirmier de bonne heure, puis deuxième maître ; partout où

il passa il laissa des souvenirs inoubliables, prêchant *toujours la sainte croisade contre l'alcool*, se montrant à tous comme un exemple vivant. Partout il se distingua; lors de la malheureuse guerre de 1870 son dévouement fut signalé et récompensé par la médaille militaire. Ses beaux états de service furent terminés par un dévouement final. C'était en 1884, le choléra dévastait le port de Toulon; on demandait partout des infirmiers de bonne volonté pour assurer le service médical de l'hôpital de St-Mandrier; il mourait à cette époque dans les salles affectées aux cholériques une foule de jeunes soldats. Aller servir là c'était marcher vers la mort. Jean X... n'hésita pas; ses cheveux commençaient à blanchir mais le courage ne vieillissait pas en lui; il demanda à faire partie des volontaires assez rares qui se présentaient, car tout ce personnel parmi lequel s'exerçait le choix était éreinté par des retours de Chine d'où de grands transports blancs ramenaient des milliers de mourants. Jean X... se dévoua sans forfanterie, faisait son devoir simplement, sans orgueil chose drôle, même il passa inaperçu et ce n'est que plus tard que la *Croix de la Légion d'Honneur* vint le trouver au moment où il espérait retrourner au village qui l'avait vu naître — ce beau vieillard, droit comme un I, tanné et verni par le temps et l'air de la mer. Vous le connaissez presque tous; aujourd'hui, ses concitoyens l'ont élevé à la première magistrature de leur petite commune; malgré sa vieillesse, il lutte toujours contre cet impitoyable envahisseur qui faillit le perdre à tout jamais, *l'alcool*. J'ai voulu vous montrer

un exemple près de vous, mais combien d'autres exemples seraient à citer, combien d'intelligences ouvertes, de cœurs bons, se sont perdus dans l'abêtissement et l'engourdissement que procure *l'alcool*.

Sur votre route maritime vous rencontrerez bien des déboires et aussi beaucoup de joies, vous aurez des jours de douleur, vous verrez souvent la mort, la mort de très près, votre courage se trempera au contact de *cette éternelle voisine*, mais si vous voulez franchir ce chemin d'épines et de roses, et arriver un jour au calme que quelques-uns atteignent comme Jean X... avec une verte vieillesse, écrivez-ceci en lettres de feu, pour y penser toujours, dans votre cerveau : L'ALCOOL VOILA MON ÉTERNEL ENNEMI. Oui mes chers amis j'ajouterai votre ennemi plus que les éléments déchaînés, plus que le fer, le feu et maintenant, allez mes amis, et préparez-vous aux larmes du départ, sans oublier mes conseils qui vous serviront plus tard si vous voulez devenir des hommes, des bons pères de famille que Dieu n'oubliera jamais.

Constantinople le 20 Juillet 1904.

CONFÉRENCES DE 1903-1904

CONFÉRENCES DE 1903-1904

Au moment de prendre la plume pour résumer les conférences de 1902-1903, notre pensée s'est reportée en arrière ; nous avons vu alors défiler dans nos souvenirs, successivement, les orateurs qui nous avaient charmés ; nous avons, de nouveau, entendu répercuter les échos de ces causeries si diverses, si variées,qu'un public toujours nombreux était avide d'applaudir. On peut dire en effet, que depuis 1900 où ces réunions ont été organisées tous les genres ont été abordés : la littérature française[1], l'histoire locale[2], la physiologie[3], les sciences physiques[4], l'art fran-

[1] CARON (Pierre). L'Épopée Napoléonienne.
CHAMARD (Henri). Victor Hugo chantre de nos gloires nationales.
D'HOOGHE (Edouard). Alfred de Musset.
D'HOOGHE (Edouard). Pierre Loti.
MINET (Alfred). Les Contes de Perrault.
ROLLAND. La Préciosité au XVIII[e] siècle.
CARON (Pierre). La Grande Armée de Napoléon.
DUMONT (Alfred). Une page d'histoire romaine.
SAGNAC (Philippe). La politique extérieure de la France sous la troisième République.
SAGNAC (Philippe). L'Italie contemporaine.
SAGNAC (Philippe). Bases de la politique internationale en Europe à l'heure présente.

[2] DUMONT (Alfred). Le Rachat de Dunkerque en 1662.
SAINT-LÉGER (Alexandre de). Dunkerque au milieu du XVIII[e] siècle.

[3] D'HOOGHE (Edouard). Le Rire chez les différents peuples.

[4] FESQUET et TERQUEM (Henri). Transport et Transformation de l'Energie.
PAILLOT. La Lumière parlante.
PAILLOT. Le Radium.

çais[1], la musique[2], les sciences économiques[3], les voyages[4], les grands fléaux du siècle[5] : ce n'est pas à nous qu'il appartient d'insister dans nos propres *Mémoires* sur la valeur d'un enseignement dont le succès est attesté par l'empressement du public à se rendre à la salle Ste-Cécile, aussi bien que par le concours précieux que les professeurs tels que MM. Chamard, Caron, Sagnac, Brière, Paillot, prêtent à nos Membres titulaires ; mais nous voudrions, cette année, considérer les choses à un point de vue différent en les envisageant, dans la perspective convenable, d'un peu haut et d'un peu loin.

Jamais, à aucune époque, les favorisés du savoir n'ont été plus ardemment appliqués à mettre leur science à la portée des ignorants afin d'élever l'esprit des masses par la connaissance du Vrai, du Beau et du Bien.

Ce mouvement de vulgarisation auquel les maîtres de la science ont donné le branle, ce mouvement, disons-nous, s'est propagé de toutes parts. Il a provoqué, sur plusieurs points, la création et l'organisation de cours et de leçons qui nulle part ne manquent d'élèves et, depuis quelques années, nous leur avons vu prendre

[1] BRIÈRE (Gaston). La Sculpture française au XVIIIe siècle.
BRIÈRE (Gaston). Le Mobilier et la Décoration au XVIIIe siècle.

[2] Concert. — TERQUEM (Henri). La Harpe Chromatique.

[3] METIN. Nos concurrents et nos clients d'Amérique.
CLOAREC. Les Grandes Marines du monde.

[4] ARDAILLON. La Grèce ancienne et pittoresque.

[5] Dr LANCRY. L'Alcoolisme.
Dr VÈVE. La Tuberculose.

A cette énumération nous pourrions ajouter comme mémoire une causerie de M. Dumont « *La Langue Russe* » et une attachante conférence de M. Sagnac sur les « *Origines de la Guerre Franco-Allemande* » données devant l'auditoire plus restreint des Membres de la *Société Dunkerquoise*.

en maintes grandes villes le beau nom, un peu pompeux même, d'*Universités populaires*.

A Dunkerque nous n'avons pas eu des visées si hautes ou, du moins, nous avons jugé hors de propos de les afficher, mais nous ne sommes pas, tant s'en faut, restés étrangers à l'impulsion dont nous venons de constater les effets.

Toute Société savante qui veut vivre, se développer et prospérer, doit suivre les idées de son temps, marcher avec lui sous peine de déchéance et, sans rien abandonner du programme qui a été sa force, il y a mieux, sa raison d'être, chercher, au fur et à mesure que les années passent, à adapter ses efforts aux conditions nouvelles qu'imposent les nécessités de l'existence par une évolution lente, progressive et prudente qui transforme sans abandonner aucune des anciennes traditions.

Les résultats insensibles ou insignifiants en apparence de ces changements ne sont guère appréciables en un court laps de temps; le mouvement, pour paraitre aux yeux, doit se continuer et se développer. Alors seulement il est possible d'en apprécier l'envergure et la portée. C'est ce qui se produit actuellement à la *Société Dunkerquoise*.

On prétend, et l'on a raison, que le Flamand est profondément attaché à ses traditions. C'est là un trait distinctif de notre caractère local et notre Compagnie y reste fidèle. Parcourez nos trente-neuf volumes de mémoires vous verrez sans peine que par la nature de ses travaux si variés, par l'organisation et l'objet de ses concours, lettres, sciences, arts, histoire et poésie, par son attrait pour le bien dire et le bien écrire la *Société Dunkerquoise* de 1904, (le fondateur qui est encore parmi nous, M. Paul Terquem, l'attesterait volontiers) est bien la *Société Dunkerquoise* de 1851, mais on a fait aujourd'hui une part de plus en plus large aux questions qui préoccupent vivement l'opinion publique, les problèmes sociaux par exemple, l'alcoolisme, la tuberculose,

Dès les premiers temps où les Conférences furent à la mode, vers 1864 ou 1865, la *Société Dunkerquoise* en organisait. Plusieurs fois interrompue, plusieurs fois reprise, l'œuvre n'obtint qu'un succès relatif. L'idée de la vulgarisation de la science germait à peine et nos prédécesseurs, représentés encore parmi nous par MM. P. Terquem et Vézien, étaient en avance sur le mouvement des idées. Maintenant il n'en est plus de même. Le bon grain semé porte ses fruits. L'expérience acquise n'a pas été inutile. Le public qui restait indifférent,ou que nos efforts lassaient promptement,encourage nos efforts et la salle Ste-Cécile devient, à certains soirs, trop petite pour contenir l'auditoire qui répond à notre appel. Les maîtres les plus éminents de l'Université, les critiques de l'art ou des lettres les plus distingués, les savants que passionnent les découvertes les plus nouvelles et ceux d'entre nous qui sont experts dans l'art de bien dire, viennent, avec un empressement qui nous flatte et nous touche, nous prêter le plus utile et le plus précieux concours.

Certes la *Société Dunkerquoise* ne se pare pas du titre d'Université populaire ou de telle autre qualification ronflante que nous pourrions citer, mais, si elle n'en a pas le nom, elle a la chose, ce qui vaut mieux. Aussi tenons-nous à conserver dans les Mémoires, comme les années précédentes, la trace des leçons que nous avons reçues. C'est pourquoi nous publions ici un résumé des causeries entendues en 1903 de MM. Ardaillon, Brière, Caron, Cloarec, Dumont, Paillot et Sagnac, en exprimant le regret de n'en pouvoir donner qu'un squelette dépourvu de la vie et du mouvement que les orateurs leur avaient donnés.

Conférence du 15 Novembre 1903

BASES DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE EN EUROPE A L'HEURE PRÉSENTE

Par M. P. SAGNAC
Professeur à la Faculté des Lettres de Lille, Membre Correspondant

Reprenant l'étude d'un sujet auquel il avait déjà touché devant l'auditoire de la salle Ste-Cécile lors de ses précédentes Conférences sur *La Politique extérieure de la France depuis 1871* et sur *l'Italie Contemporaine*, dont aucun des auditeurs n'a perdu le souvenir, la complétant et la développant à certains égards, M. Sagnac a entrepris, cette fois, de présenter un tableau général de la politique internationale des puissances européennes et d'indiquer les bases sur lesquelles elle repose à l'heure présente.

L'exposé de ce vaste sujet réclamerait, dit l'orateur, plus de temps et de loisirs que ceux dont il peut disposer ; sa complexité est grande car les événements diplomatiques qui se succèdent en Europe ont leur contre-coup sur le reste du monde, dans les déserts de l'Afrique comme au pied de la Grande Muraille de la Chine et jusqu'en Amérique. En fait, si l'on voulait développer tous les problèmes que la question soulève, il ne s'agirait de rien moins que de tracer un tableau synthétique de la politique mondiale à l'heure actuelle ; telle ne saurait être l'intention de notre collègue : il réduira son résumé à de plus étroites limites

et ne fera d'excursion hors d'Europe que lorsque la nécessité l'y contraindra.

Les deux fondements de la politique internationale européenne sont aujourd'hui, ajoute l'orateur après ce préambule, la *Triple Alliance ou Triplice* instituée par l'accord stipulé entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et la *Double Alliance* ou union intime de la France et de la Russie, à laquelle on peut appliquer la dénomination de *Duplice*.

Ces deux grands groupements des puissances les plus importantes de l'Europe continentale sont la conséquence des événements qui se sont succédés en Europe entre 1870 et 1879 ; l'on doit chercher leurs origines dans les traités de Francfort qui a mis fin à la guerre franco-allemande et dans le traité de Berlin qui a fixé en les réduisant, les résultats obtenus par les Russes à la suite de leurs victoires dans la guerre contre la Turquie.

Le traité de Francfort, en enlevant à la France l'Alsace-Lorraine, consacrait le triomphe de la Force sur le Droit, mais, en même temps,il consacrait la reconnaissance des faits qui étaient, en Allemagne, la conséquence de nos défaites : l'hégémonie de la Prusse et la reconstitution de l'Empire germanique au profit des Hohenzollern. Toutefois l'ensemble de la situation politique restait-il ébranlé ? En présence de l'Autriche qui se recueillait, de l'Italie toute à la joie de l'annexion de Rome et qui avait à faire face à des difficultés intérieures, de l'Allemagne qui se constituait, de la France qui pansait ses blessures, et de l'Angleterre qui se tenait dans un majestueux isolement, la Russie avait les mains libres ; elle déclara la guerre à la Turquie, voulant, fidèle à sa politique traditionnelle, se rapprocher de Constantinople et venir en aide aux Chrétiens soumis à la domination ottomane. Elle réussit au-delà même de ses espérances en imposant à la Porte le traité de San-Stefano qui acheva de bouleverser l'ancienne constitution politique de l'Europe en créant la Grande Bulgarie.

Les autres puissances s'émurent, un Congrès fut réuni à Berlin et les diplomates s'ingénièrent à établir entre les Etats un équilibre moins instable.

Si la Russie avait obtenu dès 1871 qu'on rapportât la stipulation du traité de Paris qui fermait la Mer Noire à sa flotte militaire, sur d'autres points elle était tenue en échec ; pour ne pas démembrer l'Empire ottoman, on lui refusait la création d'une Grande Bulgarie formée de provinces soustraites à l'autorité des Turcs et l'on augmentait les garanties de sécurité dans les petites principautés des Balkans, enfin on autorisait l'Autriche-Hongrie à occuper « temporairement » la Bosnie, l'Herzégovine qu'elle détient encore car on sait quel sens il convient d'attribuer en diplomatie au mot « temporaire ».

La présence de l'Autriche-Hongrie dans ces provinces, le désir très naturel qu'elle éprouvait d'exercer, dans les Balkans une influence qui serait sans doute en opposition avec les intérêts de la Russie, lui faisaient craindre un conflit possible avec le grand empire. D'autre part, l'Allemagne, toute victorieuse qu'elle eût été en 1870-1871, redoutait extrêmement une attaque inopinée de la France, hantée d'idées de revanche.

Par un acte de suprême habileté qui témoigne de sa prévoyance, le prince de Bismarck, tout en infligeant à l'Autriche-Hongrie, en 1866, des conditions politiquement fort dures, n'avait eu garde de lui imposer une de ces cessions territoriales qui laissent, pendant des générations d'inoubliables souvenirs dans la mémoire des vaincus.

L'amour-propre étant sauf, un rapprochement entre les deux grandes nations du centre de l'Europe etait facile et l'influence de l'élément germanique autrichien le rendit plus aisé. Une alliance étroite fut donc conclue entre les deux pays en 1879. Trois années plus tard — 1882 — l'Italie sollicita de se joindre à elles et pour être admise à devenir partie contractante, elle accepta

sans difficulté toutes les conditions qui lui furent imposées.

M. Sagnac reprend alors les faits qu'il avait déjà résumés dans une précédente conférence et rappelle que la crainte de la France fut encore ici la cause principale qui poussa l'Italie vers l'Allemagne et de l'Autriche.

L'Italie voulait, même au prix des plus lourds sacrifices, s'assurer la possession définitive de Rome et elle était perpétuellement hantée de la crainte que le gouvernement français ne voulût rétablir la domination temporelle du Pape. De plus, elle éprouvait une profonde déconvenue de voir la France s'implanter en Tunisie qui aurait dû, selon un sentiment public alors très vif au-delà des monts, être placée dans la zone de son influence directe, enfin elle pensait que cette occupation détruisait l'équilibre des puissances dans la Méditerranée et, pour essayer de le rétablir, créait une grande flotte, en attendant de conclure une entente avec l'Angleterre, en 1887.

On voit quels avantages réels l'Empire allemand a pu tirer de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-germanique : l'ouverture de nouveaux débouchés à son industrie et la certitude d'obtenir, en cas de conflit, le concours effectif de forces militaires très appréciables. L'Italie pensait avoir un intérêt réciproque ; mais pourquoi s'alliait-elle à l'Autriche ?

Toute une partie des possessions de l'Autriche situées le long de l'Adriatique, Trieste et le Trentin, par exemple, sont revendiquées par les patriotes italiens et constituent ce qu'ils appellent « l'Italia Irredenta ». La formation de la Triple Alliance contraignait les exaltés à réprimer les excès d'un patriotisme intempestif dont les manifestations aussi vives que compromettantes étaient souvent une cause d'embarras. Mais, par contre, l'Autriche pourrait peut-être être arrêtée ou du moins retardée dans son mouvement vers l'Albanie et vers Salonique, danger vivement redouté des Italiens car, port et nœud des voies ferrées, Salonique, entre

les mains de l'Autriche, deviendrait un redoutable concurrent des grands entrepôts maritimes et commerciaux de la Péninsule. L'Italie s'est alliée à l'Autriche pour maintenir l'équilibre adriatique.

La Triplice assure donc l'équilibre méditerranéen surtout à partir du jour où, par un traité séparé et conclu en vue de protéger cet équilibre, l'Angleterre promit à la Triplice le concours éventuel de ses puissantes forces navales.

En présence de ce groupement de la Triplice, la France et la Russie se trouvaient isolées, sinon paralysées ; elles devaient donc être amenées à s'entendre pour faire contre-poids aux puissances qui leur étaient opposées. La neutralité de la Russie, en 1870, avait assuré la victoire à la Prusse ; une simple menace d'intervention de l'empereur Alexandre II, en 1875, avait peut-être — on ne sait rien d'absolument certain ici — empêché le prince de Bismarck de nous faire déclarer la guerre afin d'entraver les progrès de notre relèvement que le Chancelier de fer trouvait trop rapide ; mais il y a loin entre un témoignage de haute bienveillance, si précieux soit-il, et une alliance déclarée. Le tzar hésitait avant de s'engager définitivement dans une voie nouvelle et ce qui, plus tard, rendit la situation très critique, au moment de l'incident Schnæbelé, c'est que, pendant cette période, l'Allemagne était protégée par un engagement de neutralité de la Russie. Ne nous en étonnons pas ; on ne relâche pas facilement des liens d'intimité noués entre deux grandes puissances comme l'Allemagne et la Russie, lorsque ces liens sont noués par des intérêts communs plus que séculaires et sont fortifiés par des rapports de parenté entre des souverains.

Avec une remarquable clairvoyance pourtant Alexandre III comprit qu'une alliance franco-russe assurerait la stabilité européenne ébranlée depuis les événements de 1870 : il se rapprocha de la France ; mais cette union qui devait être si avantageuse à notre pays en le tirant de l'isolement auquel il était condamné,

comme si fructueuse pour la Russie dont elle favorisait le développement industriel, économique et commercial, ne fut pas noué en un jour, les diplomates ne s'engagèrent que lentement, prudemment, comme par étapes pour ainsi dire.

Ce sont effectivement des étapes successives que marquent, sous Alexandre III, le premier emprunt russe souscrit en France, 1887 ; la visite de l'amiral Gervais à Cronstadt, 1891 ; celle de l'amiral Avelane à Toulon, 1893 ; puis, après l'avènement de Nicolas II, la présence du tzar et de la tzarine à Paris, 1896 ; le voyage du président Faure à Saint-Pétersbourg, 1901 ; enfin le second séjour des souverains russes en France en 1901 et huit mois plus tard, 1902, le voyage de M. Loubet sur les bords de la Néva.

Or, c'est au moment où les soins patriotiques du président Carnot, associés aux efforts clairvoyants du tzar Alexandre, posèrent les bases de la Duplice, que la Triplice atteignit, vers 1887, son plus haut point de force et d'intimité ; mais à mesure que l'une se fortifiait, l'autre se distendait et peu à peu changeait de caractère. On peut se demander même si la disgrâce du prince de Bismarck dont on n'a jamais pu spécifier les causes, n'a pas été la conséquence de la formation de la Duplice qui marquait un échec à sa politique et poussait Guillaume II à se rapprocher de l'Angleterre. N'est-il pas certain, du reste, comme M. Sagnac a eu l'occasion de le montrer dans une leçon antérieure, que si les traités qui lient l'une à l'autre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont été plusieurs fois renouvelés, plusieurs des dispositions qui y étaient inscrites, en particulier, celles qui visaient surtout la France ont été atténuées après la chute de Bismarck et celle de Crispi.

De tels résultats ne sauraient surprendre : il n'y a rien d'immuable en histoire ; la diplomatie est obligée de subir certains faits qui s'imposent et, tout en restant fidèle, dans les grandes lignes, à un plan de conduite mûrement réfléchi, elle doit régler sa conduite de telle sorte que certains intérêts temporaires

trouvent satisfaction sans que les stipulations principales arrêtées entre les chancelleries soient considérées comme nulles.

Dans ces dernières années, il est arrivé plus d'une fois que des difficultés aient surgi entre les puissances adhérentes à la Triplice, ou que, dans un but déterminé, telle ou telle partie contractante du premier groupement qui se partage l'Europe ait marché d'accord avec l'une ou l'autre des parties contractantes du second groupement.

Les questions économiques jouent partout, de nos jours, un rôle capital et occupent une place prépondérante dans les préoccupations des hommes d'Etat : ce sont elles qui ont semé les premiers nuages entre l'Allemagne et l'Autriche par suite de l'augmentation des droits imposés, à la demande du parti agrarien, sur les marchandises autrichiennes, lors de leur passage à la frontière allemande. Puis se produisit la persécution exercée par les Prussiens contre les Polonais du duché de Posen qui, séparés de leurs frères autrichiens au point de vue politique, par le brutal démembrement de 1767, restent en communauté de langue, de foi, de sentiments et d'idées avec eux. Or les Polonais forment, en Autriche, un parti puissant représenté alors même dans le gouvernement par le Ministre des Affaires Etrangères : de là une cause de refroidissement très réel. Enfin la question turque fit surgir des difficultés entre les deux Etats, tandis que la susceptibilité patriotique des Hongrois, toujours en éveil, prit ombrage pour un mot. Alors que les sujets de la couronne de St-Etienne tiennent essentiellement à ce que leurs forces militaires restent absolument distinctes de celles des autres parties de la monarchie, l'empereur François-Joseph, prenant le commandement de ses troupes, a parlé de l'armée austro-hongroise « une et commune », ce qui souleva de vives protestations sur les bords du Danube et l'empereur Guillaume s'étant servi des mêmes termes, cette liberté a accentué contre l'Allemagne, de la part des Hongrois, des sentiments de mécontentement réel.

Ce sont là, néanmoins, dans la Triple Alliance, des causes de froideur qui n'ont qu'une importance relative ; bien plus profonds sont les dissentiments qui séparent l'Autriche-Hongrie de l'Italie. Pour cette dernière, quoi qu'on fasse, l'Autriche reste l'ennemie héréditaire. A la faveur de certaines circonstances temporaires, on peut bien contenir des sentiments hostiles, mais on n'a rien oublié et « l'Italie irrachetée » est toujours là qui appelle des libérateurs.

De plus, l'Autriche et l'Italie se rencontrent dans le Monténégro où chacune d'elles vise à faire prévaloir son influence et enfin, tandis que l'une aspire à s'étendre en Albanie, l'autre qui voudrait y dominer, s'efforce d'y contrecarrer sa rivale. On peut même croire que si la Triplice ne se disloque pas après avoir, depuis vingt ans, servi de base à toutes les combinaisons diplomatiques, c'est qu'elle est, sur les bords de l'Adriatique, un agent d'équilibre entre l'Italie et l'Autriche.

On voit par là combien l'œuvre du temps est puissante puisque, tout en restant identique à elle-même dans son principe, la Triplice a changé de caractère depuis que l'alliance franco-russe est venue lui faire contre-poids.

M. Sagnac montre alors que malgré les traités qui les plaçaient dans des camps opposés, la défense d'intérêts communs a rapproché, d'une part l'Autriche et la Russie, de l'autre la France et l'Italie.

Les affaires de Macédoine et les troubles dans les Balkans ont provoqué un accord austro-russe (1897). En effet, la Russie, au plus fort de son différend avec la Chine à propos de l'occupation de la Mandchourie, occupée alors, en outre, de la construction du Transsibérien, ayant à compter avec le Japon où la France lui prêtait son appui, la Russie sériait les questions ; pour l'instant elle évitait d'intervenir en Arménie, mais s'entendait avec l'Autriche qui, également intéressée au maintien du bon ordre en

Macédoine faisait entendre à la Porte leurs représentations communes et imposait à l'inertie volontaire des Turcs certaines réformes dont on peut espérer quelques bons effets.

D'autre part, l'Italie, guidée par le souci de ses intérêts économiques et commerciaux, s'est rapprochée de la France, se dégageant ainsi du lourd tribut que l'industrie allemande lui imposait, et le récent voyage de Victor-Emmanuel III à Paris, vient de sceller une entente dont les résultats ne peuvent être que féconds.

Ces relations créées entre des puissances, rattachées les unes à la Duplice, les autres à la Triplice, contiennent peut-être le germe d'une nouvelle politique dont on n'a pas vu encore les effets bien sensibles, si ce n'est quand intervinrent ensemble, dans la rade de La Canée, des navires français, anglais, russes, autrichiens, c'était comme un retour à cette entente de jadis que l'on appelait, vers 1840, le Concert Européen. Ce n'est pourtant pas dans notre vieille Europe que cette entente temporaire a eu le plus d'efficacité et pour constater une véritable entente entre divers gouvernements, il faut aller jusqu'en Extrême-Orient où ils se sont unis contre la Chine.

Enfin, dans ces derniers temps, un nouveau facteur s'est révélé : depuis quelques années, l'Angleterre mettait une certaine affectation à se désintéresser de la politique continentale. La guerre du Transvaal est venue lui montrer les dangers d'un « splendide isolement » ; refroidie dans ses sympathies pour l'Allemagne, par les manifestations de l'empereur Guillaume en faveur des Boers, elle a subi l'attraction de la Duplice ; à la froideur d'antan a succédé, au-delà du détroit, un mouvement d'opinion favorable à la France et il s'est manifesté très clairement à une date récente lors du double voyage du roi Edouard VII à Paris et du Président de la République à Londres.

Du reste, cette attraction que signale M. Sagnac ne se fait pas

sentir seulement de l'autre côté de la Manche ; on la constate au delà des Pyrénées comme au delà des Alpes. L'Espagne, rattachée à la France par une identité d'intérêts au Maroc, parait toute disposée à s'adjoindre à la Duplice. Ses hommes d'Etat sont d'accord sur le fond des choses ; ils ne diffèrent que sur le point de savoir à quel moment le rapprochement doit s'effectuer : selon les uns, il serait bon de s'engager immédiatement ; selon les autres, il serait préférable d'attendre que le pays eût pansé les blessures de la guerre de Cuba, reconstitué ses finances et réorganisé son armée.

On le voit, la Duplice se transforme comme la Triplice. Faut-il voir dans ces modifications une orientation nouvelle qui laisserait, comme semble l'avoir craint Mommsen, peu de temps avant sa mort, l'Allemagne isolée en face de la Russie, de la France, de l'Italie et de l'Angleterre unies ?

Bien habile celui qui saurait lire dans l'avenir, mais on peut définir d'un mot la situation très originale où se trouve actuellement l'Europe. Tout le monde désire et veut la paix ; on a institué un tribunal d'arbitrage ; partout face à face les deux groupes de la Duplice et de la Triplice sont là qui s'observent jalousement ; l'Europe plie sous le faix des charges militaires toujours croissantes ; on dirait que la moindre étincelle va mettre le feu aux poudres ; mais, en dépit de ces précautions belliqueuses, par suite peut-être même des dangers d'une guerre terrible dont chacun écarte la responsabilité, voici bientôt un quart de siècle que l'Europe n'a pas retenti du fracas des armes. Jamais tel fait ne s'était produit et il faut se féliciter de cette conséquence inattendue du principe exprimé par l'adage latin : « Si vis pacem, para bellum. »

Conférence du 11 Décembre 1903

LA GRÈCE ANCIENNE ET PITTORESQUE

Par M. ARDAILLON

Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille,
Membre Correspondant

Ouvrant la séance, M. le Dr Duriau. Président, n'a pas, déclare-t-il, à présenter l'orateur à la nombreuse assistance qui se presse dans la Salle Ste Cécile ; maintes fois déjà elle l'a goûté et applaudi tant dans les conférences données à la Bourse que dans cette délicate causerie sur *L'Art de Voyager*, dont il a si bien parlé à la fête du 25e anniversaire de l'*Association des Anciens Elèves du Collège Jean-Bart*. M. Ardaillon est un ami de Dunkerque et de la *Société Dunkerquoise* : le seul rôle qui revienne au Président de cette Société est de le remercier de prêter le concours précieux de son savoir et de son talent à l'œuvre d'instruction et de vulgarisation entreprise par notre Compagnie ; il le fait de grand cœur.

Le conférencier exprime alors combien il est sensible à l'accueil qui lui est réservé puis, sans autre préambule, il transporte ses auditeurs sur les côtes de l'Archipel.

Ancien élève de l'Ecole d'Athènes, revenu maintes fois au pays d'Homère qui est pour lui comme une seconde patrie, M. Ardail-

lon a parlé de la Grèce en des termes qui montrent combien il la connait et combien il sait faire partager à ceux qui l'écoutent la sympathie profonde qu'il éprouve pour un peuple jeune, héritier d'un passé glorieux qui remonte aux premiers âges de la civilisation européenne.

Le distingué professeur de l'Université de Lille n'a eu garde de professer ; son aimable Causerie, car le mot Conférence ne serait guère applicable à ce langage aisé et d'une simplicité charmante qui touchait un peu à tout, son aimable Causerie n'était pas une leçon d'histoire ou d'art ni un récit de voyage et encore moins un cours de géographie et pourtant elle participait un peu de tout cela ; elle traduisait surtout avec un charme exquis, les impressions ou mieux, selon le mot dont s'est servi M. Paul Bourget, les *Sensations* éprouvées dans un contact prolongé avec le peuple hellène, la contrée où il vit et les innombrables chefs-d'œuvre d'architecture ou de sculpture que la civilisation antique a semés sur ce sol privilégié.

Pourtant, lorsque, l'esprit hanté de souvenirs classiques, le voyageur aborde pour la première fois dans la patrie de Démosthène et de Périclès, l'étranger ne peut se défendre d'une certaine désillusion : son imagination prêtait à la contrée un caractère de grandeur et de majesté dont elle est à peu près dépourvue ; mais il ne faut pas longtemps ensuite pour subir la séduction de cet air pur et léger qu'il est si bon de respirer, de ce beau ciel limpide de ce soleil éclatant dont les feux, variables avec les différentes heures du jour, revêtent successivement le pays et les choses de toutes les teintes de l'arc-en-ciel.

C'est un spectacle unique que de contempler, du haut de l'Acropole, les reflets d'un coucher de soleil sur la plaine environnante ; il y a là une vision de tons absolument saisissante. On connait l'aventure d'un peintre célèbre qui, ayant à représenter Renan composant sa *Prière sur l'Acropole*, resta, dans la saison la

moins favorable, au printemps, trois semaines à Athènes sans voir le soleil se coucher sur le mont Hymette ; il avait fini par croire que ce n'était là qu'une légende : il revint plus tard et fut plus heureux.

Dans une série de projections qui comptent parmi les plus belles que nous ayons vues, M. Ardaillon montre alors les divers aspects du pays : rives enchanteresses de la Méditerranée, plaines désolées de l'intérieur, vallées ombreuses ou sites pittoresques, cirques sauvages de montagnes de marbre aux flancs dénudés.

Le paysage est très varié et offre des changements brusques. Dans les plaines le spectacle est généralement monotone ; on y trouve de petites vignes, de l'olivier ; elles ont pour symbole l'aloès car, si l'on en croit un proverbe grec, la plaine est comme l'aloès qui est d'abord repoussant puis que l'on finit par aimer à cause des services qu'il rend.

Les plaines sont le plus souvent entourées de montagnes de 500 à 1.200 mètres au dessus du niveau de la mer. Pour qui est habitué à la verdure, le spectacle de la montagne n'est pas toujours gai ; les rochers sont gris ou blancs, la végétation est presque nulle et les routes font défaut. Par contre, la montagne a son charme qu'elle tire de ses ombres bleues et violettes ; on y rencontre un oasis, un frais vallon, des champs d'oliviers, des sources. Dans le nord, nous ignorons ce que c'est que des sources ; en Grèce, chacune d'elles se distingue des autres par des qualités propres ; on y boit de l'eau par plaisir ; on en devient gourmet et l'on arrive à reconnaître que cette eau vient de telle ou telle source, exactement comme nous distinguons les crus de la Bourgogne ou du Bordelais.

La contrée n'est pourtant que le cadre où vivent ceux qui l'habitent et alors M. Ardaillon trace le portrait des Hellènes. Il en fait une esquisse bien différente de celle qu'Edmond About,

l'un de ses devanciers à l'Ecole d'Athènes, a donnée dans son livre célèbre de la *Grèce Contemporaine*.

La race est superbe : si, chez les femmes, le type primitif s'est altéré par suite de la vie terrible qu'elles mènent, l'homme surtout, pris en général, présente, particulièrement en Crète et dans les autres îles, tous les caractères de la beauté plastique la plus accomplie. Le paysan, néanmoins, à nos yeux d'Occidentaux, nous parait atteint d'un défaut irrémédiable : la paresse ; il est paresseux avec délices, non qu'il passe son temps à boire, — l'alcoolisme est un fléau inconnu en Grèce — mais parce qu'il aime à ne rien faire, à se baigner de soleil. Quelques drachmes lui suffisent pour vivre, lui et sa famille, pendant des semaines et, comme il n'a pas de besoins, il ne sent pas la nécessité du travail. Cela fait le désespoir des ingénieurs français chargés de grands travaux publics qui voient les ouvriers déserter les chantiers dès qu'ils ont reçu leur salaire, quitte à revenir lorsqu'ils jugent bon de regarnir leur bourse. Ce qu'ils préfèrent à tout c'est causer, causer de tout, discuter sans cesse et surtout parler politique. Tout le monde est politicien en Grèce et nulle part on ne suit avec plus d'intérêt ni plus d'intelligence les mille incidents de la diplomatie européenne.

Trois bergers rencontrés par M. Ardaillon sur le haut d'une montagne lui demandèrent un jour des nouvelles de l'« Amiral » ; ils entendaient par là l'amiral Pottier qui, croyaient-ils, avait sauvé leur pays des Turcs. Ils parlèrent ensuite de Félix Faure, de de nos hommes d'état et d'autres de nos personnalités en vue ; parfois ils commettaient d'étranges confusions ; en 1891, le supérieur d'un couvent demanda des nouvelles de M. Thiers.

Malgré son penchant pour la paresse noté plus haut et qui est la conséquence son tempérament naturel aussi bien que de son manque de besoins, sans parler du régime des Turcs dont il n'a secoué le joug que depuis soixante ans, le Grec sait fort bien

secouer son amour pour le farniente. Il y a actuellement plus de trois cents usines diverses autour du Pirée ; au commencement du siècle, Athènes était une petite ville formée de masures parsemées de ruines ; c'est aujourd'hui une capitale où l'on jouit de tout le confort européen, où les établissements d'utilité publique abondent, et cette transformations radicale, qu'on peut citer comme un exemple, montre que la race grecque sait développer, à l'occasion, autant d'énergie que de persévérance.

En veut-on une autre preuve ? Des négociants grecs sont établis sur toutes les rives de la Méditerranée ; ils y ont créé des comptoirs prospères et ils font fortune. Ce n'est pas là le fait de paresseux. Ceux là aussi travaillent au profit de leur pays où ils rêvent tous de revenir mourir et ils donnent, même au loin, un exemple touchant de leur patriotisme. Jamais on ne fait appel en vain à leur générosité. Sauf le palais du roi, tous les monuments de l'Athènes moderne, les musées, les bibliothèques et les théâtres ont été élevées par leurs libéralités.

La Grèce actuelle est fière de son passé, aussi M. Ardaillon fait-il revivre alors l'ancienne civilisation hellénique. Il conduit son auditoire aux villes saintes du polythéisme hellène, aux acropoles, non seulement à Athènes, mais à Delphes dont l'antique sanctuaire a été mis au jour par les Français, à Mythylène, à Olympie où les recherches sont placées sous la direction des Allemands ; il montre, en appuyant son récit de nombreuses projections, des monuments d'architecture, des pièces de sculpture antiques et il ne s'agit plus ici seulement des chefs d'œuvre depuis longtemps connus d'un Phidias ou d'un Praxitèle. Des fouilles récemment effectuées sur tous les points du territoire, à Tirynthe à Mycènes, à Cnossos, ont fait sortir de terre des ruines de murs, des fondations d'édifices, des fragments de statues dont les débris concordants ne tendent à rien moins qu'à faire

remonter à quinze siècles avant l'ère chrétienne le premier épanouissement de la civilisation hellénique

Le public a suivi l'orateur avec autant d'intérêt que d'attention dans les explications si compréhensibles pour tous qu'il a données de la marche de cette civilisation qui, dans le domaine de l'art, se manifeste d'abord par des murs cyclopéens et des statues sans bras pour aboutir progressivement au Parthénon et à la Pallas-Athéné de Phidias.

C'est à Athènes, en effet, qu'il faut revenir si l'on veut voir l'art grec arrivé à sa perfection et c'est par des considérations sur les antiquités athéniennes que M. Ardaillon a clos sa Conférence.

Pour l'artiste à la recherche des vestiges du passé, Athènes est souverainement intéressante ; là on les foule à chaque pas, mais le plus important est l'Acropole. L'entrée était ornée de colonnes : les Propylées ; sur la plate-forme se trouvaient deux temples, l'Erechthéion et le Parthénon ceints de mille colonnes, entourés d'un peuple de statues. Les bombardements des Turcs et les tremblements de terre aidés du vandalisme de lord Elgin les ont ruinés, mais ces débris conservent une majesté grandiose.

On a reconstitué le plan de l'édifice primitif avec ses colonnes de 17 mètres de hauteur qui doivent une partie de leur élégance à cette particularité qu'elles ne sont pas faites par deux lignes droites, mais par des lignes légèrement renflées. On a reconstitué les ornements polychromes qui couvraient les murailles et dont les teintes se mariaient heureusement, éclairées qu'elles étaient par la vive lumière d'un soleil méditerranéen. Un certain nombre de statues ont été conservées ; quelques-unes se trouvent à Londres, d'autres à Paris.

On le voit, l'âme grecque, ainsi que l'orateur l'a dit en terminant, l'âme grecque, la civilisation grecque affinées par une culture de quarante siècles ont moralement et intellectuellement façonné la pensée comme l'intelligence de l'humanité. C'est pour-

quoi, quoi qu'on fasse ou quoi qu'on dise, le sol grec est la patrie commune de tous ceux qui travaillent et qui pensent.

Se faisant en quelques mots chaleureux l'interprète de l'auditoire tenu sous le charme pendant plus d'une heure, M. Henri Terquem remercie le conférencier et exprime le vœu que M. Ardaillon vienne un jour nous dire ce que la Grèce nous a légué.

Conférence du 2 Février 1904

LA RÉUNION DE DUNKERQUE A LA FRANCE EN 1662

par M. Alfred DUMONT
Président d'Honneur de la Société

En se chargeant d'inaugurer, en 1904, la série des Conférences, M. Alfred Dumont s'est proposé de traiter un sujet d'histoire locale et il l'a traité avec tous les détails et tout le soin que méritait ce chapitre si important de nos annales, devant une assistance nombreuse qui se pressait, avide de l'entendre, dans la salle Ste-Cécile.

Ce récit était accompagné de projections multiples, préparées par M. Geysen et présentées par M. Weizsacker, qui ont fourni à cette leçon un commentaire illustré du plus vif intérêt.

Le Conférencier a abordé son sujet en décrivant le théâtre où se sont déroulés les événements survenus entre 1646 et 1662 qui allaient fournir la substance de sa narration.

Au milieu du XVIIe siècle, le spectateur qui du sommet de notre beffroi, contemplait la contrée qui s'étendait sous ses regards, ne voyait, sauf Calais, que des territoires soumis à la couronne d'Espagne ; toute la région est essentiellement flamande. Voici, à courte distance, Furnes, Bergues, Bourbourg, Gravelines

que l'on a appelés les satellites de Dunkerque. L'orateur nous y conduit, puis, après nous les avoir fait visiter, il décrit l'aspect général du pays avec ses plaines basses, ses marais, ses rivières : l'Aa, la Colme, la Panne, les Moëres et le cordon de dunes qui bordent le littoral, pour finir par quelques considérations sur l'importance stratégique du fort de Mardyck.

Le terrain est désormais déblayé : l'orateur peut donc maintenant pénétrer dans l'enceinte même de Dunkerque. Il montre à son auditoire la vieille cité telle que la connaissait le père de Jean Bart, avec ses rues étroites, ses maisons à l'Espagnole, ses fortifications telles que Charles-Quint les avait fait compléter ; il insiste sur les monuments que nous connaissons : le Beffroi, l'Eglise Saint-Eloi, construite en 1440, rebâtie, en grande partie quand les soldats du maréchal de Thermes l'eurent, en 1558, pillée et incendiée ; les divers couvents qui florissaient alors, les Conceptionnistes, les Pénitentes, les Capucins, les Récollets, l'Hôpital Saint-Julien, enfin l'Hôtel-de-Ville, dont il suit avec soin les vicissitudes depuis le temps où Godefroi de Condé dota Dunkerque de son premier édifice municipal. Tout cela renait à la vie sur les lèvres du Conférencier et, au fur et à mesure, l'écran du projecteur offre aux regards de l'auditoire les monuments dont il évoque le souvenir dans une causerie où l'art de bien dire s'unit à une connaissance approfondie du passé.

Mais à qui donc Dunkerque a-t-elle dû son renom dans l'histoire, sa gloire militaire, sa fortune matérielle même, sinon à sa situation maritime, à son port ? Ce port était alors profondément différent de ce qu'il devait devenir un quart de siècle plus tard, lorsque la volonté de Louis XIV et le génie de Vauban le transformèrent. Aucun bassin à flot, un chenal bordé de jetées latérales de peu d'étendue entre lesquelles les navires, à la marée basse, reposent sur un fond de sable ; puis, en avant, la rade coupée par le banc du Schurken qui, en brisant la force des vagues, consti-

tuait la fameuse fosse de Mardyck où les bâtiments trouvaient un abri contre les tempêtes. Si rudimentaire que fût cet état de choses, il suffisait aux Dunkerquois pour armer des corsaires, pour mettre sur pied des flottes, pour se livrer très fructueusement à l'industrie de la pêche, pour envoyer au loin des navires marchands qui portaient leur pavillon de toutes parts et jusqu'en Moscovie.

En s'étendant avec quelque complaisance sur cette partie pour ainsi dire préliminaire de son sujet, M. Dumont a voulu, avec raison, faire complètement connaître la scène où allaient monter ses acteurs, mais avant de pousser plus loin son exposé, il s'est attaché à peindre les hommes, après avoir décrit les choses.

Le roi catholique ne comptait pas en Flandre de sujets plus fidèles que les Dunkerquois. Même aux temps héroïques de la lutte des Pays-Bas contre l'Espagne, alors que la Réforme faisait de si rapides progrès dans les Provinces-Unies, nos ancêtres n'avaient pas longtemps cédé au mouvement qui détacha tout un peuple de son roi et de sa religion ; ils étaient promptement rentrés, après quelques jours de crise, dans le giron de l'Eglise, comme sous la domination des successeurs de Charles-Quint et bien loin de les ébranler, tous ces troubles n'avaient fait que les affermir dans leur fidélité.

En effet, la domination temporaire du duc d'Anjou et leur adhésion de peu de durée au pacte de Gand avec les révoltés ne leur avait laissé que de mauvais souvenirs ; déjà, auparavant, ils avaient vu leur ville pillée, leurs concitoyens massacrés, leur église et leurs maisons incendiées par le maréchal de Thermes ; ils avaient accueilli comme des libérateurs, le comte d'Egmond d'abord après la bataille de Gravelines (1558), le duc de Parme après la fuite du frère de Charles IX (1583). aussi les événements dont la ville avait été le théâtre dans le cours du XIVe siècle leur avaient-ils surtout inspiré un attachement plus vif pour l'Espagne,

une répulsion très vive pour l'étranger et la haine des Français.

Très habilement, le Gouvernement espagnol avait tiré parti de ces dispositions d'esprit en les flattant et bientôt leur fidélité même avait été profitable aux Dunkerquois car on avait favorisé leur goût de particularisme et d'indépendance locale.

Dans le premier tiers du XVII[e] siècle, la ville et le petit territoire de Dunkerque formaient une sorte de principauté, protégée dans sa liberté par la complication même des institutions qui la régissaient. Le roi d'Espagne en était le souverain territorial et effectif; néanmoins il fallait qu'il y comptât avec les droits d'un seigneur foncier qui était le roi de France dont l'autorité, presque toujours nominale, réussissait souvent à provoquer des difficultés et des conflits. De là un inextricable dédale d'attributions politiques, financières, administratives ou judiciaires dont les Dunkerquois tiraient parti pour le plus grand profit de leurs fonctionnaires locaux et des bourgeois investis des charges municipales qui accaparaient tous les pouvoirs.

Ces derniers constituaient un corps appelé « La Loy » ou « Le Magistrat », dénomination collective donnée à une assemblée échevinale qui, sous la présidence d'un Grand Bailli, assisté d'un Grand Pensionnaire et d'un Greffier, régissait les affaires de la Ville, mais possédait, en outre, des attributions multiples qui seraient aujourd'hui dévolues à l'administration centrale.

A ce sujet, M. Dumont nous fournit des détails caractéristiques ; il montre qu'à certains jours, le Collège, comme on disait, se constitue en tribunal investi des droits de haute et basse justice, que, d'autres fois, devenu conseil financier. il vote et perçoit des impôts qui lui fournissent les ressources nécessaires pour couvrir ses dépenses.

Les charges étaient lourdes car, en dehors de l'entretien de la ville tel que nous pouvons le comprendre aujourd'hui, il fallait faire face à des dépenses qui regarderaient, d'après nos idées

actuelles, le budget de l'Etat. Citons seulement ici, avec le Conférencier, l'entretien du port et de ses divers organes, celui des fortifications avec leur armement en canons et leurs approvisionnements en munitions. Faut-il ajouter que la Ville armait, en temps de guerre, des corsaires à son compte et qu'elle équipait de véritables escadres soit pour courir sus à l'ennemi, soit pour protéger sa flottille de pêcheurs.

Le Magistrat redoutait même si vivement la présence à Dunkerque de soldats étrangers dont on avait appris à craindre les débordements, que pour soustraire les habitants à la charge si lourde des logements militaires, il avait fait construire des casernes dont le nom de la rue des Vieux-Quartiers conserve le souvenir.

En dépit des transformations de l'armement des hommes ou des moyens d'attaque et de défense des places, le Magistrat continuait à se figurer que les Confréries militaires, les Archers et les Arbalétriers qui remontaient à Robert de Cassel, les Canonniers organisés sous Charles-Quint, suffisaient à protéger la cité, aussi les entourait-il de la sollicitude la plus active.

On peut voir par là un exemple de l'inaltérable attachement des Dunkerquois à leurs traditions et à leurs institutions. C'est dans ces traditions et dans ces souvenirs que « Messieurs de la Loy » trouvaient le fondement d'une foule de privilèges, les uns réels, les autres honorifiques. L'Orateur en mentionne quelques-uns ; rappelons seulement ce droit envié de ne prêter serment de fidélité à leur souverain qu'après que celui-ci eût juré de ne pas enfreindre leurs privilèges et ensuite la persistance avec laquelle fut défendue la tradition qui attribuait au Corps échevinal la préséance sur tous les autres corps constitués dans l'enceinte de la cité. Du reste toutes les puissances qui, au cours du XVIIe siècle, prirent possession de Dunkerque s'engagèrent à maintenir intacts les privilèges de leur conquête,

Tous ces faits et bien d'autres encore, M. Dumont, suivi avec avec une attention soutenue par un auditoire que son attachante causerie tient sous le charme, les expose rapidement ; il insiste davantage sur ce fait important et pas assez remarqué peut-être que l'attachement des Dunkerquois à la langue flamande qu'ils considéraient comme une garantie de leur indépendance et le signe de leur individualité, a contribué tout autant que leur attachement à leurs immunités et privilèges à protéger leur autonomie.

De 1588 à 1661 toutes les ordonnances émanées du Magistrat sont rédigées en flamand ; en flamand encore le « Livre de la Coutume de Dunkerque » — *Cuere Boek van Duynkerke* — ; sous Louis XIV même le flamand continue d'être d'un usage courant et général ; tandis que Faulconnier dans la préface de sa « Description historique de Dunkerque » s'excuse de ne pas écrire purement le français qui n'est pas sa langue naturelle, le médecin de Swaen compose ses œuvres en flamand et c'est en flamand que la *Société de Rhétorique* dont il est « Prince » donne ses représentations.

Sous Louis XIV, le Gouvernement s'efforcera, dans le mesure du possible, de restreindre l'emploi du flamand comme de porter atteinte — dût-on les remplacer par d'autres — aux anciens privilèges, mais sous la domination espagnole, l'esprit local qui se manifestait sous tant de formes ne causait aucun ombrage. Bien au contraire, le gouvernement de Philippe II et de ses successeurs en se montrant soucieux de ménager l'amour-propre des Dunkerquois, s'assurait leur fidélité.

C'était une sage politique et qui porta ses fruits. On est, en effet, frappé du nombre relativement considérable de personnages dunkerquois à qui d'éminents services valurent la faveur toute spéciale de la Cour d'Espagne. Le Conférencier les mentionne en fournissant sur chacun d'eux quelques détails biogra-

phiques ; ce sont entre autres : Cornil Schepper, ambassadeur à Constantinople, comme Guilleminot ; Guillaume Martins, président du Conseil de Luxembourg ; Lambert de Briaerde qui occupa pendant trente ans la Présidence du Conseil de Malines, deux des rouages les plus importants de l'administration des Pays-Bays.

S'il fallait maintenant citer des marins, la liste serait longue ; bornons-nous à mentionner avec M. Dumont Jacques Collaert, vice-amiral de Flandre ; Mathieu Rombout et ces héroïques Jacobsen, Jean qui se fit sauter avec son navire, Michel qui mérita le surnom de Renard de Mer. Et, après cela, que l'on s'étonne donc si ce fut parmi les marins que les Espagnols ont trouvé les dévouments les plus fidèles pendant les vicissitudes qui marquèrent l'histoire de Dunkerque de 1644 à 1662.

Parvenu à ce point de sa Conférence, M. Dumont aborde et traite avec grands détails les incidents multiples de cette période mouvementée. L'histoire locale s'efface ici ; c'est, dans l'histoire générale, un épisode important du passé de notre pays qu'il faudrait narrer après lui ; mais les faits sont connus, nous nous bornerons à signaler des points que sa causerie a surtout mis en lumière.

Les puissances ennemies de l'Espagne — Angleterre, Hollande — souhaitaient depuis longtemps de s'emparer de Dunkerque. Tel avait été le motif déterminant d'une alliance conclue entre Richelieu et les Provinces-Unies et l'on avait vu alors, à diverses reprises, le port bloqué par les flottes des Etats-Généraux ; cependant ce fut seulement Mazarin qui réalisa les projets caressés par son illustre prédécesseur : Gravelines fut prise en 1644 ; en 1656, le Grand Condé vint mettre le siège devant Dunkerque.

Les documents contemporains fournissent à M. Dumont les éléments d'un récit émouvant ; il nous fait assister à toutes les opérations du siège, montrant tour à tour l'habileté et l'impé-

tuosité des attaques poussées en dépit de difficultés de tous genres, l'énergie et la ténacité de la défense que conduit le marquis de Lède. Enfin Dunkerque succombe, puis les vainqueurs s'appliquent à ménager les susceptibilités des vaincus.

La capitulation garantit aux Dunkerquois le maintien de tous leurs privilèges; rien n'est changé dans le régime administratif de la Ville ni dans ses us et coutumes locaux ; la langue flamande continuera à être employée et, pour ménager la transition, c'est un Allemand du Holstein au service de la France, le maréchal de Rantzau, qui fut nommé gouverneur.

Malheureusement, ce vétéran couvert de soixante blessures, à qui « Mars ne laissa rien d'entier que le cœur », avait aussi conservé une insatiable ambition ; encouragé par les sentiments d'opposition de la très grande majorité des habitants, demeurés espagnols de cœur autant que flamingants, Rantzau entreprit de constituer à son profit une principauté indépendante dont la ville principale eût été Dunkerque. Mis au courant de ces menées, Mazarin disgrâcia le maréchal qu'il remplaça par un homme destiné à atteindre les plus hautes dignités militaires comme à acquérir une réputation méritée d'habile diplomate, le comte d'Estrades ; ce fut même par sa conduite à Dunkerque qu'il se révéla.

En 1652, à la faveur des troubles de la Fronde, les Espagnols étaient venus mettre le siège devant la place. Le gouverneur fit tête partout, repoussant les assauts de l'ennemi, réprimant avec une impitoyable rigueur les menées des habitants prêts à se soulever, négociant avec Cromwell pour obtenir de la flotte britannique un secours que l'armée française ne pouvait lui donner et enfin capitulant avec les honneurs de la guerre, quand la résistance ne fut plus possible. Dunkerque redevenait espagnole, mais pour peu de durée.

La France se débattait entre la guerre civile et la guerre étran-

gère ; Mazarin comprenait qu'il ne triompherait pas des Frondeurs et des Espagnols unis sans l'appui d'une grande puissance et, dès 1656, il engageait avec Cromwell des négociations diplomatiques. Elles aboutirent deux ans plus tard, à un traité en vertu duquel, moyennant la prise de Dunkerque qui serait remise aux Anglais, Cromwell accorderait à la France le concours de quelques régiments et de forces navales. En conséquence, une armée que commandait Turenne et qui comptait un contingent anglais dans ses rangs, vint mettre le siège devant Dunkerque, tandis qu'une flotte croisait devant le port.

Le marquis de Lède se défendait vaillamment, mais il allait succomber, quand une armée commandée par Don Juan d'Autriche et le Grand Condé, traître à son pays, s'avança à son secours. Turenne sortit des lignes d'investissement et, le 14 Juin 1658, fut livrée la bataille des Dunes. Le Conférencier donne alors, dans tous ses détails, un récit lumineux, vivant et pittoresque, de ce célèbre combat qui décida du sort de Dunkerque.

Turenne fut vainqueur ; la garnison de la place capitula et, si les généraux de Louis XIV en prirent possession, ce fut pour la livrer immédiatement aux Anglais ; ils l'occupèrent et y régnèrent en maîtres pendant quatre années, mais ce fut comme une armée étrangère campée en pays ennemi.

Le Conférencier remarque pourtant que Cromwell avait trop lieu de se féliciter de son succès pour ne pas se montrer accommodant ; tous les privilèges de la ville furent formellement confirmés ; il garantit aux habitants le libre excercice de la religion catholique, et l'on établit, avec les nombreux religieux qui habitaient Dunkerque, un modus vivendi auquel le curé fut le seul à ne pas vouloir souscrire.

La domination anglaise fut, en un certain sens, favorable au développement de la ville. Tandis que le Gouvernement faisait élever une Citadelle, augmentait les fortifications, améliorait le

port, un grand nombre de sujets britanniques venaient s'y établir, qui ne sont pas tous partis, et l'importance de la cité s'en accrut ; il faut, sans doute, attribuer à la fréquence des relations nouées alors avec les Iles Britanniques l'habitude que contractèrent nos maisons de commerce, et qui se perpétua pendant tout le XVIIIe siècle, de tenir leur comptabilité en anglais.

Mais les jours de la domination britannique étaient comptés ; outre-Manche, la République avait fait place à la Monarchie. Bientôt la pénurie de son trésor engagea Charles II à céder aux instances de Louis XIV, qui souhaitait vivement d'effacer une des dernières traces de nos guerres civiles en rachetant Dunkerque.

On assista alors à un véritable marchandage. Charles II exigeait 12 millions, Louis XIV n'en voulait donner que 4 ; finalement on s'entendit pour 5 ; mais le roi anglais, comme s'il se fût attendu à être payé en fausse monnaie, stipula des conditions rigoureuses relativement à la nature et à la qualité des espèces données en payement ; Louis XIV ne le trompa pas, mais il raconte dans ses mémoires un incident qui ne manque pas de saveur.

La somme devait être soldée en plusieurs termes : pressé d'argent, Charles II s'adressa à des banquiers qui, moyennant une forte commission, lui avancèrent immédiatement l'intégralité des 5 millions ; or, ces banquiers étaient des agents français et la commission resta dans le trésor royal.

Le principal négociateur entre les deux souverains fut le comte d'Estrades qui déploya dans cette affaire une habileté consommée ; il s'attacha, par exemple, pour obtenir de meilleures conditions, à démontrer à Charles II que l'Angleterre n'avait qu'un droit précaire et tout à fait incertain à la possession de Dunkerque parce que l'Espagne n'avait pas été partie contractante dans le traité qui la lui avait cédée. La diplomatie a parfois de ces argu-

ments auxquels elle ne croit pas elle-même ; mais ce qu'il y a d'assez inattendu, c'est que nous avons vu, de nos jours, soutenir les mêmes allégations par un érudit belge, désireux de faire prévaloir cette opinion paradoxale que Dunkerque, qu'il appelle *Une Ville Perdue*, aurait dû, en 1832, être annexée à la Belgique.

D'Estrades ne voyait pas si loin, il lui suffisait que la rançon de la ville rachetée fût la moins élevée possible. Quoiqu'il en soit, tout semblait bien terminé, lorsque l'opposition violente du Parlement anglais faillit tout remettre en question, on dut se hâter de faire effectuer l'évacuation de la place par la garnison britannique avant que la Chambre des Communes put s'y opposer.

Le Conférencier contredit ici une légende partout reproduite et qui se retrouve même dans des publications officielles comme le *Moniteur*.

La masse de la population dunkerquoise ignorait les détails de ce qui se débattait en haut lieu ; seuls les chefs du parti français, et à leur tête le Grand Bailli Pierre Faulconnier, avaient été tenus au courant des négociations. En apprenant que le Parlement allait prescrire de suspendre l'évacuation, les amis de la France furent dans des transes cruelles. La légende raconte qu'à l'exemple de Faulconnier, ils distribuèrent, de leurs propres deniers, des sommes d'argent aux soldats pour les décider à presser leur départ. Effectivement la garnison avait déjà pris la mer, lorsque le contre-ordre du Parlement arriva, mais la réalité est moins poétique que la tradition, car, expose le Conférencier, Faulconnier et les affidés de la France se bornèrent à payer les dettes des soldats ; ils faisaient preuve de zèle, mais l'argent ne sortait pas de la ville et la faveur royale allait les récompenser au centuple sans nuire à leur popularité parmi leurs concitoyens.

Louis XIV n'attendait que l'évacuation de la place pour en prendre possession;il y fit, le 2 Décembre 1662,une entrée solen-

nelle, éblouissant la foule qui se pressait sur son passage par l'éclat pompeux de son cortège.

Parmi les assistants, se trouvait un enfant de douze ans sur qui ce spectacle grandiose fit une impression profonde ; c'était Jean-Bart. Il fut conquis et porta dès lors au grand roi une fidélité et un dévouement qui ne se démentirent jamais...

Pendant plus d'une heure et demie M. Alfred Dumont a su instruire, intéresser, amuser un auditoire constamment attentif par le récit de ces mille petits faits qui, mêlés aux grands événements, achèvent de peindre une époque.

Avant de congédier l'auditoire, M. le Dr Duriau, Président, a adressé au Conférencier les remerciements de tous.

Conférence du 27 Février 1904

LA LÉGENDE NAPOLÉONIENNE

par M. Pierre CARON, Membre de la Société

AVEC LE CONCOURS DE

Mlle Vera SERGINE, du Conservatoire de Paris

La *Société Dunkerquoise* a donné, le 27 Février, une Conférence qui marquera parmi les meilleures que nous ayons encore entendues. Aucun de ceux qui ont assisté à la remarquable leçon d'histoire que *La Grande Armée de Napoléon* avait fournie à M. Pierre Caron n'a eu garde de manquer au rendez-vous et c'est devant un auditoire des plus nombreux que l'orateur a pris la parole. Ajoutez à cela que la Salle Ste-Cécile allait devenir, pour un soir, une succursale de la Bodinière et qu'à la rigueur d'un sévère résumé historique venait se joindre, grâce au concours de Mademoiselle Vera Sergine, le commentaire littéraire le plus propre à éclairer la grandeur épique de la légende napoléonienne.

Le plus souvent la Légende n'entoure les hommes illustres de son auréole que lorsqu'ils sont descendus au tombeau. Bonaparte n'a pas attendu si longtemps ; le général de l'Armée d'Italie, le Conquérant d'Egypte était déjà l'idole de ses troupes et l'Empe-

reur, qui savait combien son prestige personnel parmi les soldats importait au maintien de sa puissance, sut habilement l'entretenir par sa familiarité avec eux, par son souci de leur plaire. Quand vinrent les jours sombres de la défaite et de l'invasion, les généraux qu'il avait gorgés d'or et d'honneurs l'abandonnèrent, mais les officiers subalternes et les grognards qui avaient fait flotter le drapeau aux trois couleurs à Vienne comme à Berlin, à Madrid comme à Moscou, restèrent dévoués jusqu'à la mort au Petit Caporal. On le vit bien, au retour de l'île d'Elbe, quand l'aigle vola de clocher en clocher du golfe Juan aux tours de Notre-Dame pour tomber, blessé à mort, à Waterloo.

Napoléon captif, les soldats restés au service gardèrent au fond de leurs sacs la cocarde tricolore et dans leurs cœurs le souvenir de l'Empereur, tandis que les vétérans licenciés, redevenus ouvriers ou laboureurs, et les officiers en demi-solde propageaient et entretenaient dans le peuple le culte du prisonnier de Sainte-Hélène. Par un phénomène étrange, les libéraux s'associaient à eux en haine de la Restauration et les républicains, personnifiant en lui la Révolution, n'ont pas été les agents les moins actifs de la propagande napoléonienne. Certaines pages d'auteurs contemporains peu suspects de sympathie pour le le régime impérial, Chateaubriand, Vigny, Musset, Lamartine prouvent combien l'image du grand homme hantait alors tous les esprits.

La propagation de la légende napoléonienne fut d'abord toute orale ; sous la Restauration, la censure était trop rigoureuse pour qu'elle pût se répandre par le journal ou par le théâtre ; le livre lui était plus propice : de 1820 à 1830 parurent des Mémoires écrits par des acteurs ou des témoins de la période impériale qui sont tous favorables à l'Empereur ; des poètes comme Méry et Barthelémi dans *Napoléon en Egypte*, Casimir Delavigne dans *Waterloo*, Béranger surtout dans *Les Souvenirs du Peuple* et

maintes autres chansons le célèbrent à l'envi ; la mort du captif sur le rocher de Sainte-Hélène avait donné à la légende la consécration de l'apothéose.

Cette évocation constante eut une conséquence inattendue ; avant de faire monter sur le trône un autre empereur dont une autre catastrophe allait le précipiter, elle donna la couronne à un roi ; la Révolution de 1830 fut la résultante de la légende napoléonienne à laquelle le mouvement littéraire du romantisme et surtout les vers enflammés de Victor Hugo avaient communiqué un essor extraordinaire. Le culte de Napoléon, étalé au grand jour, fut aussi encouragé par le pouvoir qu'il avait été précédemment contenu et entravé ; ce ne furent plus seulement les historiens, les littérateurs qui le célébrèrent ; Horace Vernet consacra son pinceau comme Raffet son crayon, à figurer l'épopée impériale ; le dernier a semé par le monde à la gloire de l'Empereur et de ses grognards une quantité considérable de lithographies qui prennent Bonaparte à la journée de Vendémiaire pour l'accompagner jusqu'au delà du tombeau puisque, dans une évocation grandiose, « La Revue Nocturne » montre l'ombre de l'Empereur qui passe, une dernière fois, devant les ombres de ses soldats.

Tout en conduisant son historique jusqu'à la Révolution de 1848, M. Caron a insisté en concluant sur le moment où le culte de Napoléon a atteint sou maximum d'intensité, sur le retour des Cendres, provoqué dès 1832 par Victor Hugo. On ne pouvait choisir de plus pathétique péroraison car, en ce jour glacé du 15 Décembre 1840, nos pères ont véritablement senti, dans une émotion qu'ils partageaient tous, vibrer ce l'on a appelé « l'âme des foules ».

Dans cette remarquable Conférence, M. Pierre Càron s'est, de nouveau, révélé l'historien impeccable que nous connaissons ; sans souci des applaudissements du public ni des vains

ornements de la rhétorique, il laisse la parole aux documents et s'applique à en tirer la substance, à grouper avec une clarté parfaite les faits qu'ils révèlent, en sorte qu'ils aient toute leur valeur et tout leur relief. Mais, en outre, sur un terrain que l'on pouvait lui croire moins familier, il s'est montré appréciateur plein de goût et critique sagace d'œuvres littéraires composées à la gloire de Napoléon.

Toutefois, quoi qu'il fasse, un lecteur ne parvient pas à faire vibrer toute une salle ; il faut pour cela posséder ce rare talent de diction que l'on n'acquiert — les lauréats de nos concours ont pu s'en convaincre en prenant une excellente leçon — que par un travail persévérant. Mademoiselle Véra Sergine, qui avait bien voulu apporter au Conférencier le concours de son habileté dans l'art de bien dire, a tenu l'assistance sous le charme et soulevé à plusieurs reprises des appaudissements unanimes en interprétant avec une simplicité émue les *Souvenirs du Peuple* de Béranger, puis en déclamant avee un véritable sentiment du grand art, trois des pièces les plus vibrantes de Victor Hugo : *A la Colonne*, *Napoléon II*, *A l'Arc de Triomphe*.

La *Société Dunkerquoise* est infiniment reconnaissante à la gracieuse artiste d'avoir ainsi procuré aux délicats un plaisir qui était un régal littéraire et artistique.

Conférence du 12 Mars 1904

Les GRANDES MARINES du MONDE

Par M. Paul CLOAREC,

Lieutenant de Vaisseau de réserve,
Directeur de la Ligue Maritime Française, Membre Honoraire.

A une Conférence de M. Sagnac sur la situation politique de l'Europe à l'heure présente, la *Société Dunkerquoise* fait succéder une Conférence sur les grandes marines du monde. Aborder un pareil sujet c'est encore traiter une question politique par certains côtés et, par d'autres, faire une incursion dans le domaine économique, car, tant au point de vue des rapports diplomatiques et militaires des grandes nations entre elles qu'au point de vue des relations commerciales, la marine est appelée constamment à jouer un rôle très actif en fournissant des armes aux nations engagées dans le *struggle for life*.

Voilà ce que dit à peu près M. le Président G. Duriau en présentant le Conférencier à la nombreuse assistance qui se pressait dans la salle Ste-Cécile, puis il ajoute que la Société se félicite d'avoir pu s'assurer pour cette réunion le précieux concours de M. Cloarec dont la compétence pour tout ce qui concerne les questions maritimes est universellement reconnue.

M. Cloarec prend immédiatement la parole et, en termes déli-

cats, se déclare très flatté de l'accueil qu'il reçoit, mais il ne se fait pas illusion sur ce point ; son auditoire est moins attiré par la façon dont il pourra traiter ce sujet, si important des grandes marines du monde, que par l'intérêt même des problèmes si actuels qu'il doit exposer. Et comment chacun ne s'y intéresserait-il pas à Dunkerque, ce grand port où, pour ainsi dire, la population entière vit de la mer ou par la mer puisque c'est la marine et le commerce qui font sa prospérité ?

De tout temps, et de nos jours plus que jamais, toutes les nations dont les côtes sont baignées par les flots, se sont rendu compte de la nécessité de développer leurs marines, car militaires, commerçants, économistes, sont unanimement d'accord sur ce point que négliger la marine, c'est, de gaieté de cœur, abandonner à des rivaux un élément indispensable de force, de richesse et d'influence.

Faut-il insister sur ce point à Dunkerque ? L'orateur ne le pense point et pourtant il est des vérités sur lesquelles on ne peut trop insister.

Dans l'état actuel de notre civilisation, il est indispensable pour satisfaire à la variété comme à la complexité de nos besoins de mettre en valeur la totalité de la surface du globe ; en effet, nulle part on ne se contente des productions naturelles du pays où l'on vit ; à ce que celui-ci nous donne nous ajoutons les produits les plus variés des climats les plus divers, de même que nous leur fournissons ceux qu'ils ne parviennent pas à tirer de leurs propres entrailles ou à obtenir par les efforts de leur propre industrie. Ainsi s'établissent de véritables courants commerciaux qui sillonnent toute la terre en suivant certaines routes marquées par des étapes qui sont ou des villes placées dans une situation géographique privilégiée, ou, plus souvent, des ports de mer.

Les ports, en effet, ne sont pas, à le bien prendre, les pointe

terminus de nos routes terrestres car, grâce aux facilités que présentent les transports maritimes, elles se continuent à travers les océans, mais pour tirer tout le parti possible des ressources qui s'ouvrent ainsi à notre activité, il faut qu'une nation possède une marine commerciale puissante, nombreuse, bien outillée, qui montre son pavillon sur les points les plus éloignés du globe et une marine militaire assez redoutable pour protéger ses nationaux.

Partout on a compris cette double nécessité. Il n'est pas de contrée de l'ancien ou du nouveau monde qui, dans ces dernières années, n'ait consacré avec persévérance des efforts soutenus et des sommes considérables au développement de ses forces maritimes. — Ceux-là même dont les flottes occupaient le premier rang, ont vu surgir des rivaux dont, au point de vue commercial, la concurrence devient menaçante. L'Angleterre aujourd'hui trouverait à qui parler et la France aurait à tenir compte sur mer de l'Allemagne, de l'Italie, de la Russie, même de l'Autriehe-Hongrie, sans mentionner les marines de l'Amérique, et plus encore peut-être, cette nouvelle venue qu'est la marine Japonaise.

Ainsi que le montre M. Cloarec, les forces navales se sont développées partout. Nous sommes peut-être les seuls qui n'avons pas prêté à cette transformation, à cet essor considérable, une attention suffisante. Nous nous laissons, en France, rejoindre et dépasser par nos concurrents d'hier ou par ceux de demain ; il y a là un véritable péril, car, dans cet ordre d'idées, le terrain perdu ne se regagne plus et il faut porter remède au mal avant qu'il ne devienne inguérissable.

C'est dans ce but qu'a été instituée la Ligue maritime française, analogue à des associations similaires qui, en Italie et plus encore en Allemagné, ont si puissamment contribué à la constitution de flottes commerciales qui ont, par voie de conséquence, entraîné

les gouvernements à développer parallèlement leurs marines militaires respectives.

Les problèmes multiples et complexes qu'embrasse l'étude du développement des institutions maritimes chez une grande nation peuvent se diviser en trois séries qui, bien qu'intimement connexes, sont susceptibles d'être envisagées séparément ; ce sont :

1° La marine de guerre ;

2° La marine marchande ;

3° Les industries maritimes.

De propos délibéré, le Conférencier néglige, pour le moment, le second et le troisième de ces facteurs et il se borne à étudier les marines militaires des principaux pays du monde, c'est-à-dire les forces navales de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie, puis, hors d'Europe, celles des Etats-Unis et celles du Japon, dont des événements récents ont tout à coup révélé la puissance,

De même qu'une marine marchande est le complément nécessaire de l'outillage industriel et commercial d'un pays, de même la marine de guerre est le complément de forces militaires de ce pays, car elles assument sur mer vis-à-vis des flottes commerciales de leur nationalité un rôle identique à celui qui, sur le continent, échoit aux armées de terre.

Partout, dans la composition des armées navales, on a obéi aux mêmes principes, on s'est conformé aux mêmes règles générales.

Dans toutes les flottes, nous trouvons d'abord *l'Escadre*, commandée par un Amiral ou un Vice-Amiral, qui comprend normalement des vaisseaux cuirassés au nombre de 8 ou 9, munis d'une artillerie puissante ; des croiseurs cuirassés, bâtiments de moindre tonnage et moins chargés en artillerie, mais doués d'une vitesse plus grande ; enfin un certain nombre de torpilleurs de haute mer et d'avisos torpilleurs.

La division, commandée d'après son importance par un Contre-Amiral ou un Capitaine de Vaisseau, reçoit une composition infiniment variable et qu'il n'est guère possible de déterminer, car on la modifie suivant les besoins, suivant la mission dont elle est chargée, suivant même les régions où elle doit se rendre. En effet, elle a surtout pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux dans les divers océans où chaque nation trouve quelque avantage à faire flotter son pavillon.

Les mots Cuirassés, Croiseurs cuirassés, Torpilleurs de haute mer semblent posséder une signification précise. Tous ceux qui sont familiarisés avec les choses de la mer, et les Dunkerquois le savent bien, n'ignorent pas qu'il n'en est rien, Chaque nation a adopté pour ses navires des types particuliers en rapport avec les services qu'elles réclament de leur matériel naval, et avec le programme raisonné qui règle les unités de leur flotte. Pour n'en citer qu'un ou deux exemples, on sait que les Italiens ont une prédilection marquée pour les navires d'un très fort tonnage, mais que, d'autre part, le peu de profondeur relative de l'Adriatique et de la Baltique ont du contraindre les ingénieurs maritimes de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, et de la Russie à chercher des formes plus en rapport avec les conditions hydrographiques des côtes de leur pays, c'est-à-dire à éviter les grands tirants d'eau que l'Angleterre et la France peuvent se permettre sans pour cela nuire aux conditions indispensables aujourd'hui de vitesse et d'invulnérabilité. Encore les avis sont-ils partagés sur les moyens de les obtenir et le cuirassement des navires est-il différent d'une marine à l'autre, chacune d'elles s'évertuant à découvrir les moyens les plus efficaces de protection ou d'attaque dans la lutte engagée entre le cuirassé et le canon.

Toutes les explications, rendues nécessaires par cet exposé un peu technique, ont été données par M. Cloarec avec une clarté remarquable pendant que, tour à tour, de nombreuses projections

faisaient défiler sous les yeux les spécimens les plus caractéristiques de l'architecture navale des grandes marines du monde et, en même temps, l'écran présentait au public l'image de quelques-uns des bâtiments dont les noms ont été portés aux quatre coins du globe par la voix de la renommée, le Pothuau ou quelques-unes des unités de l'héroïque flotte de Port-Arthur, par exemple.

Cependant les navires de fort tonnage avec leur grosse masse, leur cuirasse plus ou moins invulnérable, leur armement si puissant, ces usines compliquées en un mot, si l'on peut ainsi dire, et dont la création a profondément modifié les conditions de la guerre navale, surtout depuis que l'invention de la télégraphie sans fil a mis entre les mains des marins un nouvel instrument, les gros navires de haute mer, nous dit le conférencier, ne constituent qu'un des éléments de la marine de guerre.

Pour la protection des côtes, pour la défense des ports, on a partout constitué un réseau dont les mailles serrées ont pour but d'en interdire l'accès à l'ennemi. Là ce ne sont plus à de grands navires qu'échoit un rôle actif. Ce sont des petits navires, de simples embarcations presque, qui entrent en action et qui compensent par une mobilité extraordinaire, par une vitesse que la génération de marins qui nous a précédés ne croyait pas qu'on pût jamais atteindre, l'infériorité de leur armement. Ce sont les torpilleurs et après eux les sous-marins.

La création du torpilleur est la conséquence de la création d'un terrible engin de défense maritime qui a pour objet, en se fixant aux flancs d'un navire, non pas, comme on l'a dit, de le faire sauter, mais bien de lui porter dans les œuvres vives une blessure mortelle qui, en quelques minutes, le fera couler à fond avec tous ceux que portent ces géants de la mer, que les Anglais désignent si bien sous le nom caractéristique de *men of war*.

Le Conférencier, reprenant alors son enseignement par les yeux, montre, au moyen de projections, les divers types de torpilleurs

employés dans les différentes marines. Toutes, en effet, ont accru dans des proportions variables, leurs forces navales en leur adjoignant de ces petits bâtiments, toutes ont, plus ou moins, réussi à créer les modèles de navires qui semblaient le mieux répondre à la configuration de leurs côtes, seuls les Anglais ne les ont pas multipliés et paraissent n'avoir en ces nouveaux engins qu'une médiocre confiance ou une faible estime. Pour les orgueilleux fils d'Albion, il s'agit bien moins d'avoir à défendre leurs rivages que de pouvoir, dès l'ouverture d'une guerre maritime, assaillir les côtes de l'ennemi.

La France, au contraire, a poussé très loin et coordonné avec beaucoup de soin son système de défense maritime. Aux navires torpilleurs de différents modèles, qui peuvent s'utiliser suivant leur tonnage et leurs qualités nautiques dans un rayon plus ou moins étendu, ce qui constitue la défense mobile, s'ajoute l'ensemble, pour chaque port, d'un réseau de torpilles qui forment une ligne protectrice redoutable, torpilles automotrices, torpilles dormantes, torpilles flottantes ; les unes éclatent au moindre choc, les autres qui explosent à volonté, dès qu'on leur envoie par un fil électrique, l'étincelle qui met le feu à leur charge d'explosif.

Cependant l'engin le plus redoutable est toujours le sous-marin, torpilleur aussi, mais torpilleur obéissant entre les mains de de l'officier qui le commande et des marins qui le montent, torpilleur qui choisit sa proie, plonge, flotte entre deux eaux, s'approche invisible et frappe à coup sûr.

En ce qui concerne les torpilleurs et surtout les sous-marins, qui sont d'invention française, notre pays possède une grande avance sur les autres puissances maritimes, mais ailleurs aussi on travaille, on cherche, on trouve et cet avantage actuel que nous possédons, nous ne saurions nous flatter de le conserver longtemps ; il ne faut pas nous endormir dans une aveugle confiance et dans une trompeuse sécurité qui seraient dangereu-

ses. La France est donc bien armée pour la guerre, si quelque éventualité la contraignait à se servir de sa marine militaire; mais elle ne réussira à conserver le rang qui lui appartient légitimement qu'à la condition de veiller sans cesse. A certains égards, en effet, la bonne volonté et les efforts de nos officiers se trouvent entravés par des circonstances contre lesquels ils sont impuissants à lutter.

Le patriotisme de tous les ministres qui se sont succédés rue Royale est évident, et ce serait une injure gratuite que de le mettre en doute, mais, d'une part, la politique intervient dans leur nomination, et d'un autre côté, ils arrivent au ministère chacun avec des idées et des vues particulières ou personnelles qu'ils s'attachent à faire triompher ; cela est naturel et leur est assez facile même, car en France, le ministre de la marine tout puissant, ne rencontre devant lui qu'un contrôle insuffisant ou réduit sans peine au silence. Or, la constitution de forces navales bien coordonnées n'est pas l'œuvre d'un jour, elle exige un plan bien arrêté, une persévérance et une continuité de vues qui, trop souvent, nous font défaut, ce qui nuit à l'homogénéité de l'ensemble et entraîne, quoiqu'on en ait, une grande déperdition de forces. Du reste, les marines militaires aujourd'hui sont, par suite des munitions nouvelles, comme par suite de transformations incessantes, dans un état d'instabilité perpétuelle. De là la nécessité de consacrer à la création, à l'entretien et à la réfection du matériel naval des sommes très considérables. Il en résulte que ce sont les marines jeunes, celles des nations prises tout à coup de l'ambition de faire flotter leur pavillon sur les océans qui présentent relativement le plus d'homogénéité et sont constituées avec le plus de logique, mais celles qui possédaient auparavant sans conteste l'empire de la mer, n'entendent nullement se laisser rejoindre ou dépasser par leurs jeunes rivales et, pour assurer le développement de leurs marines respectives, les peuples à l'envi dépensent sans compter.

Nous n'entreprendrons pas de suivre ici M. Cloarec dans l'exposé des considérations financières et économiques auquel il se livre. Il nous suffira de rappeler qu'en dix années, de 1893 à 1903, les dépenses faites par l'ensemble des états d'Europe pour la création ou l'entretien du matériel naval sont en augmentation de 2 milliards 79 millions. Ce chiffre, à lui seul, n'a-t-il pas une irrésistible éloquence, puisqu'il suffit à montrer quelle importance considérable le souci d'assurer le développement de leurs marines tient de place parmi les préoccupations des hommes d'état.

Après cette digression d'ordre général, M. Cloarec revient à des questions de détail pour tracer une rapide esquisse de la façon différente dont la marine est administrée chez les principales nations maritimes.

Tout d'abord c'est sur l'Angleterre qu'il convient de fixer l'attention.

Ce pays, toujours fidèle aux vieilles traditions a conservé, au moins en apparence, pour la marine une organisation administrative qui remonte à Guillaume III ; cette organisation, toute particulière et sans analogie avec aucune autre, consiste en un Bureau de l'Amirauté (*Board of Admiralty*) composé de six membres, lords inamovibles, et d'un secrétaire permanent, en fait le véritable ministre qui assure la continuité du travail et l'unité de direction. Sans s'aveugler sur les défauts ou les inconvénients que peuvent parfois présenter une semblable administration collective, les Anglais n'ont garde d'y toucher car ils sentent très bien qu'un seul homme, fut-il tout puissant, ne saurait suffire, donner l'impulsion aux rouages si nombreux et si compliqués que comporte l'administration de flottes destinées à porter partout à travers le globe le pavillon britannique. Le *Board of Admiralty* s'acquitte comme il convient de la plus difficile des missions, mais il est une difficulté que tous ses efforts ne réussissent point à vaincre ; si paradoxale que puisse paraître cette assertion, l'An-

gleterre, terre de matelots, manque de marins pour ses navires de guerre et cette pénurie cause aux Lords de l'Amirauté de terribles embarras.

La marine anglaise est née avec la puissance anglaise et s'est développée avec elle puisqu'elle en est le facteur le plus puissant. Tout au contraire, la marine militaire allemande est une création récente. Avant la guerre de 1870, la Prusse n'occupait parmi les puissances maritimes qu'un rôle tout à fait secondaire qui l'a empêché de jouer un rôle pendant l'Année Terrible. Ne nous y trompons pas, en effet; si en France, l'imagination dans l'état d'énervement et d'exaspération où l'avait mise les événements, a pu attribuer nombre de hauts faits à un petit bâtiment « l'Augusta », habilement et hardiment conduit, qui vint croiser jusqu'aux embouches de la Gironde, ce navire ne put effectuer que deux sortes de raids sans grands résultats, et ses exploits, grossis par une légende dont le Conférencier fait justice, se réduisent à peu de chose.

Le royaume de Prusse, même doté de ports et de côtes, par suite de l'annexion du Hanovre et du Schleswig, n'avait guère besoin de marine militaire. Il n'en était pas de même du nouvel empire d'Allemagne. Les forces navales allemandes, sous l'impulsion énergique et la volonté persévérante des empereurs Guillaume Ier et Guillaume II, s'accrurent rapidement, pendant que la marine marchande prenait simultanément un vigoureux essor. Toutefois, si avec de l'argent, grâce à des ingénieurs habiles, grâce à un outillage perfectionné, on arrive assez facilement à créer des flottes, si même les marins de la mer du Nord étaient là pour assurer le recrutement des équipages, il y eut au début surtout et même plus tard, une grande pénurie d'officiers. Il fallut, à l'origine, placer des généraux à la tête de la marine et attirer par des avantages particuliers les jeunes gens vers la carrière maritime. Les difficultés, que les volontés du souverain

a rencontrées il y a vingt ou vingt cinq ans, n'existent plus ; toutefois, pris en son ensemble, le corps d'officiers de la marine militaire allemande compte, si l'on peut dire, autant de savants mal rompus au dur métier de la mer que de vrais marins.

Cela, en tout cas, n'a été et ne peut être qu'une gêne temporaire qui n'a pas suffi à nuire à l'essor de la marine impériale développée progressivement, suivant un programme bien arrêté et une politique maritime exempte d'à coups ou de variations ; ces efforts ont porté leurs fruits. L'Allemagne possède une armée navale de premier ordre qui n'est pas sans porter quelque ombrage. Elle est, avec le contrôle d'un cabinet maritime analogue à celui qui existe pour l'armée, sous la direction de l'empereur en personne.

Grâce à ce mécanisme parfaitement réglé, la marine militaire allemande s'est rapidement développée parallèlement à la marine du commerce. Tandis que le port de Hambourg prenait un essor extraordinaire et devenait un des principaux entrepôts de l'Europe, deux arsenaux surgissaient presque de toutes pièces, l'un à Kiel, l'autre à Wilhelmshaven qui sont les centres d'armement de deux escadres, tandis qu'à Dantzig on concentrait surtout les chantiers de constructions.

En insistant sur ces magnifiques résultats, le Conférencier fait avec raison ressortir le rôle prépondérant qu'a joué dans la création de la marine impériale la Ligue maritime allemande. C'est en intéressant la masse du peuple aux choses de la mer, c'est en créant en faveur de la marine un puissant mouvement d'opinion que la Ligue a apporté au Gouvernement un précieux concours. On voit par là ce qu'une organisation analogue peut produire en France et quelle force l'initiative privée bien conduite ajoute aux forces de l'Etat.

Nous passons maintenant, à la suite du Conférencier, sur l'autre rive de la Baltique pour étudier la flotte russe.

De même que toutes les institutions de la nation amie et alliée, la flotte est théoriquement sous les ordres directs du tzar, mais, en fait, il délègue ses pouvoirs à un amiral qui est assisté d'un état-major général et de plusieurs comités.

L'immense étendue des côtes de l'Empire contraint les Russes à un grand éparpillement de leurs forces navales ; aussi, comme leurs navires doivent satisfaire à des conditions très diverses, leurs escadres, quelque soin qu'on mette à les composer, comprennent des bâtiments de types trop différents. Il faut, en effet, que la marine impériale possède des divisions qui fassent flotter le pavillon russe dans la Baltique, dans la mer Noire, la mer Caspienne, sur les côtes de la Sibérie, dans la mer du Japon et dans le golfe de Petchili. Les noms des divers arsenaux mentionnés chaque jour depuis plusieurs mois, Cronstadt, Sébastopol, Vladivostock, Port-Arthur sont bien connus. Le personnel des officiers de marine, pris dans son ensemble, est très remarquable, mais, faute d'instruction, car on y compte plus de 50 % de matelots complètement illettrés, le personnel inférieur des équipages ne donne pas tout ce que l'on pourrait en attendre.

A la revue des forces navales que poursuit M. Cloarec, en appuyant ses explications de nombreuses projections photographiques, s'ajoute encore la marine italienne. Celle-ci est-elle aussi une marine récente puisqu'elle n'a pu être constituée qu'après le couronnement de l'unité nationale, c'est-à-dire depuis 1870 comme l'Allemagne? Elle n'y a pas mis la même prudence, ni la même mesure. Fidèle à sa maxime, *Italia fara da se*, elle s'est lancée à corps perdu dans des entreprises de constructions maritimes ruineuses pour ses finances. C'est au-delà des Alpes que l'on trouve les types des plus grands cuirassés connus dans lesquels on a tout sacrifié à la vitesse.

La marine italienne est donc marquée d'un caractère un peu spécial, d'autant qu'il lui a fallu dresser les plans de certains de

ses navires, de façon à ce qu'ils puissent naviguer dans la mer Adriatique qui n'offre qu'une profondeur médiocre. C'est là pourtant que l'Autriche-Hongrie possède à Trieste son grand entrepôt commercial et maritime, mais elle en connait les défauts, c'est pourquoi elle s'applique à étendre sa domination dans la direction de Salonique qu'elle ambitionne d'atteindre un jour.

La marine italienne possède une école navale à Livourne ; il y a une école spéciale de mécaniciens à Venise et les ingénieurs sortent d'écoles civiles. Les arsenaux se trouvent à La Spezzia, à Naples et à Venise qui sont, en même temps, les chefs-lieux de divisions maritimes.

De l'autre côté de l'Atlantique, il n'y a qu'une marine qui compte, celle des Etats-Unis, et encore n'a-t-elle pris rang parmi les forces navales importantes que depuis peu d'années.

Jusqu'à dans ces derniers temps, à quoi avait-elle pu servir, sinon à protéger et à défendre ces embouchures des grands fleuves d'Amérique, car les Américains ont été longtemps avant de songer à étendre leur puissance au-delà des limites de leur continent. La guerre avec l'Espagne, l'annexion de Cuba, préparées de longue main, leur ont ouvert d'autres horizons, mais pour exécuter ces nouveaux desseins, il leur fallait une marine et ils l'ont construite, organisée avec toute l'énergie, l'ardeur et la persévérance qui sont les traits distinctifs de leur caractère, à partir du jour où, donnant à la doctrine de Monroë une extension inattendue, ils prétendirent étendre leur puissance territoriale en dehors de leur continent.

Pour répondre à cet accroissement considérable des effectifs, tant en navires qu'en hommes, il a fallu refondre, mieux vaudrait dire créer, une école navale et tous les services accessoires. L'école est à Annapolis ; douze arsenaux ont été répartis le long des côtes et des dépôts de charbon ont été multipliés de toutes parts.

Si la marine américaine peut être qualifiée de marine récente,

cet adjectif s'applique avec bien plus de raison à la marine du Japon.

En s'assimilant avec tant de rapidité la civilisation occidentale, les Nippons, peuple d'insulaires, devaient nécessairement prêter une attention et une application toutes particulières aux choses de la marine. Ils n'y ont pas manqué et, alors qu'ils étaient encore incapables de construire eux-mêmes leurs bâtiments, ils en avaient déjà acheté et commandé à tous les chantiers d'Europe, en Angleterre d'abord, mais aussi en Allemagne, en France, aux Etats-Unis. Cependant, ils n'ont bientôt plus eu recours à l'industrie étrangère, car, outre leurs deux grands arsenaux de Yokosuka et de Miwara, chacun des dix arrondissements qui se partagent le littoral de leurs îles, possède un arsenal. Il est inutile d'insister sur le mérite des officiers et la valeur des équipages ; ils se sont révélés pendant la guerre de 1894 contre la Chine et maintenant les voici aux prises avec les Russes.

Ainsi, après nous avoir fait faire connaissance avec les grandes marines militaires du monde, en demandant sans cesse à des projections d'éclairer son exposé, M. Cloarec se trouve ramené par la force des choses à parler de la guerre russo-japonaise. Il ne recherche pas si c'est pour n'avoir pas suivi de sages conseils donnés en toute sincérité que la Russie a été surprise, et il ne se pose pas non plus la question de savoir de quel côté penchera la victoire ; mais, comme conclusion à l'exposé qu'il a développé devant l'auditoire attentif de la salle Ste Cécile, il convient d'indiquer quelle pourrait être, en cas de complications européennes, et si le conflit se généralisait, l'attitude et les visées des puissances, désireuses d'utiliser l'outil qu'elles forgent et qu'elles entretiennent avec tant de soin.

La guerre entre la Russie et le Japon a été la conséquence de leur situation géographique réciproque. Les Russes ont été poussés vers le sud par la nécessité qui s'imposait à eux

de posséder un port dégagé de glaces, tandis que les Japonais, déjà inquiets de voir trop près d'eux de si puissants voisins, aspiraient à établir définitivement leur influence en Corée. Le conflit était donc inévitable.

Dans quelles conditions se trouveraient donc les autres puissances, si elles étaient amenées à s'en mêler?

Les Etats-Unis ont inauguré, il y a quelques années, une politique coloniale qui pourrait leur inspirer l'ambition de dominer sur une partie de l'Océan Pacifique, et des iles Hawaï où ils ont planté le pavillon étoilé, ils surveillent la grande ligne de navigation entre l'Asie et le nouveau continent.

L'Océan Pacifique est, d'ailleurs, le champ de bataille où se choquent toutes les ambitions. L'Allemagne, qui n'aurait pas jadis, sacrifié un grenadier poméranien au rêve d'expansion coloniale, n'attend que le moment psychologique pour exercer son action dans la portion occidentale de ce même océan, et, comme position d'attente, a pris pied à Kiao-Tcheou.

L'Angleterre serait de beaucoup la mieux armée pour affronter les chances d'un conflit politique ou d'une guerre navale ; sans parler de la puissance de sa flotte, n'a-t-elle pas multiplié de toutes parts les centres de ravitaillement, les dépôts de charbon, n'a-t-elle pas dès longtemps, comme à Gilbraltar, à l'entrée de la Méditerranée, à Périm, au débouché de la mer Rouge, mis la main sur les points stratégiques les plus importants et n'a-t-elle pas, en fait, la disposition complète de tous les cables?

Et nous Français, où en sommes-nous ? Notre situation relative dans l'Extrême-Orient est plus faible. Une fois dans la mer Rouge nous sommes comme perdus et nos navires ne rencontrent plus d'autre abri que Saïgon. Notre station si importante de Cochinchine est bien pourvue, néanmoins on s'applique chaque jour avec sollicitude à la mieux pourvoir et à l'améliorer ; cependant

les ressources qu'on y accumule seraient vite épuisées et on rencontrerait de grandes difficultés à les renouveler.

C'est là le nœud du problème que se pose la marine lorsqu'elle se demande : La France interviendra-t-elle ? Elle le craint sans l'espérer, mais les événements qui se déroulent en Extrême-Orient, comme l'étude même des grandes marines du monde à laquelle le Conférencier vient de se livrer, mettent en lumière un fait incontestable, c'est que, renonçant à s'étendre davantage par de nouvelles conquêtes lointaines, il faut que nous appliquions de préférence nos efforts à mettre en valeur nos possessions actuelles, et pour cela à disputer à nos rivaux l'empire de la mer.

La tâche est noble et grande, mais pour être conduite à bonne fin, elle demande l'union de tous, la coopération intime et effective de nos deux marines, la marine militaire et la marine commerciale si intimement liées qu'elles ne peuvent ni se développer, ni prospérer l'une sans l'autre.

M. Henri Terquem se fait l'interprète de l'assistance en félicitant le Conférencier de se consacrer tout entier par la parole et par l'action à la vulgarisation de ces grands problèmes relatifs à la marine, dont la solution est si importante pour la prospérité d'un peuple, et le remercie en termes délicats du concours qu'il a bien voulu apporter à l'œuvre entreprise par la *Société Dunkerquoise.*

Conférence du 18 Mars 1904

HISTOIRE DU RADIUM

Par M. R. Paillot,

Professeur à l'Université de Lille, Membre correspondant.

La conférence de M. Paillot avait attiré à la salle Ste-Cécile une assistance choisie. Personne en effet n'avait oublié la remarquable leçon qu'il avait donnée déjà sur la *Lumière parlante* et combien son talent de parole sait mettre à la portée de tous les questions scientifiques les plus neuves et les plus abstruses avec une merveilleuse clarté. Aussi nous sommes-nous efforcés de reproduire cette leçon presque in extenso.

Tout le monde à l'heure présente, dit l'orateur, parle du radium, ce métal mystérieux à la découverte auquel sont attachés les noms de deux physiciens français, M. et Mme Curie. Mais il semble, à beaucoup de personnes, que le radium ait été découvert il y a quelques mois à peine. En réalité, M. et Mme Curie — et des savants du monde entier — l'étudient depuis 1898. La découverte de ce corps qu'on a appelé, non sans esprit « le métal conjugal » a passé à peu près inaperçue dans le grand public et il a fallu l'attribution du prix Nobel et le miroitement de ses

cent mille couronnes pour fixer définitivement l'attention sur cette merveilleuse découverte.

Découverte du radium. — La première question à poser est la suivante ? Comment a-t-on découvert le radium et les substances dites *radio-actives*, c'est-à-dire les substances qui émettent des radiations dont la nature sera définie plus tard ?

Il faut chercher l'origine de cette découverte dans une observation de M. H. Becquerel, en 1896. Ce savant qui partagea le prix Nobel avec M. et M[me] Curie, montra que l'*uranium*, métal peu répandu dans la nature, possède ainsi que ses composés la propriété d'émettre *spontanément et d'une façon continue* des rayons capables, comme les rayons X ou rayons de Röntgen, d'impressionner la plaque photographique, de traverser des corps opaques et de rendre l'air conducteur de l'électricité. Une expérience démontrera cette dernière propriété que le radium possède à un très haut degré.

On sait que les corps se rangent en deux catégories : les *bons conducteurs* de l'électricité, comme les métaux, et les *mauvais conducteurs* ou *isolants* comme le verre, le paraffine, etc. L'air fait partie de cette deuxième catégorie et on peut dire, heureusement, car si l'air conduisait l'électricité, il est probable que l'électricité nous serait encore inconnue.

On sait également, et l'on apprend dans les cours les plus élémentaires, qu'il y a deux sortes d'électricités : l'électricité positive et l'électricité négative, et que deux corps chargés d'électricité de même nom se repoussent, tandis que deux corps chargés d'électricités de noms contraires s'attirent.

Si l'on prend une feuille d'aluminium très mince et très légère, collée par une de ses extrémités à une tige métallique *isolée*, c'est-à-dire soutenue par une masse non conductrice de l'électricité et qu'on enferme le système formé par la feuille d'aluminium et la tige dans une cage de verre pour le mettre à l'abri

des courants d'air, on aura constitué ce que les physiciens appellent un *électroscope*. Si l'on communique par un moyen quelconque une certaine quantité d'électricité à l'ensemble de la feuille d'aluminium et de la tige métallique, comme elles seront chargées d'électricité de même nature, elles se repousseront et la feuille d'aluminium, mobile, s'écartera de la tige fixe et fera avec elle un certain angle qui sera d'autant plus grand que la charge électrique sera elle-même plus considérable. L'écart de la feuille d'aluminium restera d'ailleurs le même tant que l'électricité n'abandonnera pas l'électroscope.

Le conférencier montre dans une épaisse boite de plomb, un petit échantillon — trois centigrammes — de bromure de radium. Ce bromure de radium a une activité très grande et si on l'approche de l'électroscope, il rend l'air environnant conducteur de l'électricité et l'on constate que l'écart de la feuille d'aluminium diminue avec une grande rapidité. Cette feuille vient, presque instantanément, rejoindre la tige fixe. L'électricité que possédaient la feuille et la tige a complètement disparu. (Applaudissements répétés).

C'est dans une expérience analogue qu'il faut chercher le point de départ de la découverte du radium. C'est la même expérience que M. H. Becquerel fit avec l'uranium, mais tandis qu'avec le radium la décharge de l'électroscope est instantanée, avec l'uranium elle est très lente et pour que l'angle d'écart de la feuille d'aluminium s'annule complètement, il faut, avec ce métal, au moins une demi-heure.

C'est précisément la vitesse avec laquelle diminue l'angle d'écart de la feuille d'aluminium qui sert de mesure à l'activité de la radiation. Cette vitesse étant prise comme unité lorsqu'on opère avec l'uranium, l'activité du bromure de radium que le conférencier possède est de 500.000. M. Curie en possède dont l'activité est de deux millions. Dans le commerce on trouve —

assez difficilement d'ailleurs — du bromure d'activité égale à 10.000 environ.

A la suite des premières observations de M. Becquerel sur l'uranium, Mme Curie eut l'idée de rechercher si d'autre corps que l'uranium, possédaient cette propriété de rendre l'air conducteur de l'éleetricité. Elle trouva, en même temps que M. Schmidt en Allemagne, que seuls, l'uranium et le thorium (autre métal très rare) et leurs composés étaient susceptibles de produire ce phénomène. Elle constata que la *radio-activité* est d'autant plus forte que le corps radiant est plus pur ; l'uranium métallique a une radio-activité plus énergique qu'un sel d'uranium, c'est-à-dire qu'un composé renfermant de l'uranium uni à un autre élément inactif. La radio-activité est proportionnelle à la quantité d'uranium qui se trouve dans le composé. C'est ce qu'on exprime en disant que la radio-activité est une *propriété atomique* appartenant à tous les composés du même élément.

Dans le cours de ses recherches, Mme Curie découvrit que certains minéraux, en particulier le *pechblende* — minerai dont on retire l'uranium et que l'on trouve à Joachimstal, en Bohême, — ont une radio activité quatre fois plus forte que celle de l'uranium métallique. Elle était en droit de penser que ce minerai renferme une substance radio-active différente de l'uranium et plus active que lui.

C'est en partant de cette idée que M. et Mme Curie ont entrepris d'extraire de la pechblende des substances radio-actives inconnues.

Ils parvinrent, après de longues et patientes recherches, à retirer de cette pechblende deux substances qu'ils appelèrent le *polonium* (pour rappeler le pays d'origine de Mme Curie) et le *radium*. Peu de temps après, M. Debierne retirait de la pechblende une troisième substance radio-active : l'*actinium*.

Les propriétés chimiques du polonium le rapprochent du bis-

vite absorbés par l'air à leur sortie, et une lame d'aluminium de quelques centième de millimètre d'épaisseur les arrête complètement. Ils sont donc *très peu pénétrants*. Les rayons *alpha* se comportent, dans un champ magnétique, comme de petits projectiles animés d'une grande vitesse et chargés d'électricité positive. Il résulte des recherches récentes que la masse de ces projectiles est du même ordre de grandeur que celle de l'atome d'hydrogène.

Les rayons *bêta* forment un deuxième groupe de rayons fortement déviés par l'aimant en sens inverse des premiers. Ils sont analogues aux *rayons cathodiques* qui prennent naissance dans l'intérieur des tubes de Crookes. Ils se comportent comme des projectiles chargés d'électricité négative et animés d'une vitesse considérable. On a pu calculer la masse et la vitesse de ces projectiles ou *électrons*. Leur masse serait 2.000 fois plus petite que celle de l'atome d'hydrogène et leur vitesse pourrait atteindre les 9/10 de la vitesse de la lumière, soit 270.000 kilomètres par seconde. Pris dans leur ensemble, les rayons *bêta* sont plus pénétrants que les rayons *alpha*, et cela n'a rien qui doive nous étonner si nous nous rappelons la petitesse de leur masse et la grandeur de leur vitesse.

Enfin, un troisième groupe de rayons est constitué par les rayons *gamma non déviables par l'aimant*. Ces rayons sont analogues aux rayons X qui, comme on le sait, prennent naissance lorsque les rayons cathodiques viennent frapper un corps solide comme la surface du verre de l'ampoule de Crookes. Certains de ces rayons sont extrêmement pénétrants et peuvent traverser plusieurs centimètres de plomb.

Dégagement d'électricité. — Le radium émet spontanément de l'électricité positive et négative sous forme de rayonnement, mais s'il est entouré d'une enveloppe isolante qui laisse passer les rayons *bêta*, il se chargera positivement et son potentiel augmentera constamment. Cette électrisation a été constatée

d'une manière frappante par M. Curie. Voulant retirer une petite quantité de bromure de radium enfermé depuis quelque temps dans un tube scellé, il donna un trait de lime pour rompre le tube. Une étincelle jaillit immédiatement qui perça la paroi du tube. Cela correspond à un potentiel intérieur de plus de 10.000 volts et à une énergie qui n'est pas négligeable.

Dégagement de chaleur. — MM. Curie et Laborde ont montré récemment que les sels de radium sont le siège d'un dégagement spontané et continu de chaleur. Un gramme de bromure de radium, préparé depuis plusieurs mois, dégage environ 100 petites calories par heure, c'est-à-dire qu'en une heure il peut fondre un peu plus que son poids de glace. Ce dégagement de chaleur est assez fort pour qu'on puisse le mettre en évidence par une expérience grossière faite avec un thermomètre ordinaire. On place un thermomètre et une ampoule contenant 7 décigrammes de bromure de radium dans un vase imperméable à la chaleur. Quand l'équilibre thermique est établi, le thermomètre indique constamment un excès de température de 3° sur les indications d'un autre thermomètre placé dans les mêmes conditions, avec une ampoule contenant la même quantité d'un sel inactif, du chlorure de baryum, par exemple.

On peut évaluer la quantité de chaleur dégagée, en utilisant la chaleur produite par le radium pour faire bouillir un gaz liquéfié. M. Curie a fait cette expérience à Londres avec le professeur Dewar, lorsqu'il est allé recevoir la grande médaille d'or Davy à la Société Royale. Cette expérience montre également que le dégagement de chaleur se produit même à la température la plus basse que nous puissions produire. Un tube fermé à la partie inférieure et entouré d'un isolateur thermique à vide, contient un peu d'hydrogène liquide. Un tube à dégagement permet de recueillir le gaz dans une éprouvette graduée remplie d'eau. Le tube et son isolateur plongent tous deux dans un bain d'hydro-

gène liquide. Dans ces conditions, on n'observe aucun dégagement gazeux dans le tube. Mais si l'on introduit dans l'hydrogène de ce tube une ampoule contenant un sel de radium, il se fait un dégagement continu de gaz hydrogène. On constate ainsi que 7 décigrammes de bromure de radium font dégager 73 centimètres cubes de gaz par minute.

Le radium produit donc continuellement de la chaleur. Cette énergie calorifique date vraisemblablement de la formation du minerai d'où l'on retire le radium, c'est-à-dire de milliers de siècles. Un gramme de radium dégage environ 800.000 calories par an. Il en résulté que la quantité de chaleur dégagée par le radium depuis sa formation est tout-à-fait inimaginable. L'ordre de grandeur de ce dégagement permet de considérer comme possible que l'énergie solaire et celle des étoiles, et peut-être en partie celle du centre de la terre, soient produites par des corps radio-actifs. Un calcul fait récemment par M. Wilson montre que la présence *d'un gramme de radium par tonne de matière dans le soleil* permet d'expliquer le rayonnement total de cet astre.

Effets photographiques et chimiques. — Le radium peut produire certaines *actions chimiques* : il transforme le phosphore blanc en phosphore rouge; au voisinage des sels de radium, on peut constater dans l'air la présence de l'ozone ; il agit sur les substances employées en photographie de la comme même manière que la lumière.

L'action sur la plaque photographique se produit au travers d'écrans quelconques. Les corps sont cependant plus ou moins transparents : ainsi le plomb et le platine sont très opaques au rayonnement ; l'aluminium est le métal le plus transparent. Le radium permet de faire des *radiographies* sans appareils spéciaux; le tube de Crookes se trouve remplacé par une ampoule contenant une petite quantité d'un sel de radium. On obtient des

radiographies assez nettes. surtout si l'on écarte, par l'action d'un champ magnétique, les rayons *bêta* qui donnent du flou à l'image par suite de leur diffusion. Les rayons *gamma* sont alors seuls utilisés.

Effets de phosphorescence et de coloration. — Les sels de radium provoquent la phosphorescence d'un très grand nombre de corps. La phosphorescence est la propriété que possèdent certaines substances, lorsqu'elles ont été frappées par une vive lumière,de rester lumineuses dans l'obscurité. Par exemple, un écran de carton qui a été enduit d'une couche de sulfure de calcium est exposé à la lumière de l'arc électrique en plaçant la main et l'avant-bras devant l'écran, de manière à intercepter une partie du rayonnement lumineux. Si alors on fait l'obscurité dans la salle on constate que les portions de l'écran qui ont été frappées par la lumière restent lumineuses et que la main se détache en noir sur ce fond brillant. (Applaudissements répétés).

Le diamant est également rendu phosphorescent par le radium. Une expérience brillante a été effectuée par M. Curie à Lille lorsqu'il vint, il y a deux ans, exposer ses recherches sur le radium devant la Société Industrielle du Nord. M. Agache, alors président de la Société, avait réuni, après la conférence, les membres du Comité et le savant conférencier. L'un des convives avait émis l'opinion que puisque les rayons X rendent les diamants phosphorescents, il ne serait pas étonnant que le radium agît de même. On avait tout ce qu'il fallait pour tenter l'expérience : M. Curie une ampoule contenant un sel de radium très actif et Mme Agache de nombreux et superbes diamants. On éteignit les lampes électriques et on assista alors à un spectacle réellement féerique : tous les diamants brillaient du plus vif éclat et paraissaient se mouvoir dans la salle sans support apparent.

Le conférencier ajoute que rien de semblable ne se produit

avec des diamants faux et que si quelques-uns des auditeurs désiraient essayer la pureté de leurs diamants, il se mettait entièrement à leur disposition.

Les sels de radium sont eux-mêmes lumineux. Cette luminosité qui peut durer plusieurs années, est due en grande partie à la phosphorescence du sel sous l'influence du rayonnement qu'il émet lui-même. Elle est suffisamment intense dans certains cas pour permettre la lecture d'un journal ; elle peut même se voir en plein jour. La lumière émise par le bromure est la plus forte ; elle est d'une teinte tout-à-fait analogue à celle du ver luisant.

Le verre des tubes qui renferment les sels de radium prend, au bout d'un temps relativement court, des teintes brunes ou violettes qui peuvent être très foncées.

Effets physiologiques. — Les rayons du radium agissent sur les tissus végétaux et animaux et sur les bactéries.

Ainsi les feuilles jaunissent rapidement et les graines perdent leurs facultés germinatives sous l'influence des radiations du radium.

L'action sur la peau a été observée dans un très grand nombre de cas : elle est analogue à celle que produisent les rayons X. Lorsque la peau a été exposée aux rayonnements du radium, il apparait, quelque temps après, une rougeur qui se transforme peu à peu en une plaie plus ou moins grave. La rougeur apparait après un temps d'autant plus long que l'impression a été plus courte. Les tissus gardent quelquefois pendant deux mois, à l'état latent, l'impression du radium. Si l'exposition est assez longue, la brûlure apparait au bout de quelques jours : une ampoule se forme quelquefois et, dans certains cas, l'ulcération est très longue à guérir. Certaines brûlures faites volontairement par M. Curie sur lui-même n'ont été guéries qu'au

bout de quatre mois et l'on voit encore une cicatrice très marquée.

On a cherché à utiliser cette action pour le traitement de certaines maladies de la peau et le Dr Daulos a obtenu des résultats très encourageants avec le lupus. On a également signalé récemment de divers côtés une action thérapeutique sur le cancer.

Une expostion assez courte du radium sur le système nerveux de souris, de cobayes et de lapins, détermine la paralysie, puis la mort. On comprend dès lors, devant ces résultats, les précautions qu'a dû prendre M. Paillot, pour transporter le radium et on s'explique pourquoi il l'a enfermé dans une boite en plomb de deux centimètres d'épaisseur.

L'action du radium sur les bactéries est assez faible. Le bacillus anthracis ou charbon semble particulièrement sensible.

Il est une autre action physiologique sur laquelle il faut encore appeler l'attention : quand, dans l'obscurité, on approche de l'œil fermé un sel de radium suffisamment actif, on perçoit une impression de lumière. Ce phénomène résulte, d'après les expériences de MM. Himsted et Nagel, de la phosphorescence des milieux de l'œil. Toutes les parties de l'œil deviennent plus ou moins phosphorescentes sous l'action des rayons du radium, ce qui explique l'impression de lumière perçue par la rétine. — Ce phénomène peut être utilisé pour reconnaître la nature des affections de l'œil chez les aveugles. Il résulte, en effet, des observations du Dr Javal que tous les aveugles chez lesquels la rétine est intacte perçoivent la lumière du radium, tandis que ceux dont la rétine est atteinte ne perçoivent pas cette lumière.

Radio-activité induite. — Emanation. — Lorsqu'on abandonne quelque temps un corps solide quelconque dans le voisinage d'un sel de radium, on constate que *ce corps acquiert les propriétés radiantes du radium.* Il devient radio-actif.

Si l'on soustrait ensuite ce corps à l'action du radium, sa radio-activité subsiste un certain temps, mais elle diminue progressivement et finit par s'éteindre.

Le phénomène est particulièrement intense si l'on enferme dans une enceinte close le corps avec une dissolution d'un sel de radium.

Cette *radio-activité induite*, comme l'a appelée M. Curie, est indépendante de la nature du corps, de celle du gaz dans lequel elle se produit et de la pression de celui-ci. Il semble que la radio-activité se propage de proche en proche, du radium jusqu'au corps, au travers du gaz.

Du reste, les gaz eux-mêmes, au voisinage d'un sel de radium, deviennent radio-actifs. Si l'on entraîne loin du radium le gaz ainsi modifié, il conserve assez longtemps ses propriétés ; il continue à émettre des rayons et à provoquer la radio-activité des corps solides.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur cette propriété du radium. Le conférencier se borne à signaler que M. Rutherford, pour expliquer cette radio-activité induite, suppose que le radium dégage d'une façon permanente une *substance matérielle* radio-active qui se répand dans l'espace et provoque le phénomène de la radio-activité induite. Il appelle cette substance hypothétique : l'*émanation*.

Dans un grand nombre de cas, l'émanation se comporte comme un gaz. Lorsqu'on met en communication un vase contenant de l'émanation avec un vase n'en contenant pas et à une température différente, le partage se fait entre les deux vases suivant les lois ordinaires de compression et de dilatation des gaz.

L'émanation se diffuse comme un gaz. Elle perd cependant les propriétés d'un gaz lorsqu'on abaisse suffisamment la température. MM. Rutherford et Soddy ont découvert, en effet, que

lorsqu'un vase contenant de l'émanation est plongé dans l'air liquide, l'émanation se condense sur les parois du vase. Il y a plus ; les recherches récentes de MM. Ramsay et Soddy tendent à démontrer que lorsque l'émanation du radium se détruit, il y a production d'une petite quantité d'*hélium*, ce gaz découvert par M. Lockyer dans le soleil et que l'on a retiré depuis de certains minéraux (la clévéite, la brôggérite, etc.) Ce résultat, contrôlé par M. Curie, a une importance considérable. L'hélium serait créé par l'émanation du radium et l'on serait ici en présence d'un cas de transmutation des corps simples.

Ce résultat si surprenant est cependant d'accord avec ce fait que l'hélium se trouve seulement dans les minéraux contenant de l'uranium et du radium.

On a reconnu la présence de l'émanation dans les gaz extraits de certaines sources naturelles. Il est possible que les actions physiologiques de leurs eaux soient dues en partie aux principes radio-actif, qui y sont contenus. Il y a là pour la thérapeutique une question grosse de conséquences.

Il est à remarquer que le soleil contient de l'hélium et que son énergie totale s'expliquerait par la présence du radium. C'est une coïncidence au moins curieuse, et qui mérite de fixer l'attention.

Causes de la radio-activité. — Ainsi donc le radium et les corps radio-actifs constituent des sources d'énergie qui se révèlent à nous sous forme de radiations diverses, de production d'émanation, d'énergie chimique, électrique, lumineuse et calorifique. Comme, d'autre part, le radium paraît conserver toujours le même état, ces faits semblent en désaccord avec les principes fondamentaux de la physique.

D'où peut provenir cette énergie ?

De nombreuses hypothèses ont été proposées pour expliquer ces résultats à priori paradoxaux.

Actuellement, deux hypothèses semblent prédominer. Dans la première, on suppose que le radium est un élément en voie d'évolution, que ses atomes se transforment lentement, mais d'une façon continue et que l'énergie perçue par nous est l'énergie, sans doute considérable, mise en jeu dans la transformation des atomes. Cette transformation serait, d'autre part, accompagnée d'une perte de poids due à l'émission de particules matérielles et au dégagement continu d'émanation. Toutefois, s'il y a perte de poids, l'expérience indique qu'elle ne peut être que bien faible, et aucune variation de poids du radium n'a été encore constatée avec certitude.

La deuxième hypothèse consiste à supposer qu'il existe dans l'espace des rayonnements encore inconnus et inaccessibles à nos sens. Le radium serait capable d'absorber l'énergie de ces rayons hypothétiques et de les transformer en énergie radio active. La récente découverte des rayons N par M. Blondlot à Nancy montre que cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable.

Les expériences qui se poursuivent avec ardeur dans les laboratoires du monde entier nous donneront probablement un jour la véritable solution. Quoi qu'il en soit, l'admirable travail de M. et Mme Curie n'aura pas eu seulement pour mérite d'apporter à la science un précieux contingent d'idées et de directions nouvelles. Il aura obligé le grand public à s'intéresser aux grands problèmes de la science et à s'efforcer de s'y initier. Il aura montré en outre que cette coopération de la science et de l'industrie, si féconde chez nos voisins d'Allemagne, peut produire en France des résultats sérieux. Une circonstance particulière attire enfin à cette éclatante découverte des sympathies unanimes. C'est ce fait, qui n'est pas unique, mais qui est, en tous cas, extrêmement rare, d'une œuvre géniale accomplie en partie par une femme. M. Paillot termine en lisant à ce propos la conclusion

d'un discours de Mme la baronne de la Tombelle à un banquet littéraire qui eut lieu à Paris :

« Sur le marbre et dans les cœurs, un nouveau nom d'homme » s'ajoutera à la liste déjà longue des vrais conquérants qu'il » faut bénir, des vrais pionniers qu'il faut suivre.

» Seulement — et c'est ici, n'est-ce pas, Mesdames, que votre » solidarité tressaille — ce nom d'homme ne s'établira pas seul » dans les annales de la gloire véritable. Il y aura — non pas » au-dessus, ce serait dommage — ni au-dessous, ce serait in- » juste — mais à côté, tout à côté, joint à celui de l'inventeur » par un émouvant trait d'union, celui d'une femme, sa femme, » son égale ! Et dans le halo du radium flottera cette admirable » image : deux fronts pensifs inclinés vers le creuset deux peti- » tes mains et deux grandes mains rapprochées sur l'alambic où » s'élabore l'éternel soleil. »

Nous ne pouvons que nous associer avec le Conférencier aux éloges de Mme de la Tombelle et adresser l'hommage de notre admiration à M. et Mme Curie qui, à côté des Pasteur et des Berthelot, ont inscrit une page des plus glorieuses sur le livre d'or de la science française.

Conférence du 26 Mars 1904

Le MOBILIER FRANÇAIS au XVIIIe SIÈCLE

par M. Gaston BRIÈRE

Attaché au Musée National de Versailles,
Membre Correspondant de la Société Dunkerquoise.

M. Gaston Brière dont aucun des auditeurs n'avait oublié la belle conférence de l'année dernière sur « *La Sculpture française au XVIIIe Siècle* », avait bien voulu revenir parmi nous pour entretenir le public de la Salle Ste Cécile d'une autre question d'art se rattachant à la même époque ; dans une langue élégante et châtiée, il nous a donné une causerie d'un charme exquis et d'une science profonde sur « *Le Mobilier Français* », comprenant sous cette appellation générale, non seulement l'étude des meubles en signalant les modifications introduites au cours du XVIIIe siècle, dans la forme ou l'ornementation de ces meubles et le génie créateur des artistes, mais aussi celle des changements que les variations de la mode et du goût introduisirent dans l'ordonnance ou la disposition des appartements. Avec une aisance parfaite. M. Brière a traité les points essentiels de ce sujet complexe sans jamais lasser ni l'attention ni l'intérêt de son auditoire.

Présenté par M. le Dr Duriau qui l'a remercié d'avoir de nou-

veau gracieusement répondu à l'appel de la Société, le Conférencier a pris la parole ; il s'est, à peu près, exprimé ainsi :

Dans l'histoire de nos industries d'art, il en est peu qui soit aussi glorieuse que le XVIIIe siècle ; rarement le luxe du mobilier fut plus grand, rarement l'ouvrier déploya plus d'habileté manuelle et un goût plus raffiné. La supériorité évidente de l'art décoratif français au XVIIIe siècle éclate aux yeux de tous ceux qui ont parcouru les villes de France où il a brillé, telles que Paris, Nancy, Bordeaux ; elle s'est imposée aussi bien à ceux qui ont visité l'exposition admirable du Petit Palais en 1900 qu'à ceux qui doivent se contenter de feuilleter les livres de gravures ou d'images créés par les graveurs et qui, à défaut d'autres documents, nous permettent de reconstituer si souvent la physionomie réelle des intérieurs de l'époque dans tous les milieux et dans toutes les classes de la société, Alors, en dépit de la destruction, malgré l'usure, les ravages du temps, l'incurie, le vandalisme qui se sont associés pour faire disparaître tant de trésors, il en subsiste assez pour attester l'incontestable supériorité de l'art décoratif français durant la période qui sépare la Régence de la Révolution.

Durant cette période de plus d'un siècle, l'art a tout envahi et a transformé le cadre où s'agite la Société ; grâce à lui nous assistons à une transformation du mobilier ; il renouvelle depuis le meuble de luxe jusqu'au meuble familier ; du salon, il pénètre dans les pièces intimes ; dans les boudoirs, sur les tables de toilette de la grande dame comme sur les bureaux des financiers ou dans les bibliothèques des hommes d'étude, il sème à profusion des objets exquis de grâce et d'ingéniosité. Le raffinement du luxe fut prodigieux alors, mais ce fut toujours un luxe de bon aloi et non ce luxe écrasant de César romain que Louis XIV s'était complu à étaler à l'époque de ses triomphes.

Au XVIIIe siècle, l'amateur paraît dans toute sa gloire ; il y a chez

tous une éducation raffinée dans laquelle on ne trouve aucune trace de banalité ou d'indifférence ; c'est avec un œil d'artiste qu'il goûte les lignes gracieuses, les couleurs aux teintes harmonieuses et bien fondues. On comprend dès lors que du jour où cette éducation de l'œil se montre moins délicate, l'art qui avait charmé jusque-là parut désormais bizarre et puéril ; on peut dire, du reste, que cet art a été pénétré d'une grâce toute féminine car, en effet, la femme a été sa constante inspiratrice.

M. Brière déclare qu'il ne saurait songer à retracer l'histoire complète de l'art décoratif français au XVIIIe siècle, le sujet est trop complexe et exigerait un nombre considérable de leçons ; il se bornera donc à traiter quelques-unes de ses parties dont il ne prendra que la fleur, encore craint-il d'être long. Il se propose surtout de faire saisir la formation des styles en discernant leurs éléments constitutifs, de montrer leurs évolutions en spécifiant les causes qui les ont fait naître et il reconstituera, autant que faire se peut, quelques-uns des grands ensembles dus au talent d'artistes de premier ordre dont les noms ne doivent pas rester oubliés.

Ces reconstitutions ne sont pas toujours faciles ; là où ils existent encore, les intérieurs du XVIIIe siècle ont reçu une nouvelle destination ; ils sont vides et dénudés ; les merveilles qu'ils abritaient sont détruites ou éparpillées quand des restaurations maladroites et inintelligentes ne sont pas venues tout gâter ; pour ranimer tout cela, il faut feuilleter les recueils d'estampes ou de gravures d'un Cochin, d'un Moreau le jeune ou d'un Lawrence, alors on comprend le mot célèbre : « Quiconque n'a pas vécu à cette époque n'a pas connu le bonheur de vivre ».

Tout d'abord, il est à remarquer, et la remarque est importante, que les expressions entrées dans le langage courant : style Régence, style Louis XV, style Louis XVI, style Empire, ne répondent pas exactement à la vérité, ni surtout aux périodes

historiques ; un règne n'ouvre ni ne ferme une période d'art et mieux vaudrait désigner chacune d'elles par le nom de celui qui en fut l'inspirateur : « *style Cressent* », « *style Boulle* », « *style Gabriel* ».

Le style Louis XVI fut entièrement constitué sous Louis XV, bien avant 1774, et ce que l'on appelle style Louis XV n'est pas homogène ; enfin le style Empire, qui marque une décadence, était formé sous Louis XVI.

Pour la commodité de l'exposition on peut proposer trois périodes :

1° Après l'art de transition et de formation du début du XVIII[e] siècle, l'*Art rocaille*, dans lequel s'illustrèrent Robert de Cotte, Boffrand, Caffieri ; historiquement, il comprend la régence et le début du règne personnel de Louis XV jusque vers 1740 ou 1750.

2° *L'Art du milieu du XVIII[e] siècle*, 1759-1770, alors que J. Ange Gabriel acquit sa réputation et qui subit l'influence prépondérante de Madame de Pompadour ; il est marqué par le retour à des formes plus simples et par un commencement d'imitation de l'antiquité qui s'accentuera plus tard.

3° *L'Art de la fin du XVIII[e] siècle*, improprement appelé style Louis XVI, dans lequel on constate le triomphe définitif du style néo-classique, inspiré de l'antiquité, et dont le style Empire sera la décadence. On en rencontre les spécimens les plus caractéristiques au petit Trianon, à Fontainebleau, à l'Ecole militaire ; il s'épanouit à Louveciennes, la fastueuse demeure de la du Barry.

A la fin du règne immuable de Louis XIV, tout changeait ; au moment où disparaissait la génération d'artistes au milieu de laquelle avaient brillé Le Brun, Coysevox, Mansart, les symptômes d'un art rajeuni se manifestent ; insensiblement la décoration se modifie ; Watteau est né et il ne faut pas oublier qu'avec Watteau (1684-1721) l'art délicieux par sa grâce légère, l'art du

XVIII[e] siècle acquiert ses principaux caractères ; de nouveaux motifs intérieurs prennent la place des formes parfois raides ou lourdes du temps de Louis XIV. Un des promoteurs et des principaux artisans de l'évolution qui va rapidement se développer est l'architecte Robert de Cotte, mort en 1735, qui achève la chapelle de Versailles, travaille au dôme des Invalides et dessine d'admirables boiseries pour Notre-Dame de Paris.

C'est le moment où l'art Rocaille se constitue ; on le voit apparaître dans le mobilier où, par exemple, les gracieuses têtes féminines aux angles des bureaux de Boulle prennent une physionomie personnelle, spirituelle et souriante ; on le voit surtout transformer la décoration intérieure des pièces en demandant à la nature des motifs nouveaux de décorations empruntées aux coquilles, aux fleurs disposées en élégantes guirlandes, aux fruits. Et au milieu de guirlandes harmonieusement enlacées, se jouent des enfants et des amours.

Dans les pièces d'apparat du Palais de Versailles, qui datent du XVII[e] siècle, le plafond est la partie sur laquelle les artistes concentrent tous leurs talents ; il ne leur vient pas à la pensée de se préoccuper de la décoration des murailles, car elles sont dissimulées en été, par des tentures de soie et de brocart à fleurs d'or et d'argent ; en hiver, on les recouvre de tentures et de velours vert, rouge, jaune ou de tapisseries, verdures ou personnages, dans les encadrements de stucs et de marbres de couleurs inspirés par le goût italien. Sous la Régence, un changement profond se produit ; à la décoration jusque-là mobile se substitue, le long des parois une décoration fixe constituée au moyen de panneaux et de boiseries finement sculptés.

Le somptueux *Salon d'Hercule*, au Palais de Versailles, est un remarquable spécimen de cet art qui va s'épanouir ; il a gardé la pompe majestueuse de Louis XIV, mais elle se tempère d'une élégance plus fine et plus neuve.

Sans doute, le plafond de Fr. Lemoine qui représente les Douze Travaux, avec ses caissons de stuc doré où se retrouve l'influence de Venise. occupe une place importante dans l'ensemble de la décoration, mais il n'écrase pas ce qui l'entoure et l'œil se repose avec un plaisir exquis sur le revêtement de bois. pour laquelle Robert de Cotte a tracé des dessins exécutés ensuite par d'admirables sculpteurs ornemanistes.

M. Brière insiste alors sur la variété et la nature des éléments qui, jusqu'à 1740 environ, entreront dans la composition de l'*Art Rocaille*; il a déjà signalé les fleurs, les fruits, les feuillages, les guirlandes et cette infinie variété de coquilles dont la fantaisie délicate des artistes saura tirer un si merveilleux parti.

Aucun de ces éléments n'est réellement nouveau ; ce qui est neuf c'est la façon dont les ornemanistes savent les utiliser.

Dans la dispositien des lignes, le XVIIe siècle reste toujours fidèle oux principes de la symétrie, du parallélisme, du balancement uniforme des parties.

Le XVIIIe siècle, au contraire, s'affranchit de cette contrainte : le haut et le bas d'un panneau ne sont plus semblables, les deux parties d'un meuble ne sont plus immédiatement superposables ; au contraire, dans les boiseries surtout, tout sera dissymétrie et contraste ; on choisira de préférence des lignes contournées, heurtées, serpentines.

Ajoutez à cela l'intervention d'un nouveau facteur ; à la suite du développement des relations commerciales, la France a fait connaissance avec l'Orient et l'Extrême-Orient ; des objets venus de Turquie pénétrèrent en France, les vaisseaux de la Compagnie des Indes y apportèrent des porcelaines et des laques de Chine dont les amateurs s'engouèrent et les artistes empressés de sacrifier à la mode, trouvèrent d'inépuisables inspirations dans les Chinoiseries et les Turqueries ; ce fut l'époque où l'on prodigua dans les panneaux décoratifs, chimères, animaux fantastiques,

plantes exotiques réelles ou imaginaires, parmi lesquels les artistes trouveront un inépuisable répertoire et ils donneront carrière à leur fantaisie : par exemple Gillot. Audran, Watteau, Christophe Hunet créeront des grotesques, des *singeries*, dont le château de Chantilly offre de si curieux spécimens.

Une causerie si nourrie de faits réclamait constamment le concours de l'illustration et du commentaire par l'image ; de très nombreuses projections ont fait vivre, un instant par la pensée, le public dans les grandes salles comme dans les petits appartements de Louis XV au palais de Versailles, à Chantilly, à l'hôtel Soubise, à l'Arsenal, partout où le temps a respecté les types caractéristiques du *Style Rocaille*. Mais il ne faut pas seulement voir l'intérieur des édifices ; pour s'en faire une idée exacte, il est indispensable de connaître les meubles qui les garnissaient.

Le mobilier suivit lentement et tardivement les modifications introduites dans les décorations des appartements sous la Régence et plus tard ; c'est à peu près un siècle auparavant que la révolution artistique qui introduisit des modifications profondes dans le mobilier s'était produite, alors que, dans la confection des meubles usuels, l'armoire, la commode, la table, le bureau, le dressoir, l'emploi des bois naturels et indigènes avait été remplacé par celui de bois précieux et exotiques, quand l'ébéniste s'était substitué au menuisier, créant un art nouveau et compliqué où l'on se plait à marier, dans d'ingénieux placages, des bois d'essences diverses, à les incruster d'ivoire et d'écailles, à les rehausser de bandes et de figurines de cuivre ciselé.

Ce qui distingue, au point de vue du mobilier, la période de la Régence de l'époque précédente, c'est la part de plus en plus grande donnée au métal dans la décoration générale du meuble; les ciseleurs, les bronziers surpassent les ébénistes.

Au XVIII[e] siècle, le meuble a sa place marquée dans une décoration d'ensemble ; c'est une pièce d'art et un objet de collection

qui a réclamé beaucoup de temps et une habileté professionnelle remarquable ; c'est donc une œuvre sur laquelle son créateur a laissé la marque de son goût personnel et de son individualité ; il est tenu de par les statuts de la corporation des ébénistes de le signer de son nom, c'est ainsi que nous pouvons dire à la vue d'un meuble que c'est un Cressent, un Riesener, un Lemoine ou un Pajou.

Mais pour appuyer tous ces développements rien ne vaut les leçons de choses, et M. Brière les multiplie en présentant au fur et à mesure dans de belles projections, comme il l'a fait déjà pour les décorations murales, les plus beaux spécimens depuis le médailler du fils du régent jusqu'au fameux bureau de Louis XV.

Cependant la recherche de cette originalité que les artistes prisaient si haut les entraîna à des exagérations dans les formes, à une surcharge d'ornementation, à une complication de lignes qui, s'ils laissent l'œil ébloui, étonné, ne peuvent satisfaire le goût. L'artiste en proie à une sorte de dévergondage fiévreux dompte la matière, la plie à tous ses caprices et néglige les règles saines, normales, logiques qui auraient dû le guider. Si les artistes français montrent encore une certaine retenue, les étrangers qui les copient et les imitent en Espagne, en Russie, surtout en Prusse, se charge de prouver par leurs propres œuvres combien les contrefaçons restent inférieures aux modèles. Aussitôt M. Brière joint la démonstration à l'affirmation, en promenant son auditoire dans les châteaux de Charlottenbourg et de Berlin-Postdam où Frédéric II, ce passionné de la civilisation française, aimait à s'entourer de tout le luxe français.

Néanmoins ce furent deux Allemands établis à Paris, Oeben et son élève Riesener qui furent, à ce moment, les grands partisans de la rénovation du mobilier français.

Après s'être engouée de l'art Rocaille, la mode s'en lassa aussi vite qu'elle l'avait adopté ; l'attention, des amateurs d'art et des

ensuite ramenée vers l'antiquité par les découvertes récentes faites à Rome, à Herculanum, à Pompei, imprime une nouvelle direction au goût du public et cette première renaissance néo-classique [illegible] au plein épanouissement de notre art décoratif vers le milieu du XVIIIe siècle.

Alors se produit une évolution très intéressante de l'art décoratif ; la plupart des artistes qui avaient brillé durant la période précédente disparaissent, et ceux qui les remplacent se guident sur des principes nouveaux. Ils cherchent moins à créer un style qu'à se dégager d'exagérations fâcheuses et s'efforcent, avec le plus heureux succès, à concilier les traditions établies simples et à des motifs empruntés à l'Antiquité. Ainsi s'ouvre en France une très belle période, trop courte malheureusement puisqu'elle ne dura qu'une vingtaine d'années où, sans rien perdre de sa fantaisie et de sa verve, l'art décoratif gagne en ampleur, en grandeur, en pureté.

C'est durant cette période que l'architecte Ange Gabriel, le constructeur de l'École militaire et du Ministère de la Marine, le décorateur de la salle de l'Opéra de Versailles, a exercé une influence prépondérante sur la direction imprimée à l'art français. Mais ce n'est pas sans raison que le critique substitue, pour cette période, à la dénomination courante de « *style Louis XV* » celle, plus exacte de « *style Pompadour* » ; la célèbre favorite a été, véritablement, de 1745 à 1764, le type de l'amateur, ou, comme on disait au XVIIIe siècle, du « curieux » de son temps et, par son frère, une vraie surintendante des Beaux-Arts ; son exemple fit loi en matière de goût et elle contribua beaucoup au revirement de la mode comme à une évolution de l'art décoratif qui produisit des chefs-d'œuvre.

Les projections en font alors défiler quelques-uns sous nos yeux ; ce sont d'abord de grands ensembles comme la Salle de Conseil ou la Salle du Trône à Fontainebleau et le Cabinet du

Conseil à Versailles ou le Cabinet dit de la Pendule ; puis quelques meubles de choix tels que le médailler de Louis XV qui peut aller de pair avec son célèbre bureau.

Tous les éléments qui constituent ce qu'on appelle assez improprement le « Style Louis XVI » existent et sont employés déjà sous Louis XV dit M. Brière, seulement l'heureux équilibre de ces éléments qui fait la supériorité du Style Pompadour va se rompre ; l'élément classique verra pencher l'équilibre en sa faveur et, progressivement, viendra refroidir l'inspiration des artistes réduits, pour satisfaire l'engouement de leur clientèle, à copier des formes antiques, grecques ou romaines. Toutefois ce néo-classicisme à ses débuts fut plein de grâce, de pureté et d'harmonie.

Ces qualités n'apparaisse nulle part mieux qu'au Petit Trianon dont le conférencier donne une description détaillée, non sans faire remarquer que c'est une erreur évidente, mais générale, que d'attribuer à l'influence personnelle de Marie-Antoinette une part importante dans la construction ou la décoration intérieure de ce Palais, beaucoup plus soignées qu'à Versailles même ; en effet il a été complètement terminé sous Louis XV de 1762 à 1768, et si la reine est intervenue postérieurément, ce n'a été que pour régler d'après son goût la décoration de son boudoir ; si l'influence de Marie-Antoinette s'est fait sentir quelque part, c'est ailleurs qu'elle a laissé des traces.

On ne saurait trouver de meilleur guide et de plus intéressant que M. Gaston Brière pour faire avec plaisir et profit la visite de la retraite préférée de Marie-Antoinette ; il nous conduit partout, depuis le pied du grand escalier à la rampe de fer ouvragé si caractéristique jusqu'au boudoir de la reine en passant dans différentes salles, et parfois il demandait aux châteaux de Fontainebleau ou de Compiègne les éléments de ses explications.

Nous ne pouvons suivre ici le Conférencier car, moins que ja-

mais, la plume ne peut remplacer l'image ; disons seulement quels sont les traits caractéristiques de la dernière évolution de l'art décoratif durant les années finales du XVIIIe siècle.

Ce qui la distingue tout d'abord de l'époque précédente, c'est la substitution partielle des papiers peints de tenture aux boiseries sculptées, puis l'introduction d'éléments décoratifs nouveaux, des trépieds, des fers, des lances, des flambeaux d'hyménée : on créait le « *style Pompéien* » avant d'arriver au « *style Empire* » qui sera fait antérieurement à la Révolution.

Dans le mobilier, même changement ; peu à peu les formes se raidissent et deviennent plus grêles, elles sont plus sèches et moins harmonieuses ; l'art de l'ébénisterie se subordonne à celui du ciseleur et du bronzier, mais ceux-ci conservent toujours leur supériorité. Goutière a fait en ce genre des chefs-d'œuvre admirables. Quiconque veut connaître des spécimens caractérisés du meuble à la fin du XVIIIe siècle doit voir le lit de Marie-Antoinette, drapé de soiries de Lyon, à Fontainebleau et son armoire à bijoux ; encore si l'on compare cette dernière à celle qui fut faite pour l'impératrice Marie-Louise, on constate combien fut profonde et rapide la décadence.

Dans une certaine mesure elle est implicable à la reine et c'est ici que l'on trouve trace de son influence personnelle. Marie-Antoinette avait une prédilection marquée pour les meubles de fabrication allemande, dont les défauts ne sauraient la choquer ; elle protège ses compatriotes et les ébénistes allemands, nombreux de tout temps au faubourg Saint-Antoine, y forment alors une véritable colonie. Quelques-uns, comme Adam Weisweiller, David Rsentgen ou J. Feed. Schwerdfeger arrivent à la réputation, mais tous, qui ont appris notre style, le déforment et l'anéantissent ; ils précipitent la décadence.

Au reste, peu importe ; la tempête révolutionnaire approchait qui allait tout balayer ; la Révolution n'a pas détruit, elle a tout

dispersé sous le marteau des commissaires-priseurs ; on a vendu partout les biens des émigrés, les richesses accumulées dans les châteaux comme les trésors qui garnissaient les résidences royales; à Versailles, on vendit tout une année durant sans discontinuer et qui donc, dans la crainte d'être accusé d'incivisme, eût osé acquérir ces richesses suspectes, exemptes de droit à condition de passer à l'étranger; presque tous les chefs-d'œuvre du mobilier français franchirent la frontière, les plus remarquables font aujourd'hui partie de collections publiques ou privées en Angleterre.

Au point de vue de la question qui nous occupe, a dit à peu près M. Gaston Brière en terminant, dans l'art de la décoration comme dans celui de l'ameublement, la Révolution puis l'Empire ont rompu avec les belles et bonnes traditions de la technique et le XIXe siècle ne les a pas renouées. Dans les cent années qui viennent de s'écouler, le goût s'est perdu, l'œil a été faussé, l'illogisme et l'oubli des règles saines de la décoration triomphent partout, que l'on traduise les batailles de Gros et d'Horace en tapisseries ou que l'on reproduise des tableaux sur porcelaine. L'alliance de l'art et de l'industrie avait donné les résultats les plus féconds, ils vont chacun de leur côté et aucune œuvre originale ne surgit, car on se borne à pasticher tous les genres et tous les styles ; à cette école d'imitation cependant, l'ouvrier d'art s'est reformé ; son habileté technique et professionnelle est redevenue capable de réaliser les projets de l'artiste, de traduire ses aspirations, mais c'est le dessinateur, le créateur de formes harmonieusement nouvelles qui a manqué. Le XXe siècle nous le donnera-t-il ? Il faut l'espérer, car des tentatives récentes permettent de croire que cet *Art nouveau* qui semble toujours fuir finira par adopter quelques traits caractéristiques.

Ces derniers mots soulèvent d'unanimes applaudissements qui remercient chaleureusement l'orateur avant même que M. Henri Terquem se soit fait l'interprète de nos remerciements au Confé-

rencier. Il y a joint, au terme de cette réunion, dernière de la saison, l'expression des sentiments de gratitude de la *Société Dunkerquoise* envers le public dont la présence assidue et l'empressement à répondre à notre appel ont été le plus précieux encouragement pour l'œuvre de vulgarisation scientifique, littéraire et artistique que nous poursuivons persévéramment depuis plusieurs années.

E. BOUCHET.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

de 1904

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE 1904

SÉANCE DU 10 JANVIER 1904

La séance est ouverte à 11 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM. P. Terquem. président honoraire ; Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Ch. Lefebvre, trésorier ; Mlle Dubois ; MM. Bion, Boivin, Calot, Caroulle, Cleenewerck, E. Collet, P. Collet, Dubois, Geysen, L. Jannin, Kremp, Ladureau, Lano, Le Désert, P. Lefebvre, L. Lemaire, Massiet du Biest, Nancey, Oury, Quilliet, Rolland, Rossignol, Ruelle, Ruyssen, Vaillant, Van Moé, Vézien, Bollaert, secrétaire-adjoint.

S'étaient excusés : Mlle Decourtray et M. Vollaeys.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture du procès-verbal.

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend : Correspondance.

Une lettre de l'Académie d'Arras demandant à la Société son concours pour la réunion d'un Congrès des Sociétés Savantes du Nord de la France et de la Belgique. Ce Congrès dont la réunion a été provoquée par l'Académie d'Arras se tiendra en cette ville du jeudi 7 au dimanche 10 Juillet prochain.

La question de participation à ce Congrès sera discutée par le Bureau.

Deux lettres, l'une de la Société Industrielle d'Amiens, l'autre de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir au sujet du projet de fédération des Sociétés savantes.

Une lettre de M. M. Vollaeys remerciant la Société des marques de sympathie qu'elle lui a témoignées à l'occasion de la mort récente de son père.

Don d'ouvrage.

Enfin la Société a reçu, en hommage de l'auteur, un ouvrage intitulé : *Eléments d'Electricité industrielle*, par M. Grootaert. Des remerciements seront adressés à l'auteur dont l'œuvre sera mise en bonne place dans la Bibliothèque.

Allocution du Président

M. le Président, prenant la parole, adresse les félicitations de la *Société Dunkerquoise* à M. d'Hooghe qui vient d'obtenir un prix au Concours du *Journal*, à Paris, au docteur Reumaux qui a obtenu une médaille d'argent à l'Académie de Médecine pour ses travaux sur les épidémies, à M. Vanhamme, nommé officier d'Académie, au docteur Schmitt, promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur, enfin à M. Boivin qui a été nommé officier d'Instruction Publique, et dont on ne peut oublier la collaboration si précieuse aux travaux de la Société.

Le Président prononce ensuite l'allocution suivante :

« Mes Chers Collègues,

« En réélisant le Bureau sortant, vous lui avez donné une marque de confiance dont il est fier et dont il m'a chargé de vous

remercier. Si vous le voulez bien, voyons ensemble le chemin parcouru cette année, ce sera la meilleure façon d'envisager l'avenir et d'examiner avec vous la route à suivre.

« Comme vous le savez, nous nous sommes surtout attachés à nous mettre en contact permanent avec le grand public et nous nous sommes efforcés de ne plus mériter l'étiquette de petite chapelle fermée, et pour ce, nous avons aidé nos membres à porter dans d'autres assemblées leur parole autorisée et leurs travaux.

« Il nous était impossible de refaire, à un an de distance, une manifestation aussi importante que l'Exposition d'Art Rétrospectif. Aussi avons-nous donné à nos conférences une envergure plus considérable. Nous avons pu faire entendre la parole d'hommes instruits, illustres dans les lettres et les sciences, nous avons touché à toutes les branches de l'esprit et nous sommes heureux et reconnaissants d'avoir rencontré chez nos Collègues, chez les Maîtres de l'Université de Lille et de Paris, un accueil aussi sympathique et un encouragement aussi puissant à marcher toujours plus avant.

« Nos travaux ont eu un retentissement considérable en dehors de cette enceinte, je n'en veux pour preuve que le Congrès des Jardins ouvriers où notre Collègue, le Dr Lancry a vu l'œuvre qu'il a si vaillamment et si magistralement exposée chez nous, acclamée non seulement par les maîtres de la Médecine, mais encore par tout ce que la France et l'Etranger comptent de notabilités.

« L'œuvre de la Goutte de Lait que la Municipalité veut faire fonctionner a pris naissance elle aussi dans nos réunions et c'est encore au Dr Lancry qu'il en faut attribuer la paternité à Dunkerque.

« En ne citant que ces deux manifestations imposantes de notre vitalité, je passe sous silence les succès remportés, soit au théâtre

à Paris, soit dans les concours littéraires ou poétiques par plusieurs de nos collègues.

« Du reste, si vous parcourez les deux volumes de Mémoires édités cette année, vous pourrez vous rendre compte de la somme énorme de travaux fournis par les membres de la *Société Dunkerquoise*.

« Nos concours de lecture sont suivis par un nombre toujours grandissant de concurrents, et notre concours de nouvelles inauguré cette année, nous fait présager pour l'avenir une série de productions intéressantes. Aussi le nombre de nos adhérents va toujours en augmentant et les 25 nouvelles candidatures de 1903 ont porté notre effectif à plus de 200 membres, chiffre considérable pour une Compagnie telle que la nôtre. C'est pour nous la plus saine récompense de notre labeur puisque nous la puisons dans l'estime de nos concitoyens.

« Nous espérions qu'aucun deuil n'aurait attristé en 1903 notre Compagnie, nous avons eu malheureusement à déplorer la mort de notre collègue et cher grand ami Dardenne enlevé en quelques jours à l'affection des siens, arraché à l'œuvre superbe de colonisation qu'il avait entreprise au Tonkin. Nous lui avons adressé en séance l'expression des regrets de la *Société Dunkerquoise*, permettez-moi de saluer encore aujourd'hui d'un souvenir toujours aussi ému cet excellent ami et collègue.

« Comme vous le voyez, le bilan de cette année est grand, tous ici nous avons travaillé avec ardeur et enthousiasme à l'œuvre commune et vous avez pu voir avec quelle succès ; c'est que la direction imprimée à nos travaux était celle que vous attendiez de votre Bureau.

« Nous continuerons donc cette marche en avant, et par l'expansion de la vitalité de la *Société Dunkerquoise* nous établirons qu'elle est utile et féconde par les résultats qu'elle atteint, puis-

qu'elle s'intéresse à tout ce qui est humain. Enfin en agissant ainsi nous exécuterons vos désirs en fidèles mandataires.

« Je déclare le Bureau installé pour 1904. »

M. Ch. Lefebvre, trésorier, présente son compte de gestion pour l'année 1903. Puis le 37e volume des Mémoires (Année 1903) est distribué aux membres présents. Distribution du volume des Mémoires

Il est procédé à la formation des Commissions pour l'année 1904. Sont nommés : Organisation des Commissions.

Histoire et Lettres. — MM. Boivin, Bouchet, Caroulle, E. Debacker, Félizet, Fournier, D'Hooghe, A. Jannin, Minet, Nancey, Simon, Vaillant, Watteau.

Sciences. — MM. Barbé, Bion, Crevelle, Cleenewerck, Dufour, Duval, Fesquet, Lancry, de Lesdain, P. Terquem, Vaneste, Vézien.

Musique. — MM. Barbé, Caroulle, E. Coolen, Darcq, A. Dumont, Ch. Duriau, Herpreck, Ladureau, Lano, Néerman, Weus.

Peinture, Sculpture, Architecture.— MM. Broutta, Calot, E. Debacker, Detraux, Duval, Gontier, Lecocq, Le Sage, J. Morel, Nancey, Pannier, Potier, de Swarte, Van Moé.

Economie politique. — MM. B. Morel, Bouchet, P. Collet, Delcourt, Lancry, Morael, Rossignol, Ruyssen, Vollaeys.

Lecture, Diction, Dialogue. — Mlles Decourtray, Dubois, MM. Caroulle, P. Collet, Crevelle, Deck, Dubois, Ch. Duriau, Geysen, Ladureau, Lano, Minet, Morael, Rolland, H. Terquem, Vaillant, Vézien, Vollaeys, Weus.

Pédagogie. — Mlles Decourtray, Deltour, Dubois, Hary, MM. Caroulle, Lancry, Lhôte, Massiet du Biest, Ruysen, Vaillant.

Impression. — MM. Bouchet, Ch. Duriau, Geysen, Ruyssen.

Finances — MM. Isoré, Le Sage, Liénard.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. H. Terquem, du compte-rendu du Congrès des Jardins ouvriers. Cette lecture a été jugée inutile, le compte-rendu du Congrès se trouvant imprimé in-extenso dans le dernier volume des Mémoires de la Société.

Lecture de M. Nancey.

M. Nancey, sous-préfet de Dunkerque, a la parole et donne lecture d'une étude intitulée *Voyage de Bonaparte à Dunkerque en 1803*, saluée par de chaleureux applaudissements.

Félicitations.

Au nom de la Société, M. le Président présente à l'auteur ses plus vifs remerciements pour l'intéressant ouvrage qu'il vient de communiquer, et dont l'intérêt fait attendre la suite avec impatience.

Observation.

Le Dr Lancry demande à prendre date pour une communication intitulée *Gouttes de Lait et Jardins ouvriers*, *Antialcoolisme.*

L'heure trop avancée ne permet pas d'épuiser l'ordre du jour dont la suite est reportée à la prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1904

La séance est ouverte à 11 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM. P. Terquem, président honoraire; Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Ch. Lefebvre, trésorier; M[lle] Dubois ; MM. Bion, Boivin, Catrice, E. Collet, Crevelle, E. Debacker, Dieuset, D[r] Duval, Goetghebeur, Kremp, Ladureau, Lano, H. Lefebvre, Le Sage, Massiet du Biest, Oury, Rolland, Rossignol, Ruelle, Ruyssen, Simon, Vaillant, Van Moé, Vézien, Vollaeys, Bollaert, secrétaire-adjoint.

S'étaient excusés : MM. Lancry et Minet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture du procès-verbal.

M. le Président prend la parole, et rappelle à la Société que l'un de ses membres, M. Degravier, a eu la douleur de perdre sa femme. Au nom de tous les membres présents il adresse à notre collègue ses sincères compliments de condoléance. Il annonce ensuite que le docteur Calmette, membre correspondant de la *Société Dunkerquoise*, qui a présidé la Séance solennelle, vient d'être nommé membre de l'Académie des Sciences (section de médecine); — d'autre part, M. Falciny, membre de la Société, vient d'être admis à exposer à St-Louis avec le n° 30 sur 300 candidats. Allocution du Président.

Félicitations.

M. le Président exprime l'avis de tous en adressant à ces deux collègues les plus vives félicitations.

Enfin M. le Président rappelle en quelques mots la conférence faite le 2 Février par M. A. Dumont, sur *le Rachat de Dunkerque en 1662* ; il remercie le conférencier de l'aimable concours qu'il a toujours prêté à la Société, et il annonce pour le 27 Février qu'une conférence sur la « Création de la légende Napoléonienne » sera faite par M. P. Caron accompagnée de Mme Véra Sergine, du Conservatoire de Paris, qui dira des poèmes et des chants de cette légende.

Lecture de la correspondance.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance qui comprend :

Une lettre du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, annonçant à notre Compagnie qu'un Congrès International d'Archéologie se tiendra à Athènes dans le courant de 1905, et engageant la Société à participer à cette solennité scientifique ;

Une lettre du Comité du Nord de la France demandant à la *Société Dunkerquoise* son adhésion pour offrir au Président de la République, lors de son passage à Arras en Mai prochain, trois tableaux d'un peintre de marine, M. Chigot.

Deux lettres de démission de MM. E. Rouzé et A. Guillain.

La Société a en outre reçu plusieurs lettres de différentes Sociétés, toutes relatives au projet du Dr Lancry « Fédération des Sociétés de province, avec bulletin bibliographique. »

Ce dossier sera renvoyé à une commission.

L'ordre du jour appelle la discussion des programmes des concours pour 1904.

Programmes des concours pour 1904.

Concours de Lettres ; *1° Poésie.* — Le Président propose de maintenir le concours tel qu'il était établi précédemment, soit une pièce sur sujet libre ne dépassant pas deux cents vers avec

attribution d'une médaille de cent francs, des médailles de vermeil, argent et bronze selon la valeur des travaux.

2° *Prose.* — *Concours de nouvelles.* — Mêmes conditions que pour le concours de poésie.

La Société ratifie ces propositions.

Concours d'Histoire. — La Société aura à décerner cette année le prix au meilleur mémoire sur l'« Histoire de la Course à Dunkerque de 1662 à 1825 », prix de cinq cents francs voté il y a deux ans, et à couronner s'il y a lieu, une monographie d'une commune de l'arrondissement de Dunkerque.

Concours de Pédagogie. — M. Bouchet rend compte des travaux de la Commission de pédagogie et propose conformément à ses conclusions de mettre cette année trois sujets au concours.

1° Un prix sera décerné au meilleur mémoire émanant d'un instituteur ou d'une institutrice de l'arrondissement établissant comment l'enseignement antialcoolique est donné à son école, en exposant les méthodes employées et les résultats obtenus.

2° Une médaille ou un prix sera décerné au meilleur cahier d'élève contenant des devoirs ou travaux d'enfants relatifs à l'enseignement antialcoolique.

3° Une médaille sera décernée au meilleur mémoire exposant les efforts tentés en dehors de l'Ecole et sous quelque forme ou par quelques moyens que ce soit pour signaler les dangers de l'alcool et chercher à les combattre.

Après une observation du Dr Vézien, la Société ratifie les propositions de la Commission de pédagogie.

Concours de Lecture, Diction et Dialogue. — Au nom de M. Minet excusé, M. H. Terquem rend compte des modifications essentielles apportées au programme de l'an dernier par la Commission notamment en autorisant les lauréats titulaires d'un

premier ou d'un second prix de lecture à concourir en diction même au-dessous de quinze ans, et en relevant à quinze ans la limite inférieure d'âge pour les concurrents de la 1re Section qui ne seront classés définitivement qu'après deux épreuves de lecture. Enfin une disposition obligerait les concurrents à se présenter eux-mêmes à la distribution des prix pour recevoir leurs récompenses.

Toutes les dispositions proposées sont adoptées.

Concours d'Economie politique. — M. Vollaeys expose les idées qui ont été discutées par la Commission d'économie politique en vue du concours ouvert pour la première fois cette année par la *Société Dunkerquoise*. Après examen de diverses solutions, la Commission s'est arrêtée aux propositions suivantes: elle désirerait voir mettre au concours une question économique intéressant spécialement Dunkerque et s'est arrêtée au sujet suivant : « Histoire économique du Port de Dunkerque au XIXe siècle. Effets de la transformation de l'industrie maritime à Dunkerque. »

Comme il s'agit d'un travail de longue haleine, la Commission serait d'avis qu'un prix de trois cents francs soit décerné au meilleur mémoire, mais en en reportant l'attribution jusqu'en 1906.

Cependant, pour montrer dès cette année l'intérêt qu'elle porte aux questions économiques, la Commission propose à la Société de mettre au concours une question d'intérêt général qui pourrait être traitée par tous ceux qui étudient la science économique ; cette question de moindre envergure devrait pouvoir être traitée en environ cent pages ; le mémoire couronné serait imprimé aux frais de la Société et son auteur recevrait une médaille de cent francs. Toutefois la Commission a estimé qu'il appartiendrait plutôt à un des maitres de l'Economie politique de choisir un sujet et a accepté l'offre de M. H. Terquem de la mettre en rap-

ports avec M. Cauwès, professeur à la Faculté de Droit de Paris. Le programme de ce concours serait envoyé dans toutes les Facultés.

La Société ratifie les propositions de la Commission et l'autorise a choisir elle-même entre les sujets qui seront proposés par M. Cauwès.

Concours de Peinture. — La parole est donnée à M. le Dr Duval, rapporteur de la Commission des Beaux-Arts.

La Commission propose de préciser cette année le concours et de le restreindre de façon à encourager particulièrement les jeunes artistes; seront seuls admis les concurrents au-dessous de trente ans. De plus pour permettre de bien apprécier leur talent il leur sera demandé deux œuvres : 1° une esquisse sur une toile de huit ayant pour sujet : « Le Travail » et 2° une toile finie représentant soit une marine, soit un paysage, ou une tête d'expression sur toile de quinze. Il serait accordé un 1er prix de deux cents francs ; un 2e prix de cent francs et des médailles de vermeil, argent ou bronze selon la valeur des œuvres envoyées.

La Société approuve les propositions de la Commission des beaux-arts et le Président remercie au nom de la Société les membres et rapporteurs des différentes Commissions de la peine qu'ils ont bien voulu prendre.

La parole est ensuite donnée à M. Le Sage pour la lecture de son rapport sur la gestion du trésorier; sur sa proposition, des remerciements sont votés à M. Ch. Lefebvre, trésorier de la Société. Rapport de la Commission des Finances. Remerciements.

M. Rolland a la parole et lit une étude de M. Le Désert, sur *l'Education Anglaise*. Lecture de M. Le Désert.

M. Kremp donne ensuite connaissance du dernier chapitre de son *Histoire du Collège Jean Bart*. Lecture de M. Kremp.

L'assistance a suivi avec beaucoup d'attention ces deux lectures Félicitations.

et M. le Président se fait l'interprète de tous en adressant aux auteurs ses plus vives félicitations.

Remerciements.

Personnellement il remercie M. Kremp des appréciations qu'il a portées sur son père le Dr F. Duriau dont il a été profondément touché.

La séance est levée à midi 45.

SÉANCE DU 6 MARS 1904

La séance est ouverte à onze heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM. P. Terquem. président honoraire ; Barbé, Bouchet, vice-présidents ; H. Terquem, secrétaire-général ; Lancry, archiviste ; Mlles Decourtray, Dubois ; MM. Bion, Boivin, Caroulle, Catrice, E. Collet, P. Collet, E. Debacker, Fesquet, Gœtghebeur, Isoré, Ladureau, Lano, Le Désert, H. Lefebvre, P. Lefebvre, Massiet du Biest, Morael, Rolland, Ruyssen, Vaillant, Vézien, Bollaert, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. **Lecture du procès-verbal.**

Il est donné lecture de la correspondance, qui comprend : **Correspondance.**

Une lettre de M. Degravier, remerciant notre Société des marques de sympathie dont elle lui a adressé le témoignage à l'occasion du deuil cruel qui vient de le frapper.

Une lettre du Dr Calmette remerciant des félicitations qui lui ont été envoyées à l'occasion de son élection à l'Académie des Sciences.

Une lettre de démission de M. Jomier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, nommé à Sfax.

Une lettre par laquelle la *Société d'Emulation de Cambrai* donne avis qu'elle ouvre son concours bisannuel de poésie qui sera clos le 1er Septembre 1904.

Communication de M. H. Terquem.

Puis M. H. Terquem annonce à la Société qu'il a vu M. Cauwès, professeur d'Economie Politique à la Faculté de Droit de Paris. Celui-ci lui a signalé comme pouvant être donnée au concours d'Economie Politique la question suivante « l'enseignement professionnel et l'apprentissage ». M. Cauwès voudra bien faire insérer les avis du concours dans les journaux d'Economie Politique ou Universitaires, ce qui donne lieu d'espérer un grand nombre de concurrents.

Le sujet proposé « *l'Enseignement professionnel et l'apprentissage* » est adopté.

Condoléances.

M. le Président prend ensuite la parole, et annonce à la Société que deux de ses membres, MM. Deck, ont eu la douleur de perdre leur mère. Il se fait l'interprète de tous en leur adressant ses sincères condoléances.

Conférence de M. P. Caron.

Il rappelle ensuite la remarquable conférence faite à la salle Ste-Cécile le 27 Février dernier par M. P. Caron, il tient a lui exprimer, ainsi qu'à Mlle Vera Sergine les vifs remerciements de la Société.

Conférences ultérieures.

Puis il termine en annonçant trois autres conférences: la première par M. Cloarec sur « *les Grandes Marines du Monde* »; la seconde par M. Paillot, sur « *le Radium* » ; la troisième par M. Brière, sur « *l'Ameublement au XVIIIe siècle* ».

Nouvelles candidatures.

Quatre nouvelles candidatures sont annoncées : conformément au règlement, elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Communication du Dr Lancry.

M. le Dr Lancry a la parole et signale, dans les derniers bulletins du Comité Flamand de France et des Antiquaires de la Morinie, deux études de caractère différent, qu'il est bon de faire connaître ; la première contient une étude de M. Rigaux, complétant des recherches précédentes, de laquelle il résulte qu'il est impossible de faire remonter plus haut que le IXe siècle l'histoire

des régions de la Flandre immédiatement voisines de la mer ; ces régions primitivement découvertes ont été envahies par les eaux au IIIe siècle, et la mer ne s'en est de nouveau retirée que cinq ou six siècles plus tard. La seconde signale la mise au jour, sur la place publique de Lumbres d'un tumulus qui contenait une trentaine de squelettes. Ces squelettes fort endommagés permettraient de constater le plus ou moins de rapidité dans l'altération des corps suivant la nature des terrains où ils sont inhumés.

M. Fesquet donne ensuite lecture de la note suivante : Communication de M. Fesquet.

« Dans un travail sur le radium, lu en Novembre 1903, je citais l'opinion de sir Willam Ramsay, qui attribuait la radioactivité induite à l'émanation, par ce corps extraordinaire, d'un gaz l'hélium, très rare sur la Terre, mais qui paraît devoir être très abondant dans le Soleil. Des expériences toutes récentes ont montré nettement la production de ce gaz par le radium. On est donc aujourd'hui en possession d'un fait précis sur la variabilité des espèces chimiques : un corps simple donnant naissance à un autre corps simple.

« L'on sait qu'actuellement toutes les unités de mesures dérivent de trois unités fondamentales : l'unité de longueur ou *centimètre*, l'unité de masse ou *gramme* et l'unité de temps ou *seconde*. Mais les unités dérivées ainsi définies ne sont que des unités théoriques presque toujours ou trop grandes ou trop petites pour les applications pratiques, ce qui a conduit à adopter comme unités pratiques des multiples ou des sous-multiples de ces unités théoriques : telles sont par exemple le volt, l'ampère, le watt, etc., mots entrés aujourd'hui dans le langage courant. Or, ces unités électriques pourraient se déduire directement des unités fondamentales, à condition de prendre comme unité de longueur le quart du méridien terrestre soit 10.000.000 de mètres et comme unité de masse la 100.000.000.000^{e} partie du gramme tout en

conservant la seconde pour la mesure du temps. Cette remarque est une confirmation des théories modernes, qui considèrent les phénomènes électriques comme produits par des déplacements de masses extrêmement petites (électrons), douées de vitesses considérables. »

Remerciements.

M. le Président se fait l'interprète de tous en remerciant MM. Lancry et Fesquet de leurs intéressantes communications.

Lecture de M. Félizet.

Au nom de M. Félizet absent, M. Rolland lit avec beaucoup de talent une nouvelle du genre fantastique intitulée *Résurrection*. Cette lecture originale est vivement applaudie par l'auditoire.

Lecture de M. Bossaut.

Enfin M. H Terquem donne lecture de la première partie d'une étude de M. Bossaut : « Un chapitre de mœurs universitaires en Allemagne ».

Ainsi que les précédentes, cette lecture a été l'objet de chaleureux applaudissements.

La séance est levée à midi 1/2.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Minet, archiviste-adjoint ; Bion, Boivin, Bugault, Calot, Crevelle, E. Debacker, d'Hooghe, Dr Duval, Geysen, Gœtghebeur, Ladureau, Lano, H. Lefebvre, P. Lefebvre, Massiet du Biest, Nancey, Oury, Pauwels, Quillet, Dr Reumaux, Rossignol, Vaillant, Van Moé, Vézien, Weus, Bollaert, secrétaire-adjoint.

S'était excusé : le Dr Lancry.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture du procès-verbal.

Le Secrétaire-Général annonce que la Chambre de Commerce a décidé d'accorder un prix de 100 francs au meilleur envoi qui sera fait au Concours d'Economie Politique sur le sujet proposé : *Histoire économique du Port de Dunkerque pendant le XIXe siècle.* Concours d'Economie Politique. — Prix de la Chambre de Commerce.

Des remerciements sont votés à la Chambre de Commerce. Remerciements.

Le Secrétaire lit ensuite une lettre par laquelle M. Kremp, absent de Dunkerque, exprime ses regrets de ne pouvoir lui-même donner lecture de la dédicace de son dernier ouvrage *Histoire du Collège Jean-Bart* et remercie ses collègues des encouragements Lettre de M. Kremp.

qu'ils lui ont donnés. Au nom de M. Kremp, le Secrétaire en donne lui-même lecture.

Correspondance.

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de MM. Deck remerciant la Société des marques de sympathie qu'elle leur a adressées à la mort de leur mère.

Une lettre de la *Société Nationale des Antiquaires de France* informant la *Société Dunkerquoise* de la célébration de son centenaire et conviant ses membres à y assister.

Une lettre de l'*Association Française pour le développement de l'enseignement technique*, à laquelle la Société avait demandé son bienveillant appui pour le Concours d'Economie Politique. Cette Société ouvrira les colonnes de son bulletin à l'exposé du programme.

Dons d'ouvrages.

La Société a en outre reçu :

De M. Kremp, un exemplaire de son *Essai sur l'Histoire du Collège Jean-Bart*.

De M. Saint-Léger, deux ouvrages ayant pour titre :

1° *La question de Dunkerque et du canal de Mardyck ;*

2° *La Légende de Lydéric et des forestiers de Flandre.*

Du Dr Lancry, deux ouvrages :

1° Compte-rendu du Congrès international des Jardins Ouvriers, rédigé par l'abbé Lemire.

2° Un fascicule du *Journal de Médecine et de Chirurgie*, publié par le Dr Lucas Championnière, et dans lequel a paru le travail du Dr Lancry sur les Gouttes de Lait.

Remerciements. — Condoléances.

Le Président, prenant la parole, après avoir remercié MM. Kremp, Lancry et de Saint-Léger de leurs dons, annonce à la Société que deux de ses membres, MM. Fournier et Lecat, viennent d'être frappés dans leurs affections par la perte, le premier de son père, le second de l'un de ses enfants. Il se fait l'interprète

de tous en leur adressant ses sincères compliments de condoléances. Il rappelle ensuite le succès des trois dernières conférences faites par MM. Cloarec, Paillot et Brière, auxquels des remerciements sont votés.

Lecture de M. Bouchet au Congrès des Sociétés Savantes.

Il annonce enfin qu'au dernier Congrès des Sociétés Savantes tenu à la Sorbonne au commencement d'Avril, M. Sagnac, Professeur à l'Université de Lille, membre correspondant de la Société a rendu compte du travail de M. Bouchet, vice-président, ayant pour titre : *Dunkerque sous Louis XIV*.

Ce travail a été si apprécié, qu'un résumé en a paru dans le *Journal Officiel*. Le Président est heureux de pouvoir dire en séance à M. Bouchet combien tous les membres de la *Société Dunkerquoise* sont fiers de l'estime si méritée dont il jouit dans le monde des savants, et il lui adresse toutes les félicitations de la Société. M. Bouchet, dans une improvisation très délicate et très goûtée, reporte sur la Société tous les compliments qui lui sont adressés.

Elections.

Il est procédé à l'élection de nouveaux membres.

Sont élus membres titulaires résidants :

MM. Georges Dumont, avoué ;

Henri Lemaire, agent général d'assurances ;

Georges Majoux, directeur de l'Agence maritime de Denain et Anzin à Dunkerque ;

Jules Wullens, commis principal des douanes.

Candidature.

Une nouvelle candidature est annoncée. Conformément au règlement elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Ladureau.

M. Ladureau communique une étude sur l'Hygiène du soldat Allemand en 1870. Il donne lecture d'une brochure qui avait avait été distribuée à profusion dans l'armée allemande pendant la campagne de 1870, et où étaient consignées les règles élémen-

taires d'hygiène. Cette notice lui avait été donnée par un prisonnier de guerre, le soir de la bataille de Bapaume.

Cette lecture écoutée avec beaucoup d'attention, recueille d'unanimes applaudissements.

Lecture de M. Nancey.

M. Nancey donne lecture de son travail sur le voyage de Napoléon à Dunkerque en 1810. C'est un récit très vivant et très documenté dans lequel l'érudition la plus rare est alliée à un style plein de charme et qui remporte le succès le plus légitime.

Lecture de M. d'Hooghe.

Enfin, M. d'Hooghe clôt la séance par un éclat de rire en lisant une nouvelle intitulée le *Kangourou ventriloque*.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 13 MAI 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Crevelle, Dubois, Fesquet, Geysen, Goetghebeur, Le Désert, H. Lefebvre, H. Lemaire, L. Lemaire, Massiet du Biest, Oury, Dr Reumaux, Simon, Vaillant, Vézien, Vollaeys, Bollaert, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. **Lecture du procès-verbal.**

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend : **Correspondance.**

Deux lettres de remerciements de MM. Majoux et H. Lemaire, nouvellement élus membres titulaires résidants.

Une lettre par laquelle la *Société Française d'Archéologie* donne le programme du Congrès Archéologique qui sera tenu du 21 au 28 Juin au Puy (Haute-Loire).

Plusieurs cartes d'invitation du Comité d'organisation du championnat d'épée qui aura lieu à Dunkerque le 15 mai.

Une lettre de remerciements sera adressée au *Cercle d'Escrime* de Dunkerque.

Deux lettres de démission de MM. Schmitt et Doriel. M. Minet

se chargera d'une démarche pour faire revenir M. Doriel sur sa décision.

Election.

M. L. Achard, expert-chef du Bureau Veritas, est nommé membre titulaire résidant.

Candidature.

Une nouvelle candidature est ànnoncée. Conformément au règlement elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Réception d'un nouveau membre. — Election d'un membre honoraire.

M. le Président prend ensuite la parole, et après avoir souhaité la bienvenue à M. H. Lemaire qui assiste pour la première fois à la séance, il propose de nommer membre honoraire M. J. Collery, professeur compositeur de musique à Dunkerque.

M. Collery est nommé à l'unanimité.

Concours de lecture, diction, et dialogue.

Le Président termine en annonçant que par suite de circonstances imprévues, les concours de Lecture, Diction et Dialogue, qui devaient avoir lieu les 19 mai, 2 et 9 juin, seront définitivement fixés aux dates ci-après :

Jeunes filles : Lecture, jeudi 2 Juin à 8 h. du matin — Diction à 2 h.

Jeunes gens : Jeudi 9 Juin, Lecture à 8 h. du matin — Diction à 2 h.

Dialogue — Jeudi 16 Juin à 2 h.

Communication du Dr Lancry. — Fédération des Sociétés Savantes. — Adhésions.

Le Dr Lancry demande la parole ; il constate que le projet de fédération des *Sociétés Savantes* proposé par lui, a provoqué un grand nombre d'adhésions de la part de *Sociétés Savantes*, dont quelques-unes ont soulevé des objections de différente nature. Il sollicite de la Société l'autorisation de répondre suivant les besoins à chacune des Compagnies correspondantes. Cette autorisation est accordée.

M. Bouchet fait remarquer que pour qu'il reste trace dans les *Mémoires* de cette initiative prise par la *Société Dunkerquoise*, il y aurait lieu de rédiger un compte-rendu d'ensemble.

Cette motion est adoptée et M. Bouchet est chargé de cette rédaction.

Au nom de M. Vancauwenberghe, M. H. Terquem secrétaire-général lit une notice décrivant en détail les constructions du nouveau Sanatorium de Zuydcoote, et expliquant la destination de chacune de leurs parties, ainsi que l'idée générale qui a présidé à la conception d'ensemble. Lecture de M. Vancauwenberghe.

Le Président se fait l'interprète de tous en remerçiant M. Vancauwenberghe de cette intéressante communication et en le félicitant de l'œuvre philanthropique dont il est le promoteur pour la région du Nord.

M. Minet donne lecture de deux croquis des mœurs dunkerquoises ; sous le titre *Silhouettes Carnavalesques*, il raconte avec l'esprit et la verve que nécessite le sujet deux aventures de bal masqué se passant au bal du Théâtre. Lecture de M. Minet.

Cette lecture très goûtée, a été fort applaudie.

M. Vollaeys ayant assisté au Congrès de Géographie tenu récemment à Tunis, en a profité pour faire une intéressante excursion dans nos possessions du nord de l'Afrique. Il en rend compte en décrivant ses impressions sur quelques-uns des détails les plus pittoresques de son voyage et l'assistance n'a pas ménagé à l'auteur ses marques d'approbation. Lecture de M. Vollaeys.

Le Dr Lancry demande la parole et communique une note relative aux *Gouttes de lait*. Constatant que dans une précédente communication verbale cette question avait vivement intéressé la *Société Dunkerquoise*, il pense qu'il lui sera agréable d'apprendre que cette institution a été attentivement étudiée au Congrès de Pédiatrie de Rouen et à la *Société Obstétricale de France*. D'autre part, interrogé par plusieurs membres qui s'intéressent à ce sujet, le Dr Lancry est amené à faire part des recherches qu'il a faites sur la Démographie du Nord pendant la période 1800-1900. Communication du Dr Lancry.

Le Président remercie le Dr Lancry de cette intéressante causerie ; il espère que l'auteur voudra bien rédiger une note et réserver ses graphiques à la *Société Dunkerquoise* en indiquant les sources où il a puisé ses renseignements.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

SÉANCE DU 4 JUIN 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Ch. Duriau, Dr Duval, Geysen, Gœtghebeur, Le Désert, H. Lefebvre, P. Lefebvre, H. Lemaire, Massiet du Biest, Oury, Théry, Vaillant, Vézien, Bollaert, secrétaire-adjoint.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture du procès-verbal.

Il est donné lecture de la correspondance, qui comprend : Correspondance.

Une lettre par laquelle M. Doriel, revenant sur sa première décision, annonce qu'il continuera à faire partie de la Société, à titre de membre titulaire non résidant.

Une lettre de M. Achard remerciant la Société de l'avoir élu membre titulaire.

Un travail très important, avec dédicace, sur le contrat d'apprentissage et son régime légal, par M. J. Dassonville, avocat, docteur en droit, à Lille.

Le programme des Concours organisés, en 1904, par la Société Industrielle du Nord de la France, ainsi que la liste des prix réservés aux meilleurs envois.

Un avis de l'Académie d'Arras, rappelant que le Congrès des Sociétés Savantes, sera tenu en cette ville du 7 au 10 Juillet 1904, et invitant la Société à y participer.

Délégation au Congrès d'Arras.

Il est décidé que les membres de la *Société Dunkerquoise* désirant assister au Congrès et profiter de la réduction de 50 % accordée par la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, devront faire connaître leur nom avant le 10 Juin.

D'autre part, on examinera la question de savoir s'il y a lieu de présenter au Congrès plusieurs ouvrages de la Société.

Condoléances.

Le Président prend ensuite la parole, et après avoir présenté ses compliments de condoléance à MM. Wullens et Collery qui ont été frappés tous deux dans leurs plus chères affections,

Félicitations.

annonce que la remarquable étude de M. Kremp, intitulée *Essai sur l'histoire du collège Jean-Bart*, vient d'être honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique. Il se fait l'interprète de tous, en adressant à M. Kremp ses plus vives félicitations et est heureux de rappeler que cette œuvre locale si intéressante, a vu le jour à la *Société Dunkerquoise*.

Election.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un nouveau membre. M. le Dr Sis, de Loon, est nommé membre titulaire non résidant.

Candidature.

Une nouvelle candidature est annoncée. Conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Concours de lecture. — Compte-rendu.

M. Geysen rend compte de la première séance des concours de lecture, qui a eu lieu le 2 Juin. Les jeunes filles ont été très supérieures aux années précédentes, et la lecture à vue a dépassé de beaucoup les espérances du Jury.

Lecture de M. Bossaut.

Au nom de M. Bossaut, absent, M. H. Terquem, secrétaire-général, donne lecture de la deuxième partie de son étude sur les *Mœurs Universitaires en Allemagne*. Abordant un chapitre qu'il n'avait fait qu'effleurer dans sa précédente étude, M. Bos-

saut parle des chansons généralement en vogue dans les milieux universitaires allemands.

L'auteur joint à son étude une traduction en vers de la *Ballade du roi de Thulé*.

Cette deuxième partie de l'étude de M. Bossaut obtient le même succès que la précédente, et l'assistance ne ménage pas ses applaudissements.

Le Président lit ensuite la première partie d'une étude qu'il a écrite en collaboration avec M. Bouchet : *l'Année Terrible à Dunkerque*. L'explication de certains faits, mal compris jusqu'à présent, la citation de plusieurs noms encore connus aujourd'hui, l'abondance de détails curieux, donnent à l'étude de MM. Bouchet et Duriau une vie intense et un intérêt remarquable qui en font attendre la suite avec impatience. Lecture de MM. Bouchet et Duriau.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président; H. Terquem, secrétaire-général; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Dieuset, Geysen, Gœtghebeur, Lefebvre, H. Lemaire, L. Lemaire, Morael, Oury, Rossignol, Vaillant, Van Moé, Bollaert, secrétaire-adjoint.

Lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance.

Il est donné lecture de la correspondance, qui comprend :

Une lettre, par laquelle M. Le Sage, quittant Dunkerque, remet sa démission de membre résidant, ajoutant qu'il lui serait agréable d'échanger ce titre contre celui de membre correspondant, ce qui est immédiatement voté.

Une lettre de M. Lefebvre, Principal du Collège Jean-Bart, demandant, comme tous les ans, un prix d'Honneur pour l'un des meilleurs élèves des classes supérieures.

Cette demande est agréée.

Dons d'ouvrages.

La Société a en outre reçu :

Un ouvrage de Monsieur l'abbé Dusautoir, intitulé : *Notre-Dame des Miracles, St-Omer et St-Bertin.*

Un volume de M. A. Breydel, de Bruxelles, sur *la Nature intime de l'Electricité, du Magnétisme, les radiations.*

Des remerciements sont votés à MM. Dusautoir et Breydel, dont les volumes seront mis en bonne place dans la bibliothèque de la Société. **Remerciements.**

Le Président, prenant ensuite la parole, se fait l'interprète de tous en adressant ses félicitations à Mlle Deltour, membre de la Société, qui vient de recevoir les palmes académiques. **Félicitations.**

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre : **Election.**

M. Emile Garnuchon, expert au Bureau Veritas, est élu membre titulaire résident.

Une nouvelle candidature est annoncée. Conformément au règlement elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances. **Nouvelle candidature.**

Le 39e volume des Mémoires de la Société, dont le 40e est sous presse, est ensuite distribué aux membres présents. **Distribution du 39e volume des Mémoires.**

M. Morael donne lecture d'une étude intitulée : *Marine marchande et ports de Commerce ; leur influence sur les destinées économiques du pays, leur situation en France, leur isolement des provinces de l'Est.* **Lecture de M. Morael.**

Dans une véritable conférence, l'auteur parle des questions intéressant directement notre port, l'infériorité évidente de notre marine à laquelle nous ne intéressons pas parce que nous ne la connaissons pas, l'absence de marchés du frêt, l'éparpillement des marchandises par suite de l'abondance des ports, le peu d'importance que nous prêtons aux canaux, tels sont les sujets traités par M. Morael avec une nouveauté d'idées et une force d'expressions qui lui conquièrent tous les suffrages.

Vu l'heure avancée, l'Assemblée décide de remettre à une prochaine séance la communication du Dr Lancry : *Rapport médical sur l'institution des Jardins ouvriers* pour le Congrès d'hygiène sociale d'Arras. **Communication du Dr Lancry.**

La séance est levée à 10 heures 1/4.

SÉANCE DU 5 AOUT 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire-général ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Bion, P. Collet, E. Debacker, Félizet, Geysen, P, Lefebvre, H. Lefebvre, H. Lemaire, L. Lemaire, Massiet du Biest, de Saint-Léger, Watteau, Bollaert, secrétaire-adjoint.

S'était excusé : M. d'Hooghe.

Lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance.

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. Kremp, remerciant la Société des félicitations qu'elle lui a adressées au sujet de la distinction honorifique accordée par le Ministre de l'Instruction Publique à son ouvrage sur le *Collège Jean-Bart*.

Concours de lecture. — Observations du Jury.

Une lettre par laquelle le jury des concours de lecture et diction, fait remarquer que les élèves de l'enseignement secondaire s'abstiennent presque complètement de paraître aux épreuves des concours de Lecture et de Diction. Le jury ajoute que si la situation ne devait pas se modifier, il se verrait forcé

de demander la suppression des concours en ce qui concerne l'enseignement secondaire.

M. le Président rend compte qu'il a adressé copie de cette lettre à M. le Principal du Collège Jean-Bart, en appuyant l'observation du jury. M. le Principal du Collège Jean-Bart a déclaré verbalement qu'il emploierait son influence à augmenter la participation au concours de Lecture des élèves du Collège. L'assemblée demande que cette promesse soit confirmée.

M. le Président, après avoir adressé ses compliments de condoléances à M. Vantricht qui a eu la douleur de perdre son enfant, et ses félicitations à M. Duchateau qui vient d'être nommé chevalier de l'ordre du Christ du Portugal, annonce le brillant succès obtenu aux derniers concours du Conservatoire par Mlle Véra Sergine. Cette artiste avait accompagné l'hiver dernier M. P. Caron qui était venu faire à la *Société Dunkerquoise* une conférence sur l'*Epopée Napoléonienne* et avait déclamé à la Salle Ste-Cécile différents passages de V. Hugo et de Béranger avec le talent qui lui vaut aujourd'hui le premier prix de tragédie. Au nom de la *Société Dunkerquoise* le Président lui adresse ses plus vives félicitations en formulant le souhait de pouvoir faire entendre à nouveau à Dunkerque un talent consacré aujourd'hui officiellement. **Condoléances.** **Félicitations.**

M. le Président termine en rappelant que l'année prochaine se tiendra à Liège une Exposition Universelle. Il propose à la Société d'y prendre part. Cette proposition est adoptée. **Exposition de Liège. — Participation de la Société.**

Les lettres de convocation étant fort souvent égarées ou non distribuées, l'assemblée demande que les séances soient annoncées dans les journaux à qui on demandera leur concours gracieux. **Convocations. — Avis à la Presse.**

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre. **Election.**

Mademoiselle Chimot, directrice de l'école communale de Rosendael est nommée membre titulaire non résidant.

Candidatures.

Deux nouvelles candidatures sont annoncées. Conformément au règlement elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. Minet.

M. Minet donne lecture d'une étude intitulée *Procès en Révision*, où il s'applique, en faisant l'histoire de la Passion du Christ à exposer et à justifier la conduite de Ponce Pilate.

Cette lecture écoutée avec beaucoup d'attention, soulève de la part du Dr Lancry quelques réserves au point de vue théologique.

Lecture de M. Félizet.

Avec son remarquable talent de lecteur, M. Félizet fait entendre une nouvelle intitulée *Idéale Beauté* .

Il met en scène un sceptique qui se moque des suicidés par amour, et qui pourtant par amour finit par se tuer.

Cette nouvelle est accueillie par d'unanimes applaudissements qui saluent l'auteur et le lecteur impeccable.

Congrès d'Arras. — Communication de MM. H. Terquem et Lancry.

M. H. Terquem délégué de la Société au Congrès des *Sociétés Savantes* à Arras, rend compte de sa mission et rappelle le bon accueil fait aux travaux de M. Nancey qu'il y a présentés.

Le Dr Lancry à propos du même Congrès, parle du succès obtenu par le projet de fédération des *Sociétés Savantes* et des objections qu'on lui a faites à ce sujet. Il rend compte d'autre part des séances du Congrès d'hygiène sociale auxquelles il a assisté.

Le Président remercie MM. H. Terquem et Lancry de leurs communications et constate avec plaisir l'importance de la participation de la Société aux divers Congrès.

La séance est levée à 10 heures.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents :

MM. Bouchet, vice-président ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; E. Debacker, d'Hooghe, Dieuset, H. Lemaire, de Saint-Léger, Simon, Vézien, Vollaeys, Bollaert, secrétaire-adjoint.

S'était excusé : M. H. Terquem, secrétaire-général.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Lecture du procès-verbal.

Le Président donne lecture de la correspondance qui comprend une lettre par laquelle le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts informe la Société que le 43e Congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Alger en avril 1905. A cette lettre est joint le programme du Congrès. Correspondance.

Le Président annonce ensuite la mort de M. Prétet, commissaire des Expositions de la Société des Artistes Français. M. Prétet s'était signalé à différentes reprises par les services qu'il avait rendus à notre Société. On se rappelle encore le succès obtenu il y a onze ans par l'Exposition des Beaux-Arts, organisée par la *Société Dunkerquoise* et dont M. Prétet avait été le commissaire-général. Le Président se fait l'interprète de tous en adressant Condoléances.

à Madame Prétet les sincères compliments de condoléances de la *Société Dunkerquoise*.

Il termine en apprenant à la Société qu'il n'a pas reçu de réponse à la lettre adressée par lui à M. le Principal du Collège Jean-Bart, relativement à l'abstention des élèves au Concours de Lecture. L'assemblée, consultée, décide d'envoyer à ce sujet une seconde et dernière lettre à M. le Principal.

Elections.

MM. Marix, industriel, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, et Merlen, armateur, sont nommés membres titulaires.

Candidatures.

Deux nouvelles candidatures sont annoncées. Conformément au règlement elles resteront affichés pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture de M. d'Hooghe.

M. d'Hooghe lit une nouvelle intitulée *A l'essai.*

Avec son talent habituel, l'auteur narre une histoire de fiançailles où, après s'être trompée d'adresse, la famille du jeune homme demande en mariage une autre jeune fille que celle rêvée, et pour être sûre de ses capacités domestiques, la prend à l'essai. Sur ce thème et les variations qu'il comporte, M. d'Hooghe sait par le charme de sa langue et l'abondance de détails originaux, réunir les suffrages de tous les auditeurs.

Lecture de M. Vollaeys.

M. Vollaeys donne lecture d'une étude faisant partie d'une suite de notes qu'il a rassemblées et que l'on peut grouper sous le nom d'Impressions de voyage.

C'est dans une petite ville, Châtillon-sur-Seine, que l'auteur conduit son auditoire et qu'il le fait assister aux pratiques curieuses de la dévotion des indigènes à la divinité locale. La relation de M. Vollaeys est l'objet des applaudissements les plus flatteurs.

Lecture de MM. Duriau et Bouchet.

Il est ensuite donnée lecture par le D[r] Lancry d'un nouveau chapitre de l'étude de MM. Duriau et Bouchet, l'*Année Terrible à Dunkerque*.

Cette lecture comme la précédente a été écoutée avec d'autant plus d'attention par les membres de la Société, qu'elle contient pour beaucoup de véritables souvenirs encore vivants.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 7 Octobre 1904

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire général ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Bion, Boivin, Calot, P. Collet, Crevelle, E. Debacker, Dr Duval, Geysen, Gœtghebeur, H. Lefebvre, H. Lemaire, Massiet du Biest, Oury, Rossignol, Simon, Van Moë, Dr Vézien, Watteau, Bollaert, secrétaire adjoint.

Excusé : M. D'Hooghe.

Lecture du Procès-verbal. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance. — Il est donné lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de Mlle Sergine remerciant la Société des félicitations qui lui ont été adressées à l'occasion de son succès aux derniers concours du Conservatoire.

Une lettre par laquelle Mme Veuve Prétet remercie la *Société Dunkerquoise* des marques de sympathie qu'elle lui a données à la mort de M. Prétet.

Une lettre de M. Nancey, sous-préfet, annonçant à la Société son départ de Dunkerque et la remerciant de l'amabilité et de l'accueil bienveillant qu'elle lui a toujours montrés.

Une lettre de M. Marcel Lano, envoyant sa démission.

Il est déposé sur le bureau, en hommage à la Société, deux ouvrages offerts par leur auteur, M. Charles Janet, ingénieur des Arts et Manufactures. Don d'ouvrages.

Etudes sur les Fourmis, les Guêpes et les Abeilles (Extraits du bulletin de la *Société Zoologique de France)* ;

Les Habitations à bon marché dans les villes de moyenne importance.

Des remerciements seront adressés à M. Janet dont les œuvres seront mises en bonne place dans la Bibliothèque de la Société. Remerciements.

Le Président prend ensuite la parole en ces termes : Allocution du Président.

« Messieurs et chers Collègues,

« Vous venez d'entendre en quels termes délicats et charmants M. Nancey nous faisait ses adieux. Je suis sûr d'être votre interprète à tous en lui disant quel vide son départ produira parmi nous. Nous n'avons pas oublié quelle aide la *Société Dunkerquoise* a toujours trouvée chez notre aimable Sous-Préfet ; lorsqu'il s'agissait de nous appuyer auprès des pouvoirs publics, toujours notre Compagnie rencontrait auprès de cet administrateur éclairé et affable, un accueil empressé et bienveillant.

« M. Nancey se doublait d'un écrivain remarquable, et, tous nous avons encore présents son discours présidentiel à notre séance solennelle de 1899, discours aux périodes harmonieuses, au style bien français, dont le succès fut considérable, ainsi que ses deux études très fouillées, très vivantes, écrites dans la forme si appréciée des Mémoires, sur le voyage de Bonaparte et de Joséphine à Dunkerque et sur le voyage de Napoléon et de Marie-Louise en notre ville. Les applaudissements qui accueillirent avec tant de faveur ces deux travaux originaux datent hier, et déjà, il nous faut déplorer en cette séance le départ d'un collaborateur aussi précieux, qui promettait tant d'œuvres nouvelles, devant porter bien loin le renom de notre vieille Société. Remercions aujourd'hui M. Nancey de sa collaboration si appréciée et

souhaitons qu'il conserve avec notre Compagnie où il ne compte que des amis, des rapports continus.

« Cette séance eût été voilée d'une tristesse bien compréhensible si je n'avais à vous faire part des succès remportés par deux de nos membres. M. Falciny a obtenu à l'Exposition d'Arras une médaille d'or. Vous tous ici ne pouvez qu'applaudir à cette récompense si méritée. M. Falciny est en effet passé maître en l'Art photographique, chose peu banale à notre époque, où tous se targuent de le connaître à fond. Je lui adresse au nom de la *Société Dunkerquoise*, toutes nos sincères félicitations.

« Le Dr Lancry a lui aussi, remporté la même distinction, pour son Exposition des Jardins Ouvriers. Vous vous rappelez tous l'apostolat de notre collègue en faveur de cette idée généreuse, pour laquelle il a combattu *urbi et orbi*, et a donné le meilleur de lui-même. Vous vous souvenez de toutes ses communications faites dans cette enceinte, communications auxquelles notre Société avait été fière et heureuse de donner son appui. Vous avez encore présent à la mémoire le succès remporté par le Dr Lancry au Congrès des Jardins Ouvriers, tenu à Paris en Novembre 1903, Congrès qui réunit l'élite du monde savant de France et de l'étranger, où un accueil des plus chaleureux fut fait aux travaux de notre Collègue. Je suis heureux de voir qu'il a dérogé à la coutume qui veut que personne ne soit prophète dans son pays, et je le félicite de tout cœur au nom de la *Société Dunkerquoise* de la consécration qui vient d'être donnée à son idée si humanitaire, le relèvement de l'ouvrier au point de vue physique et moral. Je suis fier d'associer à ce succès notre Compagnie qui a compris l'œuvre de cet initiateur et lui a ouvert toutes grandes ses portes, avec une foi profonde dans l'avenir. »

Le Président est heureux encore d'annoncer que M. Roche a reçu, à l'Exposition d'Arras, une médaille d'or, la plus haute récompense décernée, pour la création de la plage de Malo-Ter-

minus ; et que M. d'Hooghe a obtenu un diplôme d'honneur au Concours organisé par la Revue des Poètes ; il leur adresse les plus sincères félicitations de la *Société Dunkerquoise.*

Il ajoute que M. Ardaillon, membre correspondant, Professeur à l'Université de Lille, vient d'être nommé recteur de l'Académie de Besançon. Cette haute dignité conférée par le Gouvernement de la République au distingué professeur, montre en quelle estime il est tenu en haut lieu. Du reste, à la Société, tous se rappellent le grand talent de conférencier de M. Ardaillon et son dévouement à notre œuvre, et tous lui conserveront une profonde reconnaissance. Aussi l'Assemblée vote-t-elle à l'unanimité les plus chaleureuses félicitations à M. Ardaillon et charge son président de l'en informer.

Le Président termine en annonçant qu'à la suite de la décision prise par la Société à la dernière séance, il a adressé à M. le Principal du Collège Jean-Bart, une troisième lettre lui demandant si la Société peut compter sur son dévouement à ses œuvres, ou s'il faut exclure des concours les élèves du Collège. M. le Principal a répondu que si les lettres du Président de la *Société Dunkerquoise* étaient restées sans réponse, c'est que les professeurs étant partis en vacances, il lui avait été impossible de leur en faire connaitre les termes en Assemblée Générale. Il proteste de son entier dévouement aux œuvres de la Société et usera de toute son influence auprès des élèves pour augmenter chez eux la popularité des Concours.

Elections.

Il est procédé à l'élection de nouveaux membres. Sont nommés : membre titulaire résidant, M. Monteuuis, docteur en médecine à Dunkerque ; membre non résidant, M. Monier, docteur en médecine à Coudekerque-Branche.

Nouvelle candidature.

Une nouvelle candidature est annoncée. Conformément au règlement, elle restera affichée pendant un mois dans la salle des séances.

Séance Solennelle.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'organisation de la Séance Solennelle. La date en est fixée au Dimanche 6 Novembre.

Rapports des concours.

La Société prend connaissance des rapports des Concours. Les conclusions des Commissions sont adoptées.

Lecture de M. L'Hermite.

Au nom de M. J. L'Hermite, absent, M. H. Terquem donne lecture d'une étude intitulée *Le Joyau de la Bibliothèque de Dunkerque*. Il s'agit du *Trésor de Brunetto Latini*. L'auteur rappelle que ce manuscrit de très haute valeur fut légué à la Bibliothèque de Dunkerque par M. Taverne. A son étude, M. L'Hermite a joint quelques extraits du manuscrit. L'assistance a été vivement intéressée par les détails précis et documentés du travail de M. L'Hermite, et n'a pas ménagé à l'auteur ses marques d'approbation.

L'heure trop avancée n'a pas permis d'épuiser l'ordre jour. La séance est levée à 10 heures 1/4.

Séance du 20 Novembre 1904

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM. Bouchet, vice-président ; H. Terquem, secrétaire général ; Dr Lancry, archiviste ; Minet, archiviste-adjoint ; Bion, Boivin, Calot, Caroulle, P. Collet, Crevelle, E. Debacker, Dr Delbecq, Dr Duval, Geysen, Ladureau, H. Lefebvre, H Lemaire, L. Lemaire, Marix, Oury, Rossignol, Watteau, Bollaert, secrétaire adjoint.

Lecture du Procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Correspondance.

Il est donné lecture de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. P. Dufour du Brœuille, président du Syndicat agricole de l'arrondissement de Dunkerque, demandant à la *Société Dunkerquoise* son appui pour une exposition-concours d'appareils-produits de l'étable flamande.

Une lettre sera adressée à M. Dufour du Brœuille, l'assurant de l'appui moral de la Société.

Une lettre par laquelle M. G. de Dubor, président d'une société d'Ethnographie de Paris, nous offre de donner, sous notre patronage, une conférence à Dunkerque.

Il sera adressé à M. de Dubor, une lettre lui demandant les conditions pécuniaires qu'il propose pour cette conférence.

Cours professionnels. Demande de prix.

Une lettre de M. Gard, administrateur du Syndicat de la Métallurgie, demandant à la Société d'accorder un prix à l'élève le plus méritant du Cours de Mécanique, d'Electricité et de Dessin industriel.

Cette demande est agréée.

Une lettre de démission de M. Van Moë.

Publication des Cahiers de la Flandre Maritime en 1789.

Le Secrétaire général rend compte de l'état d'avancement de la publication des *Cahiers de la Flandre Maritime en 1789*, que font MM. de Saint-Léger et de Sagnac, fait passer les prospectus annonçant cette publication et expose comment on a fait la publicité. Le premier volume paraitra vers le mois de mars, le second en juillet.

Réception d'un nouveau membre.

Le Président prend ensuite la parole. Il souhaite la bienvenue à M. Marix qui assiste pour la première fois à la séance, et espère que ses connaissances scientifiques en feront pour la Société un précieux collaborateur.

Félicitations.

Il annonce ensuite que M. Vancauwenberghe vient d'être objet d'une nouvelle distinction : ses travaux sur les sanatoriums, et l'extension qu'il a donnée à ces établissements lui ayant valu à l'exposition d'Arras la médaille d'or, la même distinction a été accordée, pour ses travaux photographiques, à l'exposition de Saint-Louis, à M. Falciny, qui a été en outre récemment nommé officier d'académie.

Le Président se fait l'interprète de tous en adressant à ces deux collègues de chaleureuses félicitations.

Condoléances.

Le Président termine en adressant à MM. d'Arras et Herpreck qui viennent d'être cruellement frappés dans leurs affections ses sincères sentiments de condoléances.

Election.

Il est procédé à l'élection d'un nouveau membre : M. Paul Lory, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Tourcoing, est nommé membre titulaire non résidant.

Candidatures.

Deux nouvelles candidatures sont annoncées. Conformément au règlement elles resteront affichées pendant un mois dans la salle des séances.

Lecture du Dr Delbecq.

L'ordre du jour appelle une lecture du Dr Delbecq.

C'est moins une nouvelle qu'une étude que le Dr Delbecq a écrite sous se titre *La Mutilée*, c'est plutôt une étude sous la forme d'une nouvelle.

Une jeune femme ne peut être mère qu'en perdant la vie à l'instant où elle la donne : donnera-t-elle la vie en la perdant elle-même, ou continuera-t-elle à vivre sans la donner, au prix d'une opération la mutilant définitivement ?

Telle est la thèse de morale et de médecine que le Dr Delbecq fait discuter par les auteurs mêmes du drame intime qu'il présente.

Le sujet traité d'une façon passionnante a très vivement intéressé l'auditoire qni n'a pas ménagé ses félicitations à l'auteur.

L'heure avancée oblige à renvoyer les autres lectures inscrites à une prochaine séance.

La séance est levée à midi 1/2.

Séance du 4 Décembre 1904

La séance est ouverte à 11 heures 1/2, dans la salle de la Bibliothèque Communale, sous la présidence du Docteur G. Duriau, président.

Sont présents : MM. Bouchet, vice-président ; Minet, archiviste-adjoint ; Ch. Lefebvre, trésorier ; Achard, Bion, Caroulle, Catrice, Ch. Collet, Crevelle, E. Debacker, Dodanthun, Dubuisson, Ch. Duriau, Dr Duval, Fesquet, Geysen, Gœtghebeur, A. Jannin, Ladureau, H. Lefebvre, P. Lefebvre, H. Lemaire, L. Lemaire, Majoux, Marix, Massiet du Biest, Dr Monteuuis, Morel, Oury, Pauwels, Quaghebeur, Dr Reumaux, Rossignol, Ruelle, Simon, Dr Vézien, Bollaert, secrétaire adjoint.

Excusés : MM. H. Terquem, secrétaire général ; Dr Lancry, archiviste ; Merlen.

Lecture du procès-verbal.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Réception de nouveaux membres.

Avant de faire procéder à l'élection du Bureau, M. le Président souhaite la bienvenue à MM. Achard, Dodanthun, Majoux, Dr Monteuuis, qui assistent pour la première fois à la séance.

Correspondance.

Il annonce ensuite qu'il a reçu une lettre de M. Herpreck, remerciant la *Société Dunkerquoise* de la sympathie qu'elle lui a témoignée à la mort de sa femme. Le Président termine en

Félicitations.

adressant au nom de tous ses félicitations à M. de Swarte, Trésorier-Payeur-Général, membre de la Société, qui vient d'obtenir un prix à l'Académie Française.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau, qui donne les résultats suivants : Election du Bureau.

M. le Dr Duriau, président ;
MM. Bouchet et E. Debacker, vice-présidents ;
M. G. Bollaert, secrétaire adjoint ;
M. le Dr Lancry, archiviste ;
M. Isoré, trésorier ;
M. Minet, archiviste adjoint ;

M. Barbé, vice-président sortant, ainsi que M. Ch. Lefebvre, trésorier, avaient décliné toute candidature.

Après une allocution du Dr Duriau, remerciant la Société des marques de confiance dont elle honore les membres du Bureau sortants et réélus, on procède à l'élection de nouveaux membres. Remerciements.

Sont nommés membres titulaires non-résidants : M. Jean Lavagne, à Paris ; M. Albert Cuvellier, propriétaire à Rosendaël. Nomination de nouveaux membres.

M. Dodanthun donne ensuite lecture d'un travail où, après avoir étudié l'origine et l'historique de la dentelle et de sa fabrication, il montre sa décadence actuelle et les efforts que l'on tente partout pour enrayer ce mouvement. Lecture de M. Dodanthun.

Puis M. Fesquet, dans une improvisation très goûtée, communique les résultats d'une enquête qu'il a faite à la demande de M. Flammarion, sur la destruction à Malo d'une maison frappée par la foudre. M. Fesquet rédigera une note qui sera insérée dans les *Mémoires*. Communication de M. Fesquet.

Ces deux causeries ont été l'objet de nombreux applaudissements, M. le Président se fait l'interprète de tous en adressant à MM. Dodanthun et Fesquet ses plus vives félicitations.

L'heure trop avancée n'a pas permis d'épuiser l'ordre du jour. Renvoi à une prochaine séance.

La séance est levée à une heure.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Bureau pour 1905

MM. LE MAIRE DE DUNKERQUE, Président d'honneur.
P. TERQUEM, ✻, I ⚬, Président honoraire.
G. DURIAU, ⚬, Président.
E. BOUCHET, ⚬, ✠ } Vice Présidents.
E. DEBACKER ✻, ⚬ }
H. TERQUEM, I ⚬, Secrétaire Général.
G. BOLLAERT, Secrétaire adjoint.
F. ISORÉ, Trésorier.
G. LANCRY, Bibliothécaire-Archiviste.
MINET-TRESCA, ⚬, Bibliothécaire-Archiviste adjoint.

Membres titulaires résidants

MM.

1851 TERQUEM (Paul), ✻, I ⚬, professeur d'hydrographie en retraite, ancien adjoint au maire, *membre fondateur de la Société.*

1878 VANESTE (Louis), I ⚬, pharmacien de 1re classe.

VÉZIEN (Ernest, O ✻, médecin principal en retraite.

1880 DEBACKER (Emile), ✻, ⚬, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite.

LECOCQ (Jules), ⚬, architecte de la Ville.

1881 DUTOIT (Albert), négociant, administrateur du Mont-de-Piété.

1882 CALOT, I ⚬, professeur de dessin, directeur des Ecoles Académiques.

1882 DEGRAVIER (Edouard), agent-voyer-principal en retraite.
DETRAUX (Alfred) ✻, ✪, ✠, négociant, consul de Russie, membre de la Chambre de Commerce.
REUMAUX (Tobie), docteur en médecine, médecin des épidémies.
SHELLEY (Henri), artiste peintre.
VANCAUWENBERGHE (Georges), ✻, ingénieur civil, maire de Saint Pol-sur-Mer, conseiller général.
1883 MONTEUUIS (Isidore), avoué, juge suppléant, administrateur des Hospices.
MOREL (Benjamin), courtier maritime, agent de change, consul des Etats-Unis, adjoint au Maire.
RAVINET (Georges), propriétaire.
1885 DURIAU (Gustave), ✪, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire, médecin des hôpitaux.
1886 BROUTTA (Charles), entreposeur des tabacs en retraite.
NÉERMAN (Louis Adolphe), I ✪, directeur de l'école de musique, chef de la musique communale.
RUYSSEN (Georges), docteur en médecine, chirurgien en chef de l'hôpital civil.
1887 ROCHE (Alfred), I ✪, directeur du service de l'octroi.
1888 FOURNIER (Adolphe), commissaire-priseur.
1889 COLLET (Charles), ingénieur de la Chambre de Commerce.
1890 MOREL (Jean), architecte.
1891 BREYNAERT (Louis), docteur en médecine.
DURIAU (Charles), courtier maritime, agent de change.
L'HOTE (Edouard), I ✪, inspecteur primaire.
MALO-LEFEBVRE, ✻, ✪, ✠, capitaine de frégate.
1892 MINET-TRESCA (Alfred), ✪, licencié en droit, imprimeur breveté.
1893 ALIBERT (Denis), courtier maritime.
ALLEMÈS (Albert), licencié en droit, notaire.
HERPRECK (Victor), négociant, compositeur de musique.

1893 JANNIN (Albert), ✪, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce.
LEFEBVRE (Henry), ✪, propriétaire, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
PARISIS (Léon), courtier maritime, agent de change.
1894 d'ARRAS (Gustave), propriétaire.
LEFEBVRE (Charles), ✪, pharmacien de 1re classe.
1895 BOUCHET (Emile). ✪ ✱, homme de Lettres, membre de la Commission Historique.
COQUELLE (Félix), ✪ ✠ ✠, négociant, consul du Pérou, juge au Tribunal de Commerce.
HUSSON, pharmacien de 1re classe.
HUYGHE, docteur en médecine.
LEFEBVRE (Jules), I ✪, principal du collège Jean-Bart.
1896 BELLE (André), brasseur.
DUTOIT (Georges), négociant.
HAMOIR (Ernest), agent général d'Assurances.
LEROY, ✪, agent voyer d'arrondissement.
MOREL (Frédéric), ingénieur de la Cie des Bateaux Vapeur du Nord.
TERQUEM (Henri), I ✪, avocat, docteur en droit.
TRYSTRAM (Jean) ✱, C ✠, industriel, président de la Chambre de Commerce.
TRYSTRAM (Jean) fils, industriel.
TRYSTRAM (Louis), industriel.
VAILLANT (Gustave), ✪, directeur d'Ecole primaire.
1897 DIEUSET (Alfred), chef du service de la Voirie municipale.
MASSIET DU BIEST, C ✠, procureur de la République.
LAHAUSSOIS, ingénieur des Ponts et Chaussées.
1898 BARBÉ, ✱, C ✠, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
CAROULLE, directeur d'Ecole primaire.
COUHÉ, ✪, président du Tribunal civil, docteur en droit.
DESMAZIÈRES, greffier en chef du Tribunal civil.

1898 DUCHATEAU (Maurice), O ✠ ✠, courtier maritime.
DUMONT (Alfred), *, C ✠, avocat, maire de Dunkerque.
FOCKENBERGHE, capitaine au long-cours, armateur, administrateur des Hospices.
GEERAERT, docteur en médecine, maire de Malo-les-Bains.
GUILLEMAIN, I O C ✠, inspecteur principal du Chemin de fer du Nord.
LANCRY (Gustave), docteur en médecine.
LEFEBVRE (Pierre), pharmacien.
VOLLAEYS (Maurice), avocat.
ZIÉGLER (Albert), constructeur-mécanicien.
1899 BALÉDENT, instituteur.
BARAS, pharmacien.
BELLAIS (Alexis), négociant-armateur.
BERODE, O, négociant.
BÉTHUNE, propriétaire.
BOIVIN, I O, juge de paix.
BUFQUIN, directeur de la Société Générale.
BULTHEEL, avocat.
COLLET (Charles), I O ✠ ✠, négociant, Vice-Président de la Chambre de Commerce.
DELPIERRE, négociant, agent maritime.
DEMEULENAERE, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe.
DESFARGES (Gérard), négociant, juge au tribunal de Commerce.
DUFOUR (Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures.
GONTIER (Arthur), architecte agréé.
ISORÉ (Ferdinand), greffier de justice de Paix.
LEDUC, entrepreneur de transports, juge suppléant au Tribunal de Commerce.
MONBORNE (Alexandre), chef de bureau à la Cie des Bateaux à vapeur du Nord.

1899 SELIGMANN (Edward), agent maritime.

SMAGGHE, pharmacien de 1re classe.

SUYWENS, ancien huissier-audiencier au Tribunal de Commerce.

VANHAMME (Désiré), O, O *, directeur de la Cie des Bateaux à vapeur du Nord.

WALFORD (Auguste), O ✠, agent maritime.

WAETERLOOT (E), négociant.

WEUS (Fernand), négociant.

1900 CABOUR (Charles), agent de change, juge au Tribunal de Commerce.

CATRICE, négociant, juge suppléant au Tribunal de Commerce.

DE CHATEAUNEUF, O, percepteur des contributions directes.

DE LESDAIN, licencié ès-sciences, docteur en médecine.

CLEENEWERCK, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées.

CREVELLE, *, médecin-vétérinaire en retraite, inspecteur du Service de l'Abattoir.

FRENO (Charles), pharmacien de 1re classe.

GEYSEN, propriétaire.

GOETGHEBEUR, huissier.

LADUREAU (Georges), C *, ancien président du Tribunal de Commerce.

LEMAIRE (Laurent), agent général d'Assurances.

MADELAINE (Paul), entrepreneur de Travaux publics.

MARCHAND (Paul), industriel.

MORAEL (Georges), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, docteur en droit.

NOSTEN, licencié en droit, avoué.

OBELLIANNE (Maurice), licencié en droit, négociant.

QUILLIET, pharmacien de 1re classe.

RUYSSEN (Georges), licencié en droit, secrétaire des Hospices.

1900 WATTEAU, contrôleur des Contributions Directes.
1901 BALLÉDENT, licencié en Droit, commissaire-priseur.
BION, propriétaire.
BOURDEL, directeur du Slip-Way.
COLLET (Ernest), négociant.
DALINVAL (Edmond), négociant-armateur.
DECK, négociant-armateur.
DELTOUR (Mlle), O, directrice d'Ecole communale.
GUINGUET, négociant.
JANNIN (Lucien), négociant, Vice-Consul du Chili.
LAVERGNE (Edouard), industriel, juge suppléant au Tribunal de Commerce.
LÉCUYER, directeur des Douanes.
LEMAIRE (Emile), négociant.
MARCHAND (Maurice), industriel.
MAUROIS (Alfred), lieutenant de vaisseau.
MAUROIS (Georges), négociant.
MINVIELLE, receveur particulier des Finances.
OURY (Paul), inspecteur divisionnaire des Douanes.
PANNIER, négociant, ancien professeur de dessin.
RUELLE, ancien contrôleur principal des Contributions directes, percepteur de Petite-Synthe.
SCHÆFFER, sous-directeur des Contributions Indirectes.
TRESCA (Henri), malteur.
WOUSSEN (Lesti), ✠, négociant, membre de la Chambre de Commerce.
COLLET (Paul), négociant.
1902 COOLEN (Eugène), négociant.
DECK (Fernand), négociant-armateur.
DECKMYN (Ernest), docteur en médecine.
DECOURTRAY (Mlle), directrice d'Ecole communale.
DUVAL, docteur en médecine
HAYMANN, directeur du Crédit Lyonnais.

1902 LEBLEU (Léopold), docteur en droit, notaire.
LECAT, médecin vétérinaire.
LECOMTE (Edouard), entrepreneur de Travaux publics.
LEGLISE, propriétaire.
MORAEL (Gaston), avoué, docteur en droit.
PAUWELS (Gustave), négociant.
SCHEFFER, agent général d'Assurances.
VAN TRICHT, négociant.
1903 BOLLAERT (Georges), affréteur de navires.
CUVELLIER, pharmacien.
DARCQ, secrétaire en chef de la Mairie.
DELCOURT, directeur de la Banque de France.
DUBOIS (Mlle), directrice d'Institution de demoiselles.
DUBUISSON (E.), ingénieur des Arts et Manufactures.
DUFLOS, brasseur.
FALCINY, ✪, photographe-éditeur.
FIÉVET, docteur en médecine.
GOETGHEBEUR (Gustave), secrétaire du Parquet.
HARY (Mlle), directrice d'Ecole communale.
LECOUFFE (Pierre), brasseur.
LIZOT, avocat.
POUPET, directeur du Comptoir National d'Escompte.
REUMAUX (Emmanuel), docteur en médecine.
ROSSIGNOL, receveur principal des Douanes.
1904 ACHARD (Louis), expert-chef du bureau Véritas.
DUMONT (Georges), ✠, avoué.
GARNUCHOT (Emile), expert au bureau Véritas.
LEMAIRE (Henri), agent général d'Assurances, administrateur du Bureau de Bienfaisance.
MAJOUX (Georges), directeur de l'Agence Maritime de Denain, Consul de Bolivie et Colombie, Vice-Consul de Portugal.
MARIX, industriel, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

1904 Merlen, armateur, directeur de la Société de Remorquage.
Monteuuis, docteur en médecine.
Wullens (Jules), commis principal des douanes.

Membres titulaires non résidants

1881 Liénard, homme de Lettres à Rosendael.
1886 Coolen, O ✠, médecin-vétérinaire à Rosendael.
1891 Deman (Eugène), receveur des Finances à Abbeville (Somme).
1895 Champion (Alfred), ✪, homme de Lettres à Paris.
1896 d'Hooghe (Edouard), ✪, avocat à la Cour d'Appel de Douai.
1899 de Swarte, ✱, I ✪, ancien trésorier payeur général du Nord à Lille.
1900 Delbecq, docteur en médecine à Gravelines.
Hocquette, directeur de l'usine à gaz, Coudekerque-Branche.
Lefranc-Claisse, négociant, juge au Tribunal de Commerce à Valenciennes.
Potier, architecte départemental à Malo-les-Bains.
Reed, agent maritime, Malo-les-Bains.
Terquem (Maurice), courtier en marchandises à Paris.
Trystram (Paul), ingénieur à Spycker.
1901 Beyaert, médecin à Loon-Plage.
Bollaert (Aloys), filateur à Téteghem.
Robyn (Albert), avocat-agréé à Roubaix.
Demey, licencié en droit.
Gaillard, ✪, secrétaire de la Société des Chantiers de France, à Malo-les-Bains.
Hurtreel, négociant à Bourbourg.
Hutter, ingénieur civil, membre de la Chambre de Commerce, Malo-les-Bains.

1902 BARBION, industriel, membre de la Chambre de Commerce à Steene.

BERQUET (Marcel), docteur en médecine à Calais.

FÉLIZET (Georges), avocat à la Cour d'Appel de Paris.

GUILBERT (Gaston), propriétaire à Malo-les-Bains et Lille.

LECOMTE (Léonce),entrepreneur de Travaux publics, à Rosendael.

SIMON, commis attaché à la Direction des Douanes, à Malo-les-Bains.

TRYSTRAM (Emile), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris.

1903 COLAS (Charles), commis des Douanes Françaises à Tunis.

DEWACHTER (Jules), négociant à Lille.

DEWACHTER (Louis), négociant à Lille.

GERLACHE (Jean), entrepreneur de travaux publics à Bruxelles.

GOVARE (Paul), docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel à Paris.

HANNON, huissier à Calais.

ODOUL (Le Colonel), O ✲, à Wormhout.

QUAGEBEUR, Pharmacien de 1re classe à Petite-Synthe.

1904 CHIMOT (Mlle), Ⓘ, Directrice de l'Ecole Communale de Rosendael.

CUVELLIER (Albert), Propriétaire, à Rosendael.

LAVAGNE (Jean), à Paris.

LORY (Paul), professeur à l'école primaire supérieure de Tourcoing.

MONIER, docteur en médecine à Coudekerque-Branche.

SIS, docteur en médecine à Loon.

Membres Honoraires

MM.

Becq (Elisée), ✻, ✪, préfet de la Corrèze.

Berthier, ✻, médecin-major de 1re classe à l'Hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.

Bollaert père, I ✪, professeur de musique.

Bollaert (Emile), professeur de musique.

Bonnaire, ✪, O ✠, professeur au collège Jean-Bart.

Boone, I ✪, professeur de philosophie au collège Jean-Bart en retraite, à Marquise.

Bossaut, ✪, bibliothécaire de la Chambre de Commerce.

Bouchon, I ✪, licencié ès-sciences mathématiques, professeur de physique au collège Jean-Bart.

Boutique, I ✪, ✠, secrétaire général de la Société Photographique du Nord, à Douai.

Brunet, ✪, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

Calmette, O ✻, directeur de l'Institut Pasteur de Lille.

Calvet (Casimir), professeur au lycée Michelet à Vanves (Seine).

Caspers (Henri), compositeur de musique à Nogent-sur-Marne (Seine).

Claeys (Léon), sénateur, conseiller général, maire de Bergues.

Cogniart, ✪, professeur de dessin au collège Jean-Bart.

Collery, professeur de musique, compositeur.

Davaine, ✪, président du tribunal civil de Cherbourg.

David, chimiste en chef du Ministère des Finances à Dunkerque.

Delaage de Bellefaye, ✻, directeur des Douanes à Brest.

DODANTHUN, bibliothécaire en chef de la Ville.

DOUAU (Max), ✻, ingénieur des Arts et Manufactures. ancien vice-président de la Société, directeur de l'exploitation du port de Lisbonne.

DUBOIS, ✪, professeur au collège Jean-Bart.

DUHOT (Charles), composieur de musique, à Douai.

EPINAY, ✪, ancien secrétaire général de la Société, professeur d'histoire au lycée de Valenciennes, en retraite.

FESQUET, ✪, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, professeur au collège Jean-Bart.

GÉRARD, ancien secrétaire général de la Société, professeur.

GIARD, ✻, I ✪, professeur à la Sorbonne (faculté des Sciences).

GILBRIN (Henri), procureur de la République à Mantes.

GOSSELET, O ✻, I ✪ ✠✠, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Lille.

GUILLAIN (F.-A.). C. ✻, G C ✠ ✠, député, ancien Ministre des Colonies, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur honoraire au ministère des Travaux Publics, conseiller général du Nord.

HERBART (Léon), ✻, ✪, C ✻, ancien président de la Chambre de Commerce.

ISAMBERT (N.), ✻, médecin principal de 1re classe, ancien vice-président de la Société.

KREMP, ✪, licencié ès-lettres, professeur d'histoire au collège Jean-Bart.

LE DÉSERT (Ernest), ✪, ancien professeur au collège Jean-Bart.

MAILLOT (Jules), ✪, ancien sous-préfet de Dunkerque.

MANOUVRIEZ, ✪, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture.

MAREC (Claude), ✪, professeur au collège Jean-Bart.

MOURAUX, professeur au collège Jean-Bart.

NANCEY, ✠, O ✠, C ✠, I ✪, Préfet honoraire, receveur particulier des finances à Fontenay-le-Comte.

PERRIER (Louis), ingénieur en chef des travaux du canal de Suez, Ismaïlia.

PETYT (Alfred), ✲, ✪, banquier, ancien président de la Chambre de Commerce, conseiller général du Nord.

PICHON (René), ✲, I ✪, directeur de l'Asile de Vaucluse.

PONCELET, vice-président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts de Douai.

ROLLAND, ✪, licencié ès-lettres, professeur au collège Jean-Bart.

SIMON (Lucien), professeur au collège Jean-Bart.

SCHMITT, I ✪, professeur au collège Jean-Bart.

THÉRY (Eugène), I ✪, professeur de musique, directeur de la société chorale *La Jeune France*.

TRYSTRAM (Jean-Baptiste), sénateur, président honoraire de la Chambre de Commerce de Dunkerque.

VALLEREY (Jules), ✲, ✪, professeur d'hydrographie à Marseille, ancien président de la Société.

VAN MERRIS (Camille), ✲, médecin principal à l'hôpital Saint-Martin, à Paris.

Membres correspondants

MM.

ARDAILLON, I ✪, recteur de l'Académie de Besançon,

BRIÈRE, I ✪, Conservateur adjoint du Château de Versailles.

CARON, archiviste-paléographe, archiviste aux Archives Nationales.

CHAMARD I ✪, professeur à l'Université de Paris.

Charles (Emile), O ✲, I ✪, recteur de l'Académie de Lyon, correspondant de l'Institut.

Decardemoy (Jules), ingénieur des Arts et Manufactures, ingénieur en chef des Travaux maritimes du gouvernement chilien à Santiago (Chili).

de Saint-Léger (Alexandre), ✪, docteur ès-lettres, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille.

Desmyttère (Aimé), ✲, ancien maire de Cassel.

de Solang (le comte Aimé), ✪, président du Comité historique de l'Ouest, à Angers.

d'Ingrande (Edmond), compositeur de musique à Paris.

Dodanthun (A), docteur en droit, secrétaire général de l'*Union Faulconnier*.

Dreyfus (Silvain), ✲, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.

Faidherbe, docteur en médecine à Roubaix.

Lavagne (Paul), homme de lettres, Paris.

Lebrun, agrégé de l'Université, professeur au collège de Lunéville.

Lecesne (Edmond). ✲, I ✪, ancien vice-président du Conseil de Préfecture à Arras.

Le Cholleux, ✪, directeur de la *Revue Septentrionale* à Paris.

Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la Ville à Abbeville.

L'Hermite, ✪. archiviste départemental de la Sarthe, Le Mans.

Mascart, ✲, ingénieur des Ponts et Chaussées, Paris.

Merghelynck, ✪, ✠, archéologue, Ypres (Belgique).

Métin, I ✪, professeur à l'Université de Paris.

Paillot, I ✪, ✲ ✲, professeur à l'Université de Lille.

Pérot fils, banquier à Lille.

Risler, professeur de harpe au Conservatoire de Lille.

Montauban (Tarn-et-Garonne), Société Archéologique de Tarn et-Garonne.

Moulins (Allier), Société d'Emulation de l'Allier.

Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique de la Loire-Inférieure.

Nîmes (Gard), Académie du Gard.

— Société d'étude des Sciences naturelles.

Niort (Deux-Sèvres), Société centrale d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Orléans (Loiret) Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Paris, Société des Antiquaires de France.

Paris. Société Française de Numismatique et d'Archéologie.

— Société Géologique de France.

— Société d'Anthropologie.

— Société Philomathique.

— Comité des travaux historiques.

— Revue des Sociétés Savantes.

— Université de France à la Sorbonne.

Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Reims (Marne), Académie nationale.

Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron.

Roubaix (Nord) Société d'Emulation.

Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'Emulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.

— Société Industrielle.

Saintes (Charente-Inférieure), Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.

Sens (Yonne), Société Archéologique.

Soissons (Aisne), Société Archéologique, Historique et Scientifique.

Toulouse (Haute-Garonne), Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres.

— — Société des Sciences naturelles.

— — Société Académique franco-hispano-portugaise.

Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valenciennes (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Vannes (Morbihan), Société Archéologique du Morbihan.

Versailles (Seine-et-Oise), Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Seine et-Oise.

Vesoul (Haute-Saône), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône.

2° EN ALSACE-LORRAINE

Strasbourg, Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

3° A L'ÉTRANGER

Amsterdam (Pays Bas), Académie des Sciences.

Anvers (Belgique), Académie d'Archéologie de Belgique.

Bruxelles (Belgique), Académie Royale de Belgique.

Gand (Belgique), Société d'histoire et d'Archéologie.

— Messager des Sciences historiques de Belgique.

Leyde (Pays-Bas), Société Néerlandaise des Lettres.

Liège (Belgique), Société libre d'Emulation.

— Institut Archéologique Liégeois.

Madrid (Espagne), Académie Royale d'Histoire.

Manchester (Angleterre), Société Philosophique et Littéraire.

Rio-de-Janeiro (Brésil), Bulletin Astronomique et Météorologique de l'Observatoire impérial de Rio-de-Janeiro.

Stockholm (Suède), Société Académique, Histoire et Antiquités.

Tournai (Belgique), Société Historique et Littéraire.

Washington (Etats-Unis), Smithsonian Institut.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS

pendant l'année 1904

Actes de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — 3e série. 64e année, 1902. — Un volume broché. Paris 1902.

Annales du Musée Guimet. — Conférences 1899-1900-1901, par L. de Milloué. — Un volume broché.

Annales de l'Académie de Mâcon. — 3e série. Tome VII. — Un volume broché. Mâcon 1902.

Annales de la Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. — LIIIe volume. 2e livraison, 1903. — Un volume broché.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges. — LXXXe année. 1904. — Un volume broché. Epinal 1904.

Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. — Volume 4e de la 8e série. 1903. — Un volume broché. — Nantes 1904.

Annuaire de l'Université de Toulouse. — Année 1904-05. — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Annuaire de la Société Philomatique. — Année 1903. Tome 62. — Un volume broché, — Paris 1904.

Bulletin de l'Université de Toulouse. — Série B. n° 2. (L'Assistance publique à Toulouse au XVIIIe siècle par M. A. Buchalet). — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France. — 1903. — Un volume broché.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. — 52e année, 208e livraison. Tome XI. Année 1903, 4e fascicule. — Un volume broché. — Saint-Omer 1904.

Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. — 1903. — Un volume broché. — Rouen 1904.

Bulletin de la Société de Géographie de Dunkerque. — N° 24. Mars 1904. — Un volume broché. — Dunkerque 1904.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de la Haute-Marne. — 1re année, n° 1, juillet, août, septembre 1904. — Une brochure.

Bulletin de l'Union Géographique du Nord de la France. — Tome XXVI, 4e trimestre 1903. Tome XXVII, 1er et 2e trimestres 1904. — 3 brochures. — Douai 1904.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Nîmes. — Année 1902. Tome XXX. — Une brochure. — Nîmes 1903.

Bulletin de la Société d'étude des Sciences naturelles de Béziers. — XXVe volume. Année 1902. — Une brochure. — Béziers 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie. — 52e et 53e années. 3e fascicule 1903. 1er et 2e fascicules 1904. — 3 brochures. — Saint Omer 1903 et 1904.

Bulletin de la Société d'Agriculture Sciences et Arts de la Sarthe. — Années 1903-04. 2e et 3e fascicules. — 2 volumes brochés. — Le Mans 1903 et 1904.

Bulletin de la Société Industrielle d'Amiens. — Tome 42e, nos II-III, mars, avril, mai, juin 1904. — 2 brochures.

Bulletin de la Société Industrielle de Rouen. — 32e année. Nos 1, 2 3 et 4, janvier à août 1904. — 4 brochures. — Rouen 1904.

Bulletin de la Société Archéologique de Béziers. — 3e série. Tome

V. 1re livraison. Volume XXXIII. — Un volume broché. — Béziers 1903.

Bulletin de la Société Académique de Brest. — 2e série. Tome XXVIII. 1902-1903. — Un volume broché. — Brest 1903.

Bulletin trimestriel de la Société d'Eure-et-Loir. — 8e fascicule. Novembre 1903. 8e, 7e, 10e, 9e fascicules. 1904.—5 brochures. — Chartres 1903-1904.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie. — Tome XXI, 1901-02-03. 2e et 3e trimestres 1903. 1er trimestre 1904. — 3 brochures. — Amiens 1903-1904,

Bulletin de la Société Archéologique de Sens. — Tome XXe — Un volume broché. — Sens 1903.

Bulletin et Mémoires de la Société des Antiquaires de France. — 7e série. Tome 2e. Mémoires 1901. — Un volume broché. — Paris 1903.

Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris. — Tome 4e. Fascicules 4 et 5, 6. Tome 5e. Fascicules 1 et 2. — 5 brochures.— Paris 1903 et 1904.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart. — Tome XIIIe, nos 2, 3, 4, 5 et 6. Année 1903. Tome XIV. No 1. Année 1904. — 6 brochures. — Rochechouart 1903-1904.

Bulletin de l'Union Faulconnier. — Tome VI. 3e fascicule. 1903. 1er, 2e et 3e fascicules 1904. — 4 brochures. — Dunkerque 1903-1904.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et historique de la Charente. — Année 1902-1903. 7e série. Tome 41. — Un volume broché. — Angoulême 1903.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Tome XIIIe, 1re livraison. — Un volume broché.— Rouen 1904.

Bulletin archéologique et historique de la Société d'Archéologie de Tarn et Garonne. — Tome XXXI. Année 1903. 1er, 2e, 3e, 4e trimestres. — 4 brochures. — Montauban 1903.

Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres pour l'Etude de la Flore régionale. — 1903. — 15e Bulletin.— Niort 1904.

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques.— 3e livraison 1903. 1re livraison 1904.— Deux volumes brochés. — Paris, Imprimerie Nationale 1904.

Bulletin Historiqne et Philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Année 1903. — Nos 1, 2, 3 et 4. — Paris 1904.

Bulletin de la Section des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques (Congrès des Sociétés savantes de 1903, tenu à Bordeaux).— Un volume broché. — Paris 1903.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Année 1903. 57e volume. 7e de la 4e série. — Un volume broché. — Auxerre 1904.

Bulletin de la Société Industrielle du Nord de la France. — 31e année, nos 124 et 125. 3e et 4e trimestres 1903. 32e année, nos 126 et 127, 1er et 2e trimestres 1904. — 4 volumes brochés. — Lille 1903 et 1904.

Bio-Bibliographie des Ecrivains de l'arrondissement du Hâvre. — Société hâvraise d'Etudes diverses. 1er, 2e, 3e et 5e fascicules. 4 brochures. — Le Hâvre 1902.

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France. 1901-1902. — Un volume broché. — Paris, Imprimerie Nationale 1904.

Bulletin de la Société archéologique historique et scientifique de Soissons. — Tome 10e, 3e série. 1900. — Un volume broché. — Soissons 1904.

Bulletin de l'Académie Delphinale. — 4e série. — Tome 17e, 1903. — Un volume broché. — Grenoble 1904.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris. — 9e série. Tome V, 1902-1903. — Un volume broché. — Paris 1903.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. — 1er semestre, 1903. — Une brochure. — Vannes 1903.

Congrès Archéologique de France. — LXIXe session. Séances générales tenues à Troyes et Provins en 1902, par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.— Un volume broché.— Paris et Caen 1903.

Compte-rendu de la Société de Secours des Amis des Sciences.— 46e et 47e exercices. Séances publiques annuelles. 19 juin 1903. 19 mai 1904. — 2 volumes brochés.— Paris 1903 et 1904.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements tenu à Bordeaux en 1903. — Section des Sciences. — Un volume broché. — Paris, Imprimerie Nationale 1904.

Journal l'Architecture et la Construction dans le Nord. — Société Régionale des Architectes du Nord de la France. Novembre et décembre 1903. Avril à octobre 1904. — 9 brochures avec planches. — Lille 1903-1904.

Journal de la Société d'Agriculture du département des Deux-Sèvres. — (Maître-Jacques). Février à octobre 1904. — 9 brochures. — Niort 1904.

Journal de la Société Régionale d'Horticulture du Nord de la France. Palais-Rameau à Lille. Février à octobre 1904.— 9 brochures. — Lille 1904.

Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan. — Publications mensuelles. Fascicule 2.— Un volume broché.— Vannes 1903.

Mémoires de l'Académie de Metz. — Lettres, Sciences et Arts et Agriculture. 1900-1901-1902-1903. — 2 volumes brochés. — Metz 1903-1904.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai. — Tome LVII. — Un volume broché. — Cambrai 1903.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.— 2e série, tome 9e, 1re partie.— Un volume broché. — Guéret 1903.

Mémoires et Documents publiés par la Société Nationale des Antiquaires de France. — Fondation Auguste Prost. Fascicule 1. — Un volume broché. — Paris 1903.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. — Tomes III et IV, 2e semestre 1903. 1er semestre 1904. — 2 volumes brochés.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. — 2e série, Tome 5. 1901-1902.—Un volume broché. — Châlons-sur-Marne 1903.

Mémoires de la Société d'Ethnographie. — Section Orientale et Américaine. Série II, n° 20, tome V. Volume XIX de la collection. — Un volume broché. — Paris 1899.

Mémoires de la Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube. — Tome XL, 3e série, année 1903. — Un volume broché. — Troyes 1904.

Mémoires de la Société Académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Tomes 19e, 21e et 22e, année 1903. — 3 volumes brochés. — Boulogne-sur-Mer. 1903 et 1904.

Mémoires de l'Académie de Nimes. — VIIe série, tome XXVI, année 1903. — Un volume broché. — Nimes 1903.

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. — 15e volume, 4e livraison, 31 décembre 1901. 16e volume, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons. Mars, juin, septembre et décembre 1902.— 5 brochures. — Blois 1901-1902,

Mémoires de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. — Tome VI. — Un volume broché. — Avesnes 1904.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. — 10e série, tome III. — Un volume broché. Toulouse 1903.

Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — Un volume broché. — Caen 1903.

Notice sur la Société Hâvraise d'Etudes diverses, suivie du Catalogue méthodique de ses publications, par Ed. Barrey. — Une brochure. — Le Hâvre 1903.

Procès-Verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, du 15 juin 1900 au 28 mai 1903. — Un volume broché. — Rodez 1903.

Procès-Verbaux des séances de la Société française de Numismatique, — Séances de janvier à décembre 1903. — Une brochure.

Revue municipale. — Recueil bi-mensuel d'Etudes édilitaires pour la France et l'Etranger, 7e année 16-31 juillet 1904. — Une brochure. — Paris 1904.

Rapport annuel du Conseil de l'Université de Toulouse. — Comptes-rendus des Travaux des Facultés et de l'Observatoire et des Concours. — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne. — 2e série, tome XIX, année 1903. — Un volume broché. — Montauban 1904.

Recueil des publications de la Société Hâvraise d'Etudes diverses. — 69e année, 4e trimestre 1901. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1902. — 5 brochures. — Le Hâvre 1901-1902.

Répertoire des Travaux de la Société de Statistiqae de Marseille, 1902-1903. Tome 45e. — Un volume broché. — Valence 1904.

Revue de l'Histoire des Religions, 24e et 25e années. Tomes XLVIII et XLIX, septembre, octobre, novembre et décembre 1903, janvier-février 1904. — 3 volumes brochés. — Paris 1903-1904.

Revue de Statistique. — Recueil hebdomadaire de documents concernant l'état financier commercial, industriel, agricole, etc., de tous les pays du monde. Volume VI, n° 29, 6e année. — Une brochure. — Paris 1903.

Revue Septentrionale, 9e année, n° 12, décembre 1903. 10e année, janvier à novembre 1904, nos I à II. — 12 brochures.

Revue Historique, 28e année, tome 83e, novembre-décembre 1903. — Une brochure. — Paris 1904.

Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris. — Recueil mensuel, publié par les Professeurs. — Une brochure. — Paris 1903.

Séance solennelle de la Société Industrielle du Nord de la France du 24 Janvier 1904. — 31e année. N° 125 bis. Supplément au 4e trimestre de 1903. — Une brochure. — Lille 1904.

Travaux de l'Académie Nationale de Reims. — 113e volume. — Année 1902-03. — Tomes 1 et 2. — 2 volumes brochés. — Reims 1903.

Publications Etrangères

Boletin de la Réal Académia de la Historia. — Tomo XLIII, guaderno VI, Diciembre 1903, tomo XLIV, Enero, Diciembre 1904, guaderno 1-12. — 13 brochures. — Madrid 1903 et 1904.

Mémoirs and Proceedings of the Manchester Litterary et Philosophical Society. — Vol. 48, Part 1, 2 et 3. 1903-04. — 3 volumes brochés. — Manchester 1904.

Kongl Vitterhets Historie och Antiqvitets Ackadémien Manadsblad. 1901-1902. — 2 volumes brochés. — Stockholm 1904.

Mitteilungen der Gesellschaft für Erhaltung der Geschichtlichen Denkmaler im Elsass. — Un volume broché. — Strassburg 1904.

Levensberichten der Afgestorven Medeleden van de Maatschappij der

Nederlandsche Letterkunde te Leiden van 1902-1903. — Un volume broché et cartonné. — Leiden 1903.

Handelingen en Mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde te Leiden. — 1902-1903. — Un volume broché et cartonné.— Leiden 1903.

Den norske Sindssygelovgivning-Forelaesninger af Dr Paul Wuige. — Un volume broché. — Christiania 1901.

Boletin Semestrial dos Rezultados-Obtidos na Estaçao Central no Morro de Santo-Antonio. — Directoria de Météorologia, n° 11 et 12, n° 1 à 12, Janeiro, — Dezembro 1904.— 2 volumes brochés et 12 brochures. — Rio-de-Janeiro 1903-1904.

Boletin Mensual del Observatorio-Météorologico-Magnético Central de Mexico. — Junio et Julio 1902. — 2 brochures. — Mexico 1902.

Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. — Tome V, 3e fascicule. — Une brochure. — Gand 1904.

Annuaire de l'Académie des Sciences des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — 70e année, 1904. — Un volume broché. — Bruxelles 1904.

Bulletin de la Classe des Lettres-Sciences morales et politiques et des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique. — 1903, nos 9-10-11-12, 1904, 1 à 8.— 10 brochures.— Bruxelles 1903 et 1904.

Bulletin de la Classe des Sciences de l'Académie Royale de Belgique. — 1903, 9-10-11-12, 1904, 1 à 8. — Un volume broché et 10 brochures. — Bruxelles 1903 et 1904.

Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique. — nos 3 et 4 1903, 1 et 2 1904. — 4 brochures. — Anvers 1903.

Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand. — 12e année, n° 17. 8 brochures. — Gand 1904.

Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois. — Tome XXXIII, 1er et 2e fascicules. — 2 volumes brochés.— Liège 1903 et 1904.

Bulletin de l'Institut International de Bibliographie. — Année 1903, fascicules 4-6, 8e année. — Un volume broché. — Bruxelles 1903.

Cercle Historique et Archéologique de Courtrai. — 1re année, 1re livraison (Statuts), 2e livraison, 1903-1904. — 2 brochures. — Courtrai 1904.

Inventaire Archéologique de Gand. — Catalogue descriptif et illustré des monuments. Œuvre d'art publiée par la *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, avril-juin-août-octobre 1904. — 4 brochures. — Gand 1904.

Réponse aux critiques formulées par M. Emm. de Margerie au sujet de la Bibliographia Géologica par G. Simoens. — Un volume broché. — Bruxelles 1904.

Un mot sur les Travaux du Service Géologique de Belgique par Michel Mourlon, Directeur. — Une brochure. — Bruxelles 1904.

Referendum Bibliographique, par le même, et résultat du Referendum. — 2 brochures. — Liège 1903.

Publications et ouvrages divers

Essai sur l'Histoire du Collège Jean-Bart, Collège communal et universitaire de Dunkerque par M. Georges Kremp, professeur d'Histoire et de Géographie au Collège Jean-Bart, Membre de la *Société Dunkerquoise*, Officier d'Académie. Ouvrage orné de 33 gravures. — Un volume broché. — Dunkerque 1904. *Hommage de l'Auteur.*

Un chapitre des relations entre la France et l'Angleterre. — « La Question de Dunkerque et du Canal de Mardyck à la fin du Règne de Louis XIV (1709-1715), » par A. de Saint-Léger, Maitre de Conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, Membre de la *Société Dunkerquoise.* — Un volume broché, — Paris et Lille 1904. *Hommage de l'auteur.*

Congrès International des Jardins Ouvriers. Compte-rendu rédigé par M. l'abbé Lemire, député, avec la collaboration de M. Louis Rivière, secrétaire du Congrès. — Un volume broché. — Paris 1904. *Hommage de M. le Dr Lancry.*

La République du Chili d'après des données officielles avec une carte et 44 gravures. — Un volume relié. — Leipzig 1903. Don de M. Lucien Jannin, Consul du Chili, Membre de la *Société Dunkerquoise.*

Le Livre d'or de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure. — Un volume broché. — Rouen 1903.

Madagascar et dépendances. — Diégo-Suarez. — Ouvrage contenant de nombreuses cartes. — Un volume broché. — Tamatave, imprimerie officielle 1902.

Etude sur l'Inscription Maritime, — Thèse pour le Doctorat par M. Charles Pauly, avocat. — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Photothérapie par l'Arc électrique. — Thèse pour le Doctorat en médecine présentée par A. Deginral. — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Mariage et Divorce. — Le Divorce par consentement mutuel. Thèse pour le Doctorat, par Jules Colondre, avocat. — Un volume broché. — Toulouse 1904.

Guide pratique du visiteur dans la Basilique Notre-Dame, ancienne Collégiale et Cathédrale à Saint-Omer (Pas-de-Calais). — Une brochure avec armoiries, 2e édition.

Notre-Dame des Miracles. — Saint-Omer et Saint-Bertin, avec nombreuses gravures par l'abbé Augustin Dusautoir, aumônier. Membre de la Société des Antiquaires de la Morinie. — Un volume cartonné avec armoiries.

Nature intime de l'Electricité, du magnétisme et des radiations, par

A. Breydel. — Une brochure. — Bruxelles et Paris. Don de l'auteur.

Etudes sur les Fourmis, les Guêpes et les Abeilles. — Conférence et extraits des comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences, par M. Charles Janet. — 3 brochures. *Hommage de l'auteur.*

Le Jubilé du Musée Guimet. — 25e anniversaire, 1879-1904. — Un volume broché. — Paris 1904.

Centenaire de la Société Nationale des Antiquaires de France. 1804-1904. — Compte-rendu de la journée du 11 avril 1904 — Une brochure. — Paris 1904.

Chambre de Commerce de Dunkerque. — *Statistique Maritime et Commerciale du Port et de la Circonscription Consulaire,* année 1903. — Un volume broché. — Dunkerque 1904.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne le samedi 9 avril 1904. — Une brochure. — Paris 1904.

Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques à l'usage des médecins praticiens. — 5 brochures. *Hommage de M. le Dr Lancry.*

TABLE DES MATIÈRES

DU XLe VOLUME

Mémoires et Œuvres des Membres de la Société

Actes de la Société

Œuvres couronnées

CONCOURS DE POÉSIE

CONCOURS D'HISTOIRE

CONCOURS ANTIALCOOLIQUE

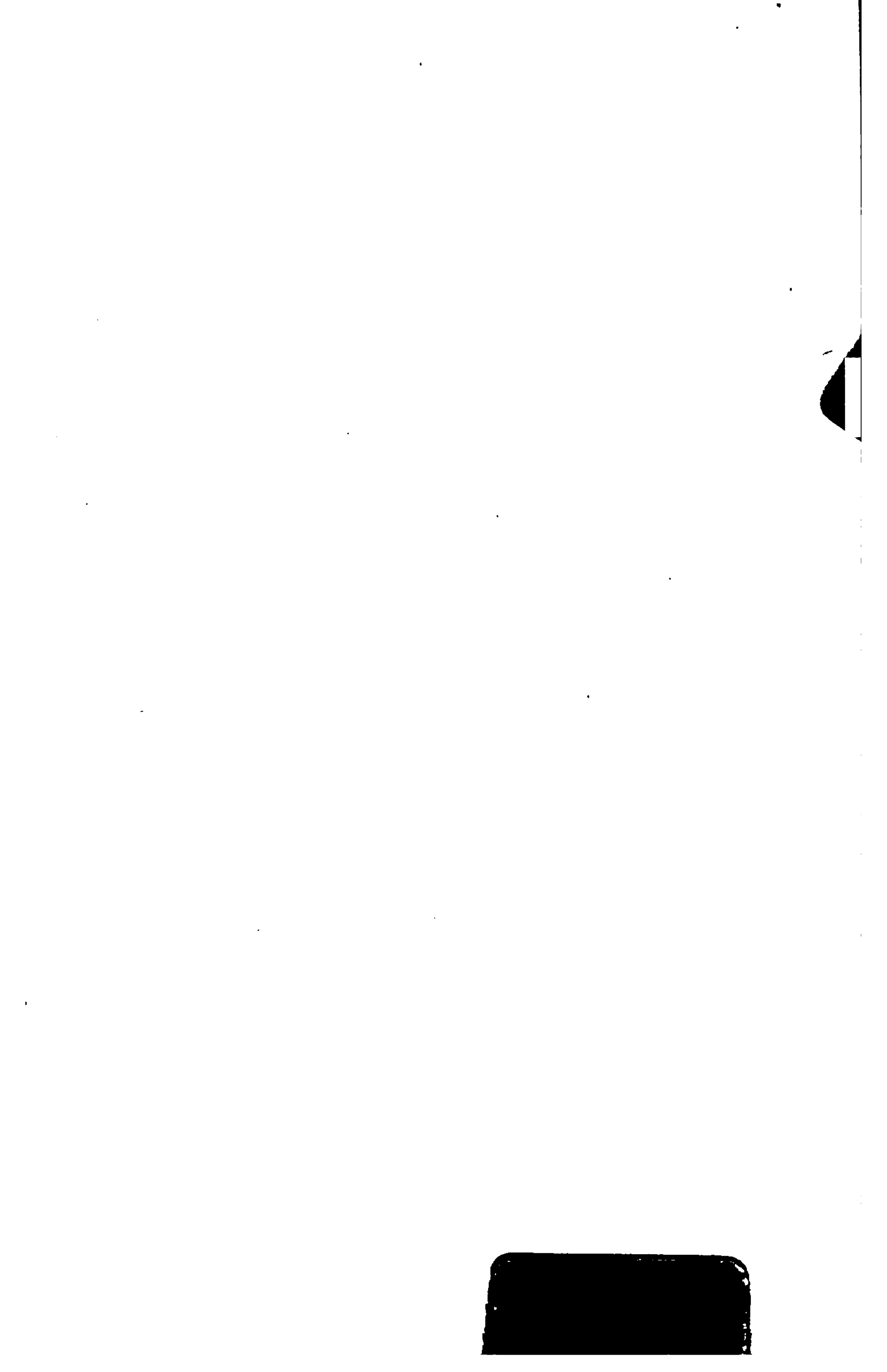
Conférences

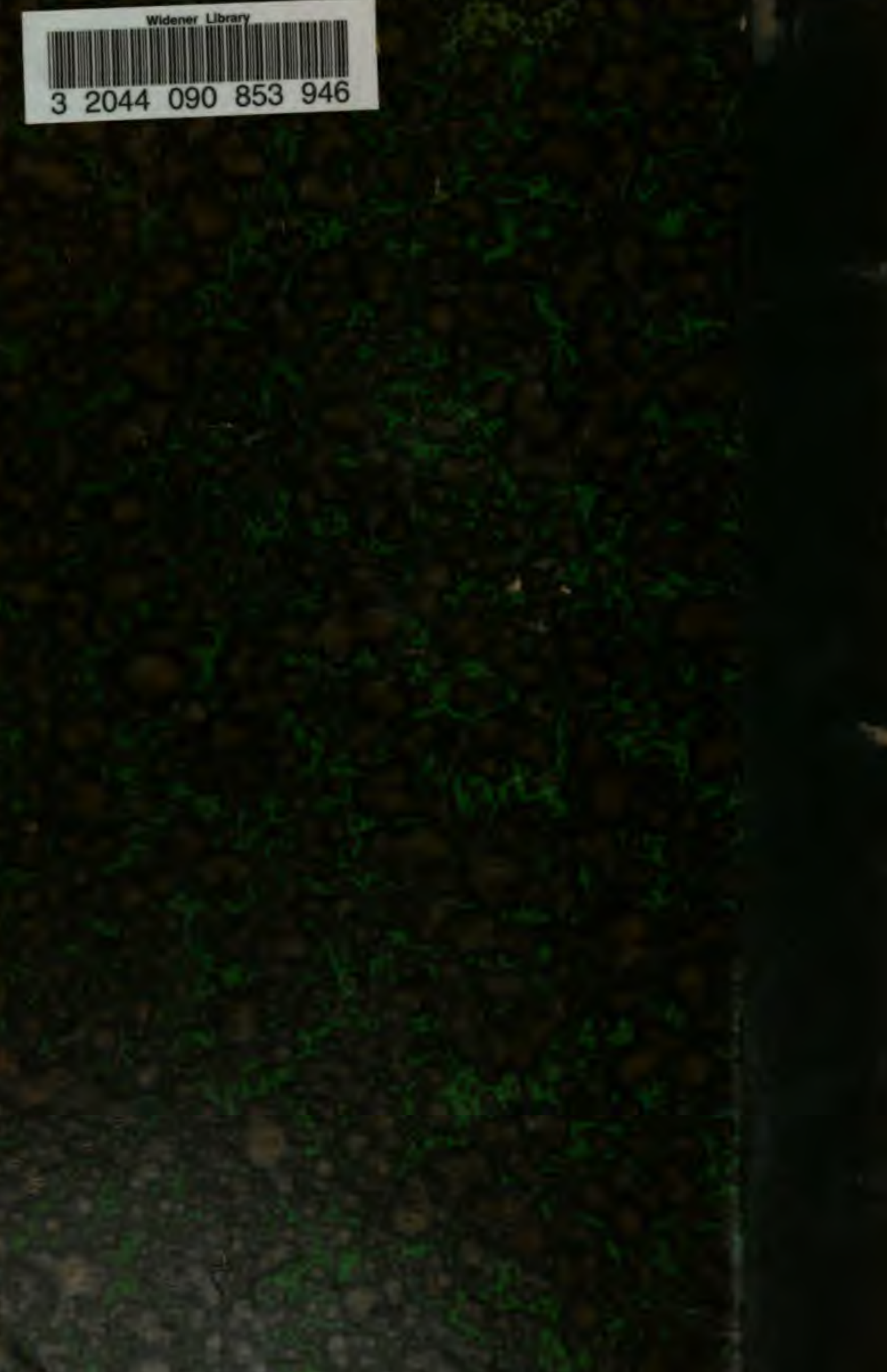
Procès-verbaux des séances de 1904

Liste des Membres

Sociétés Correspondantes

Imprimerie Dunkerquoise, 34, rue de Soubise.




Widener Library
3 2044 090 853 946